



Nations Unies

**Conseil d'administration
du Programme des Nations
Unies pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses travaux en 2002**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2002
Supplément N° 15

Conseil économique et social
Documents officiels, 2002
Supplément N° 15

**Conseil d'administration du Programme
des Nations Unies pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

**Rapport du Conseil d'administration sur ses travaux
en 2002**



Nations Unies • New York, 2002

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Première partie. Première session ordinaire	
I. Questions d'organisation	2
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II. Plans d'action du PNUD pour la période 2000-2003	3
III. Cadres de coopération de pays et questions connexes	5
IV. ONUSIDA	7
V. Fonds et programmes spéciaux	9
VI. Évaluation	12
<i>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</i>	
VII. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1998-1999	21
VIII. Rapports au Conseil économique et social	22
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
IX. Programme consultatif technique	31
X. Programmes de pays et questions connexes	35
XI. Questions diverses	42
Deuxième partie. Session annuelle	
I. Questions d'organisation	64
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
II. Rapport de la Directrice exécutive pour 2001	64
III. Engagements financiers en faveur du FNUAP	75
IV. Le FNUAP et les approches sectorielles	78
V. Évaluation	82
VI. Programmes de pays et questions connexes	87
<i>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</i>	
VII. Activités d'audit et de contrôle internes	96
VIII. Rapports sur les missions sur le terrain	101
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
IX. Rapport annuel de l'Administrateur pour 2001	103

X.	Fonds d'équipement des Nations Unies	106
XI.	Engagements de financement	107
XII.	Arrangements en matière de programmation	108
XIII.	Programmes de pays et questions connexes	110
XIV.	Volontaires des Nations Unies	111
XV.	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	113
XVI.	Relations entre le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	113
VII.	Activités d'audit et de contrôle internes (UNOPS)	113
XVII.	Questions diverses	114
	Troisième partie. Seconde session ordinaire	
I.	Questions d'organisation	116
	<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II.	Questions financières, budgétaires et administratives	116
III.	Arrangements en matière de programmation	118
IV.	Activités d'évaluation	120
V.	Programmes de pays et questions connexes	122
VI.	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	125
VII.	UNOPS : Questions financières, budgétaires et administratives	127
	<i>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</i>	
VIII.	Rapports sur les missions sur le terrain	129
	<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
IX.	Questions financières, budgétaires et administratives	132
X.	Stratégie de mise en valeur des ressources humaines	132
XI.	Programmes de pays et questions connexes	143
XII.	Questions diverses	149
	Annexes	
I.	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2002	152
II.	Composition du Conseil d'administration en 2002	192

Première partie
Première session ordinaire

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York, du 28 janvier au 8 février 2002**

I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2002 du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, du 28 janvier au 5 février 2002. Elle a été précédée le 25 janvier 2002 par la réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à laquelle a participé le Programme alimentaire mondial (PAM).

2. Le Conseil d'administration a élu comme membres du Bureau pour 2002 :

Président :	S. E. M. Dirk Jan van den Berg (Pays-Bas)
Vice-Présidente :	S. E. Mme Noemí Espinoza Madrid (Honduras)
Vice-Président :	M. Hazem Fahmy (Égypte)
Vice-Président :	M. Bali Moniaga (Indonésie)
Vice-Présidente :	Mme Jana Simonová (République tchèque)

3. Le Président du Conseil d'administration a fait une déclaration liminaire dans laquelle il a remercié les membres de l'avoir élu Président pour 2002. Il a indiqué qu'il souhaitait voir le Conseil s'engager dans un débat constructif avec l'Administrateur du PNUD et avec la Directrice exécutive du FNUAP sur les moyens d'améliorer l'efficacité de leurs travaux.

4. Le Président a souligné la nécessité de prendre en compte les enseignements du passé et a estimé que le Conseil, en tant que partenaire des organismes des Nations Unies, devait veiller à ce que ces derniers, de même que les pays donateurs, tirent parti de ces enregistrements. Il a ajouté qu'il était extrêmement urgent de débattre de l'efficacité de l'aide dans les pays donateurs, dont la population souhaitait voir la lutte contre la pauvreté donner des résultats concrets et durables.

5. Le Président a observé que l'aide ne pouvait être efficace que dans un climat politique approprié. La qualité de la gouvernance nationale demeurait le facteur majeur et le plus important, notamment pour assurer la sécurité, l'émancipation économique, l'accès aux opportunités et le maintien des acquis. Il a souligné que les donateurs devaient accepter l'obligation de rendre des comptes, abandonner les projets isolés, harmoniser les procédures, mettre en commun leurs ressources et prendre des engagements à long terme. L'Organisation des Nations Unies devait également harmoniser et simplifier ses procédures et accorder une attention particulière au renforcement des capacités nationales.

6. S'agissant du contexte local et de la maîtrise des programmes, le Président a déclaré que les Objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire devaient être traduits en objectifs nationaux distincts. Chaque pays devait dresser ses propres plans en fonction de sa situation particulière et en collaboration avec les administrations locales et les organisations de la société civile. À cet égard, le Président a salué les progrès réalisés concernant les bilans communs de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

7. Le Président a conclu en soulignant l'importance de la cohésion des activités nationales et internationales de lutte contre la pauvreté. La cohésion était un objectif à poursuivre au niveau des politiques de développement et des politiques étrangères en général, grâce à la collaboration interministérielle et aux politiques internationales d'institutions et d'organes tels que la Banque mondiale, le Fonds

monétaire international (FMI), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil d'administration avait une responsabilité particulière à assumer à cet égard. Le Président a observé qu'il existait un consensus international croissant sur les raisons pour lesquelles le PNUD devait s'engager dans la lutte contre la pauvreté en application des Objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et sur les moyens qu'il devait employer. Il a prié le Conseil d'administration de passer de la parole aux actes.

8. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le Plan de travail de sa première session ordinaire de 2002 (DP/2002/L.1 et Corr.1 et 2) tels que révisés oralement.

9. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport de la session annuelle de 2001 (DP/2001/20).

10. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport de la deuxième session ordinaire de 2001 (DP/2002/1).

11. Le Conseil d'administration a approuvé son plan de travail annuel pour 2002 (DP/2002/CRP.1).

12. Le Conseil d'administration a approuvé le calendrier ci-après de ses futures sessions de 2002 :

Session annuelle de 2002 : 17-28 juin 2002 (Genève);

Deuxième session ordinaire de 2002 : 23-27 septembre 2002.

Débat consacré au PNUD

II. Plans d'action du PNUD pour la période 2000-2003

13. Dans sa déclaration liminaire, l'Administrateur a évoqué les possibilités qui s'offraient au PNUD d'intégrer son action contre la pauvreté dans un contexte global plus général, possibilités qui tenaient à l'adoption des Objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, à la Conférence internationale sur le financement du développement qui devait se tenir en mars 2002 à Monterrey (Mexique) et au Sommet mondial pour le développement durable devant avoir lieu en août et septembre 2002 à Johannesburg. L'Administrateur a également présenté un rapport sur le rôle joué par le PNUD en Afghanistan et sur les défis que représentait l'effort de relèvement et de reconstruction.

14. L'Administrateur a présenté les documents suivants : Le point sur les plans d'action du PNUD pour 2000-2003 (DP/2002/CRP.2) et Réactualisation du rôle du PNUD dans les situations de crise et d'après conflit : changements structurels (DP/2002/CRP.3). Il a souligné que des progrès considérables avaient été réalisés dans la mise en application des plans d'action et rappelé les engagements pris par le PNUD dans le but d'améliorer les résultats d'ensemble et d'aider les pays bénéficiant du programme à se doter des capacités nécessaires pour atteindre l'objectif du développement durable.

15. Les délégations ont vivement félicité l'Administrateur et le personnel du PNUD pour les résultats obtenus en 2001 et ont souligné les atouts du PNUD pour ce qui était de l'effort de relèvement et de reconstruction à mener en Afghanistan. À

cet égard, elles ont appuyé la création du Bureau pour la prévention des crises et le relèvement et la nomination du Directeur au rang d'administrateur adjoint. Plusieurs délégations ont cependant émis des réserves sur le processus de consultations ayant abouti à cette nomination. D'autres ont fait valoir qu'il fallait éviter de créer un déséquilibre en faveur de l'Afghanistan dans les priorités du PNUD.

16. Concernant le point sur les plans d'action, les délégations ont noté et salué le niveau de satisfaction accru du personnel que révélaient les résultats préliminaires de l'enquête. Les réponses fournies par le personnel indiquaient clairement que la réforme plutôt douloureuse des deux dernières années commençait à donner des résultats positifs. À cet égard, les délégations ont souligné les effets salutaires de la décentralisation et de la restructuration des bureaux de pays qui prouvaient que le processus de réforme influençait bel et bien la capacité du PNUD d'atteindre les résultats fixés dans les plans d'action. Plusieurs délégations ont appelé le PNUD à jouer un rôle spécial, le cas échéant, pour les questions liées aux biens collectifs mondiaux.

17. Les délégations ont réaffirmé que les ressources ordinaires (de base) demeuraient la clef de voûte des activités de l'organisation et ont appelé à une augmentation des fonds consacrés aux activités essentielles. Une délégation a mis en garde contre le fait que l'on risquait de remplacer une programmation pilotée par les pays par une programmation pilotée par les donateurs si l'on utilisait les fonds d'affectation spéciale thématiques. Une autre délégation a demandé un rapport sur la gestion des fonds d'affectation spéciale thématiques et a souligné la nécessité d'utiliser de manière constructive et systématique les ressources autres que les ressources de base.

18. Le débat consacré aux partenariats a essentiellement porté sur les plans à long terme concernant l'enquête sur les partenariats, et sur la nécessité de faire la preuve que le renforcement des partenariats se traduisait par des résultats réels et importants en matière de développement.

19. De nombreuses délégations se sont félicitées de l'importance accrue qui était accordée aux six domaines d'action du PNUD et au développement de réseaux de savoir. Pour faciliter les références aux années précédentes, les délégations ont demandé qu'à l'avenir les points sur les plans d'action du PNUD relatifs à l'impact du processus de réforme incluent des tableaux présentant les résultats réels et les mesures envisagées.

20. En réponse à cette demande, les fonctionnaires du PNUD se sont engagés à ce que les prochains points contiennent davantage d'informations, et notamment des tableaux récapitulatifs sur la mise en oeuvre des plans d'action. Ils ont proposé que le PNUD fasse un exposé au Conseil d'administration sur le système des fiches de suivi et crée un site Web à l'intention des membres. Ils ont approuvé la présentation au Conseil d'administration d'un rapport sur la gestion des fonds d'affectation spéciale thématiques et ont décidé de fournir des renseignements complémentaires au sujet de l'enquête sur les partenariats, laquelle devait englober 30 pays en 2002.

21. Le Conseil d'administration a pris note du document intitulé : Le point sur les plans d'action du PNUD pour 2000-2003 (DP/2002/CRP.2).

22. Le Conseil d'administration a pris note du document intitulé : Réactualisation du rôle du PNUD dans les situations de crise et d'après conflit : changements structurels (DP/2002/CRP.3).

III. Cadres de coopération de pays et questions connexes

Deuxième cadre de coopération régionale avec l'Afrique

23. Le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique a présenté le deuxième cadre de coopération régionale avec l'Afrique pour la période 2002-2006 (DP/RCF/RBA/2), notant qu'il était issu d'un vaste processus de recherche et de consultations avec les principales parties prenantes. Par conséquent, il était conforme aux priorités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et du cadre de coopération mondiale du PNUD. Le cadre de coopération régionale visait en particulier à renforcer la gouvernance démocratique et participative; à aider l'Afrique à tirer parti de la mondialisation; à prévenir les conflits, consolider la paix et gérer les catastrophes; et à réduire la menace du VIH/sida et son impact sur l'Afrique. Le cadre de coopération régionale était doté d'un budget de 100 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires, auquel s'ajoutaient 70 millions de dollars provenant de ressources autres que les ressources de base.

24. Les délégations ont félicité le Bureau régional pour l'Afrique de la qualité, de la pertinence et des priorités du cadre de coopération régionale et du processus de consultations. Elles ont également salué l'aide apportée à l'Afrique par le Bureau régional pour l'Afrique pendant la période du passage de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à l'Union africaine.

25. Les délégations ont cependant exprimé des préoccupations et demandé des éclaircissements quant au montant limité des ressources disponibles par rapport à l'ampleur de la tâche à accomplir; aux consultations avec les Amis de l'OUA (groupe de donateurs apportant son appui à l'OUA); à la question de l'accès aux médicaments contre le VIH/sida; et aux futures consultations du Bureau régional pour l'Afrique avec ses partenaires bilatéraux.

26. Dans sa réponse, le Directeur a observé qu'à chaque domaine d'intervention correspondait une stratégie de mobilisation des ressources et de création de partenariats, et que le montant de 70 millions de dollars à prélever sur des ressources autres que les ressources de base n'avait qu'un caractère indicatif.

27. Le Directeur a signalé qu'une nouvelle série de négociations avec les partenaires, y compris les partenaires bilatéraux, allait commencer sous peu dans le cadre de l'exercice de programmation. Il a indiqué aussi que des consultations avaient déjà eu lieu à Addis-Abeba avec les Amis de l'OUA à l'occasion des préparatifs du cadre de coopération régionale avec l'Afrique. Il a conclu en faisant remarquer que la capacité de négociation de l'OUA avec les compagnies pharmaceutiques serait renforcée pendant la mise en oeuvre du cadre de coopération régionale.

28. Le Conseil d'administration a approuvé le deuxième cadre de coopération régionale avec l'Afrique pour la période 2002-2006 (DP/RCF/RBA/2).

Deuxième cadre de coopération régionale avec l'Amérique latine et les Caraïbes

29. La Directrice du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a présenté le deuxième cadre de coopération régionale avec l'Amérique latine et les Caraïbes pour la période 2001-2005 (DP/RCF/RLA/2). Elle a noté que ce cadre avait été établi en étroite consultation avec les gouvernements et les autres parties prenantes et était conforme aux priorités régionales relatives à la réduction de la

pauvreté et des inégalités, à la gouvernance démocratique, à l'énergie et aux changements climatiques. Plusieurs thèmes récurrents apparaissaient au niveau local, à savoir le développement et les sexospécificités, les technologies de l'information et des communications et le développement humain. La Directrice a pris note aussi qu'un montant de 16 millions de dollars serait prélevé sur les ressources ordinaires et que 40 millions de dollars supplémentaires seraient mobilisés à partir de ressources autres que les ressources de base. Elle a également souligné que le programme serait mis en oeuvre en partenariat avec de nombreuses parties prenantes de l'intérieur et de l'extérieur de la région, comme cela avait été le cas pour le premier cadre de coopération régionale.

30. Les délégations ont reconnu que les domaines d'intervention cités dans le document correspondaient aux priorités régionales et aux plans d'action du PNUD. Elles se sont cependant déclarées préoccupées du recul du niveau des ressources consacrées au programme et ont demandé des précisions quant à une stratégie de mobilisation de ressources supplémentaires. Elles ont également demandé que le PNUD présente un rapport au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2002 sur l'impact que la réduction des ressources de base risquait d'avoir sur le programme. La Directrice s'est engagée à répondre aux deux demandes.

31. La Directrice a informé le Conseil d'administration que d'autres partenaires du développement avaient apporté leur concours pour lutter contre la corruption. Elle a cependant signalé que, s'agissant du premier cadre de coopération régionale, le PNUD avait fourni une aide aux gouvernements lorsque ceux-ci en avaient fait la demande.

32. Le Conseil d'administration a approuvé le deuxième cadre de coopération régionale avec l'Amérique latine et les Caraïbes pour la période 2001-2005 (DP/RCF/RLA/2).

Cadre de coopération régionale pour les États arabes

33. La Directrice du Bureau régional pour les États arabes a présenté le deuxième cadre de coopération régionale pour les États arabes (2002-2005) (DP/RCF/RAS/2), qui était le fruit de consultations approfondies et dont elle a expliqué que les trois domaines prioritaires, à savoir la mondialisation, la gouvernance et le savoir, reflétaient les besoins réels de la région. La Directrice a fait valoir que les activités prévues étaient axées sur les résultats et déterminées par la demande, que leurs effets se renforçaient mutuellement et qu'il était nécessaire, dans le cadre des initiatives de développement, d'établir des relations étroites avec des partenaires techniques et financiers. Le cadre de coopération régionale disposait d'un budget total de 33 millions de dollars.

34. Les délégations se sont déclarées satisfaites du cadre de coopération régionale et ont accueilli avec intérêt les observations liminaires de la Directrice. Plusieurs délégations se sont félicitées du fait que le rapport sur le développement humain dans les États arabes soit en cours d'élaboration et de l'approche participative adoptée pour la préparation du cadre de coopération régionale. Les délégations ont approuvé le choix des trois domaines prioritaires mais ont toutefois demandé des éclaircissements concernant la sécurité humaine et le VIH/sida. Certaines délégations ont noté que les activités relatives à l'un des trois domaines prioritaires, à savoir l'éducation (ou le savoir) étaient déjà très avancées.

35. En réponse à ces observations, la Directrice a précisé que, dans le cadre de coopération régionale, on entendait par « sécurité humaine » le résultat net du développement humain. Elle a expliqué que la région des États arabes était moins touchée par le VIH/sida que les autres régions mais que cela ne devait pas être matière à complaisance. Elle a cité plusieurs cadres de coopération de pays appliqués dans la région qui couvraient tous les aspects de ce problème.

36. Le Conseil d'administration a approuvé le deuxième cadre de coopération régionale pour les États arabes (2002-2005) (DP/RCF/RAS/2).

Cadres de coopération de pays

37. Selon la procédure d'approbation tacite, le Conseil d'administration a adopté 25 nouveaux cadres de coopération de pays et pris note de la prolongation de 14 autres cadres qui étaient en cours d'exécution (DP/2002/8). Par ailleurs, il a approuvé l'octroi à la Yougoslavie d'une majoration du CIP pour accession récente à l'indépendance (voir décision 2002/4 dans l'annexe au présent rapport).

IV. ONUSIDA

38. Le Directeur par intérim du Bureau des politiques de développement a présenté le rapport sur la contribution du PNUD à la lutte contre l'épidémie du VIH/sida dans le cadre du plan d'action stratégique des Nations Unies sur le VIH/sida pour 2001-2005 (DP/2002/3). Il a expliqué que la lutte contre le VIH/sida était à la fois une priorité absolue pour le PNUD et l'un de ses six principaux domaines d'action. Étant l'un des huit parrains du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le PNUD s'est efforcé essentiellement de mettre en place le cadre politique et juridique et de réunir des ressources qui permettent de lutter véritablement contre le VIH/sida. À cet effet, il a aidé les pays à s'attaquer au problème que constituent pour les gouvernements la planification, la coordination et l'application de mesures multisectorielles visant à enrayer l'épidémie, en centrant ses efforts sur cinq types de services destinés aux pays bénéficiaires des programmes : sensibilisation et dialogue; renforcement des capacités; incorporation de la lutte contre le VIH/sida dans la planification du développement; droits de l'homme et services d'information multimédia.

39. Le conseiller principal et chef de l'équipe sur le VIH/sida du Bureau des politiques de développement a souligné qu'une mobilisation sociale et politique sans précédent était indispensable dans tous les secteurs et qu'il importait plus que tout de changer les normes et les comportements relatifs au VIH/sida, aux relations entre les sexes et aux droits des personnes touchées par l'épidémie.

40. Le Directeur du Bureau de liaison de l'ONUSIDA à New York a déclaré que l'ampleur de l'épidémie exigeait une mobilisation exceptionnelle de tout le système des Nations Unies à l'appui des mesures prises par les pays. Il attachait beaucoup d'importance aux relations existant entre le programme du PNUD, les grands objectifs du plan d'action stratégique du système des Nations Unies, la Déclaration d'engagement issue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/sida, les Objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et la contribution décisive du PNUD, grâce au système des coordonnateurs résidents, à la coordination au niveau national de l'action menée par l'ONU.

41. Les délégations ont approuvé la nouvelle orientation stratégique définie par le PNUD ainsi que les cinq domaines d'action spécifiés dans le document DP/2002/3. Notant que la nouvelle stratégie était conforme au mandat général du PNUD et tenait compte de ses avantages comparatifs dans les domaines de la gouvernance, de la coordination et du renforcement des capacités, plusieurs délégations ont souligné que l'organisation apporterait un soutien décisif aux mesures multisectorielles de lutte contre l'épidémie.

42. Une délégation a déploré que la question du VIH/sida ait été passée sous silence lors de la préparation de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui devait se tenir à Monterrey (Mexique) en mars 2002. Il a été proposé que la question soit examinée au prochain Sommet mondial pour le développement durable, qui se tiendra en août et septembre 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud).

43. Les délégations ont été unanimes à dire que le PNUD devrait mobiliser des ressources supplémentaires pour la mise en oeuvre de sa stratégie, et ont mentionné à ce sujet le nouveau Fonds d'affectation spéciale thématique pour la lutte contre le VIH/sida.

44. Plusieurs délégations ont demandé des précisions concernant : a) la participation du PNUD au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme; b) d'éventuels plans pour le renforcement des capacités au sein du PNUD en vue de la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie; c) les indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui seraient utilisés; d) d'éventuels plans pour traiter les aspects sexospécifiques du problème, la question des relations sexuelles et celle des facteurs qui rendent les gens vulnérables à l'infection; e) les politiques relatives au personnel adoptées par le PNUD face au VIH/sida; f) les rôles respectifs joués au niveau national par le secrétariat de l'ONUSIDA et les organisations qui parrainent ce programme.

45. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées par les références au texte de directives internationales sur le VIH/sida et les droits de l'homme qui n'avaient été approuvées dans aucun cadre intergouvernemental et qui pouvaient être contraires aux lois et à la morale religieuse de certains pays. Elles ont demandé instamment que la stratégie du PNUD soit mise en oeuvre conformément à la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa session extraordinaire en juin 2000.

46. Répondant à une question concernant les liens entre la stratégie du PNUD en matière de lutte contre le VIH/sida et le nouveau Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le Directeur par intérim a précisé que le PNUD avait contribué de manière substantielle à sa création et continuerait de jouer un rôle décisif dans ses opérations en mettant en place dans les pays les capacités qui permettraient à ceux-ci de présenter au Fonds des propositions valables. Le Directeur par intérim a également expliqué que le budget-plan de travail intégré concernant le sida ne couvrait que les activités mondiales et régionales des organismes parrains de l'ONUSIDA. Les ressources nécessaires aux programmes entrepris au niveau national devaient être trouvées à l'extérieur; néanmoins, le Fonds d'affectation spéciale thématique du PNUD pour la lutte contre le VIH/sida était en place et les annonces de contributions s'élevaient déjà à 10,4 millions de dollars, alors que le PNUD n'avait pas encore entrepris de mobiliser des ressources pour ce fonds.

47. Concernant les politiques relatives au personnel, le Directeur par intérim a fait savoir que tous les fonctionnaires permanents nationaux et internationaux bénéficiaient d'une assurance couvrant le traitement antirétroviral, quel que soit leur lieu d'affectation. En outre, le PNUD organisait des réunions d'information et proposait des services de prévention conçus tout particulièrement pour le personnel travaillant dans des pays gravement touchés par l'épidémie.

48. Le Directeur par intérim a reconnu que les références aux directives internationales relatives au VIH/sida et aux droits de l'homme risquaient de susciter une controverse indésirable. Il a assuré le Conseil d'administration que la mise en oeuvre de la stratégie du PNUD serait guidée par la Déclaration d'engagement.

49. Quant à l'action du PNUD concernant les aspects sexospécifiques de la question du VIH/sida, le conseiller principal et chef de l'équipe sur le VIH/sida a expliqué que le PNUD, en partenariat avec le FNUAP, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et d'autres organismes des Nations Unies, s'emploierait à faire adopter une approche sexospécifique aux niveaux mondial et national. L'accent serait mis sur la participation des jeunes hommes à la lutte contre la propagation de l'infection par le VIH.

50. Pour ce qui est du suivi de la mise en oeuvre de la stratégie adoptée par le PNUD, le conseiller principal a souligné que l'on accorderait une attention particulière à l'importance des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pour mesurer les résultats obtenus.

51. Le représentant résident du PNUD et coordonnateur résident au Burkina Faso a déclaré qu'en résumé, le rôle du PNUD au niveau national était de relever les défis liés au VIH/sida en privilégiant la fourniture de conseils en amont sur les politiques à suivre et en encourageant les dirigeants politiques à s'impliquer davantage dans la lutte contre l'épidémie. Il a ajouté qu'un groupe thématique élargi chargé de la question du VIH/sida avait été créé pour coordonner l'appui fourni par les organismes des Nations Unies et les donateurs, qu'une table ronde avait été organisée et que 95 millions de dollars avaient été réunis pour la mise en oeuvre de la stratégie nationale. Un rapport national sur le développement humain consacré au VIH/sida était en cours d'élaboration; il serait un outil extrêmement utile pour la prise de décisions et l'intégration dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté des priorités en matière de prévention du VIH/sida.

52. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2002/1 (voir annexe I).

V. Fonds et programmes spéciaux

53. Rapport sur les activités du PNUD financées par le Fonds pour l'environnement mondial et le Protocole de Montréal.

54. L'Administrateur associé a déclaré que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Protocole de Montréal comptaient parmi les fonds d'affectation spéciale les plus importants du PNUD, totalisant 1 580 000 000 dollars sous forme de subventions, et 2,2 milliards de dollars sous forme de cofinancement. Le PNUD avait joué un rôle crucial à divers égards : coopération technique, renforcement des capacités, conseils en matière de politiques et de législations, et transfert de technologie vers les pays en développement.

55. Le coordonnateur exécutif du FEM, qui est également le chef d'équipe adjoint du Groupe de l'environnement et du développement durable du Bureau des politiques de développement, a présenté le rapport sur les activités du PNUD financées par le FEM et par le Protocole de Montréal (DP/2002/4).

Fonds pour l'environnement mondial

56. Dans le cadre du FEM, le PNUD a exécuté des projets relatifs à la diversité biologique, aux changements climatiques, aux eaux internationales et à la protection de la couche d'ozone, auxquels, au cours de 2002, s'ajouteraient probablement deux nouveaux domaines, à savoir la dégradation des sols et les polluants organiques persistants. Le portefeuille cumulé des projets PNUD/FEM s'est élevé à 1 230 000 000 dollars, auxquels se sont ajoutés 2 milliards de dollars mobilisés sous forme de cofinancement. Les crédits alloués en 2002 atteindraient en principe 150 millions de dollars (sous forme de subventions) et 237 millions de dollars (sous forme de cofinancement). Le PNUD avait dépassé les objectifs fixés dans ses plans d'action et sa part était de 34 % du montant total alloué au FEM. Les activités du PNUD/FEM étaient essentiellement axées sur la coopération technique et, en particulier, sur le renforcement de capacités, l'instauration de conditions favorables à la formulation de politiques et de lois et la mobilisation de ressources supplémentaires pour parer aux dangers qui menacent l'environnement mondial. En outre, le PNUD a exécuté des programmes propres au FEM, à savoir le Programme FEM/ONG de microfinancements, des ateliers pour le dialogue national et le Programme d'appui pour l'établissement des communications nationales. Des évaluations indépendantes avaient jugé excellent le travail effectué par le PNUD au titre du FEM.

57. Le coordonnateur exécutif a fait savoir que, pendant la période correspondant à la troisième reconstitution des réserves du FEM (2003-2006), le PNUD espérait une augmentation importante de ses ressources, qui lui permettrait de financer la lutte contre la dégradation des terres et les polluants organiques persistants sans l'obliger à réduire les fonds réservés aux activités relatives aux changements climatiques, à la diversité biologique et aux eaux internationales. Au cours des années à venir, le PNUD aurait davantage de projets que de fonds disponibles.

Protocole de Montréal

58. Le PNUD était l'un des quatre organismes d'exécution désignés dans le cadre du Fonds multilatéral du Protocole de Montréal et de ses activités appuyées par le programme représentant un total de 350 millions de dollars dans 78 pays et visant à éliminer l'utilisation de substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Plus de 25 000 tonnes de ces substances avaient déjà été éliminées au cours de la décennie précédente grâce à une assistance du PNUD. Le PNUD collaborait aussi étroitement avec le secteur privé et avait aidé plus de 800 petites et moyennes entreprises à modifier leurs processus, ce qui avait permis de protéger les emplois existants et d'en créer de nouveaux. Plus de 300 000 agriculteurs avaient reçu une assistance pour leurs efforts visant à éliminer l'utilisation du bromure de méthyle, un pesticide qui a des effets négatifs sur la couche d'ozone, sans faire baisser le rendement. Une assistance pour le renforcement des capacités avait été fournie à 22 pays afin de permettre aux gouvernements de mettre au point des politiques et des procédures appropriées pour parvenir aux objectifs fixés pour l'application du Protocole de

Montréal. Ces programmes ont été entièrement financés grâce aux dépenses d'appui de projets approuvés et les bureaux de pays ont été indemnisés pour leurs services.

59. La modification des modalités d'exécution dans le cadre du cinquième programme de reconstitution (2003-2005), qui était centré sur les plans nationaux et sectoriels, aurait des incidences sur les dépenses d'appui des organismes d'exécution, y compris le PNUD. Il serait donc essentiel que les bureaux de pays apportent un appui énergique aux gouvernements pour leur permettre de mettre au point des politiques et une législation appropriées afin d'assurer le succès des programmes.

60. Le chef du secrétariat du Fonds multilatéral a informé le Conseil d'administration de l'évolution du rôle et des responsabilités des parties prenantes, y compris le PNUD. Il a en outre fait observer que 1,4 milliard de dollars avait été mobilisé depuis l'établissement du Fonds multilatéral en 1990 et que le PNUD avait joué un rôle important dans cet effort louable. Il a ajouté que le PNUD s'était adapté rapidement en passant de son rôle d'organisme de coopération technique à celui de partenaire important pour des projets d'investissement dans le secteur industriel. Dans le nouveau cadre de planification stratégique, le PNUD devrait s'attacher davantage à jouer un rôle consultatif pour les politiques, en aidant les pays à élaborer des stratégies d'application pour les plans nationaux et sectoriels axés sur les résultats, qui seraient de plus en plus souvent approuvés.

61. Les délégations ont félicité le PNUD du succès obtenu en ce qui concerne les programmes du FEM et du Protocole de Montréal. Dans le cadre du FEM, plusieurs délégations ont souligné qu'elles appuyaient l'introduction de la dégradation des terres en tant que nouveau domaine prioritaire pour le FEM et qu'il était important que le PNUD apporte son soutien dans ce domaine, surtout lorsqu'il s'agissait des pays les moins avancés. À cet égard, des questions ont été soulevées quant à la capacité de réaction du PNUD, surtout en tenant compte des mouvements de personnel vers les bureaux extérieurs. Plusieurs délégations ont déclaré qu'une reconstitution suffisante des ressources du FEM était une nécessité et que l'amélioration des capacités avait une importance cruciale pour de nombreux pays. On s'est demandé dans quelle mesure le PNUD pouvait affecter ses propres ressources de base à des programmes du FEM. Les délégations ont également appuyé l'excellent travail réalisé par le Programme de petits dons et les ateliers pour le dialogue au niveau des pays.

62. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de l'appui fourni dans le cadre du programme du Protocole de Montréal, surtout en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a également été félicité de ses activités. Toutefois, des préoccupations ont été exprimées au sujet d'un accroissement éventuel des coûts et du volume de travail dans les bureaux de pays et au siège.

63. En réponse, le Directeur par intérim du Bureau des politiques de développement a indiqué que les mouvements du personnel du siège vers les bureaux extérieurs avaient en fait renforcé la capacité du PNUD et contribueraient directement à une plus grande efficacité des activités du PNUD dans le domaine de la dégradation des terres. Il a appelé l'attention sur le fait qu'en raison de la diminution des ressources de base, on ne pouvait pas s'attendre à une augmentation du cofinancement par le PNUD au moyen de ses propres ressources. Il a réitéré que les programmes du FEM et du Protocole de Montréal ne dépendaient pas des

ressources de base et que les bureaux de pays étaient indemnisés pour leurs services. Il a souligné qu'un appui supplémentaire éventuel qui pourrait être obtenu grâce à une modification de la structure des redevances concernant le Protocole de Montréal permettrait d'accroître les effectifs affectés aux niveaux des régions et des pays et qu'il n'était pas prévu d'accroître les effectifs au siège.

64. Le coordonnateur exécutif du FEM a indiqué que le PNUD/FEM avait déjà obtenu l'approbation de plusieurs projets concernant la dégradation des terres dans les domaines de la diversité biologique et des changements climatiques. Toutefois, l'obtention de fonds supplémentaires pour des projets concernant la dégradation des terres dépendrait des résultats de la troisième reconstitution du FEM, qui déterminerait également la durée des projets en attente d'exécution et le montant des ressources qui pourraient être affectées au renforcement des capacités. Le coordonnateur exécutif a mis en évidence les efforts déployés par le PNUD pour accroître le cofinancement par des tierces parties dans le cadre du FEM.

65. En conclusion, le Président du Conseil a félicité le PNUD des résultats obtenus en ce qui concerne les fonds d'affectation spéciale pour le FEM et le Protocole de Montréal.

66. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur les activités du PNUD financées au titre du Fonds pour l'environnement mondial et du Protocole de Montréal (DP/2002/4).

VI. Évaluation

Rapport annuel de l'Administrateur sur l'évaluation

67. L'Administrateur a présenté son rapport annuel sur l'évaluation (DP/2001/26). Il a noté avec intérêt l'accroissement de la demande en matière d'évaluation et de gestion axée sur les résultats, en particulier en dehors du PNUD. Par conséquent, l'évaluation devait influencer la gestion interne en temps réel. Il a en outre noté que le rapport sur l'efficacité des activités de développement présentait les enseignements tirés actuellement pour les activités du PNUD et que le Bureau de l'évaluation collaborait étroitement avec le Groupe d'appui aux opérations et le Bureau de l'audit et des études de performance pour mettre au point une approche commune concernant l'intégration des enseignements tirés. Les représentants résidents pourraient alors tirer parti d'une vue mondiale de ces questions dans les bureaux de pays. Il a confirmé que le renforcement des qualifications en matière d'évaluation était une des principales priorités du PNUD, surtout en ce qui concerne les résultats obtenus au niveau des pays, et que la qualité et l'indépendance de la fonction d'évaluation étaient maintenues. Il a fait observer que la fonction d'évaluation avait contribué d'une manière positive au renforcement de l'orientation du PNUD axée sur les résultats.

68. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a noté que le principal défi pour le Bureau était d'incorporer la fonction d'évaluation dans l'organisation et de faire en sorte que les décisions de gestion et l'amélioration de la qualité des programmes soient fondées sur l'expérience acquise. Il a mentionné plusieurs domaines où des progrès avaient été accomplis, notamment l'accroissement de la demande de données d'expérience et d'enseignements tirés de la part des bureaux de pays, une modification complète des approches utilisées pour le suivi et l'évaluation, un

nouveau système de suivi et d'évaluation de la conformité installé sur l'Internet, et l'établissement d'un lien plus étroit entre les priorités de l'organisation et les évaluations stratégiques. Il a également donné des informations sur les difficultés concernant l'efficacité des activités de développement. La création de l'Association internationale de l'évaluation du développement (IDEAS), en partenariat avec la Banque mondiale, constituait un effort majeur pour renforcer les capacités d'évaluation des pays en développement, ce qui encouragerait le contrôle national des évaluations des résultats du développement.

69. Les délégations se sont déclarées pleinement satisfaites de la haute qualité du rapport, des déclarations liminaires et des progrès qui y sont mentionnés. Elles se sont félicitées de la création de l'IDEAS et de sa contribution prévue au renforcement de la capacité d'évaluation dans les pays bénéficiaires des programmes.

70. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'élargissement du processus de gestion axée sur les résultats et du renforcement de l'orientation axée sur les résultats dans les programmes de pays et les examens relatifs à certains pays. Elles ont suggéré que le PNUD prévoie davantage d'activités en collaboration avec les autres partenaires de développement. Des éclaircissements ont été demandés sur le degré d'application des enseignements tirés des évaluations; sur les progrès accomplis dans le système de suivi; sur le traitement opportun des conclusions et recommandations; sur l'efficacité des RAAR pour l'affectation de ressources afin de parvenir aux Objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire; et sur la transformation du Groupe de travail interinstitutions sur l'évaluation en un organe efficace pour promouvoir les enseignements tirés et le processus d'évaluation réciproque.

71. Une délégation a souligné qu'il fallait obtenir un produit de haute qualité et que cela était important dès le stade de la conception. Elle a demandé une plus grande participation des États et des autres entités dès le début.

72. Plusieurs délégations ont fait observer que l'évaluation était un outil stratégique pour améliorer l'efficacité des activités de développement. Elles ont demandé des éclaircissements sur la manière dont les conclusions des évaluations étaient intégrées dans les processus de programmation; sur les difficultés rencontrées dans la mise au point d'indicateurs sur les interventions dans des domaines pratiques comme la gestion des affaires publiques; sur l'attribution des résultats lorsque plusieurs partenaires étaient intervenus; sur la manière de suivre l'impact des programmes à court terme et de concilier les exigences concernant des résultats à court terme et des interventions à plus long terme. Plusieurs délégations ont fortement appuyé le renforcement des capacités dans les pays bénéficiaires des programmes. Bien que les études d'impact sur les pays viennent à peine de commencer, on a estimé que l'opération d'évaluation devrait être étendue à d'autres organismes des Nations Unies grâce au processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les délégations se sont déclarées satisfaites du degré de partenariat et de collaboration entre le Bureau de l'évaluation et un certain nombre de partenaires bilatéraux et multilatéraux.

73. Les incidences d'un financement insuffisant des donateurs pour les pays les moins avancés et l'impact de la réduction des effectifs du PNUD en Afrique ont été mentionnés. On a souligné que le renforcement des capacités était essentiel pour réaliser d'une manière durable les Objectifs de développement de la Déclaration du

Millénaire. Tout en se félicitant de la collaboration du PNUD avec d'autres partenaires dans l'opération d'évaluation, les délégations ont recommandé que l'indépendance du Bureau de l'évaluation du PNUD soit maintenue.

74. Tout en se félicitant de la demande accrue en matière d'évaluation de la gestion axée sur les résultats, plusieurs délégations ont souhaité avoir plus d'informations sur la méthodologie utilisée dans les études d'impact sur les pays, l'utilisation de la base de données centrale sur l'évaluation et le nouveau système de suivi. Elles ont demandé que la méthodologie d'évaluation fasse l'objet de nouvelles améliorations, notamment en ce qui concerne l'évaluation du développement durable dans les pays bénéficiaires des programmes.

75. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a répondu aux questions soulevées. Au sujet du nouveau système de suivi, il a déclaré qu'il avait été introduit à la fin de 2001. En ce qui concerne la base de données centrale sur l'évaluation, il a répondu que le Bureau procédait à la mise à l'essai d'une méthodologie afin de vérifier son efficacité, et que les études d'impact sur les pays faisaient l'objet de projets pilotes afin de déterminer la méthodologie à utiliser pour évaluer l'impact sur le développement. Il a ajouté que ces études fournissaient des informations sur la manière dont le PNUD exécutait les évaluations au niveau des pays. Il a conclu en faisant observer que l'établissement d'un équilibre entre les interventions à long terme et les résultats à court terme impliquait l'évaluation des résultats pour lesquels une méthodologie devait être mise au point.

76. Le Président du Conseil d'administration a résumé les débats. Il a souligné l'importance de l'opération d'évaluation et l'intérêt exprimé par les délégations pour l'approche de la gestion axée sur les résultats, le nouveau système de suivi, l'indépendance du Bureau de l'évaluation, l'importance d'une approche multiorganisationnelle pour les activités d'évaluation et pour l'efficacité des activités de développement et la mise au point collective d'une méthodologie appropriée d'évaluation.

77. Le Conseil d'administration a pris note du rapport annuel de l'Administrateur sur l'évaluation (DP/2001/26).

Évaluation des ressources autres que les ressources ordinaires

78. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport sur l'évaluation du financement par des ressources autres que les ressources ordinaires (DP/2001/CRP.12), en appelant l'attention sur les conclusions et recommandations. Dans sa déclaration, l'Administrateur associé a fait observer que le rapport fournissait une base de réflexion utile pour le dialogue à l'intérieur et à l'extérieur du PNUD. Il a indiqué qu'il y avait dorénavant un environnement favorable à un intérêt plus large pour le financement par des ressources autres que les ressources ordinaires. Il a ajouté qu'une stratégie de financement par les ressources autres que les ressources ordinaires était mise en place pour les pays les moins avancés.

79. Les délégations ont exprimé leur satisfaction au sujet du rapport et des différentes présentations. Toutefois, elles ont soulevé des préoccupations et demandé des éclaircissements au sujet du déséquilibre entre les ressources ordinaires et les autres ressources, de la répartition inéquitable entre les régions, et du manque de données appropriées de la part des bureaux de pays sur le recouvrement des coûts. D'autres préoccupations concernaient la manière de vérifier

l'impact des ressources autres que les ressources ordinaires et leur influence sur l'endettement et la réduction de l'aide publique au développement. En ce qui concerne les ressources ordinaires, certaines délégations ont déclaré qu'il fallait une procédure comptable normalisée et un contrôle national et qu'il fallait résoudre le problème de la répartition inéquitable des autres ressources étant donné que les pays les plus pauvres recevaient la plus petite partie des ressources autres que les ressources ordinaires, quels que soient les résultats obtenus par les fonds thématiques pour mobiliser des ressources suffisantes afin de satisfaire les besoins en matière de développement.

80. Plusieurs délégations ont suggéré qu'une étude soit effectuée sur les relations entre les ressources ordinaires et les autres ressources de sorte que de nouvelles stratégies puissent être élaborées pour résoudre les problèmes. Le renforcement des capacités dans les pays bénéficiaires des programmes, l'amélioration des bureaux de pays, la diffusion des enseignements tirés dans la mobilisation des ressources et l'amélioration des systèmes financiers concernant les ressources autres que les ressources ordinaires ont été mentionnés comme des éléments essentiels pour parvenir aux Objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire.

81. Une délégation a déploré que le financement par des ressources provenant du secteur privé n'ait pas été examiné dans le rapport. Elle a ajouté que le rapport aurait dû contenir des recommandations spécifiques sur la situation des ressources du PNUD en Afrique et des informations actualisées sur le Mémoire d'accord entre le PNUD et la Banque africaine de développement ainsi que la collaboration avec d'autres institutions financières internationales.

82. Certaines délégations ont demandé des éclaircissements sur les dépenses d'appui aux programmes et ont demandé si le PNUD avait l'intention de procéder au recouvrement complet des coûts pour les projets financés par des ressources autres que les ressources ordinaires.

83. Dans sa réponse, l'Administrateur associé a convenu que les ressources ordinaires (de base) restaient la fondation pour le financement du PNUD, qui pouvait être complétée par d'autres ressources. Il a également convenu que les autorités nationales devaient mener le processus de développement et contrôler les activités au niveau des pays. Il a également fait observer qu'il fallait aligner les ressources autres que les ressources ordinaires avec le cadre de résultats stratégiques.

84. Le Directeur du Bureau de la gestion a répondu à la question concernant le recouvrement des coûts. Il a indiqué que la méthode utilisée par le PNUD pour déterminer les sommes à recouvrer était comparable à celle qui était utilisée par l'UNICEF.

85. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur l'évaluation des ressources autres que les ressources ordinaires (DP/2001/CRP.12).

Évaluation de l'exécution directe

86. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport sur l'évaluation de l'exécution directe (DP/2001/CRP.13) et notamment ses conclusions et ses recommandations. L'Administrateur associé y a répondu au nom de l'Administration. Il a déclaré que l'évaluation avait été réalisée en 2000 et que le rapport avait été présenté au Conseil d'administration en 2001 mais que son examen

avait été reporté à la session en cours. Les vues du Conseil d'administration avaient été prises en compte dans la réponse de l'Administration. L'Administrateur associé a souligné que l'implication des acteurs nationaux et la mise en place de capacités nationales durables étaient les principes de base sur lesquels reposait la coopération pour le développement. Il a confirmé que le PNUD privilégiait l'exécution nationale comme modalité d'exécution des programmes. Il a rapporté que les conclusions et les recommandations du rapport avaient aidé le PNUD à mieux satisfaire les besoins des pays de programme. Il a fait savoir que le système existant de prestation des services avait été modifié, simplifié et assoupli afin que le PNUD puisse intervenir rapidement et réduise le coût des transactions.

87. Les délégations se sont déclarées satisfaites du rapport et des remarques faites lors de sa présentation. Elles ont demandé des éclaircissements sur les critères déterminant le recours à la méthode de l'exécution directe; les incidences de l'exécution directe sur la charge de travail et la capacité des bureaux de pays; les coûts de cette modalité par rapport à celle de l'exécution nationale; le lien entre l'exécution directe et l'implication des acteurs nationaux et le renforcement des capacités nationales; l'impact de l'exécution directe sur l'exécution nationale en tant que modalité d'exécution privilégiée du PNUD; l'importance qui devait être accordée aux résultats plutôt qu'aux modalités; la nécessité de simplifier le système de contrôle des responsabilités; la nécessité de comparer l'exécution directe avec les autres modalités d'exécution auxquels ont recours les organisations des Nations Unies; et l'utilité des recommandations de l'évaluation, étant donné qu'il s'agissait d'un exercice interne mené à la demande du PNUD. Certains intervenants ont demandé que l'Administrateur informe le Conseil d'administration, à sa session annuelle de 2002, de la façon dont le PNUD entendait donner suite aux recommandations du rapport. La question du coût des programmes et des frais d'administration dans le cas de l'exécution directe a également été soulevée.

88. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau de l'évaluation a confirmé que l'évaluation de l'exécution directe avait été gérée de la même façon que les autres évaluations. Il a souligné que l'indépendance du Bureau de l'évaluation avait été préservée. Il a ajouté que la mission d'évaluation avait analysé le coût de l'exécution des programmes quelle que soit la modalité d'exécution et que les résultats s'appliquaient à toutes les modalités.

89. L'Administrateur associé a remercié les intervenants pour leurs remarques constructives et opportunes sur le rapport d'évaluation. Il a confirmé que l'exécution nationale demeurait la modalité d'exécution préférée du PNUD en raison des avantages qu'elle présentait en termes d'implication des acteurs nationaux et de renforcement des capacités. Il a insisté sur la nécessité de faire preuve de souplesse dans la prestation des services et confirmé que le PNUD était déterminé à y apporter d'autres améliorations. Il a fait savoir que le critère déterminant le recours à l'exécution directe restait à fixer et que le Conseil d'administration serait informé de la décision prise à ce sujet. Il a conclu en soulignant que l'exercice de recentrage contribuerait à renforcer les capacités des bureaux de pays dans un souci d'efficacité et de rentabilité.

90. Le Directeur du Bureau de la gestion a fait savoir que les incidences budgétaires de l'exécution directe avaient jusqu'à présent été neutres, du fait que les rares projets faisant appel à cette modalité étaient exécutés par des fonctionnaires qui ne relevaient pas du budget de base et étaient en fait financés de façon

indépendante. Il a suggéré que les incidences budgétaires de l'exécution directe continuent d'être examinées et soient communiquées au Conseil d'administration pour examen.

91. Dans son résumé, le Président du Conseil d'administration a noté que l'exécution directe était un moyen d'exécution souple mais que l'exécution nationale était l'option privilégiée du fait des avantages qu'elle présentait en terme d'implication des acteurs nationaux et de renforcement des capacités. Il a déclaré que le rapport revêtait une importance pour le système de prestation tout entier. Il a conclu en indiquant que le Conseil d'administration souhaiterait savoir comment le PNUD entendait donner suite aux recommandations du rapport.

92. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur l'évaluation de l'exécution directe (DP/2001/CRP.13).

Relation entre le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

93. Dans sa présentation du point 6 de l'ordre du jour relatif à l'évaluation, le Président du Conseil d'administration a demandé à ce que les documents de travail DP/2002/CRP.4 et DP/2002/CRP.5 sur la relation entre le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) soient publiés en tant que documents officiels compte tenu du rôle critique des débats sur cette question.

94. L'Administrateur a évoqué les domaines d'activité présentés dans le document commun sur la relation entre le PNUD et l'UNOPS. Il a rappelé que l'UNOPS avait été créé en tant qu'entité distincte, identifiable et autofinancée, prestataire de services destinés aux organismes des Nations Unies. Par conséquent, c'était dans le contexte des programmes et activités des Nations Unies et par le biais des organismes des Nations Unies que l'UNOPS fournissait des services aux entités gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales auxquelles il était associé.

95. Il a fait observer qu'il avait été entendu que l'UNOPS ne disposait pas, et n'entendait pas se doter de capacité de fond pouvant concurrencer les organisations à vocation programmatique comme le PNUD. Il a toutefois reconnu la nature complémentaire de l'appui fourni aux pays de programme par les deux organisations. Il a insisté sur le fait que des mesures seraient prises pour éviter les doubles emplois et les répétitions au niveau des rôles, expertise et coûts.

96. En ce qui concerne la représentation au niveau des pays, l'Administrateur a fait savoir que les représentants résidents du PNUD continueraient de représenter l'UNOPS. Toutefois, là où une présence physique de l'UNOPS était requise et se justifiait du fait de l'ampleur et la portée de ses activités, une telle présence serait établie compte tenu du programme de réformes du Secrétaire général, notamment celles concernant le recours aux locaux communs et services intégrés par les Nations Unies, le but recherché étant d'exploiter les capacités de chacun dans un souci d'efficacité et de rentabilité.

97. L'Administrateur a confirmé que le PNUD et l'UNOPS étaient parfaitement d'accord sur le fait que la mobilisation des ressources à l'appui des programmes et des priorités des pays de programmes, telles qu'elles ressortaient du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, relevait de la responsabilité des organisations de financement et, en particulier, du PNUD. L'UNOPS assurerait

l'exécution mais pas le financement des activités comme prévu dans la décision 94/12 du Conseil d'administration. L'Administrateur a ajouté que, en tant qu'entité autofinancée, l'UNOPS devait soigneusement planifier son budget et s'assurer qu'il était à la hauteur de ses activités. Toutefois, avec l'accord et la connaissance du PNUD et des autres organismes de financement, l'UNOPS pouvait, si ces derniers l'y invitaient, les aider à mobiliser des ressources en faveur des pays de programme.

98. Sur la question de l'exécution des programmes, l'Administrateur a déclaré que l'exécution nationale continuerait d'être la modalité d'exécution privilégiée des programmes financés par le PNUD. Tout appui apporté par l'UNOPS à l'exécution nationale, notamment en vue du renforcement des capacités des agents d'exécution nationale aux fins de l'établissement des rapports financiers, serait le bienvenu. L'Administrateur a souligné que l'UNOPS continuait d'être un important prestataire de services destinés aux activités financées par le PNUD et que le PNUD continuerait à encourager le recours aux services de l'UNOPS lorsque ceux-ci étaient d'un rapport coût-avantage intéressant et concurrentiel, notamment en vue de l'exécution de projets complexes ou à grande échelle.

99. L'Administrateur a appuyé sans réserve les vues du Secrétaire général sur le Comité de coordination de la gestion, auquel il continuerait de déléguer ses pouvoirs exécutifs et de contrôle sur l'UNOPS et la responsabilité du suivi des activités. S'agissant du poste de directeur exécutif de l'UNOPS, il a déclaré apprécier avoir la possibilité de recommander des candidats au Secrétaire général, comme il le faisait pour d'autres postes de sous-secrétaire général au sein du PNUD et des fonds et programmes qui y étaient associés.

100. L'Administrateur a ajouté qu'en tant que Président du Comité de coordination de la gestion, il entendait consacrer tout le temps nécessaire pour s'acquitter du mandat important qui lui revenait d'assurer la présidence du Comité et de faire un rapport régulièrement au Secrétaire général sur la façon dont il s'acquittait de ses fonctions. Il a également fait observer qu'il était important que le Comité, dans son rôle de supervision, adopte un plan de travail qui fasse l'unanimité de façon à ce que toutes les questions techniques relatives à l'UNOPS soient posées au Comité pour être examinées en temps voulu.

101. L'Administrateur a approuvé l'élargissement de la composition du Comité de coordination de la gestion proposé par le Secrétaire général et la création d'un groupe de travail chargé de préparer les réunions du Comité. Il a souligné que le Conseil d'administration continuerait à donner des conseils et des directives concernant les orientations générales que l'UNOPS devait suivre comme pour le PNUD. Le Comité aurait pour seule fonction de veiller à ce que les directives données par le Conseil d'administration et le contrôle exercé par le Secrétaire général contribuent à la gestion efficace de l'UNOPS.

102. L'Administrateur a conclu en assurant le Conseil d'administration que le PNUD commencerait dès que possible à prendre tous les arrangements opérationnels nécessaires à la mise en oeuvre des accords et des propositions. Il a aussi réaffirmé sa volonté personnelle d'entretenir et de consolider la relation efficace et harmonieuse qui existait avec l'UNOPS. La coopération entre le PNUD et l'UNOPS devait être assurée non seulement au siège mais également sur le terrain de façon à ce que les services soient fournis aux pays de programmes de façon cohérente.

103. Le Directeur exécutif de l'UNOPS a déclaré que les perspectives pour 2002 étaient prometteuses car les demandes de services qu'il avait reçues devaient dépasser les 900 millions de dollars. Le document DP/2002/CRP.4 était lui aussi encourageant car il montrait que le PNUD et l'UNOPS étaient tous deux résolus à instaurer de nouvelles relations entre eux. Deux des principaux points évoqués dans le document commun était la reconnaissance et le respect du rôle de chaque organisation; l'UNOPS n'empiéterait pas sur le mandat du PNUD dans le domaine de la mobilisation des ressources et le PNUD ne créerait pas de service identique à l'UNOPS.

104. Le Directeur exécutif a comparé l'UNOPS actuel à celui de 1995 lorsque les projets représentaient la part du lion de ses activités. En 2002, les prêts représentaient plus de la moitié de ces transactions, et la majorité de ses clients étaient des organisations des Nations Unies dont le mandat dépassait la sphère du développement (tel que la paix, la sécurité, les droits de l'homme et le désarmement).

105. Les instruments de gestion du risque ont, aux dires du Directeur exécutif, aidé l'UNOPS à devenir le numéro un de la sous-traitance à l'Organisation des Nations Unies. En 1995, l'UNOPS assurait généralement à lui seul l'exécution des projets. En 2002, il partage les différentes tâches avec ses clients ce qui signifie que les organisations des Nations Unies peuvent sous-traiter une partie de leurs activités et déléguer certaines responsabilités en fonction du degré d'expertise et de l'avantage comparatif de chacun. L'UNOPS est également devenu plus sensible aux exigences des clients, a ajouté le Directeur exécutif.

106. Le Directeur exécutif a proposé la tenue d'un débat spécial consacré à l'UNOPS afin que le Conseil d'administration puisse répondre directement aux questions soulevées à ce propos par les délégations. En 1994, le Secrétaire général avait approuvé ce type de débat ainsi que plus récemment l'appui de l'Administrateur. Le Directeur exécutif a également approuvé la proposition récente du Secrétaire général d'élargir la composition du Comité de coordination de la gestion de l'UNOPS de façon à ce que ses clients puissent y siéger.

107. Les délégations se sont déclarées satisfaites des deux documents présentés (DP/2002/CRP.4 et DP/2002/CRP.5) et des exposés faits par l'Administrateur du PNUD et le Directeur exécutif de l'UNOPS.

108. De nombreuses délégations ont réaffirmé que l'UNOPS devait fournir des services aux organismes du système des Nations Unies dans le cadre de l'exécution des programmes et collaborer avec le PNUD afin de satisfaire les pays de programme. À cet égard, beaucoup ont estimé que l'UNOPS devait demeurer une entité distincte, identifiable et autofinancée obéissant au principe de l'offre et de la demande, au sein du système des Nations Unies. Elles ont également encouragé les organismes des Nations Unies à faire pleinement usage des compétences, des connaissances et des services de l'UNOPS. Deux délégations ont fait valoir que l'UNOPS était devenu un intermédiaire important au sein du système des Nations Unies et que son expérience et ses compétences en matière d'exécution des projets, la qualité de ses services et la rapidité et la souplesse de ses interventions en faisaient un partenaire de choix pour les gouvernements des pays de programme. Elles ont proposé qu'il puisse avoir des relations directes avec les gouvernements des pays, arguant que la mobilisation de ressources par le biais des autres organismes des Nations Unies à vocation particulière rendait le processus dans son

ensemble plus coûteux pour les pays de programme. D'autres délégations toutefois ne voulaient absolument pas que l'UNOPS fournisse directement des services aux organisations autres que celles des Nations Unies. Deux autres délégations se sont inquiétées des rumeurs de déficit budgétaire concernant l'UNOPS pour 2001.

109. Certaines délégations ont déclaré que les dispositions concernant la mobilisation des ressources qui figuraient dans le document DP/2002/CRP.4 étaient ambiguës et sujettes à de multiples interprétations. Elles ont donc insisté sur le fait que l'UNOPS ne devait pas se charger de mobiliser des ressources en faveur des pays de programme même si le document commun du PNUD et de l'UNOPS l'y autorisait à condition que ce soit avec l'accord et la connaissance du PNUD et des autres organisations.

110. La proposition relative à la tenue d'un débat séparé consacré à l'UNOPS à l'occasion des sessions du Conseil d'administration a fait l'objet d'un examen approfondi. Bien que l'Administrateur approuve la proposition du Conseil du Directeur exécutif concernant ce débat séparé, il laissait au Conseil le soin de prendre la décision finale. Deux délégations ont appuyé sans réserve cette idée, faisant valoir qu'un contrôle plus strict pourrait ainsi être exercé sur l'UNOPS. Plusieurs délégations ont souhaité savoir « quelle était l'utilité de tenir un débat séparé. Trois délégations préféraient les arrangements existants aux termes desquels les questions concernant l'UNOPS étaient abordées dans le cadre du débat relatif au PNUD.

111. De nombreuses délégations ont déclaré appuyer l'élargissement de la composition du Comité de la coordination de la gestion de façon à ce qu'y soient représentés des clients et des partenaires du système des Nations Unies, ainsi que la création d'un groupe de travail, servant de secrétariat, où seraient représentés le PNUD et l'UNOPS. La participation du Directeur exécutif de l'UNOPS en tant que membre de droit du Comité a également été appuyée. Ces arrangements pourraient contribuer à favoriser la coopération entre le PNUD et l'UNOPS en créant un maximum de synergie entre eux et en facilitant l'application des décisions prises au sujet de la relation entre le PNUD et l'UNOPS. Une délégation a estimé qu'il ne fallait pas que le Comité de coordination de la gestion empiète sur les prérogatives du Conseil d'administration.

112. Une délégation a déclaré que les autres organismes des Nations Unies devaient s'abstenir de créer des services d'exécution inspirés de l'UNOPS. Une autre délégation a demandé un complément d'information sur les questions et possibilités concernant le Bureau des services d'achats interorganisations. À cet égard, le mandat du bureau, au sein du PNUD, devrait être mieux défini.

113. Répondant aux délégations, le Directeur exécutif a réaffirmé que l'UNOPS resterait une organisation fournissant des services à la demande à l'ensemble du système des Nations Unies. Bien qu'il n'ait pas de mandat de fond, l'UNOPS disposait de nombreuses compétences dans des domaines tels que la gestion des projets et les achats présentant le meilleur rapport qualité-prix.

114. Dans sa réponse, l'Administrateur s'est félicité des propositions formulées dans le document commun et des conseils dispensés par le Secrétaire général et a insisté sur la volonté du PNUD d'y donner suite. Il a souligné le rôle de supervision du Comité de coordination de la gestion, qui devait être pleinement respecté. Il a aussi indiqué que le Directeur exécutif devrait faire rapport au Conseil

d'administration et au Secrétaire général par le biais du Comité de coordination de la gestion. Il a insisté sur le fait que le Comité élargi jouerait un rôle efficace dans la relation entre le PNUD et l'UNOPS.

115. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2002/2 (voir annexe I).

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

VII. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1998-1999

PNUD

116. L'Administrateur associé a présenté le rapport de l'Administrateur sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/2002/5). Il a déclaré que le PNUD était reconnaissant au Comité des commissaires aux comptes de s'être prêté à un dialogue constructif qui avait contribué à maintenir la transparence dans l'examen des comptes de l'institution.

117. Le rapport récapitulait les recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1998-1999, faisait le point sur l'état d'avancement des mesures de suivi du PNUD et précisait les dates auxquelles elles devraient avoir été menées à bien. L'Administrateur associé a constaté que des progrès avaient été accomplis dans un grand nombre de domaines et qu'on s'efforçait de trouver des réponses aux problèmes demeurés en suspens. Une délégation avait quelques questions concernant le rapport et a proposé de les poser directement au PNUD.

118. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/2002/5).

FNUAP

119. La Directrice exécutive adjointe (gestion) a présenté le document DP/FPA/2002/2, sur l'état de l'application des recommandations figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal se terminant le 31 décembre 1999 (A/55/5/Add.7). Elle a exposé brièvement l'approche globale adoptée par le Fonds pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Elle a affirmé que le FNUAP était fermement décidé à appliquer une approche axée sur les résultats à toutes ses activités et que, dans le cadre de la transition en cours, l'organisation s'était efforcée d'accorder la priorité aux résultats tant en ce qui concernait ses activités que les procédures qui y étaient associées. Elle a fait observer que les lettres et rapports adressés par le Comité des commissaires aux comptes à la direction étaient communiqués aux fonctionnaires supérieurs dès réception puis inscrits à l'ordre du jour du Comité exécutif afin que les hauts responsables comprennent bien leurs responsabilités respectives pour ce qui est des mesures de suivi. Elle a souligné que la direction du FNUAP avait l'intention de prendre les devants et de consulter le Comité des commissaires aux comptes entre ses visites afin d'établir un partenariat étroit pour renforcer encore les contrôles internes et les pratiques de gestion.

120. Le Conseil d'administration a pris note de la suite donnée au rapport du Comité des commissaires sur les comptes de l'exercice biennal 1998-1999 : état de l'application des recommandations (DP/FPA/2002/2).

UNOPS

121. Le Directeur exécutif adjoint a présenté le document DP/2002/6 et a fait remarquer au Conseil d'administration que l'UNOPS avait collaboré très étroitement avec les commissaires aux comptes. Étant donné que le rapport présenté au Comité portait sur l'exercice biennal précédent, à savoir 1998-1999, il a déclaré qu'il avait été donné suite à toutes les recommandations formulées par les commissaires aux comptes ou que le processus était en cours.

122. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/2002/6).

VIII. Rapports au Conseil économique et social

PNUD

123. L'Administrateur associé a introduit le rapport au Conseil économique et social pour 2001 (DP/2002/7), qui mettait l'accent sur trois thèmes principaux : a) la mise en oeuvre du programme de réformes du Secrétaire général et des dispositions de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies pour 2001; b) le suivi des principales conférences et sommets internationaux et de la Déclaration du Millénaire; et c) le suivi de l'assistance économique spéciale, de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe.

124. Il a souligné que le développement de structures et d'instruments permettant une plus grande cohérence des politiques, procédures et activités opérationnelles en faveur du développement représentait l'un des principaux piliers du programme de réformes. Un groupe de travail mixte, Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD)/Comité exécutif pour les affaires humanitaires avait été créé pour l'Afghanistan afin d'orienter les activités opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies dans ce pays.

125. Les progrès avaient continué en ce qui concerne l'établissement de maisons des Nations Unies, avec l'établissement de cinq nouvelles maisons en 2001. Les discussions sur les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'élaboration des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement avaient également été facilitées grâce à la mise en place de services Internet à l'intention des membres du GNUD : le Devlink du GNUD et le RCNet pour les bilans communs de pays et les plans-cadres.

126. Le développement des bilans communs et des plans-cadres avait été fermement soutenu. En évaluant ces instruments, les États Membres et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU avaient fait des propositions d'amélioration précieuses.

127. Le PNUD avait accompli des progrès en ce qui concerne l'harmonisation de ses procédures de programmation avec celles des autres fonds et programmes

conformément aux observations du Conseil économique et social et du Conseil d'administration. Dans sa résolution 56/201, l'Assemblée générale avait appelé des progrès plus rapides selon des calendriers précis en matière d'harmonisation des systèmes financiers, administratifs et de personnel. Ces recommandations feraient partie intégrante du programme de travail du GNUD pour 2002.

128. Le PNUD continuait de renforcer le système des coordonnateurs résidents en recrutant du personnel hautement qualifié et en appliquant de nouvelles modalités d'évaluation de la compétence des candidats. Il faudrait cependant de nouveaux efforts pour améliorer la parité dans ce domaine. Le GNUD a donc adopté en 2001 une politique encourageant toutes les organisations à proposer 50 % de femmes en tant que candidates aux postes de coordonnateur résident. On s'efforçait également d'améliorer l'évaluation des coordonnateurs résidents en poste et de mettre en place un système de retour de l'information. On avait souligné la nécessité de recruter davantage de coordonnateurs résidents ayant une expérience des questions humanitaires pour les pays qui connaissent des problèmes de développement particuliers ou qui sortent d'un conflit.

129. L'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes demeurait une partie vitale des activités du GNUD. L'analyse des bilans communs et des plans-cadres ainsi que des rapports émanant des deux tiers des bureaux du PNUD reflétait une intensification des programmes d'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes et une meilleure coordination interinstitutions. Toutefois, la situation pouvait encore être améliorée, notamment par l'élaboration de séries de données ventilées par sexe et l'intégration de la parité dans la planification de tous les secteurs du programme dans les situations postérieures au conflit.

130. On a renforcé la coordination avec les institutions de Bretton Woods, notamment en ce qui concerne l'élaboration, au niveau des pays et sur leur demande, de documents stratégiques en matière de lutte contre la pauvreté.

131. En ce qui concernait le suivi des grandes conférences, on a mis l'accent surtout sur les engagements et les buts énoncés dans la Déclaration du Millénaire. On avait commencé une campagne visant à sensibiliser les intéressés à l'importance qu'il y avait à atteindre ces objectifs, y compris des activités de pays pilotes relatives à l'élaboration de rapports analytiques sur les progrès accomplis vers la réalisation de ces engagements.

132. Dans le domaine du suivi de l'assistance économique spéciale de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe, le PNUD fournissait un lien puissant entre les opérations de secours, de relèvement et de développement. Pour garantir la viabilité de ces efforts, la coopération avec les entités nationales et locales et les organisations de la société civile était vitale.

133. S'agissant du tremblement de terre dans le Gujarat (Inde), l'Administrateur associé a signalé que le PNUD avait rapidement envoyé une équipe de secours de transition. La participation du personnel national à cet effort avait été intense et avait abouti à la mise en place de capacités considérable. On avait également tiré des enseignements précieux pour des activités futures relatives à la prévention, la préparation et l'atténuation des catastrophes naturelles et aux travaux de relèvement.

Observations des membres du Conseil d'administration*Qualité du rapport*

134. Nombre de délégations ont félicité le PNUD pour la grande qualité du rapport et sa présentation selon le modèle commun du GNUD. Un orateur estimait qu'il fallait améliorer la partie analytique d'un rapport qui était par ailleurs complet et riche d'informations.

Coordination et coopération avec d'autres partenaires

135. Plusieurs orateurs ont appuyé les initiatives du GNUD visant à organiser une approche coordonnée aux activités opérationnelles de développement. Une approche cohérente, coordonnée et harmonisée renforcerait la valeur de l'appui technique fourni aux pays de programme dans leurs efforts visant à atteindre les Objectifs de développement énoncés de la Déclaration du Millénaire, y compris le but global tendant à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015, dans un monde de plus en plus interdépendant et complexe. La collaboration du PNUD dans le système des Nations Unis s'était manifestée par la rapidité avec laquelle une assistance humanitaire avait été fournie dans des situations de crise, comme en Afghanistan et en Inde.

136. Tout en soulignant l'utilité d'une coopération plus étroite avec d'autres partenaires pour le développement, on a fait remarquer que ces relations devraient être complémentaires de manière à maintenir le mandat et les avantages comparatifs du PNUD ainsi que son universalité, sa neutralité et son impartialité, et à garantir que ces programmes continuent d'être lancés à l'initiative des pays et pris en charge par eux.

Système des coordonnateurs résidents

137. Les délégations ont noté avec appréciation les efforts visant à élargir la liste servant à choisir les coordonnateurs résidents et la mise en place d'un service d'évaluation des compétences. Un tel arrangement accroîtrait le nombre de coordonnateurs résidents de qualité qui dirigeaient les équipes de pays de manière efficace et effective. Des coordonnateurs résidents qualifiés et chevronnés étaient vitaux pour veiller à ce que les bilans de pays et les plans-cadres soient bien préparés en collaboration avec les gouvernements et avec leur consentement. Quelques orateurs ont demandé des efforts accrus en faveur de la diversification du fichier de candidats et de l'amélioration de la parité.

Questions relatives au financement

138. Quelques délégations ont souligné que les ressources ordinaires constituaient la base et les activités du PNUD. S'il restait beaucoup à faire, on s'est néanmoins félicité de ce que les ressources ordinaires aient cessé de baisser, ce qui montrait que la communauté des donateurs et les pays de programme étaient heureux de la nouvelle orientation du PNUD. On s'est également félicité de l'accroissement des ressources extraordinaires, qui représentaient un complément aux ressources ordinaires. On a proposé de répartir équitablement les ressources entre les régions.

Réponse

139. L'Administrateur associé a remercié les délégations de leurs observations constructives et positives sur le rapport. Il a promis que l'on s'efforcerait d'améliorer la partie analytique des futurs rapports.

140. S'agissant de la parité et de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes, il a déploré que de nombreuses femmes n'exercent pas encore des fonctions suffisamment élevées pour être candidates aux postes de coordonnateur résident. Il a assuré le Conseil d'administration que le GNUM redoublerait d'efforts pour diversifier la liste des candidats et améliorer la parité.

141. Concernant la collaboration avec des institutions financières internationales et en particulier la Banque mondiale, l'Administrateur associé a décrit la nature complémentaire de leurs relations avec le PNUD. Il a fait observer, par exemple, que la méthode employée pour analyser la pauvreté aux fins des rapports sur le développement humain et des bilans de pays avait servi de modèle pour les documents stratégiques en matière de lutte contre la pauvreté, qui étaient liés à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés destinée à réduire la dette extérieure, les économies étant allouées aux secteurs sociaux afin de réduire la pauvreté absolue. En tant que conseiller jouissant de la confiance des pays de programme, le PNUD a aidé les gouvernements à élaborer ces documents.

142. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du PNUD au Conseil économique et social (DP/2002/7) et a décidé de le soumettre, accompagné des observations qu'il avait inspirées au Conseil.

FNUAP

143. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP a présenté le rapport au Conseil économique et social (DP/FPA/2002/1). Il a souligné l'importance de la décision 2001/11 du Conseil d'administration, qui avait harmonisé les procédures de programmation du FNUAP et du PNUD et donné l'occasion aux membres du Conseil d'administration de contribuer à l'élaboration des programmes de pays. Il a fait remarquer qu'on insistait dans le rapport sur le rôle du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM), et que le rapport s'inspirait largement du rapport de synthèse des rapports annuels des coordonnateurs résidents établis par le bureau du GNUM. Il a également noté qu'on examinait dans le rapport l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans le mandat et le programme du FNUAP, la participation des bureaux des pays au processus de documents stratégiques en matière de lutte contre la pauvreté et les efforts visant à garantir que les activités du Fonds contribuaient au programme énoncé dans la Déclaration du Millénaire.

Observations des délégations

144. En commentant le rapport, plusieurs délégations ont déclaré qu'elles le trouvaient utile et riche d'informations. Quelques délégations ont demandé que les futurs rapports soient plus analytiques et moins descriptifs. Les délégations ont exprimé leur appui à la recommandation figurant au paragraphe 71 et concernant le suivi des conférences internationales et des sommets, et des Objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et ont souligné que les

pays devraient être les animateurs et le moteur des processus de bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

145. On a généralement appuyé l'accent mis sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes, bien qu'une délégation ait estimé que le rapport aurait dû se prononcer clairement en faveur de la capacité des femmes d'améliorer leur propre santé génésique. Une délégation s'est félicitée de l'attention accordée par le FNUAP à la question de la violence contre les femmes et les filles et a demandé plus de détails concernant la manière dont le Fonds abordait le problème de violence contre les femmes dans le cadre de la santé génésique, et sur les résultats de l'édition pilote de la publication *A Practical Approach to Gender-Based Violence: A Programme Guide for Health Care Providers and Managers*.

146. Une délégation a encouragé le PNUD comme le FNUAP à s'attaquer aux problèmes mis en relief dans l'examen triennal d'ensemble des processus de bilan commun de pays et plan-cadre. La même délégation a lancé en outre une mise en garde contre l'utilisation d'une approche axée sur les résultats en tant que critère pour déterminer l'allocation générale des ressources. Tout en reconnaissant l'utilité du contrôle et de l'évaluation pour assurer que les ressources soient gérées de manière stratégique, cette délégation craignait qu'en mettant trop l'accent sur les résultats à court terme, on ne risque de déformer les priorités des organisations.

147. Plusieurs délégations se sont félicitées des efforts du FNUAP en faveur du renforcement de la coopération avec la Banque mondiale et souhaitaient en savoir davantage sur la coopération dans le domaine de la sécurité des produits de santé génésique. Toutefois, d'autres délégations ont exprimé l'avis que la collaboration entre le GNUMD et la Banque mondiale était complexe et que les processus de bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement devraient continuer à être animés par les pays et non soumis aux conditionnalités

148. Un certain nombre de délégations ont reconnu qu'il fallait créer une liste plus diversifiée de candidats aux fonctions de coordonnateur résident, avec un meilleur respect de la parité et une participation accrue des organismes autres que le PNUD. Une délégation voulait connaître les raisons du manque de parité, alors qu'une autre a estimé que la proposition tendant à fixer un pourcentage de 50 % n'était peut-être pas le meilleur moyen de régler le problème. Une autre délégation a souligné qu'il importait d'adopter une démarche soucieuse d'équité entre les sexes.

149. Une délégation a recommandé au FNUAP et au PNUD de suivre la pratique de l'UNICEF et d'annoncer les contributions à la première session de l'année du Conseil d'administration plutôt qu'à la session annuelle, comme c'était le cas à l'heure actuelle.

Réponse de l'Administration

150. Répondant aux différentes observations et questions, le Directeur exécutif adjoint a remercié les délégations de leurs observations et de l'appui exprimé à l'harmonisation des activités des institutions du GNUMD. Il a pris note du vif intérêt manifesté par les délégations pour la question de l'intégration de la démarche soucieuse d'équité entre les sexes et a signalé que le manuel relatif à la violence sexospécifique était en train d'être testé.

151. Répondant à la demande de plus amples informations sur les travaux du Fonds en matière de sécurité des produits de santé génésique, il a affirmé que le FNUAP

était à l'avant-garde dans ce domaine, et que son rôle avait été reconnu à l'occasion d'une réunion tenue en mai 2001 à Istanbul sur l'obtention de contraceptifs et de préservatifs pour la prévention du VIH/sida. Le FNUAP collaborait actuellement avec ses partenaires afin de traduire le programme mondial en plans spécifiques par pays.

152. Il a répondu aux préoccupations relatives au partenariat de plus en plus étroit entre le Fonds et la Banque mondiale en déclarant que les institutions du GNUD et de Bretton Woods avaient des avantages comparatifs différents. Le FNUAP était conscient de la nécessité de maintenir clairement sa position dans ses relations avec ces institutions. Concernant le manque de parité dans le système des coordonnateurs résidents, il dit qu'il existait plusieurs explications, notamment le fait que certaines institutions répugnaient à céder du personnel qualifié, notamment des femmes, ainsi que les préoccupations en matière d'organisation des carrières.

153. Le Directeur exécutif adjoint a conclu ses observations en déclarant que les futurs rapports seraient plus analytiques.

154. Le Directeur de la Division de la planification stratégique et de la coordination était d'accord pour penser qu'il ne suffisait pas d'être sensible à la question des femmes, mais qu'il était crucial d'avoir une perspective sexospécifique. Il notait que l'expérience du Fonds relative aux documents stratégiques en matière de lutte contre la pauvreté avait été mitigée et qu'il espérait qu'à l'avenir, il y aurait des liens plus nombreux entre les questions de population d'une part, et les questions de développement et de pauvreté de l'autre. Il a conclu en soulignant les progrès accomplis par le FNUAP en matière de sécurité des produits de santé génésique, et a affirmé que cela demeurerait l'une des priorités du Fonds.

155. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du FNUAP au Conseil économique et social (DP/FPA/2002/1) et a décidé de le soumettre, ainsi que ses observations, au Conseil.

Débat consacré au FNUAP

Déclaration de la Directrice exécutive

156. La Directrice exécutive a félicité le Président du Conseil d'administration pour son élection et l'a remercié de la déclaration qu'il avait faite à l'ouverture de la session, la semaine précédente. Elle l'a assuré qu'elle avait pris note des points qu'il avait soulevés dans son intervention et a convenu que le FNUAP devrait être jugé sur les résultats de ses programmes.

157. La Directrice exécutive a rappelé les trois objectifs principaux qu'elle avait identifiés lorsqu'elle avait pris la parole pour la première fois devant le Conseil l'année précédente : assurer au Fonds une base financière stable; renforcer sa capacité institutionnelle; et tenir compte du contexte socioculturel de l'élaboration et de l'exécution du programme. Elle a ajouté un quatrième objectif : s'adapter à un environnement qui, compte tenu du mandat sensible du Fonds, affectait sa capacité d'attirer des ressources, de renforcer les capacités institutionnelles et d'exécuter les programmes.

158. La Directrice exécutive a dit que ce dernier objectif était d'autant plus important que certains adversaires du Fonds avaient tendance à répandre

délibérément des mensonges et des demi-vérités et à déformer les faits. Elle a déclaré qu'il était urgent d'y répondre par une présentation objective et précise du FNUAP et de ses activités et souligné l'importance des visites du Conseil d'administration sur le site des projets du Fonds. La Directrice exécutive a indiqué que le Conseil d'administration, qui avait une connaissance directe des travaux du Fonds, était le plus qualifié pour faire savoir à la communauté internationale ce qu'il était, ce qu'il représentait et ce qu'il faisait et, ce qui était tout aussi important, ce qu'il ne faisait pas. Bien que la plupart des accusations lancées contre l'organisation soient fausses, certaines d'entre elles semblaient trouver une certaine résonance parmi les gens raisonnables. Les attaques contre le FNUAP étaient maintenant constantes, systématiques, coordonnées et mondiales et devaient être repoussées en faisant prévaloir la vérité.

159. La Directrice exécutive a annoncé que les recettes au titre des ressources ordinaires pour 2001 se chiffraient à 262 millions de dollars, soit environ 10 millions de dollars de moins que ce qui avait été projeté. Bien que les estimations pour 2002 aient suscité certaines inquiétudes, en raison principalement du niveau indéterminé de la contribution de l'un des principaux donateurs, on notait quelques éléments positifs : les recettes au titre des ressources supplémentaires pour 2001 dépassaient largement le montant prévu et le Fonds comptait maintenant 120 donateurs, chiffre record. Toutefois, une grande partie de ses travaux continuait d'être menacée par l'absence de ressources de base prévisibles et assurées. Pour tenir compte de la réorientation à l'échelle mondiale des ressources de base vers les ressources supplémentaires, le Fonds devait procéder à des ajustements concernant ses programmes et les liens entre les deux types de financement. Il était également important de faire en sorte que les projets financés par des ressources supplémentaires touchent directement les domaines des programmes de base du Fonds.

160. La Directrice exécutive a signalé que les résultats de l'étude sur l'évaluation des besoins sur le terrain, effectuée en juin et juillet 2001, et les autres efforts liés à la transition commençaient à produire des avantages concrets concernant les aspects suivants : comment le FNUAP pouvait répartir ses ressources financières et humaines de manière plus stratégique; comment il pouvait renforcer l'appui qu'il fournissait sur le terrain, tant sur le plan structurel qu'opérationnel; et comment il pouvait simplifier les procédures et systèmes financiers administratifs. La Directrice a confirmé que l'année 2002 serait consacrée à la mise en oeuvre et à l'essai des nouveaux systèmes et stratégies mis au point jusqu'à présent.

161. La Directrice exécutive a décrit certaines des activités du Fonds dans le domaine de la religion et de la culture. Un groupe de spécialistes et d'experts dans les domaines de la religion, des droits de l'homme et des affaires internationales avait été réuni en novembre 2001 pour lancer un dialogue sur le rôle de la religion et de la culture dans le contexte de la mondialisation et du développement. Le succès des travaux de ce groupe, qui aidait à élaborer des approches et des directives opérationnelles, en utilisant les valeurs culturelles positives qui existent dans toutes les sociétés, avait incité le FNUAP à organiser d'autres activités connexes, comme un groupe d'étude sur le rôle de la culture et de la religion dans les programmes de population en janvier 2002. Il ne s'agissait que de deux exemples; de nombreuses initiatives avaient été lancées au siège et sur le terrain, afin de promouvoir le respect de la diversité et le dialogue entre les cultures. Mais ces initiatives avaient été exécutées de manière ponctuelle dans le passé et il était temps maintenant d'adopter

un cadre conceptuel sur la culture et des directives appropriées afin de l'intégrer dans les programmes de manière systématique et cohérente.

162. La Directrice exécutive a souligné que le FNUAP avait intensifié ses efforts afin d'intégrer une approche axée sur les résultats dans sa programmation et d'aider son personnel et ses partenaires nationaux à gérer les résultats. Le Fonds accordait une grande importance à un processus de programmation mené sous la direction des pays et où ceux-ci jouaient un rôle moteur, tenant compte de leurs priorités et de leurs besoins nationaux. Elle a ensuite mentionné certains des principaux défis auxquels le FNUAP était confronté dans les régions où il travaillait.

163. Les principaux problèmes auxquels se heurtait le Fonds en Afrique étaient le VIH/sida, les taux de mortalité maternelle élevés et l'absence de soins en matière de santé procréative pour les adolescents.

164. Dans la région des États arabes, certains pays avaient réussi dans une large mesure à ralentir l'accroissement de la population et à améliorer l'accès aux services en matière de santé procréative, tandis que d'autres ne parvenaient pas à combler leur retard. Les taux de mortalité maternelle se maintenaient à des niveaux inacceptables, des millions de femmes n'avaient pas accès à l'information et à des services de qualité en matière de santé procréative et la situation économique et sociale des femmes continue de susciter des préoccupations.

165. Dans la vaste région Asie-Pacifique, les problèmes variaient considérablement. De nombreux pays d'Asie du Sud, par exemple, avaient fait des progrès importants en ce qui concerne la réduction des taux de mortalité infantile, postinfantile et maternelle mais la persistance d'inégalités entre les sexes et en matière de richesse demeurait un obstacle important au développement économique et social et, dans certains pays, le maintien de taux d'accroissement démographique élevés annihilait les gains antérieurs. Dans les îles du Pacifique, la fourniture de services de santé procréative aux adolescentes était urgente en raison du pourcentage élevé de jeunes mais leur prestation était difficile et coûteuse en raison de la dispersion géographique de la population.

166. La plupart des pays d'Europe orientale et centrale étaient confrontés à un problème très différent : des taux de fécondité qui tombaient au-dessous des niveaux de remplacement. Il faut également mentionner la mauvaise qualité de l'information et des services de soins en matière de santé procréative; le taux d'augmentation le plus élevé du monde en ce qui concerne l'infection par le VIH/sida; et la très forte augmentation du trafic de femmes et de jeunes filles.

167. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes se caractérisait en général par des taux élevés de mortalité maternelle; le problème du VIH/sida s'aggravait, en particulier dans les pays des Caraïbes et parmi certains groupes de population à travers la région. Les problèmes de développement des pays de la région étaient aggravés par les niveaux élevés de pauvreté et l'exclusion sociale, notamment parmi les populations autochtones et les groupes marginalisés.

168. La Directrice exécutive a déclaré en conclusion qu'elle avait abordé certaines questions très épineuses et controversées. Cela était inévitable. Peut-être plus que tout autre organisme de développement des Nations Unies, le Fonds était jugé non seulement par ses résultats mais aussi par son mandat qui suscite des préoccupations, et, pour s'acquitter efficacement de ce mandat, il devait établir une relation transparente et franche avec les membres du Conseil d'administration.

Observations des délégations

169. Une déclaration approuvée par plus de 30 délégations a affirmé que le FNUAP jouait un rôle crucial en aidant à la réalisation des Objectifs de développement du millénaire et plus spécifiquement à la promotion des droits en matière d'hygiène sexuelle et de santé procréative. Pour pouvoir s'acquitter de son mandat, le FNUAP devait recevoir un appui politique approprié et un financement suffisant en matière de ressources de base et autres ressources. Dans ce contexte, les délégations qui ont souscrit à la déclaration ont exprimé leur vive préoccupation devant la diminution des contributions versées au budget du FNUAP et demandé à chacun de réaffirmer son attachement au Programme d'action de la CIPD et aux buts et Objectifs internationaux consignés dans la Déclaration du Millénaire, notamment en encourageant les pays donateurs à maintenir et, si possible, à accroître, leurs contributions aux ressources de base et aux autres ressources du Fonds. Plusieurs autres délégations se sont fait l'écho de cette préoccupation.

170. Plusieurs délégations ont également souligné le rôle critique joué par le Fonds dans la promotion de la santé procréative, l'importance des visites sur le terrain et la nécessité de contrer les tentatives de désinformation délibérée concernant les activités du Fonds. De nombreuses délégations ont loué le FNUAP pour les activités qu'il mène concernant la religion et la culture et les progrès qu'il a réalisés dans le domaine de la réforme interne et de la transition.

171. Une délégation s'est déclarée préoccupée par la capacité limitée du Fonds de répondre aux besoins en matière de santé procréative dans les situations d'urgence et souligné la nécessité de sensibiliser les responsables et le grand public à l'urgence de ces besoins. Une autre délégation a déclaré que de nouvelles ressources devaient être sollicitées auprès de la communauté des donateurs, en plus des fonds déjà mobilisés pour les activités au titre des programmes, afin de réduire l'écart entre les besoins en matière de santé procréative dans les situations d'urgence et la capacité du Fonds de répondre à ces besoins. La même délégation a également noté que le succès du Fonds dépendait essentiellement de sa capacité de faire concorder ses propres objectifs et ceux de la Déclaration du Millénaire avec les objectifs et priorités de développement des pays dans lesquels il opérait.

172. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leurs observations et de leurs expressions de soutien. Elle a mentionné les activités du Fonds en Afghanistan pour illustrer la manière dont il avait renforcé sa capacité de fournir des services de santé procréative dans les situations d'urgence. Elle a annoncé que des directives avaient été données à tous les bureaux de pays afin de les encourager à inclure dans leurs rapports des informations sur les progrès réalisés concernant les Objectifs de développement du millénaire et la fourniture de soins en matière de santé procréative en particulier. La Directrice exécutive espérait que les visites du Conseil d'administration dans les pays où étaient exécutés les programmes deviendraient plus fréquentes.

173. Le Président a clos le débat en récapitulant les interventions comme suit : a) les délégations avaient accueilli avec intérêt les observations franches et détaillées de la Directrice exécutive; b) de nombreuses délégations avaient demandé aux principaux donateurs d'augmenter leurs contributions au FNUAP; c) une expansion de la base des donateurs serait souhaitable; d) les initiatives prises dans les domaines de la religion et de la culture étaient appréciées et jugées comme extrêmement importantes; et e) les délégations avaient pris note de la déclaration de

la Directrice exécutive, selon laquelle il était d'une importance primordiale que le Conseil d'administration aide le FNUAP à contrer les fausses informations répandues au sujet de ses activités.

IX. Programme consultatif technique

174. La Directrice exécutive a présenté le rapport portant sur les arrangements futurs relatifs au Programme consultatif technique (DP/FPA/2002/3).

175. Le programme consultatif technique (PCT) a été décrit comme un arrangement interinstitutions par l'intermédiaire duquel le FNUAP proposait aux pays une coopération technique afin d'appuyer l'action dans le domaine de la population et du développement. De l'avis de la Directrice exécutive, le nouvel arrangement permettra de tirer parti des atouts des équipes d'appui aux pays, étant donné qu'il s'agit d'équipes pluridisciplinaires sous-régionales ou régionales composées de spécialistes techniques déployés sur le terrain, tout en apportant des améliorations majeures, telles que la mise en place de partenariats plus efficaces et axés sur les résultats qui regrouperont les organismes des Nations Unies et les commissions économiques régionales.

176. Le rapport est le fruit de longues consultations menées tant au siège que dans les bureaux de pays et avec les partenaires du Fonds, notamment les organismes des Nations Unies et les membres de l'Équipe spéciale interorganisations. De façon générale, on a estimé que grâce au PCT, les programmes nationaux relatifs à la population et au développement avaient bénéficié d'un appui consultatif de fond particulièrement appréciable; fort d'un groupe de spécialistes déjà constitué, le FNUAP était de fait bien placé pour proposer des services techniques aux programmes de pays. Des améliorations pouvaient cependant être apportées, les critères d'évaluation des arrangements futurs relatifs à l'appui technique offert par le Fonds étant les suivants : renforcement des capacités nationales, qualité de l'assistance technique, politique régionale, coûts, souplesse, recherche de partenariats.

177. La Directrice exécutive a déclaré que les nouveaux arrangements relatifs au programme consultatif technique devaient : a) renforcer les capacités techniques nationales et régionales qui permettront d'appuyer les activités afférentes à la population et au développement; b) garantir la disponibilité et l'utilisation de stratégies et des connaissances en vue d'améliorer l'efficacité des programmes dans les domaines de la population et du développement; c) améliorer l'appui technique stratégique proposé aux stades clefs du cycle de programmation du FNUAP s'agissant des programmes de pays et faciliter les réformes et autres politiques à l'échelle du système des Nations Unies.

178. À cette fin, plusieurs aménagements ont été proposés dans les nouveaux arrangements, à savoir : a) adaptation de la composition et des qualifications des équipes d'appui aux pays en vue de répondre aux besoins et aux capacités des sous-régions et régions; b) révision du mandat des équipes d'appui aux pays afin de privilégier les interventions stratégiques dans le cadre des programmes de pays, par exemple les bilans communs de pays et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté; c) plus grande souplesse de l'appui technique; d) mise au point d'un programme stratégique de partenariats avec les organismes des Nations Unies et les commissions économiques régionales qui soit à la fois plus efficace et mieux axé sur

les résultats; e) renforcement du dispositif global de suivi et d'évaluation du PCT; f) harmonisation des procédures de recrutement, des conditions d'emploi et du suivi et de l'évaluation du comportement professionnel, le FNUAP étant chargé du recrutement des membres des équipes d'appui aux pays.

179. La Directrice exécutive a dit que 2002 serait une année charnière durant laquelle il conviendrait de régler plusieurs questions importantes afin que le nouveau PCT puisse devenir pleinement opérationnel en janvier 2003. Il s'agira : a) d'élargir le nombre de partenaires chargés du recrutement; b) de faciliter les adaptations culturelles; c) de mettre en place un système de gestion et d'appui technique efficace pour renforcer le programme consultatif technique. La Directrice a souligné que l'exécution du programme serait fonction des ressources disponibles et que des aménagements étaient envisagés dans l'éventualité d'une réduction budgétaire. Elle a conclu en précisant que le nouveau programme consultatif technique était étroitement lié au processus de transition du FNUAP.

Observations des délégations

180. Plusieurs délégations ont remercié la Directrice exécutive de son exposé et sont convenues que le programme consultatif technique avait grandement facilité l'aide technique apportée aux pays s'agissant de l'hygiène de la procréation, des stratégies relatives à la population et au développement et des activités de mobilisation. Certaines délégations se sont dites confiantes que le programme consultatif technique irait dans le sens du plan de financement pluriannuel et continuerait à contribuer au renforcement des capacités nationales dans les pays bénéficiaires des programmes. D'autres se sont félicitées que le rapport traite des différents problèmes de gestion que pose le nouveau programme, notamment des corrélations existant entre l'introduction dudit programme et le processus de transition du FNUAP.

181. La délégation d'un pays bénéficiaire des programmes a souligné que le programme consultatif technique avait joué un rôle crucial s'agissant du renforcement des capacités nationales et appelé l'attention sur le fait qu'un tiers des activités des équipes d'appui aux pays consistait à renforcer les capacités. Elle est convenue qu'il fallait étoffer les capacités techniques locales et donner un rôle plus important aux spécialistes nationaux. Ce faisant, le niveau et la qualité de la coopération Sud-Sud pourraient s'améliorer. La délégation s'est déclarée favorable à des arrangements qui feraient une plus large place à la mise en commun de l'information, notamment par l'intermédiaire de systèmes d'information, et qui permettraient d'utiliser davantage les ressources nationales et régionales pour l'appui technique.

182. Une délégation s'est déclarée préoccupée par le manque de souplesse du PCT dont il est fait état dans le rapport, et a donc appuyé le dispositif qui est privilégié pour aménager le programme. Ce dispositif vise à réduire le nombre de conseillers régionaux dans les équipes d'appui aux pays et à remplacer les conseillers techniques par un mécanisme chargé de l'assistance technique et de la liaison avec les autres organismes. La délégation a souhaité avoir des précisions sur les nouvelles modalités de coopération avec les autres organismes des Nations Unies et sur les conséquences qu'elles auraient sur le mandat et les activités du Fonds. Elle a accueilli favorablement l'importance accrue qui était donnée au renforcement des capacités nationales et au recentrage des bureaux régionaux sur les activités

stratégiques. Elle a demandé des précisions sur les points suivants : a) la façon dont les capacités d'appui technique disponibles aux niveaux national et régional seront utilisées; b) les modalités selon lesquelles le savoir-faire national et régional sera mis en commun en vue de renforcer les capacités; c) le choix des produits, la mise au point d'indicateurs objectifs et la contribution apportée par le cadre logique du programme consultatif technique aux buts et objectifs du plan pluriannuel de financement.

183. D'autres délégations ont également approuvé le dispositif privilégié dans le rapport. Des précisions ont été demandées quant aux modalités de fonctionnement des partenariats dont il est question dans le rapport. Comme suite aux propos de la Directrice exécutive selon lesquels l'exécution du programme serait fonction des moyens disponibles, une délégation s'est dite préoccupée par le fait qu'une diminution des ressources disponibles risquait de rendre le programme moins efficace. Une autre délégation s'est félicitée que les nouveaux arrangements soient examinés à la lumière de l'enquête sur l'évaluation des besoins des bureaux extérieurs et que les équipes d'appui aux pays soient remaniées de façon à les associer au dialogue relatif aux politiques de santé, l'objectif étant que la santé en matière de procréation soit intégrée aux plans sectoriels. Quelques délégations ont souhaité pouvoir examiner les nouveaux arrangements à la deuxième session ordinaire du Conseil en 2004.

184. Se faisant l'écho d'observations formulées précédemment, une délégation s'est déclarée favorable à un système équilibré dans lequel on ferait appel au savoir-faire des organismes des Nations Unies et au besoin à des consultants extérieurs. Elle a souligné que s'agissant du savoir-faire, les pays du Sud disposaient de plusieurs atouts : esprit novateur, pertinence, ouverture culturelle, coûts. Une délégation s'est demandé s'il était indispensable d'instaurer un nouveau partenariat stratégique. D'autres ont voulu savoir quelle forme prendrait le renforcement des bureaux de pays.

185. La Directrice exécutive du groupe de la santé familiale et communautaire (FCH) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a fait une déclaration. Au nom de l'OMS et des autres organismes des Nations Unies membres du programme consultatif technique, à savoir l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), elle a accueilli favorablement le rapport. Elle a estimé que le programme était un exemple de collaboration réussie entre les organismes des Nations Unies et informé le Conseil d'administration qu'il avait été cité comme une pratique à suivre lors d'une consultation sur les partenariats organisée récemment par la Banque mondiale.

186. La Directrice exécutive du FCH a cité cinq des principales réalisations du PCT à ce jour : a) le renforcement des capacités et du savoir-faire au niveau national dans un grand nombre de domaines ayant trait à la santé en matière de procréation, à la population et au développement; b) l'apport d'une assistance technique stratégique dans ces domaines, dans le cadre de programmes de développement plus vastes, et la coordination des initiatives et des ressources y afférentes au niveau des pays; c) l'apport d'une assistance et d'avis techniques ponctuels aux gouvernements s'agissant des programmes relatifs à la santé en matière de procréation et à la population; d) l'utilisation de directives et de normes permettant de mieux prendre

en compte les questions relatives à la santé en matière de procréation et à la population ainsi que les besoins des pays; e) l'incorporation des questions relatives à la santé en matière de procréation, à la population et au développement dans les activités prioritaires des organisations participant au programme.

187. D'après la Directrice exécutive du FCH, le succès obtenu s'explique par trois grandes caractéristiques du programme : a) son caractère pluridisciplinaire; b) sa composition interinstitutions; c) son mode d'organisation qui a permis de répercuter auprès des équipes d'appui aux pays le fruit des travaux de recherche et de normalisation menés au siège des organisations participantes. La Directrice a également mentionné certains obstacles rencontrés par les partenaires dans la mise en place du système d'appui pluridisciplinaire interinstitutions. Certains de ces obstacles sont d'ordre administratif, tandis que d'autres sont dus à des moyens financiers fluctuants, les équipes d'appui aux pays devant alors faire face à des difficultés accrues. Il aurait été utile de recenser certains de ces obstacles dans le cadre d'une évaluation externe du PCT.

188. Au nom de l'OMS, de la FAO, de l'OIT et de l'UNESCO, la Directrice exécutive du FCH a fait siennes les modifications proposées dans le rapport, mais s'est dite préoccupée par le fait que la diminution des effectifs s'occupant du TCP au siège de chaque organisation et le retrait dans les équipes d'appui aux pays du personnel appartenant aux organisations partenaires pourrait nuire à certains des aspects qui ont contribué au succès du programme. Elle s'est fait l'écho de l'appui manifesté par les organisations au programme de partenariat stratégique proposé dans le cadre des nouveaux arrangements et dit que le nouveau composant devrait permettre de : a) tirer parti des fonctions normatives et des atouts des différentes organisations; b) recenser des mécanismes pratiques et clairement définis aux fins de renforcer l'élaboration de normes et de principes directeurs applicables à l'appui technique proposé aux pays; c) garantir un financement pluriannuel.

189. La Directrice exécutive du FNUAP a remercié les délégations et la Directrice exécutive du FCH de leurs interventions. Elle a assuré le Conseil que les partenariats conclus avec les autres organismes des Nations Unies seraient stratégiques, tiendraient compte des atouts des uns et des autres et ne seraient pas établis au coup par coup. S'agissant du renforcement des capacités des bureaux extérieurs, elle a dit que le Fonds examinait la typologie des bureaux de pays et dressait un bilan des compétences des représentants résidents afin de recenser les besoins de formation. La Directrice exécutive a affirmé que l'on recourrait autant que possible aux spécialistes nationaux et régionaux et dit qu'elle était attachée au principe de l'évaluation. Elle a en outre insisté sur le fait que le financement était problématique et que des postes risquaient donc de ne pas être pourvus.

190. Le chef du Service des programmes multinationaux et de l'appui opérationnel a dit que les partenariats stratégiques du programme devaient s'inscrire dans un cadre de travail. Il a décrit ces partenariats comme comportant quatre volets : produits, appui technique, missions et formation. S'agissant du renforcement des capacités nationales, il a déclaré que les équipes d'appui aux pays devaient cibler leurs interventions aux niveaux national et régional de façon à s'adresser aux particuliers et aux institutions. Dans le domaine du suivi et de l'évaluation, il a souligné la nécessité de revoir le cadre logique du programme et émis l'idée qu'un instrument de suivi plus simple était peut-être préférable. Il a ensuite abordé la question des réunions annuelles entre le FNUAP et les équipes d'appui aux pays qui

permettront de formuler des plans de travail axés sur les résultats, de mesurer les progrès et de sélectionner les produits et indicateurs pertinents pour l'année à venir.

191. Le Directeur exécutif adjoint (programmes) a ajouté que le programme de partenariat stratégique devait être de type anticipatif et que les atouts de chacune des organisations devaient être examinés.

192. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2002/3 (voir annexe I).

X. Programmes de pays et questions connexes

193. Avant de soumettre les programmes de pays pour approbation, le Directeur exécutif adjoint (Programmes) a présenté dans une brève introduction certains des problèmes généraux rencontrés par les bureaux de programme dans les différentes régions. Selon lui, deux cadres étaient importants pour évaluer l'impact des programmes de pays du FNUAP : les Objectifs du millénaire pour le développement et les propres objectifs du Fonds définis dans le Plan de financement pluriannuel pour la période 2000-2003. Le Directeur exécutif adjoint a rappelé que le FNUAP était inquiet de constater que l'objectif consistant à fournir un accès universel à des informations et des services de qualité en matière de santé procréative avant 2015 ne figurait pas parmi les Objectifs de développement du millénaire; il a promis au Conseil d'administration que le FNUAP collaborerait avec les gouvernements et d'autres partenaires du développement pour faire une réalité de cet objectif de la CIPD et garantir que les progrès accomplis soient dûment contrôlés à intervalles réguliers.

194. Les principaux objectifs du FNUAP en Afrique demeuraient la prévention de la propagation du VIH/sida, l'amélioration de la santé procréative, la réduction de la mortalité maternelle et l'élimination des inégalités entre les sexes. L'épidémie de VIH/sida demeurait le plus grand obstacle au développement dans la région et elle érodait rapidement les progrès socioéconomiques réalisés au cours des 30 dernières années. Malgré les effets dévastateurs du VIH/sida, la plupart des pays d'Afrique subsaharienne se caractérisaient par le maintien des taux d'accroissement de la population élevés : les adolescents et les jeunes de ces pays en général continuaient de se heurter à des obstacles quasiment insurmontables pour accéder à des services de santé procréative à l'écoute de leurs besoins. Le taux de prévalence des moyens de contraception demeurait faible dans de nombreux pays, situation aggravée par de fréquentes pénuries de contraceptifs. Pour cette raison, la formation et la sensibilisation des contreparties gouvernementales du FNUAP et des autres partenaires dans tous les pays subsahariens demeuraient une priorité du Fonds, au même titre que la mise au point et l'exécution de stratégies globales pour améliorer la portée et la qualité de l'information et des services en matière de médecine procréative.

195. Le Directeur exécutif adjoint a attribué le maintien de taux de mortalité maternelle élevés en Afrique à plusieurs facteurs, notamment l'augmentation du nombre d'avortements non médicalisés, l'absence de soins obstétricaux d'urgence de qualité et d'accoucheuses qualifiées, le début précoce de l'activité sexuelle, l'ignorance des risques associés à la sexualité et le faible taux d'utilisation de contraceptifs modernes. Les programmes du FNUAP avaient été formulés pour compléter des stratégies globales axées simultanément sur la promotion de la planification familiale, la présence de personnel qualifié et formé pendant

l'accouchement et la disponibilité de soins obstétricaux d'urgence. S'agissant des questions liées aux sexes, les pays africains avaient réalisé quelques progrès en ce qui concerne la lutte contre les pratiques traditionnelles dangereuses, en particulier les mutilations génitales féminines, mais il restait encore beaucoup à faire pour que les femmes aient une totale autonomie sur les plans économique, social et politique.

196. Les problèmes auxquels étaient confrontés les programmes assistés par le FNUAP dans la région de l'Asie et du Pacifique étaient nombreux et divers. L'Asie du Sud avait beaucoup progressé dans le secteur social, notamment en ce qui concerne la réduction de la mortalité infantile, postinfantile et maternelle et la fécondité totale, ainsi que des améliorations générales dans la santé. Toutefois, la pauvreté et les inégalités entre les sexes entravaient la poursuite des progrès socioéconomiques et le maintien de taux d'accroissement de la population élevés dans certains pays neutralisaient les progrès accomplis. L'Asie du Sud conservait l'un des taux d'alphabétisation les plus bas du monde et l'écart entre l'alphabétisation des hommes et des femmes était le plus important; la discrimination et la violence à l'égard des femmes était généralisées, d'où l'urgence de mettre en oeuvre des programmes de population et de santé procréative. La plupart des pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est continuaient leur redressement progressif à la suite de la crise financière de 1997, mais comme les efforts étaient concentrés presque exclusivement sur la gestion macroéconomique et la gestion du secteur financier, les secteurs de l'éducation et de la santé ne bénéficiaient toujours pas d'une attention suffisante en ce qui concerne les allocations budgétaires et l'élaboration des politiques. De nouveaux programmes de pays au Népal et en République démocratique populaire lao avaient été conçus pour remédier à la mauvaise qualité des informations et des services en matière de santé procréative et réduire les inégalités entre les sexes.

197. Les États arabes étaient caractérisés par des taux d'accroissement de la population élevés, des populations très jeunes, des taux de mortalité maternelle élevés, l'inégalité entre les sexes et des écarts régionaux en termes de résultats économiques. Le Directeur exécutif adjoint a fait observer que les trois programmes présentés au Conseil d'administration pour ces pays étaient axés sur l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des services et des informations en matière de santé procréative dans les zones les plus défavorisées, aux différents niveaux de la prestation ou services. Les stratégies portaient notamment sur le renforcement des capacités, la fourniture de produits de santé et le renforcement des systèmes d'orientation. Ces stratégies étaient appuyées par des activités visant à faire mieux connaître les problèmes de santé procréative, en particulier les mutilations génitales féminines, les mariages précoces, les grossesses des adolescentes, l'importance de la participation des hommes aux soins de santé procréative, les pratiques traditionnelles dangereuses, l'autonomisation des femmes, la promotion de l'éducation des filles et la lutte contre la propagation du VIH/sida et autres infections sexuellement transmissibles. Les autres domaines d'action prioritaires dans la région incluaient l'élaboration de politiques démographiques, l'analyse des politiques, la recherche, les recensements et autres modes de collecte de données, ainsi que la mise en place de bases de données démographiques contenant des données ventilées par sexe.

198. Les sept programmes de pays présentés pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes étaient conçus pour appuyer des politiques gouvernementales et des

initiatives nationales précises visant à améliorer les conditions économiques et sociales des populations vivant dans la pauvreté, une attention particulière étant accordée aux femmes, en particulier à celles vivant dans des zones rurales. Les programmes du FNUAP proposés associaient les activités de plaidoyer, l'assistance technique pour la formulation de politiques, la promotion du renforcement des capacités nationales et la mise au point de programmes démographiques à l'appui des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté. Un degré de priorités élevé avait été accordé à la santé et aux droits en matière de procréation et à l'égalité des sexes, domaines qui n'avaient pas été suffisamment intégrés dans les stratégies de réduction de la pauvreté.

199. Les programmes du FNUAP en Amérique latine et dans les Caraïbes avaient également été conçus pour réduire les taux élevés de mortalité maternelle qui persistaient dans certains pays et dans certaines régions à l'intérieur des pays, notamment par la promotion de la planification familiale et de soins obstétricaux d'urgence. Une priorité élevée avait également été accordée à la lutte contre la propagation rapide du VIH/sida, en particulier dans les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes. L'attention que continuaient de recevoir les questions liées à l'hygiène sexuelle et à la santé procréative des adolescents avait également été décrite comme un élément essentiel de tous les programmes de pays présentés.

200. Compte tenu des ressources budgétaires extrêmement limitées du FNUAP pour la région, les stratégies visant à influencer les politiques gouvernementales au niveau national et des États avaient reçu la priorité par rapport aux initiatives à petite échelle bénéficiant à des groupes réduits de la population. Lorsqu'un appui était fourni pour des activités à petite échelle, la préférence avait été accordée à des stratégies nouvelles et novatrices qui pourraient éventuellement être adoptées par les gouvernements au niveau national.

201. Le Directeur exécutif adjoint a conclu ses observations en promettant que le FNUAP contrôlerait rigoureusement, par le biais d'un ensemble d'indicateurs convenus, l'impact des programmes appuyés par le Fonds sur le développement socioéconomique. Il a assuré au Conseil d'administration que les programmes que le FNUAP appuyait seraient intégrés dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Il a insisté sur l'importance de l'analyse de la qualité et de la planification stratégique comme base de la planification des programmes et affirmé que le Fonds était déterminé à collaborer étroitement avec ses partenaires pour maximiser l'impact des programmes par le biais du bilan commun de pays, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, des documents de stratégie de réduction de la pauvreté, des approches sectorielles et, le cas échéant, de la programmation commune.

202. Les programmes de pays proposés pour les pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Brésil, Cap-Vert, Gabon, Guinée, Haïti, Honduras, Liban, Malawi, Mexique, Népal, Nicaragua, Paraguay, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Togo, Yémen et Zambie ont été approuvés par le Conseil d'administration, sans qu'aucun n'ait été examiné séparément, comme prévu dans la décision 97/12.

Observations des délégations

203. Les délégations se sont vivement félicitées de la déclaration du Directeur exécutif adjoint, selon laquelle le FNUAP axerait ses ressources sur des stratégies visant à influencer les politiques au niveau national et des États, et sur des initiatives de renforcement des capacités dans divers pays.

204. Une délégation a indiqué que les bureaux de pays devaient fixer des priorités claires s'agissant de la partie géographique et des programmes, afin de maximiser l'impact de leurs ressources limitées et de permettre une mise en oeuvre et un suivi efficaces. Elle s'est félicitée du ciblage géographique de l'assistance apportée dans le cadre des programmes pour le Malawi et la Zambie, par exemple; elle espérait que la province du Mpumalanga serait ajoutée au programme pour l'Afrique du Sud car les indicateurs socioéconomiques de cette province montraient qu'une assistance y était nécessaire. Cette délégation a également demandé que les prochains rapports fassent référence aux objectifs fixés dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté.

205. S'agissant du programme pour la Zambie, une délégation s'est déclarée très favorable aux interventions stratégiques du programme, comme les initiatives de renforcement des capacités et les activités en matière de population et de développement, mais a estimé que le volet de la santé procréative du programme proposé aurait pu être conçu de façon à bénéficier à un groupe plus vaste de la population au lieu d'une province unique qui ne comptait que 6 % de la population du pays.

206. En ce qui concerne le programme pour le Népal, la même délégation s'est déclarée très satisfaite de l'accent mis par le programme sur la capacité d'adaptation des services de santé, la décentralisation, la disponibilité de produits contraceptifs et de services de santé procréative, le développement de la formation et la nécessité d'accorder plus d'attention au VIH/sida. Mais elle était préoccupée par le fait qu'aucun domaine n'avait été déterminé en vue d'une collaboration accrue avec les programmes du Gouvernement et d'autres donateurs. Cette délégation était inquiète que le nouveau programme pour le Népal risquait de perpétuer les inégalités géographiques existantes en matière de prestation de services et d'entraver la capacité du Ministère de la santé de répartir les fonds de la façon la plus efficace possible.

207. Une autre délégation a exprimé son appui résolu aux programmes proposés pour le Honduras, le Malawi, le Népal, la République démocratique du Congo et le Yémen, et félicité le Fonds de son rôle de premier plan dans le dialogue sur les questions de population, de santé procréative et de santé infantile. Cette délégation avait toutefois des doutes quant aux prévisions de cofinancement décrites dans les propositions de pays, en particulier pour Haïti et la République dominicaine, et a demandé comment les plans proposés seraient ajustés au cas où les prévisions n'étaient pas concrétisées. Dans le domaine de la contraception, en particulier dans le contexte des propositions relatives au Honduras, au Paraguay et à la Tanzanie, la délégation s'inquiétait de la capacité des gouvernements de se procurer des produits contraceptifs grâce à des ressources extérieures. Il a été proposé de mettre au point des mécanismes d'intervention rapide pour éviter l'épuisement des stocks nationaux. S'agissant de l'appui aux ONG, il a été noté que le recours accru aux financements communs et aux approches sectorielles avait nettement réduit la capacité de prêter assistance aux ONG dans certains pays, et la délégation se

demandait si les objectifs ambitieux fixés dans le programme pour la Tanzanie ne seraient pas difficiles à atteindre sans les services fournis par les ONG. En conclusion, la délégation était convaincue que le Fonds avait un avantage comparatif important pour faciliter l'introduction de réformes majeures et indispensables concernant la mise au point de normes techniques et de structures nécessaires pour les mettre en oeuvre.

208. Le représentant du Gabon a remercié le Conseil d'administration de l'appui continu apporté aux programmes dans son pays et expliqué comment l'assistance du FNUAP aidait son pays à réduire la pauvreté et à atteindre d'autres objectifs de développement. L'assistance du FNUAP avait contribué à la formulation d'une politique démographique nationale, aux préparatifs du recensement de 2003 et à la collecte d'autres données démographiques.

209. La délégation yéménite a remercié le Directeur exécutif adjoint de ses observations et le FNUAP de son assistance généreuse, qui avait aidé le Yémen à dispenser de meilleurs soins en matière de santé procréative, à améliorer les stratégies démographiques nationales et à réduire la pauvreté en général. Elle a remercié les pays donateurs individuels de leur générosité dans le cadre du cofinancement, mais a déclaré que le Yémen avait encore besoin d'aide supplémentaire pour renforcer les capacités nationales à l'appui des activités locales.

210. La délégation mexicaine a remercié le Conseil d'administration d'avoir approuvé le programme pour son pays et a évoqué la contribution importante qu'avait apportée le Fonds au cours de ses 27 années de collaboration avec le Mexique. Le précédent programme de pays, qui couvrait la période 1997-2001, avait joué un rôle particulièrement important dans la décentralisation de la planification démographique, et les efforts conjoints du FNUAP et du Gouvernement avaient permis d'acheminer des ressources multilatérales jusqu'aux 306 municipalités des États les plus pauvres (Chiapas, Guerrero, Hidalgo, Oaxaca et Puebla), qui regroupaient au total 3,5 millions d'habitants et dont les taux de marginalisation étaient les plus élevés. La délégation a souligné que le fédéralisme contribuait à répondre aux besoins des populations locales et expliqué que la décentralisation avait permis de renforcer la collaboration avec la société civile. Le Gouvernement mexicain s'était déclaré en faveur de la promotion de la coopération Sud-Sud, qui permettait aux différentes régions de se faire bénéficier les unes les autres des progrès réalisés en matière de population.

211. La délégation mexicaine a cependant ajouté que malgré les progrès, il restait beaucoup à faire. Il fallait appuyer le processus de décentralisation et de renforcement des organismes d'exécution étatiques et l'appliquer à d'autres entités, particulièrement à celles qui représentaient les populations autochtones et les autres groupes défavorisés. Il convenait également de se pencher sur les problèmes nouveaux, comme les conséquences de l'émigration accrue vers les États-Unis ou les répercussions de la mondialisation des échanges. En raison de ces problèmes et d'autres, la diminution des fonds alloués au programme approuvé pour le Mexique, qui, à hauteur de 5 millions de dollars, étaient en recul de plus de 50 % par rapport au cycle de programmation précédent, était très préoccupante. Les fonds provenant d'autres sources de financement avaient certes augmenté, mais ils n'étaient pas garantis.

212. La délégation brésilienne a remercié le FNUAP d'avoir adopté un nouveau programme pour son pays et évoqué l'approche novatrice du programme en matière de coopération Sud-Sud. La délégation hondurienne a remercié le FNUAP pour l'appui qu'il apportait aux activités en matière de population au Honduras, où il fallait d'urgence mettre un frein à la croissance démographique et à la propagation du VIH/sida. Le représentant du Nicaragua a remercié le FNUAP d'avoir approuvé son cinquième programme d'assistance et souligné qu'il fallait encourager le rôle joué par l'État dans les activités en matière de population, qui revêtait une grande importance. Il a exprimé la profonde préoccupation du Gouvernement concernant le passage du Nicaragua à la catégorie B, compte tenu des difficultés persistantes qu'avait le pays à atteindre les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement, de ses besoins importants dans le domaine de l'hygiène de la procréation et de son manque de ressources pour faire face à ces besoins.

213. Le Directeur exécutif adjoint a remercié les délégations pour leur contribution et leurs observations. Il est convenu qu'il était nécessaire de définir des priorités afin d'optimiser l'utilisation des ressources, qui étaient limitées. En réponse à la question concernant les mesures prises en vue de promouvoir la sécurité des produits contraceptifs, il a indiqué que le FNUAP collaborait dans ce domaine avec plusieurs partenaires internationaux, y compris l'Agency for International Development des États-Unis.

214. La Directrice exécutive a, elle aussi, évoqué la question du renforcement de la sécurité des produits contraceptifs et signalé que le FNUAP avait mis au point un mécanisme à cet effet mais que les fonds actuellement disponibles ne permettaient pas d'assurer le suivi des stocks de produits contraceptifs.

215. La Directrice de la Division Afrique a remercié les délégations de leur appui aux programmes pour l'Afrique. En réponse à une observation concernant la nécessité d'éviter les chevauchements d'activités, elle a donné aux membres du Conseil d'administration l'assurance que les représentants de chaque bureau de pays échangeaient des informations avec les représentants des autres bureaux de pays et des gouvernements concernés pour faire en sorte que les activités se complètent. Elle a également souligné que les priorités des programmes s'inspiraient des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et des bilans communs de pays dressés au titre des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Elle a, en outre, remercié les pays de leur appui au système de ciblage géographique adopté dans certains pays, notamment au Malawi et en Zambie, et souligné qu'un tel ciblage était nécessaire si l'on voulait optimiser l'efficacité des programmes et affecter les ressources là où les besoins étaient les plus importants. Ainsi, en Zambie, la priorité avait été accordée au nord-ouest du pays, région présentant la concentration la plus importante de réfugiés et de séropositifs. La Directrice de la Division Afrique a pris note des demandes tendant à ce que le FNUAP coopère plus étroitement avec les organismes nationaux de développement des pays donateurs.

216. Le Directeur de la Division des États arabes et de l'Europe a remercié le représentant du Yémen pour ses observations et lui a donné l'assurance que le nouveau programme de pays avait été élaboré en coopération étroite avec le Gouvernement et les autres organismes des Nations Unies concernés, dans le cadre

du Plan national du Yémen. Il a salué la politique de décentralisation menée par le Yémen.

217. La Directrice de la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes a exprimé sa gratitude aux délégations des pays donateurs pour leur appui et leurs observations, et remercié les délégations des pays bénéficiaires d'avoir mis en avant les réalisations du FNUAP dans leur pays. Elle s'est dite encouragée par le nombre et la diversité des donateurs prêts à apporter une aide au Nicaragua dans le cadre de l'approche sectorielle pour le prochain cycle de programmation; en réponse à l'intervention d'une délégation, elle a indiqué qu'il avait été pleinement tenu compte du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté lors de l'élaboration du programme de pays du Nicaragua. Elle a pris note du soutien exprimé en faveur des mesures visant à infléchir les politiques nationales. Tout en convenant qu'il s'agissait d'un des principaux aspects des stratégies proposées dans les nouveaux programmes, elle a souligné qu'il était important d'appuyer les initiatives locales qui permettraient de mettre les approches novatrices à l'épreuve sur le terrain et pourraient être adoptées par les gouvernements nationaux à plus grande échelle.

218. La Directrice de la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes a réagi aux préoccupations exprimées concernant le cofinancement des activités de certains programmes. Dans le cas de la République dominicaine, le niveau de ressources multilatérales et bilatérales à mobiliser était en fait très bas. La Directrice a fait observer que la campagne de mobilisation des ressources menée par le FNUAP en Haïti au cours du précédent cycle de programmation avait donné de très bons résultats, non seulement pour le financement des projets relatifs à l'hygiène de la procréation mais aussi pour celui des préparatifs du recensement. Pour ce qui est du Paraguay, elle a indiqué que l'État avait déjà commencé à couvrir certains besoins en produits contraceptifs au moyen de ses propres ressources et qu'il y avait toutes les raisons de croire qu'il continuerait à le faire lors du prochain cycle de programmation, au cours duquel des arrangements en matière de participation aux coûts devaient être mis en oeuvre. Elle a conclu en remerciant les délégations du Mexique et du Brésil pour le soutien qu'elles avaient apporté aux initiatives en faveur de la coopération Sud-Sud, et dit que la lutte contre le VIH/sida était un domaine parmi d'autres dans lequel il fallait multiplier les initiatives concertées.

219. La Directrice de la Division de l'Asie et du Pacifique a remercié les délégations des pays qui avaient fourni un appui au programme de pays du Népal et a fait savoir que le FNUAP travaillait en collaboration avec le Gouvernement pour faire en sorte que les activités entreprises ne soient pas mises en péril par des dissensions internes.

Déclaration finale du Président du Conseil d'administration

220. Le Président a indiqué que la première session ordinaire de 2002 du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP avait donné d'excellents résultats. Il a salué le travail remarquable réalisé par le PNUD et le FNUAP en vue de se réformer et de se doter de missions, d'objectifs et de mécanismes de gestion nouveaux. Il a recommandé au Conseil non seulement de suivre de près la collaboration entre le PNUD et le FNUAP mais aussi de s'intéresser aux liens existant entre ces deux organismes et les autres entités des Nations Unies. À cet égard, il s'est félicité des débats fructueux qui avaient eu lieu lors de la session commune des Conseils

d'administration du PNUD et du FNUAP tenue le 25 janvier 2002 et des conclusions qui en étaient issues.

221. Le Président a remercié le coordonnateur résident du Burkina Faso pour sa participation à la session, ainsi que pour son exposé sur les mesures concrètes mises en oeuvre par les diverses parties prenantes dans ce pays.

222. Pour conclure, le Président a rappelé qu'il était essentiel de porter les réalisations accomplies par le PNUD et le FNUAP à la connaissance des autorités concernées. Il a suggéré d'examiner, au cours des prochaines sessions, la façon dont ces résultats pourraient être communiqués aux parties intéressées.

XI. Questions diverses

Paramètres financiers du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice budgétaire 2001

223. Le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a présenté un aperçu de la situation financière et administrative récente, y compris de la situation budgétaire au début de 2002, ainsi qu'un rapport intérimaire sur les mesures de réforme en cours.

224. Il a signalé un écart entre les recettes et les dépenses pour l'exercice 2001; ces dernières comprenaient notamment une dépense imprévue de 1 million de dollars correspondant à la facturation par l'ONU de services administratifs centraux fournis plusieurs années auparavant et une dépense supplémentaire de 1 million de dollars correspondant au remboursement de l'impôt sur le revenu aux fonctionnaires de nationalité américaine. Par ailleurs, les versements à l'UNOPS au titre des accords de services de gestion avaient été effectués très tardivement (et dans certains cas, la mise en oeuvre des accords avait été renvoyée à plus tard), alors que les recettes provenant des projets financés au moyen des ressources ordinaires du PNUD avaient chuté en raison d'une réduction brutale des budgets d'un certain nombre de projets. Dans le même temps, des contrats d'achat à hauteur de 14 millions de dollars pour l'opération des Nations Unies au Kosovo n'avaient pas été signés et, en Iraq, le retard pris par le Gouvernement dans la délivrance de visas à une centaine d'experts avait considérablement ralenti l'exécution des projets. Les recettes provenant des services d'administration des prêts et de supervision des projets de l'UNOPS avaient également diminué en 2001. Sur environ 100 prêts gérés pour le compte du Fonds international de développement agricole (FIDA), 14 n'avaient pas pris effet au cours de l'exercice 2001.

225. La diminution des recettes allait contraindre l'UNOPS à puiser dans sa réserve opérationnelle. Le Directeur exécutif a exposé brièvement plusieurs scénarios qui détermineraient le volume des prélèvements. Selon le montant total du budget d'administration pour l'exercice considéré, le déficit se situerait au minimum entre 2,9 et 3,6 millions de dollars. Le Directeur exécutif a mis en évidence, à l'aide de tableaux et de graphiques, l'écart existant dans la composition du portefeuille de l'UNOPS en 1997 et en 2001. En 1997, les ressources centrales du PNUD représentaient près de 45 % du portefeuille total de l'UNOPS, alors qu'en 2001, elles n'en représentaient plus que 11 %.

226. Le Directeur exécutif a expliqué que, malgré les difficultés financières temporaires, l'UNOPS était une organisation saine et la demande de services

d'appui aux projets était encore plus forte qu'auparavant, et il a appelé l'attention sur la récente diversification des clients menée avec succès dans tout le système des Nations Unies ainsi que sur le transfert des prêts du FIDA de la Banque mondiale à l'UNOPS. La hausse actuelle de la demande de services de l'UNOPS témoignait de la réputation de l'organisation en ce qui concerne la rentabilité, l'efficacité, la prestation de services dans les délais, l'orientation active vers les clients et les connaissances spécialisées. En 2002, la demande totale de services devrait atteindre 1,1 milliard de dollars, soit le montant le plus élevé de ces dernières années. Le Directeur exécutif a également appelé l'attention sur la prudence avec laquelle ces calculs avaient été faits et les progrès enregistrés par l'organisation en matière de productivité, ce qui avait permis d'économiser des sommes considérables. L'insuffisance temporaire des recettes, liée au flux irrégulier de liquidités, était imputable à la conjoncture et non à un manque d'efficacité.

227. Le Directeur exécutif a indiqué que l'établissement d'un budget serré et équilibré était la priorité pour 2002 et a décrit comment l'organisation entendait y parvenir. Nombre de mesures importantes avaient déjà été prises, notamment la maîtrise des dépenses, le gel du recrutement depuis le milieu de 2001, le gel des reclassements et le report de certaines dépenses administratives. L'application d'une nouvelle série de réformes administratives était une autre priorité du Directeur exécutif pour l'année suivante. Cette nouvelle série de réformes serait fondée sur des études internes concernant le rôle de l'UNOPS dans le système des Nations Unies, ainsi que sur la volonté de l'organisation de devenir plus axée sur les clients. Moyennant une réforme structurelle, l'UNOPS serait en mesure de créer un compte individuel (supervisé par un « gestionnaire du compte ») pour chacun de ses clients dans le système des Nations Unies. Cette réforme se traduirait par une décentralisation poussée, la présentation de rapports financiers plus rigoureux et la mise en place d'un mécanisme avancé pour évaluer la satisfaction des clients. Des gains de productivité de l'ordre de 8 millions de dollars par an résulteraient d'une hausse de la productivité estimée à 15 %, d'une baisse des dépenses administratives, d'une réduction des frais de location et d'une diminution du nombre de postes de gestion de rang élevé.

228. En conclusion, le Directeur exécutif a précisé que le Conseil d'administration n'avait à prendre aucune mesure pour le moment, puisque l'insuffisance des recettes et le flux irrégulier de liquidités seraient compensés et couverts par la réserve opérationnelle conformément aux dispositions des règlements financiers. Il a rappelé aux membres du Conseil que l'UNOPS n'avait pas encore arrêté les comptes pour 2001 et que les résultats définitifs de l'année figureraient dans le rapport annuel, à l'instar des années précédentes.

229. Toutes les délégations qui ont pris la parole ont remercié le Directeur exécutif pour son exposé et certaines ont ajouté que ce type d'analyse financière approfondie et de transparence budgétaire permettait au Conseil d'administration de donner des directives à l'organisation et de superviser réellement ses activités. Une délégation a demandé au Directeur exécutif de lui expliquer pourquoi la part des activités du PNUD avait baissé dans le portefeuille de l'UNOPS; une autre a voulu savoir comment l'UNOPS évaluait les risques avant d'entreprendre des projets; et une troisième délégation a sollicité des précisions au sujet du solde de la réserve opérationnelle avant et après la réduction prévue. Deux délégations ont expressément demandé qu'on leur fournisse une définition claire de ce qu'était un client « entièrement autofinancé ».

230. Quelques délégations se sont dites préoccupées par l'insuffisance des ressources financières signalée pour 2001. L'une d'elles a demandé au Directeur exécutif de lui expliquer le pourquoi de cette situation alors que, dans le rapport de septembre 2001 présenté au Conseil, il était indiqué que la reconstitution de la réserve opérationnelle commencerait en 2001 grâce à une contribution de 1,5 million de dollars. La délégation a voulu savoir si les plans de réforme entraîneraient des dépenses supplémentaires à court terme. S'associant à une autre délégation, elle a demandé que les plans de réforme de l'UNOPS soient inscrits à l'ordre du jour de la session annuelle du Conseil d'administration en 2002.

231. Une délégation s'est demandé si les risques expliqués et courus en 2001 existeraient également en 2002. Elle a déclaré que le Conseil d'administration devrait appuyer et encourager l'UNOPS en ce qui concerne certains des faits positifs survenus ces derniers mois, en particulier la diversification et l'adjonction de nouveaux clients. Une autre délégation s'est déclarée déçue par le retard pris dans l'application des recommandations énoncées dans le document DP/2002/13 (le « rapport Vinde »), notamment pour ce qui est de l'établissement d'un système clair et efficace d'imputation du coût de revient intégral aux clients, et a demandé que cette recommandation soit rapidement mise en oeuvre.

232. Répondant en premier à la question portant sur la réduction du nombre de projets financés au moyen des ressources de base du PNUD, le Directeur exécutif a expliqué que l'année précédente, le PNUD avait annulé des engagements pris auprès de l'UNOPS et opté pour d'autres modalités d'application, telles que l'exécution nationale, l'exécution par l'organisme par l'intermédiaire d'autres institutions spécialisées du système, et l'exécution directe. Cela dit, l'UNOPS continuait à gérer un nombre considérable de projets financés par des fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD, ce qui tendait à prouver que les responsables de la gestion de ces fonds tenaient à ce que l'UNOPS s'occupe de leurs projets. S'adressant aux délégations qui avaient demandé des précisions au sujet du déficit des recettes, le Directeur exécutif a répété que le déficit prévu pour 2001 oscillerait entre 2,9 et 3,6 millions de dollars et a ajouté que le solde de la réserve s'établirait probablement au bout du compte en dessous des 7 millions de dollars.

233. Le Directeur exécutif a déclaré qu'à partir de septembre 2001, l'UNOPS avait prévu d'ajouter 1,5 million de dollars à la réserve. Cela était toutefois devenu impossible à la fin de l'année car la période de démarrage des portefeuilles pour les nouveaux clients était généralement plus longue que pour les anciens clients. Or, la proportion de nouveaux clients en 2001 avait été particulièrement élevée. L'organisation a généré des recettes sous forme de frais de gestion pour services rendus, qui n'étaient dus qu'après l'exécution des projets. L'objectif pour 2002 serait donc de réduire les coûts. Cette démarche serait expliquée en détail au Conseil d'administration à sa session annuelle en juin 2002.

234. Le Directeur exécutif a expliqué qu'un programme d'évaluation systématique des risques financiers avait été créé dans le cadre de la procédure d'acceptation de projets de l'UNOPS. D'après le Conseil consultatif de l'entreprise de l'UNOPS, les risques financiers courus par l'organisation étaient estimés à 10 à 15 % du chiffre d'affaires annuel, pourcentage similaire à celui d'une moyenne entreprise du secteur privé opérant dans un secteur comparable. S'agissant des préoccupations relatives au recouvrement des coûts, le Directeur exécutif a expliqué que la réforme de l'UNOPS transformerait chaque compte en « centre de dépenses », le gestionnaire

du compte étant chargé de recouvrer la totalité des coûts des services fournis à chacune des organisations clientes. L'organisation continuait d'appliquer les recommandations du rapport Vinde, présenté au Conseil d'administration par l'Administrateur du PNUD deux ans plus tôt. Une des principales recommandations du rapport concernait la mise au point d'un système informatisé de calcul des frais axé sur l'estimation du volume de travail. Cette tâche ayant été menée à terme, le système était mis à l'essai aux fins d'utilisation à l'échelle de l'UNOPS.

235. Il existait de grandes différences entre les portefeuilles de 2001 et 2002, au moins à trois niveaux. La demande globale de services de l'UNOPS était supérieure de 200 millions de dollars environ en 2002, et l'organisation avait augmenté de 30 % le nombre de documents de projet dûment signés pour s'en servir comme filet de sécurité. En outre, de nombreux nouveaux clients de l'UNOPS étaient « entièrement autofinancés », d'où de faibles risques de réductions soudaines ou d'annulations de projet. Un certain nombre d'organisations des Nations Unies sollicitant des services d'exécution avaient établi des budgets de projet s'étalant sur plusieurs années. Un document de projet signé était juridiquement contraignant pour les signataires, qui s'engageaient ainsi à ce que l'UNOPS soit l'agent d'exécution, étant entendu que certains clients, tels que le PNUD, collectaient leurs fonds tous les ans grâce à des contributions volontaires. Dans certains cas, un document était signé pour une période de trois ou quatre ans, mais les fonds n'étaient pas disponibles vers la fin du projet. D'autres organisations du système des Nations Unies, qualifiées d'« entièrement autofinancées », élaboraient des projets en fonction des fonds déjà disponibles. Une augmentation de la part des clients entièrement autofinancés dans le portefeuille aurait pour conséquence de réduire considérablement les risques courus par le passé.

236. Le Président du Conseil d'administration a pris note du rapport du Directeur exécutif, qui réaffirmait l'engagement qu'il avait pris d'informer le Conseil d'administration de la situation à sa session annuelle de 2002, lorsque les résultats financiers définitifs de l'UNOPS pour 2001 seraient disponibles.

Session commune des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF, avec la participation du PAM¹

Exposé liminaire de l'Administrateur du PNUD

237. En sa qualité de Président du Groupe des Nations Unies pour le développement, l'Administrateur du PNUD a présenté la question des Objectifs du millénaire pour le développement. Il a appelé l'attention des délégations sur la liste

¹ L'ordre du jour avait été fixé d'un commun accord lors d'une réunion des bureaux tenue le 9 janvier 2002. Il avait été décidé à cette occasion que la session examinerait les priorités du Groupe des Nations Unies pour le développement en 2002 et au-delà à la lumière des conclusions de l'examen triennal des orientations, en portant plus particulièrement son attention sur les Objectifs du millénaire pour le développement, les bilans communs de pays/plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, l'harmonisation et la simplification des procédures. De plus, les membres des bureaux ont demandé que la session commune se saisisse de la question de la sécurité du personnel et que les Conseils d'administration soient dûment informés des résultats de la Conférence de Tokyo sur l'Afghanistan. Il a également été convenu que les membres du Bureau du Conseil d'administration du PAM participeraient à la session commune au nom de l'ensemble du Conseil.

d'objectifs et d'indicateurs figurant dans la note d'orientation du Groupe à ce propos. Ils constituaient un cadre général universel largement entériné et appuyé par les pays du Nord comme du Sud. Les Objectifs du millénaire traduisaient par conséquent des aspirations partagées et permettaient de jauger le caractère effectif du développement. Ils formaient un fil conducteur reliant le Sommet du Millénaire à la Conférence sur le financement du développement qui se tiendrait en mars 2002 à Monterrey, au Mexique – où il serait question de leur financement – et au Sommet mondial pour le développement durable qui aurait lieu en septembre 2002 à Johannesburg – où seraient étudiées les politiques à mettre en oeuvre pour atteindre lesdits objectifs. Par ailleurs, les Objectifs du millénaire servaient de matrice pour réaligner les travaux des organismes des Nations Unies et des acteurs du développement, par exemple les membres du Conseil de coordination des chefs de secrétariat (CCS), dont ceux des organismes issus des accords de Bretton Woods et d'autres partenaires.

238. L'Administrateur a toutefois noté que les Objectifs ne devaient pas tenir lieu de stratégie pour les programmes, qu'ils ne devaient pas non plus dispenser d'agir sur les structures internationales et financières et qu'ils ne pouvaient se substituer aux stratégies nationales en matière de développement. Ils ne pouvaient non plus remplacer tous les objectifs adoptés lors des conférences et sommets des Nations Unies.

239. L'Administrateur a indiqué que le Secrétaire général l'avait chargé, en sa qualité de Président du Groupe des Nations Unies pour le développement, de faire des « pointages » réguliers des Objectifs du millénaire et que, à la demande également du Secrétaire général, il piloterait une grande campagne mondiale pour les faire connaître. Il a été demandé aux institutions du Groupe des Nations Unies pour le développement d'aider les gouvernements à établir leurs rapports nationaux sur les Objectifs, en coopération avec les organisations partenaires, la société civile et les acteurs du secteur privé. Les quatre premiers rapports (Cambodge, Cameroun, République-Unie de Tanzanie et Viet Nam) étaient déjà parus, et 14 étaient en cours de rédaction. L'Administrateur a indiqué que les rapports devaient être ancrés dans les réalités des pays et éviter les schémas rigides et convenus. Ils devaient aussi procéder d'une mobilisation et d'une maîtrise nationales, évaluer objectivement le chemin parcouru vers la réalisation des Objectifs du millénaire et prendre en compte l'aide apportée par les pays développés pour aider leurs partenaires en développement à tendre vers ces objectifs, sous forme par exemple d'accès aux marchés, d'allègement de la dette et d'investissements.

240. L'Administrateur a indiqué que la campagne en faveur des Objectifs du millénaire avait deux buts précis : a) transposer la volonté politique exprimée au Sommet du Millénaire dans l'arène publique afin de renforcer la coopération au développement et la lutte contre la pauvreté; et b) encourager la concertation sur la réforme des politiques gouvernementales dans un sens plus favorable aux pauvres.

241. La campagne couvrirait à la fois les pays en développement et les pays développés de manière à susciter partout dans le monde une large mobilisation au coeur même des gouvernements, des organisations de la société civile et du secteur privé. L'ONU aurait pour mission d'appuyer la maîtrise locale de la campagne sans se substituer aux acteurs locaux.

Observations des délégations

242. L'exposé de l'Administrateur a suscité un débat intéressant. Certaines délégations ont insisté sur les efforts déployés par la communauté internationale pour réduire de moitié la pauvreté dans le monde par des initiatives en faveur de la croissance économique et du développement social, et ont signalé à ce propos la nécessité de créer un contexte macroéconomique et des infrastructures propices à l'essor du secteur privé. D'autres ont signalé que le développement durable passait par un renforcement des capacités dans les pays en développement.

243. Certains orateurs ont noté que les Objectifs du millénaire étaient un excellent angle d'approche pour aborder le débat public sur le développement aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés. Il fallait toutefois s'assurer que les rapports qui leur étaient consacrés étaient d'excellente qualité de manière que les Objectifs aient la place qu'ils méritent à la fois dans les instances interinstitutions et dans les réunions intergouvernementales, par exemple le Sommet mondial pour le développement durable. Les rapports nationaux de la République-Unie de Tanzanie et du Viet Nam offraient de bons exemples des efforts d'harmonisation des partenaires de développement.

244. Des orateurs ont fait le lien entre la discussion sur les Objectifs de développement pour le millénaire et l'examen triennal des orientations en matière d'activités opérationnelles qui permettrait, par le biais d'une coopération technique plus efficace, d'une meilleure coordination entre les programmes et les fonds et d'une simplification des règles et procédures, de concourir à la réalisation des Objectifs à côté du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

245. Plusieurs délégations ont dit que la campagne en faveur des Objectifs du millénaire devait promouvoir les progrès effectifs du développement et l'augmentation de l'aide publique au développement, et sensibiliser aux difficultés rencontrées par les pays en développement du fait de facteurs extérieurs, plus précisément les termes de l'échange et la dette. Les délégations des pays en développement ont soutenu que le contexte local devait être dûment pris en compte dans les rapports sur les Objectifs. Quelques-unes ont mis en garde contre le risque de voir ces rapports devenir une nouvelle forme de conditionnalité de l'aide.

246. Un orateur s'est inquiété du rôle de « directeur de campagne » et de « pointage » des Objectifs du millénaire assigné à l'Administrateur du PNUD, ajoutant que c'était peut-être davantage celui des gouvernements nationaux que d'une organisation quelconque. Un autre a estimé que le suivi des objectifs nationaux par chaque pays contribuerait au renforcement des capacités. Il a également été question de la nécessité de faire en sorte que les objectifs définis par l'ONU étaient intégrés avec la coopération pleine et entière des gouvernements concernés. Un autre orateur a perçu dans la délégation des responsabilités en matière de suivi un risque de perte d'identité pour les institutions, alors que cette identité était essentielle pour les activités de plaidoyer, et a préconisé que l'ONU envisage d'établir sa propre « identité ». L'Administrateur a précisé que sa tâche de suivi des Objectifs ne visait nullement à entamer le rôle de l'ONU en matière de renforcement des capacités et n'équivalait pas à un nouveau mandat. Une partie de sa mission consistait à recueillir des données et des statistiques nationales. Dans le cadre du mandat général de l'Assemblée générale, le Secrétaire général avait demandé au PNUD et au Groupe des Nations Unies pour le développement de superviser l'appui apporté par les équipes de pays pour la collecte des données. Le

Directeur exécutif adjoint du FNUAP a ajouté que les équipes de pays avaient reçu des directives pour travailler avec les gouvernements nationaux et que la collaboration de tous au processus de suivi était primordiale. Le Sous-Directeur exécutif du PAM a insisté sur le fait que, dans beaucoup de régions, les statistiques laissaient beaucoup à désirer. Les données nationales ne reflétaient pas toujours les réalités locales, et il faudrait investir massivement dans ce secteur pour pouvoir suivre avec exactitude les progrès accomplis vers la réalisation des Objectifs.

247. L'Administrateur du PNUD a dit que de nombreux pays avaient concouru à l'élaboration du cadre des Objectifs et des procédures d'établissement des rapports, et qu'il comptait sur l'appui solide des commissions régionales et du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, tant à l'échelle régionale qu'au niveau mondial, notamment pour ce qui concernait les méthodes et données statistiques. Il a également noté que la préparation des rapports et de la campagne sur les Objectifs supposait des partenariats avec d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi qu'avec les institutions de Bretton Woods, les acteurs de la société civile et le secteur privé. Dans ce contexte, il voyait la possibilité d'une répartition des tâches, les institutions de Bretton Woods se chargeant des questions de politique macroéconomique et l'ONU apportant son aide pour le suivi des Objectifs. Il tenait par ailleurs à souligner les rapports, d'un point de vue théorique et en termes de politiques, entre les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les Objectifs du millénaire et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. L'Administrateur a également déclaré que les Objectifs ne tiendraient pas lieu de stratégie unique et qu'ils ne sauraient entamer les efforts déployés pour atteindre les objectifs d'autres conférences des Nations Unies, sur la santé procréative ou la sécurité alimentaire par exemple.

248. Les autres participants de la session ont parlé de la pertinence des Objectifs du millénaire par rapport à leur travail. La Directrice générale de l'UNICEF a dit qu'ils étaient déjà intégrés dans les plans-cadres des Nations Unies pour le développement et par voie de conséquence dans les programmes de pays des différentes institutions. Ils cadreraient parfaitement avec le plan stratégique à moyen-terme adopté par le Conseil d'administration de l'UNICEF en décembre 2001. Ce plan définissait cinq grands objectifs mondiaux, et l'UNICEF rendrait compte des progrès accomplis dans ces cinq domaines. En ce qui concernait le travail commun des institutions au service du renforcement des capacités, la Directrice générale a indiqué que la base de données utilisée par le Gouvernement tanzanien pour établir ses rapports sur les Objectifs provenait d'une base de données initialement élaborée par l'UNICEF au Népal et en Inde et modifiée par la suite par le PNUD et l'UNICEF. Six autres gouvernements africains l'utilisaient après l'avoir adaptée à leurs besoins particuliers, avec l'appui des deux institutions. Le Sous-Directeur exécutif du PAM a dit que les Objectifs aidaient le Programme à cibler davantage encore son action sur les pauvres. C'est ainsi que le PAM avait établi des cartes analytiques des vulnérabilités qui lui fournissaient non pas des statistiques nationales d'ordre général, mais des renseignements sur la situation alimentaire dans les régions et les districts et qui permettaient d'aider les plus pauvres. Un autre point important évoqué concernait la question de savoir comment les activités de secours et de relèvement influent sur le développement. Les organismes du Groupe des Nations Unies pour le développement avaient engagé ce dialogue dans les zones de conflit, en particulier le Soudan, la région des Grands Lacs et l'Afghanistan. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP a souscrit aux propos des délégations qui se sont

inquiétées de l'absence d'objectifs précis en matière d'accès aux services de médecine procréative dans les Objectifs. Le Groupe des Nations Unies pour le développement avait débattu de la question et demandé aux équipes de pays de considérer l'accès aux services de médecine procréative comme un indicateur pour leurs rapports de pays.

Conclusions

249. Le Président du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP a indiqué qu'il était bon d'avoir inscrit les Objectifs du millénaire pour le développement à l'ordre du jour de la session commune des Conseils d'administration. Ces objectifs définissaient manifestement un cadre commun pour les travaux du GNUD. Les débats avaient fait apparaître un consensus autour de l'idée que les Objectifs en question ne pouvaient pas se substituer à une stratégie de développement mais qu'ils devaient servir à mesurer les progrès réalisés et à évaluer l'efficacité de l'aide.

250. Le Président a souligné que la discussion sur les Objectifs du millénaire pour le développement n'était pas simplement un exercice statistique; elle établissait une base importante pour la construction d'un ensemble d'objectifs qui pourraient stimuler véritablement les débats à tous les niveaux possibles – à l'échelle mondiale, au niveau national, non seulement dans les pays en développement mais aussi dans les nations développées, et au niveau des entreprises – sur le rôle que le système des Nations Unies avait à jouer dans la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. De nombreuses délégations ont souligné l'importance de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable en tant que maillons d'un processus unique qu'il convenait d'étudier soigneusement de façon intégrée.

251. Quelques délégations ont insisté sur l'importance de la décentralisation et de la contextualisation à propos des efforts que les pays en développement déploient au niveau national. Comme l'Administrateur l'a fait remarquer, une approche normalisée et rigide ne conviendrait pas. La question du renforcement des capacités a été mise en relatif.

252. Le Président a indiqué qu'il faudrait également engager un débat national dans les pays développés et que ce débat devrait être orienté vers le public et axé sur les contributions que ces pays apportaient à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. Il a souligné que c'était dans les pays développés que le PNUD serait amené à lutter contre le phénomène de la lassitude des donateurs et que, dans ce contexte, les objectifs de développement précités étaient extrêmement importants pour l'orientation du débat. En outre, le débat ne devait pas être confiné au GNUD mais être élargi au Conseil de coordination des chefs de secrétariat, aux institutions financières internationales et à l'Organisation mondiale du commerce.

Bilans communs de pays et plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement

Présentation de la question par le Directeur exécutif adjoint du FNUAP

253. La question a été présentée par le Directeur exécutif adjoint du FNUAP qui a déclaré que les bilans communs de pays et les plans-cadres pour l'aide au développement étaient l'épine dorsale de l'action menée par l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. Il a cité la résolution récente de l'Assemblée générale sur l'examen triennal des activités opérationnelles de

développement (résolution 56/201 du 21 décembre 2001), dans laquelle elle a engagé tous les organismes des Nations Unies à améliorer leur coordination et leur collaboration et affirmé le rôle important joué par ces deux instruments, le bilan commun de pays constituant un outil analytique commun et le plan-cadre fournissant un cadre commun de planification.

254. Les bilans communs de pays et les plans-cadres pour l'aide au développement faisaient déjà partie intégrante des processus de programmation du FNUAP, du PNUD et de l'UNICEF, a-t-il ajouté, et on prenait actuellement des dispositions pour s'assurer qu'ils conduiraient à un renforcement de la collaboration dans l'élaboration des programmes et formeraient ultérieurement la base à partir de laquelle les différents programmes de pays seraient établis. Cela dit, la qualité et l'orientation stratégique de ces instruments pouvaient être encore grandement améliorées et les organisations avaient pris des mesures dans ce sens en 2001. Les membres du réseau d'information sur les bilans communs et les plans-cadres avaient intensifié leurs travaux pour recenser et mettre en commun les pratiques rationnelles. Les participants à une réunion des structures régionales de programmation organisée par le Bureau du GNUM en décembre avaient examiné comment les bureaux régionaux des organismes membres du GNUM pourraient être associés aux processus des bilans communs de pays et des plans-cadres.

255. Les membres du GNUM avaient reconnu qu'il était nécessaire d'améliorer le processus préparatoire et la qualité des bilans communs de pays et des plans-cadres et avaient donné la priorité à cette question. Les organisations cherchaient comment renforcer les capacités de leurs bureaux de pays dans ce domaine et assurer un appui adéquat à l'échelle régionale. Un groupe d'études interorganisations avait été chargé de réviser les directives relatives aux bilans communs et aux plans-cadres. Dans l'esprit de la résolution 56/201, il s'attacherait à donner un caractère participatif au processus de révision en sollicitant les vues des organismes compétents des Nations Unies, des États Membres et des membres des équipes de pays. Les directives révisées devaient être achevées et approuvées avant la fin du mois d'avril 2002 et prévoir l'intégration d'un mécanisme d'alerte rapide et de prévention ainsi que la prise en compte des Objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Observations des délégations

256. Les délégations ont reconnu que les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement avaient déjà contribué à un renforcement de la collaboration et de la coordination, non seulement parmi les organismes des Nations Unies mais aussi avec les gouvernements, la Banque mondiale, les donateurs bilatéraux et d'autres partenaires de développement. On s'est accordé à penser que la coopération pour le développement devrait être fondée sur les stratégies de lutte contre la pauvreté, notamment celles qui étaient exposées dans les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), et que les bilans communs/plans-cadres devaient servir d'instruments pour assurer l'harmonisation dans ce contexte, le bilan commun préparant la voie et le plan-cadre constituant un plan d'action pour les organismes des Nations Unies au niveau des pays, indiquant comment les membres du GNUM entendaient collaborer entre eux ainsi qu'avec les gouvernements et les partenaires extérieurs pour appuyer la réalisation des objectifs de lutte contre la pauvreté. On a également engagé les organismes membres du GNUM à collaborer encore davantage et à mieux

coordonner leurs activités, en particulier à l'échelon des pays et dans les situations d'urgence. Une délégation s'est dite déçue par le faible nombre de plans-cadres établis jusqu'à présent et voulait savoir comment les plans existants étaient appliqués. Une autre a évoqué la nécessité d'une plus grande souplesse et déclaré qu'il faudrait peut-être allouer davantage de ressources au niveau des pays pour améliorer la qualité des documents. Une délégation a jugé que la qualité initiale des bilans communs/plans-cadres était satisfaisante mais elle souhaitait obtenir davantage d'indications sur leur rôle et leur impact et sur la façon dont ils contribuaient à une meilleure compréhension de la situation des pays. On retrouvait le même point de vue dans les observations faites par une autre délégation qui a demandé que soit illustré par des exemples concrets comment les données recueillies et les évaluations effectuées par une organisation pouvaient être partagées et exploitées utilement par une autre organisation.

257. Citant les conclusions similaires d'une évaluation réalisée en 2001 par les pays nordiques, plusieurs délégations ont fait remarquer que le processus des bilans communs de pays/plans-cadres devrait être plus largement pris en main par les pays. Selon elles, les pays bénéficiaires de programmes devaient jouer un rôle moteur dans la définition de leurs besoins propres en matière de développement ainsi que dans la mise au point de stratégies possibles pour y répondre. L'importance du système des coordonnateurs résidents, qui était l'un des mécanismes les plus efficaces pour faire participer plus activement les pays à la planification de leur propre développement, a été mise en exergue et on a préconisé de le renforcer encore davantage. Enfin, on a exprimé la crainte que le plan-cadre entraîne simplement un accroissement de la charge de travail et ajoute une nouvelle strate dans la bureaucratie.

258. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP a convenu que la qualité des analyses et la réflexion stratégique demandaient à être améliorées et que les membres du GNUD devaient consolider leurs équipes de pays pour qu'elles puissent mieux harmoniser leurs activités avec celles de la Banque mondiale et des agents du développement national. Il a reconnu que la souplesse était un facteur important et que le bilan commun de pays n'était pas toujours indispensable s'il existait un autre système d'évaluation adéquat. Mais le message adressé aux équipes de pays était clair à présent : le mécanisme du bilan commun/plan-cadre n'avait plus un caractère facultatif. Les organismes membres du GNUD évalueraient dorénavant leurs programmes en se référant aux bilans communs de pays et aux plans-cadres et ils s'attendaient à voir des améliorations considérables dans la qualité de ces documents.

259. La Directrice générale de l'UNICEF a dit qu'elle comprenait que l'on puisse demander un plus grand nombre de plans-cadres pour l'aide au développement mais a souligné qu'il importait de tirer des enseignements de ceux qui existaient déjà. Le mécanisme du bilan commun pouvait être assoupli dans une certaine mesure et tous les membres du GNUD cherchaient à élaguer leurs procédures mais les Objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire se rapportaient à la pauvreté et au développement social alors que les DSRP étaient souvent largement axés sur le développement économique. Le bilan commun et le plan-cadre étant centrés sur la dimension sociale du développement, il importait de veiller à ce que les Objectifs de développement du millénaire soient incorporés dans ces instruments pour qu'ils reflètent mieux la nature des tâches à exécuter.

260. L'Administrateur assistant du PNUD a dit qu'une communication plus efficace était le meilleur moyen pour encourager les pays à prendre davantage en main le processus du bilan commun de pays/plan-cadre. Une plus large décentralisation au sein du système des Nations Unies était également nécessaire. Répondant aux délégations qui avaient exprimé une inquiétude sur le surcroît de travail que les plans-cadres pourraient entraîner, il a déclaré que cette crainte était bien fondée mais que, en fin de compte, les inconvénients seraient largement compensés par les avantages d'une meilleure coordination entre les membres du GNUD.

261. Le Sous-Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM) a déclaré que le Programme adhérait pleinement au mécanisme du bilan commun de pays/plan-cadre et à la formule des approches sectorielles, de façon générale. Les membres du GNUD devaient néanmoins être réalistes; on pouvait envisager une programmation commune dans certains cas, mais pas toujours. Il a ensuite suggéré une raison pour expliquer pourquoi les gouvernements n'avaient pas assumé la maîtrise du processus du bilan commun/plan-cadre autant qu'on aurait pu l'espérer. Ce processus avait été introduit au moment où les fonds destinés aux activités de base étaient réduits, de sorte que l'on demandait aux gouvernements de faire davantage avec une assistance financière plus modeste.

Conclusions

262. Le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a récapitulé les principaux points abordés lors de la discussion. Il a commencé par énumérer certains des avantages liés aux bilans communs de pays/plans-cadres en affirmant que ces instruments : a) assuraient une harmonisation des interventions dans un pays donné et étaient extrêmement utiles pour les organismes des Nations Unies ainsi que pour les donateurs bilatéraux et d'autres organisations internationales; b) fournissaient un contexte national pour les Objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire; c) jouaient le rôle d'un plan d'action stratégique pour les organismes des Nations Unies à l'égard des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, y compris les DSRP; d) permettaient la création de synergies et le partage de données d'expérience entre les organismes des Nations Unies; et e) établissaient un processus dynamique et continu qui permettait d'accumuler les enseignements tirés de l'expérience. Il restait à accomplir les tâches suivantes : a) s'employer à assurer une plus grande convergence entre les bilans communs de pays/plans-cadres de lutte contre la pauvreté; b) rendre les instruments plus quantifiables pour permettre un suivi des réalisations et de la mise en oeuvre; c) renforcer la décentralisation au niveau local et au sein du système des Nations Unies; et d) intensifier la collaboration à tous les niveaux, et plus particulièrement à l'échelon des pays.

Harmonisation et simplification des procédures

Présentation par la Directrice générale de l'UNICEF

263. La Directrice générale de l'UNICEF a fait observer que cette réunion conjointe offrait à un grand nombre des parties intéressées les plus importantes parmi les partenaires de développement du Groupe des Nations Unies pour le développement une occasion unique de prendre part à un dialogue interactif. Il ressortait clairement de la discussion antérieure que les organismes des Nations Unies, en particulier ceux qui faisaient partie du groupe susmentionné, se montraient à la hauteur de la

tâche à laquelle les conviaient les initiatives de réforme du Secrétaire général, qu'ils répondaient à l'appel lancé par les États Membres dans le cadre de l'examen triennal des orientations et qu'ils se conformaient aux directives définies par chacun de leurs conseils d'administration.

264. Elle a fait observer par ailleurs que la structure organisationnelle du Groupe des Nations Unies pour le développement non seulement rapprochait les principaux partenaires de développement dans le contexte plus large du Groupe et des entités membres de son comité exécutif, y compris les institutions spécialisées les plus importantes, mais qu'elle offrait également la possibilité d'une collaboration et d'un dialogue actifs avec la Banque mondiale. Grâce au bilan commun de pays, un cadre d'analyse avait été mis en place dans 93 pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement était devenu le principal instrument de planification des programmes dans 48 pays et des Maisons des Nations Unies avaient été établies dans 46 pays. Le processus de sélection du coordonnateur résident avait été amélioré, et des mécanismes avaient été mis en place pour évaluer l'efficacité des programmes, en contrôler les résultats et les mettre en commun, et examiner les orientations futures. La Directrice générale a souligné l'importance du consensus international concernant les buts et objectifs du développement qui s'était dégagé à propos de la Déclaration du Millénaire et des conclusions d'autres conférences internationales majeures, y compris le Sommet mondial pour les enfants tenu en 1990 et la session extraordinaire que l'Assemblée générale avait consacrée aux enfants.

265. Tout en reconnaissant que des progrès avaient été réalisés quant à l'harmonisation et la simplification des procédures, la Directrice générale a fait observer que l'on pouvait encore en accroître la qualité et l'efficacité. Des résultats importants avaient été obtenus dans les domaines suivants : présentation budgétaire et terminologie budgétaire communes; accord sur les définitions essentielles et les modalités d'une programmation conjointe et concertée; et directives communes concernant des domaines clefs de la coordination au niveau des pays. À titre d'exemple, elle a fait observer qu'au cours de la semaine précédente, le Conseil d'administration de l'UNICEF avait approuvé un processus simplifié d'élaboration, d'examen et d'approbation des programmes de coopération en faveur des pays, semblable à celui qu'avait approuvé le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP en 2001. Le processus révisé allait permettre de réduire les délais et la charge de travail que représentait l'élaboration de nouveaux programmes de coopération pour les autorités nationales et les organismes compétents des Nations Unies, tout en préservant et en favorisant une programmation rationnelle. De ce fait, il devrait en principe aider à éliminer les chevauchements de calendrier et à réduire les doubles emplois entre documents, autant de facteurs qui alourdissaient le processus précédent. Les modifications apportées répondaient directement selon elle au souhait de voir s'instaurer une harmonisation et une rationalisation des procédures relatives aux programmes, une plus grande concentration stratégique et des actions axées davantage sur les résultats.

266. Les structures d'ensemble du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement étaient, certes, solidement établies, mais il fallait à présent étudier en détail la manière dont les organismes fonctionnaient au niveau des pays et comment il serait possible d'améliorer l'appui qu'ils fournissaient aux gouvernements. L'examen triennal des orientations avait mis en lumière la nécessité d'examiner plus avant les cas dans lesquels les

organismes concernés pourraient simplifier et harmoniser leurs méthodes de travail, notamment en adoptant les mesures suivantes : décentralisation et délégation de pouvoir; politiques et procédures financières; procédures de mise en oeuvre des programmes et projets, en particulier contrôle et établissement de rapports; services communs dans les bureaux de pays; et recrutement, formation et rémunération de personnel national à affecter aux projets. La tâche n'était sans doute pas simple mais c'était avec enthousiasme qu'on s'y était attelé car elle était logique et pouvait accroître la qualité et l'efficacité.

267. La Directrice générale a ensuite exposé les mesures que prenait actuellement le Groupe des Nations Unies pour le développement comme suite à la résolution relative à l'examen triennal des orientations. Le Comité exécutif du Groupe avait récemment approuvé pour 2002 un plan de travail axé sur les résultats qui comprenait comme activité prioritaire importante l'examen triennal des orientations, les tâches identifiées devant être exécutées essentiellement par deux organes du Groupe, le Groupe des programmes et le Groupe chargé de l'administration des services et des locaux. Outre le renforcement à titre prioritaire des processus qu'étaient le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, l'essentiel du travail à effectuer au cours des deux années à venir allait porter sur la simplification et l'harmonisation des procédures. Il allait falloir identifier les domaines dans lesquels la complexité des modalités et pratiques applicables aux programmes ou l'absence d'harmonisation entre elles constituaient un obstacle à la concertation dans le travail ou encore nuisaient à la qualité et à l'efficacité.

268. Avant de conclure, la Directrice générale a indiqué qu'un programme de travail initial, établi en consultation avec les partenaires essentiels, y compris les gouvernements, serait présenté au Conseil économique et social lors de sa session de fond de 2002. Au bout du compte, le succès dépendrait des améliorations qui seraient apportées à la capacité de fournir les services voulus. Les organismes du Groupe des Nations Unies pour le développement devaient veiller à ce que la simplification et l'harmonisation de leurs procédures rehaussent la valeur de leurs activités mais, dans certains domaines, il serait peut-être plus logique de rationaliser leurs rôles respectifs et de laisser à chacun le soin de concentrer ses efforts sur les domaines et les méthodes où il possédait un avantage comparatif. Le Groupe des Nations Unies pour le développement avait déjà commencé à réviser et actualiser les directives du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et parmi les principes directeurs retenus figurait la nécessité de la souplesse, qui permettrait d'alléger la tâche de tous.

Observations des délégations

269. Le Vice-Président du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM) a fait observer qu'étant donné que son organisation avait pour vocation d'assurer aux populations vulnérables un approvisionnement alimentaire d'urgence et d'aider au relèvement des zones où avaient sévi un désastre ou un conflit, l'harmonisation avec les autres organisations était essentielle. Le PAM avait souligné à maintes reprises toute l'importance d'une telle harmonisation, et il s'employait à appliquer les recommandations pertinentes en la matière. Tout en reconnaissant que son organisation devrait peut-être apporter des modifications à telle ou telle de ses méthodes, le Vice-Président du Conseil d'administration du PAM estimait qu'à ce stade du processus de réforme, il était possible d'oeuvrer

efficacement à l'harmonisation souhaitée. À cet égard, le PAM avait créé un groupe de travail, qui était chargé de rédiger à l'intention du Conseil d'administration une note sur le processus dans son ensemble.

270. Des délégations ont reconnu l'importance des efforts déployés par les institutions spécialisées des Nations Unies pour harmoniser et simplifier leurs procédures, ainsi que les progrès qui avaient été réalisés à ce jour. L'une d'elles a fait observer que le rapport du Secrétaire général reconnaissait la nécessité d'une percée authentique dans ce domaine. L'intervenant s'est félicité des résolutions adoptées par l'Assemblée générale, qui insistaient particulièrement sur la nécessité d'une simplification et d'une harmonisation plus poussées, et montraient la voie à suivre pour les années à venir. Tout en exprimant leur appui à cette idée, certains intervenants ont fait observer qu'il restait encore beaucoup de travail à faire. Par exemple, une plus grande cohérence des efforts déployés par les organismes des Nations Unies s'imposait, étant donné notamment la diminution globale des ressources ordinaires. À ce propos, une délégation a vivement encouragé les fonds et les programmes à intensifier leurs efforts pour réduire leurs coûts. Un intervenant a demandé si les procédures d'harmonisation étaient suffisamment souples pour tenir compte des différences de situation d'un pays à l'autre. Tout en reconnaissant les avantages de l'harmonisation, un autre intervenant a demandé pourquoi on y oeuvrait dans le cadre de l'examen triennal des orientations. Étant donné que l'harmonisation et la simplification n'étaient que des moyens pour parvenir au but recherché, leur succès serait mesuré par l'aptitude accrue de fournir les services voulus.

271. Un autre intervenant a évoqué la participation de son gouvernement au travail d'harmonisation des procédures des donateurs, en coopération avec la Banque mondiale et d'autres donateurs. Il importait, a-t-il fait observer, que les organismes des Nations Unies participent à des tribunes plus larges, et il a demandé s'il était question de plans dans ce sens. La Directrice générale de l'UNICEF a répondu que, d'une façon générale, l'harmonisation et la simplification des procédures n'étaient encore envisagées que dans le contexte élargi des Nations Unies, mais que celui-ci continuerait à se développer. En ce qui concernait la gamme des procédures suivies par les donateurs, il s'agissait là d'une question qu'il fallait également étudier. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP a indiqué que des consultations avaient eu lieu avec la Banque mondiale, les institutions de Bretton Woods, les organismes d'aide bilatérale et les banques régionales de développement. Il y aurait lieu par ailleurs de travailler en relation plus étroite avec le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

272. Nombre d'interventions ont porté sur l'harmonisation des cycles de programmation et sur le processus d'approbation des programmes. Plusieurs délégations ont commenté en termes favorables l'approbation récente par le Conseil d'administration de l'UNICEF et celui du PNUD et du FNUAP de leurs procédures d'approbation des programmes et ont encouragé d'autres organismes à s'associer à cet effort, qui aurait pour effet de faciliter le travail de tous les partenaires. Un intervenant a fait observer que pour améliorer encore le processus, il faudrait peut-être harmoniser aussi les règles et règlements, encore que sur ce plan une certaine souplesse pourrait être nécessaire. Une délégation a fait observer que le Programme alimentaire mondial ne suivait pas d'aussi près que les autres fonds et programmes l'harmonisation des procédures relatives aux programmes, et a demandé si cela allait changer. La Directrice générale de l'UNICEF a répondu que le Groupe des

Nations Unies pour le développement n'était pas en mesure de s'attaquer à toutes les questions relatives aux procédures administratives et aux politiques de personnel, mais qu'il avait commencé à rechercher un certain degré d'harmonisation dans ces domaines. La question allait être examinée systématiquement avec les fonctionnaires supérieurs afin de déterminer si une rationalisation serait possible en la matière. Des indications plus détaillées seraient fournies ultérieurement. Le Président du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial, qui assurait la présidence de cette partie de la séance, a donné aux délégations l'assurance que son organisation suivait de très près l'évolution de la situation à New York, mais qu'elle devait faire rapport à l'ONU et à la FAO. Le Conseil d'administration du PAM avait toutefois approuvé ses procédures. Le Sous-Directeur exécutif du PAM a ajouté que son organisation était pleinement associée à tous les aspects de l'harmonisation grâce à son bureau de liaison, et que le PAM allait examiner la question de savoir dans quels domaines l'harmonisation serait possible et de quelle manière il faudrait s'y prendre. En ce qui concernait le calendrier, il a indiqué que la coordination avec la FAO obéissait à des exigences bien déterminées, mais qu'il n'existait pas de difficulté d'ordre interne au niveau du secrétariat du PAM.

273. Les orateurs ont accordé une importance particulière à l'examen du programme de travail en vue de sa simplification et de son harmonisation. Sachant qu'en vertu de la résolution pertinente, les conseils d'administration des fonds et programmes devaient être associés à ce processus, une délégation a demandé comment cette interaction entre les organisations et les organes directeurs fonctionnerait et comment on pouvait assurer que des progrès étaient réalisés et comment on envisageait de faire figurer cette question à l'ordre du jour des conseils d'administration. La Directrice générale de l'UNICEF a répondu que les conseils d'administration des fonds et programmes seraient associés à ce processus par le biais des rapports annuels qu'ils présentent au Conseil économique et social. Les secrétariats seraient tenus de soumettre toute proposition de modification à leur conseil, pour approbation.

274. Concernant l'organisation de réunions conjointes des conseils d'administration, un orateur a dit que la présente réunion montrait qu'il était justifié de prévoir une journée entière pour les délibérations. Il a ajouté que la préparation de la réunion de l'an prochain, c'est-à-dire l'ordre du jour et tous les documents de base, devraient commencer longtemps à l'avance. La réunion conjointe offrait un cadre idéal pour examiner des questions telles que l'harmonisation et la simplification. Il a été proposé d'étudier les procédures juridiques, compte tenu du fait que les réunions conjointes n'avaient pas de fonction de prise de décisions, et suggéré que les délégations puissent faire des recommandations. La Directrice générale de l'UNICEF a indiqué qu'il appartenait aux États Membres de porter la question des réunions conjointes des conseils d'administration – y compris de leur rôle – à l'attention du Conseil économique et social. La définition des sujets à traiter dans le cadre d'une telle réunion pourrait s'avérer difficile au vu des mandats différents de chaque fonds et programme.

275. S'agissant des bureaux communs, une délégation a fait observer que les organismes qui étaient chargés de programmes de portée limitée semblaient craindre de perdre leur identité et demandé si on avait réfléchi à cette question. Un autre orateur s'est déclaré favorable à la mise en place rapide de locaux communs ou d'une Maison des Nations Unies. Il a appelé l'attention sur les projets conjoints mis

en oeuvre dans son pays et dans deux autres pays, notamment, à la suite de la catastrophe de Tchernobyl, et demandé aux fonds et programmes de poursuivre leurs efforts en vue de mettre en oeuvre la stratégie de l'ONU dans cette région. La Directrice générale a dit que le Groupe des Nations Unies pour le développement avait entamé une étude de faisabilité sur la mise en place de bureaux communs.

276. Une délégation a proposé que les fonds et programmes envisagent l'organisation de visites conjointes sur le terrain par les membres de leurs conseils d'administration. Elle a en outre recommandé d'améliorer la coordination entre les différents organismes et demandé ce qui avait été envisagé de faire en vue de simplifier la procédure à cet égard. D'aucuns ont également fait observer qu'il importait de réaliser des évaluations conjointes. Tout en approuvant l'idée de visites conjointes sur le terrain, la Directrice générale de l'UNICEF a estimé que ces visites devraient être davantage axées sur les problèmes de coordination, les questions de programmation étant reléguées à l'arrière-plan. Il serait néanmoins peut-être possible d'organiser des visites conjointes des membres des conseils d'administration, qui porteraient sur ces deux questions.

277. La modification apportée au système des coordonnateurs résidents a été bien accueillie. Les délégations ont estimé qu'elle contribuerait à améliorer les compétences des candidats et, éventuellement, à accroître le nombre de candidates.

278. Plusieurs orateurs ont soulevé la question de la présentation des rapports financiers. Certains se sont inquiétés de ce que l'usage de logiciels et de règlements différents risquait d'occasionner de lourdes dépenses de transaction. Un autre intervenant a souligné que l'objectif consistait à réduire les coûts, tout en maintenant une programmation efficace. La Directrice générale de l'UNICEF a dit qu'un moyen de réduire les coûts de transaction serait de limiter le nombre de rapports à l'intention des donateurs, notamment pour les programmes financés au moyen de contributions à des fins déterminées. Elle a fait observer que certains progrès avaient été réalisés mais qu'il restait encore beaucoup à faire. C'était un domaine qui devait effectivement être simplifié, et elle a invité les donateurs à réfléchir à la question.

279. Des questions ont également été posées sur ce qui était fait dans les domaines suivants : a) harmonisation dans le domaine des technologies de l'information, en particulier pour ce qui est de la mise à niveau des systèmes; b) appui visant à encourager la mobilité du personnel entre les organisations; c) utilisation des évaluations et enseignements tirés, ainsi que des méthodes d'évaluation utiles et des techniques permettant de mesurer les progrès accomplis dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; et d) simplification des procédures à suivre par les donateurs, et mise en commun des connaissances, des méthodes et des enseignements tirés en vue d'informer tant les donateurs que les pays bénéficiaires des programmes. Un autre intervenant a demandé quelles étaient les priorités les plus urgentes. S'agissant de l'harmonisation des technologies de l'information, la Directrice générale de l'UNICEF a indiqué que cette question figurait sur la liste des questions à examiner par l'organisation. Le Fonds avait créé un groupe de coordination à New York qui était chargé de s'occuper de cette question. La mobilité du personnel entre les organisations était déjà facilitée par le fait que certains coordonnateurs résidents étaient désignés par d'autres organismes et grâce au Programme sur la mobilité entre organisations. La Directrice générale a reconnu que l'on pouvait faire davantage dans le domaine de l'évaluation et de

l'échange d'informations et de technologies, notamment en ce qui concerne la diffusion des résultats, et signalé, à propos des priorités, que le Comité exécutif, ayant examiné la question, avait déterminé que l'appui à la qualité et l'appui à la gestion étaient deux points importants.

Observations finales

280. Le Président du Conseil d'administration du PAM a brièvement résumé les déclarations liminaires. La Directrice générale de l'UNICEF avait mentionné les progrès qui avaient déjà été réalisés concernant la simplification et l'harmonisation en vue de la réduction des coûts et du renforcement des capacités nationales, tout en insistant sur le contrôle du processus par les gouvernements. Elle avait également mentionné les prochaines mesures que devait prendre le Groupe des Nations Unies pour le développement, qui seraient portées à l'attention du Conseil économique et social, à sa session de fond de 2002. Le Sous-Directeur exécutif du PAM avait brièvement présenté le plan de travail du Programme, signalé que les processus de programmation de pays et d'examen étaient en préparation, ajoutant qu'à l'issue d'une consultation, un rapport serait établi d'ici à octobre 2002 et que des projets avaient été mis en oeuvre dans 33 pays. Le Président a par ailleurs mentionné certaines des observations faites par certaines délégations lors des délibérations concernant notamment la nécessité de redoubler d'efforts en vue de l'harmonisation et de la simplification, la délégation de pouvoir, la mobilité du personnel et le partage de locaux à usage de bureaux. Les chefs de secrétariat des organisations ont répondu qu'ils étaient résolus à examiner la recommandation concernant la tenue de réunions conjointes et qu'ils mettraient au point les modalités à cet égard. Ils sont également convenus que tous les rapports devraient être établis longtemps avant la tenue de ces réunions. Ils ont encouragé leurs bureaux à examiner ces questions.

Sûreté et sécurité du personnel

Déclaration du Sous-Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial

281. Le Sous-Directeur exécutif du PAM a dit que, si les événements du 11 septembre avaient mis en cause l'efficacité des normes de sécurité à l'échelle mondiale, ils ne sauraient toutefois occulter les progrès substantiels réalisés au cours de l'année écoulée en matière de sécurité à l'échelle du système des Nations Unies. Une série d'initiatives conjointes lancées au niveau interorganisations étaient parvenues jusqu'à l'Assemblée générale, aboutissant à l'élaboration de règles minimales de sécurité opérationnelle et de règles minimales de sécurité en matière de télécommunications; à la formulation de recommandations visant à améliorer la collaboration entre les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales qui leur sont attachées ou les ONG partenaires en matière de sécurité; et à la mise en place d'une instance interorganisations pour la sécurité aérienne.

282. Une autre réalisation majeure avait été l'accord conclu à la suite d'une demande formulée par l'Assemblée générale en décembre 2000, dans laquelle l'Assemblée priait le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies de mettre au point des arrangements efficaces de participation aux coûts pour le système de sécurité des Nations Unies. Les nouveaux arrangements, qui devaient permettre d'organiser le déploiement de 100 agents de sécurité ont pris effet au 1er janvier 2002. Depuis lors, les organismes d'exécution

avaient tenu des audioconférences hebdomadaires avec le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, afin de déterminer la répartition optimale des ressources à affecter à la sécurité entre les organismes des Nations Unies. L'ONU et cinq organismes : le PNUD, le HCR, l'UNICEF, le PAM et l'OMS, représentaient plus de 75 % du personnel de terrain. Selon une formule convenue, sur le montant total des dépenses de sécurité pour l'exercice biennal qui s'élève à 53 millions de dollars, l'ONU verserait 11 millions de dollars et les cinq autres organismes, 31 millions de dollars, les 11 millions de dollars restants devant être pris en charge par les 21 autres organisations.

283. Le Sous-Directeur exécutif a ajouté que l'Assemblée générale avait récemment demandé au Secrétaire général d'établir un rapport détaillé sur la création d'un système précis de transparence et de responsabilité, notamment sur son champ d'application, sa profondeur, les règles communes qui seront adoptées, ainsi que les moyens d'exécution, dans le cadre d'une structure interorganisations. Les membres du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion avaient défini des principes régissant l'élaboration d'un mécanisme de gouvernance solide afin d'assurer une gestion efficace de la sécurité du personnel au sein du système des Nations Unies.

284. Les auteurs d'attaques perpétrées contre des agents humanitaires devaient rendre des comptes, a dit le Sous-Directeur exécutif. Depuis 1992, les organismes des Nations Unies avaient perdu 204 membres de leur personnel civil qui avaient été victimes de la violence et, des fonctionnaires continuaient aujourd'hui d'être détenus, attaqués ou tués dans l'exercice de leurs fonctions. Les États Membres et les organismes des Nations Unies devaient continuer de faire campagne dans toutes les instances pour que les gouvernements des pays hôtes assument les responsabilités qui leur incombent en ce qui concerne la sûreté et la sécurité des agents humanitaires et que les coupables soient traduits en justice. Il ne fallait pas perdre de vue la question de la neutralité du personnel. Le personnel des Nations Unies devait être protégé par les États et par ses propres agents de sécurité. Il fallait développer une culture de protection du personnel humanitaire des Nations Unies, qui devrait se concrétiser non seulement dans un cadre juridique mais également au sein des populations.

285. Un représentant du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité a fait observer qu'une véritable sécurité exigeait des ressources adéquates. Compte tenu des modifications qui ont récemment été apportées à la gestion et à la structure de son système de sécurité, de même qu'au montant des ressources affectées à ce titre, l'ONU était à présent en mesure d'accomplir un meilleur travail dans ce domaine; ce qui permettrait de sauver les vies de membres du personnel, dont six avaient été tués l'an dernier.

286. Une intervenante a dit qu'une sécurité effective exigeait une coopération étroite entre toutes les organisations sur le terrain. Il fallait faire preuve de souplesse mais il n'était pas nécessaire que chaque organisation déploie son propre dispositif de sécurité. Il fallait mettre en place un système de communication précis et ouvert, et définir clairement les responsabilités et les voies hiérarchiques. L'intervenante a demandé si des mécanismes avaient été élaborés ou mis en place pour donner suite à la demande faite en vue de l'établissement d'un rapport sur les responsabilités. Une autre oratrice a mis l'accent sur la responsabilité des gouvernements des pays hôtes, ajoutant que le système des Nations Unies devait faire tout son possible pour

permettre à son personnel de travailler dans des conditions de sécurité. La méfiance persistante dont le personnel des Nations Unies et les ONG faisaient l'objet parmi certains groupes de population posait un problème. L'intervenante s'est félicitée que le Conseil de sécurité, la Cinquième Commission et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires accordent maintenant plus d'attention à ces questions. Une troisième délégation a ajouté que la Sixième Commission s'employait également à renforcer la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

287. Le représentant du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité a dit que le système actuel de responsabilisation correspondait à une politique couchée par écrit dans le Manuel de sécurité des Nations Unies, la responsabilité ultime reposant sur le Secrétaire général. Dans chaque lieu d'affectation, un fonctionnaire désigné à cet effet et responsable de tous les fonctionnaires rencontrait fréquemment l'équipe chargée de la sécurité, y compris les chefs de secrétariat, du lieu d'affectation. Le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité préparait un projet visant à renforcer ce système, qui serait présenté, pour approbation, d'abord à la réunion interinstitutions de février puis à d'autres organes, dont le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion. Le Directeur exécutif adjoint du PAM a dit qu'il fallait élargir la question de la responsabilisation afin que les auteurs de crimes contre le personnel puissent être traduits en justice.

288. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP a dit que son expérience personnelle lui permettait de comprendre à quel point la question était importante, puisqu'il avait lui-même été attaqué et qu'il avait eu à mener des négociations concernant la sécurité du personnel. Il importait d'être bien appuyé et d'avoir de bonnes communications, et aussi d'avoir du jugement. Il convenait d'insister sur le fait que des agents locaux aidaient souvent à sauver la vie de membres du personnel international et devaient eux-mêmes recevoir tout l'appui voulu. La Directrice générale de l'UNICEF a mis l'accent sur l'évolution de la situation de par le monde, marquée par les conflits internes, par la perte de respect pour les agents des organisations humanitaires et par des assassinats et des enlèvements qui restaient impunis. Dans ces conditions, la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies devait être au centre de ses activités. Les différents organismes prenaient au sérieux la question de la responsabilisation, mais il fallait qu'ils puissent prendre des décisions sur le terrain, souvent rapidement. L'Administrateur du PNUD a dit que la question tenait à coeur aux chefs de secrétariat de tous les organismes et que le manque de ressources les avait toujours préoccupés. Au moment où les organismes des Nations Unies se lançaient dans une mission de grande ampleur en Afghanistan, ces questions allaient prendre encore plus d'importance.

Résumé du Président

289. Résumant le débat, le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a dit qu'il y avait un fort consensus favorable à ce que le problème de la sécurité du personnel soit abordé et que les plus importants des organes des Nations Unies avaient pris position sur la question, notamment le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et maintenant les conseils d'administration des fonds et programmes, qui relevaient du Conseil économique et social. Toute une variété de questions s'étaient dégagées du débat, notamment les suivantes :

- a) La question des responsabilités, le pays hôte étant responsable au premier chef de la sécurité du personnel des Nations Unies;
- b) La question de la responsabilisation, qui devrait être discutée plus avant sur la base du rapport du Secrétaire général qui était en cours d'établissement;
- c) La question du financement et celles de savoir qui financerait le coût de l'amélioration de la sécurité et si ce serait au moyen du budget ordinaire ou d'un autre mécanisme;
- d) Le fait qu'il fallait un système de coopération complexe, non seulement à l'intérieur du système des Nations Unies mais aussi avec les gouvernements des pays hôtes et les gouvernements donateurs;
- e) Les décisions à prendre concernant la structure institutionnelle au sein du système des Nations Unies et les modifications éventuelles à y apporter.

Questions diverses

Exposé sur la Conférence de Tokyo sur l'Afghanistan

290. L'Administrateur du PNUD a fait aux conseils d'administration un exposé sur la Conférence internationale sur l'aide à la reconstruction de l'Afghanistan, tenue à Tokyo les 21 et 22 janvier. Il a dit que la Conférence avait été une réussite extraordinaire pour toute la famille des Nations Unies, marquée par une participation de haut niveau et un gros effort des donateurs : au total, 1,8 milliard de dollars avait été annoncé pour la première année, et des dons pluriannuels avaient été annoncés pour un total de 4,5 milliards. La Conférence, qui avait porté sur les problèmes de redressement et de reconstruction parce que les besoins humanitaires immédiats faisaient l'objet d'autres appels, avait été l'occasion de soulever un certain nombre de questions concernant les activités relatives au redressement. Premièrement, vu le souci du temps manifesté par l'Administration intérimaire, les activités de suivi revêtaient une importance critique. Certains donateurs ont par ailleurs manifesté un certain scepticisme en ce qui concerne les dépenses récurrentes citées par l'Administration intérimaire, et on s'est aussi demandé combien d'argent on pouvait raisonnablement s'attendre à ce que le nouveau gouvernement puisse dépenser à bon escient. Le Groupe des Nations Unies pour le développement, la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale et certains donateurs avaient fait valoir que la consolidation de la paix était plus que la somme d'un certain nombre de projets. Ce qui était primordial, c'était de restaurer la confiance en le pouvoir central, car à eux seuls des projets ne remplaceraient jamais ce que le Gouvernement devait faire pour répondre aux besoins de son peuple. La relation entre le Gouvernement et la population était au coeur de la consolidation de la paix en Afghanistan.

291. La sécurité était un des problèmes de développement les plus critiques et les plus difficiles, et c'était une grande préoccupation pour tous les Afghans. Ceux-ci voulaient que l'ordre public soit maintenu dans leurs villages, que la police soit assurée et qu'il y ait un modèle de justice. Leurs autres priorités étaient les suivantes : que les écoles rouvrent le 21 mars au plus tard; que l'agriculture soit remise sur pied; qu'une activité économique soit créée sous forme de travaux publics, ce qui serait une des retombées de la paix; démobilisation, déminage et retour des réfugiés.

292. Du point de vue des Nations Unies, la Conférence avait permis de savoir, pour la première fois, qu'on se préoccupait suffisamment des secours et de la reconstruction et que le financement suivait. C'était la première fois qu'on avait réussi à rapprocher les deux. Les activités de consolidation de la paix comportaient deux aspects, et M. Lakhdar Brahimi, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, collaborerait avec l'Administration intérimaire, qui aurait la charge de l'ensemble du processus et se concerterait avec elle sur des problèmes et priorités tels que le plan général des programmes et l'utilisation du fonds d'affectation spéciale. Ainsi, les décisions concernant le développement ne seraient pas politisées. On pouvait particulièrement se féliciter que le Secrétaire général ait nommé Nigel Fisher, de l'UNICEF, Représentant spécial adjoint pour les affaires humanitaires en Afghanistan, car il était mandaté pour coordonner les activités opérationnelles relatives au développement et aux problèmes humanitaires.

293. En conclusion, l'Administrateur a fait état du large appui fourni par les donateurs traditionnels et non traditionnels à la Conférence de Tokyo, citant comme exemples de coopération Sud-Sud les contributions de l'Arabie saoudite, de l'Inde, du Pakistan et de la République islamique d'Iran.

294. Les délégations ont exprimé leur gratitude pour le renouvellement de l'engagement des Nations Unies et des donateurs en faveur de l'Afghanistan, tout en soulignant que la paix n'était pas encore assurée et que la communauté internationale devait apporter son soutien au processus politique pour que la sécurité soit assurée dans le pays. Une des délégations a dit qu'il ne fallait pas perdre de vue le problème des réfugiés, vu le nombre de ceux-ci se trouvant dans les pays voisins. Il fallait espérer que l'action menée pour reconstruire l'Afghanistan après plus de deux décennies de dévastations donnerait naissance à une atmosphère de paix et de sécurité. La reconstruction de l'infrastructure en ruines était une action concrète qui aiderait à renforcer le gouvernement central. Il faudrait que la coopération internationale s'intensifie pour que les plans de reconstruction se concrétisent. Une autre intervenante a dit que la coopération entre les organismes des Nations Unies, ainsi que le montant des contributions annoncées, étaient remarquables. Néanmoins, son pays savait, d'expérience, qu'une fois passée la phase d'extrême urgence, la dynamique pouvait s'essouffler. Une délégation a insisté sur l'importance d'une coordination permanente des activités des organismes des Nations Unies, soulignant que le Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime devrait participer au mécanisme de coordination.

295. L'Administrateur du PNUD a dit que les organismes des Nations Unies devaient tenir leurs promesses et veiller à ce qu'elles se concrétisent sous forme de programmes. L'information serait fournie sur Internet, en coopération avec l'Administration intérimaire, ce qui permettrait de faire en sorte que celle-ci se sente impliquée. L'Administrateur a remercié le Gouvernement japonais de son aide, et plus particulièrement Mme Sadako Ogata, ancien Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, qui avait assuré la présidence de la Conférence.

Hommage à Catherine Bertini

296. La Directrice exécutive du l'UNICEF a salué Catherine Bertini, Directrice exécutive du PAM, qui devait quitter son poste à la fin de son mandat, en avril. Mme Bertini, New-Yorkaise comme elle, avait dirigé avec vigueur et efficacité le PAM, qui était devenu le plus gros organisme humanitaire du monde.

Deuxième partie
Session annuelle

Tenue à Genève du 17 au 28 juin 2002

I. Questions d'organisation

1. Le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP a tenu sa session annuelle de 2002 du 17 au 28 juin à Genève. Il a adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail pour sa session annuelle de 2002 (DP/2002/L.2), tels qu'oralement modifiés, et le rapport sur les travaux de la première session ordinaire de 2002 (DP/2002/10).

2. Le Conseil d'administration a établi le calendrier ci-après pour ses sessions de 2002 et 2003 :

Deuxième session ordinaire de 2002 :	23-27 septembre 2002
Première session ordinaire de 2003 :	20-29 janvier 2003
Session annuelle de 2003 :	9-20 juin 2003 (New York)
Deuxième session ordinaire de 2003 :	8-12 septembre 2003

3. Les dates prévues pour la session annuelle ont été approuvées à titre provisoire et seraient examinées à une prochaine réunion du Bureau du Conseil d'administration. À sa session annuelle de 2002, le Conseil a tenu une réunion spéciale concernant le FNUAP sur le rôle des femmes et des hommes en matière de santé procréative dans les situations d'après conflit, une attention particulière étant accordée à la région des Grands Lacs.

Débat consacré au FNUAP

II. Rapport de la Directrice exécutive pour 2001

Rapport annuel pour 2001

4. Dans la déclaration qu'elle a faite au Conseil d'administration, la Directrice exécutive a abordé plusieurs questions importantes, notamment les difficultés auxquelles était confronté le FNUAP. Elle a tout d'abord saisi l'occasion pour féliciter chaleureusement le peuple suisse au sujet de sa décision de devenir Membre de l'ONU. Elle a ensuite souligné que le rapport annuel présentait une vue d'ensemble du programme du FNUAP en 2001. Le rapport examinait les faits importants, les activités clés menées dans les principaux domaines d'action et les efforts visant à aider les pays bénéficiaires de programmes à renforcer leurs capacités nationales, et mentionnait certains aspects financiers et relatifs aux programmes concernant l'organisation dans son ensemble et région par région. Le rapport contenait également des informations répondant à des points précis soulevés par le Conseil d'administration, notamment sur les efforts faits par le Fonds pour assurer l'approvisionnement régulier en produits liés à la santé en matière de procréation et en ce qui concerne l'assistance humanitaire; la situation financière des programmes de pays exécutés par le FNUAP; et le plan de financement pluriannuel du Fonds.

5. La Directrice exécutive a mis l'accent sur les six priorités organisationnelles du FNUAP visant à renforcer la capacité du Fonds en tant qu'organisme chef de file dans la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et du Programme CIPD+5, et à accroître son rôle dans la campagne mondiale menée pour lutter contre la pauvreté, protéger

et renforcer les droits de l'homme et promouvoir la paix et la sécurité. La première priorité pour 2002 consistait pour le Fonds à s'adapter rapidement aux changements. Le processus de transition du FNUAP a permis d'examiner son fonctionnement interne et le contexte dans lequel il opérait, afin d'identifier les réformes à introduire immédiatement et à moyen terme pour améliorer l'efficacité du FNUAP en tant qu'organisme de développement. La deuxième priorité consistait à empêcher que les contributions ne continuent de diminuer, tâche urgente et redoutable. La situation pour 2002 en matière de recettes n'était pas aussi prometteuse qu'on l'avait espéré mais le FNUAP était encouragé par les contributions supplémentaires récemment versées par la Nouvelle-Zélande et les Pays-Bas, ainsi que par le fait que d'autres pays avaient indiqué qu'ils verseraient aussi des contributions additionnelles. Les projections actuelles faisaient apparaître une baisse de près de 30 % du montant total des recettes par rapport à 2001. Une décision était attendue concernant la contribution d'un donateur important. La Directrice exécutive a souligné que, si les ressources continuaient de diminuer, le FNUAP ne pourrait pas exécuter ses programmes afin de répondre aux besoins des populations.

6. La Directrice exécutive a dit que la troisième priorité organisationnelle pour 2002 consistait à faire du FNUAP une force de développement efficace. L'objectif principal consistait à assurer une position stratégique au Fonds dans les efforts déployés par la communauté internationale pour lutter contre la pauvreté, protéger et renforcer les droits de l'homme et promouvoir la paix et la sécurité. À cette fin, le FNUAP lierait fermement son mandat à ces initiatives, notamment dans le contexte des objectifs du Millénaire en matière de développement. Il s'efforcera aussi de participer activement et efficacement à des cadres de développement, comme les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les approches sectorielles, et d'établir des partenariats avec les contreparties gouvernementales et les autres partenaires de développement – tant à l'intérieur du système des Nations Unies qu'à l'extérieur. La Directrice exécutive a déclaré que le FNUAP avait déjà pris des mesures en vue d'obtenir un appui au renforcement de ses capacités dans ces domaines critiques.

7. La quatrième priorité consistait à promouvoir activement le Programme d'action de la CIPD. Au cours des derniers mois, les adversaires du Programme avaient intensifié leurs efforts afin d'entraver sa mise en oeuvre et de saper l'action du FNUAP. Le Fonds devrait repousser résolument leurs arguments et stratégies et encourager un environnement propice à la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD et à ses propres activités. La Directrice exécutive a souligné que le FNUAP considérait que la vérité était son meilleur allié et qu'il continuerait de réfuter les déformations des faits, les campagnes de désinformation, les interprétations erronées et les mensonges, chaque fois qu'il y aurait lieu.

8. La cinquième priorité organisationnelle du Fonds comprenait deux aspects : a) préciser, mieux définir et appliquer les concepts de santé procréative et de droits en matière de procréation dans un cadre de programmation cohérent; et b) définir une stratégie cohérente et globale en matière d'intervention humanitaire. Le premier objectif tiendrait compte de la diversité des contextes sociaux et culturels dans lesquels opérait le FNUAP; le deuxième prendrait en compte l'attention accrue portée à la paix et à la sécurité dans le système des Nations Unies. À cette fin, deux unités administratives seraient regroupées au sein de la Division de l'appui technique, la nouvelle unité s'intitulant Culture, parité entre les sexes et droits de l'homme. La Directrice exécutive a remercié le Gouvernement suisse d'avoir fourni

un financement pour le poste. Elle a souligné que la sixième priorité organisationnelle servait de point d'ancrage aux cinq autres. Elle consistait à gérer les résultats. L'objectif était d'intégrer pleinement les principes et concepts de la gestion axée sur les résultats dans l'ensemble des opérations administratives et de programmation du Fonds. La Directrice exécutive a souligné l'importance de l'échange de connaissances qui pouvait améliorer considérablement la qualité et l'efficacité des programmes et opérations du FNUAP, renforcer l'interaction entre les membres du personnel, encourager un esprit d'équipe à tous les niveaux et améliorer sensiblement l'appui fourni par le Fonds à ses bureaux de pays. Le FNUAP a donc élaboré une stratégie en matière d'échange de connaissances, comprenant trois éléments principaux : ressources humaines, processus et technologies.

9. La Directrice exécutive a déclaré qu'aucune des activités susmentionnées n'aurait été possible sans l'appui des Gouvernements suédois, suisse et britannique, et l'appui fourni par la Bill and Melinda Gates Foundation, la William and Flora Hewlett Foundation, la John D. and Catherine T. MacArthur Foundation, la David and Lucile Packard Foundation, la Rockefeller Foundation et la Fondation pour les Nations Unies. Elle a déclaré que toutes les mesures prévues dans le cadre de la transition avaient été conçues dans le but de renforcer les opérations du FNUAP sur le terrain. Des exemples des résultats obtenus dans les différents domaines de changement ont été inclus dans une note d'information intitulée « UNFPA in Transition: Implementing Change (June 2002) », qui avait été communiquée aux membres du Conseil d'administration lors de la réunion d'information informelle tenue précédemment à New York. La Directrice exécutive a mentionné quelques résultats clefs qui démontraient la détermination du Fonds à introduire des réformes et auraient pour effet immédiat de renforcer les opérations du FNUAP sur le terrain en vue de la réalisation des objectifs de la CIPD et des objectifs du Millénaire pertinents en matière de développement, à savoir la conception et l'application d'une typologie des bureaux de pays; l'élaboration d'une stratégie en matière de ressources humaines; et la mise au point d'une direction stratégique claire.

10. En ce qui concerne la situation du Fonds en matière de recettes, la Directrice exécutive a déclaré que, d'après les projections actuelles, les recettes pour 2002 au titre des ressources ordinaires étaient estimées à 233 millions de dollars, ce qui représentait une baisse d'environ 14,3 % par rapport au montant de 268,7 millions que le FNUAP avait reçu au titre des ressources ordinaires en 2001. Elle a souligné que cette diminution résultait de plusieurs facteurs : une baisse relativement importante du montant des contributions versées par deux donateurs importants, tant en monnaie locale qu'en dollar des États-Unis; l'incertitude quant au montant de la contribution d'un donateur important; et la perte de change en dollars concernant cinq donateurs importants qui ont maintenu leurs contributions aux niveaux de 2001 dans leur monnaie nationale. La Directrice exécutive a fait observer que les contributions de huit donateurs importants avaient augmenté à la fois en monnaie nationale et en dollar. Elle a souligné que les ressources ordinaires étaient essentielles pour maintenir le caractère multilatéral de l'activité du Fonds et assurer la gestion efficace des programmes. Elle a ajouté que les autres ressources, comme les contributions multilatérales, étaient également très importantes et utiles car elles complétaient les activités financées par les ressources ordinaires. Elle a mentionné certaines des conséquences que l'insuffisance de ressources pourraient avoir sur les programmes de pays du Fonds.

11. La Directrice exécutive a remercié les 120 donateurs qui versaient des contributions au Fonds de leur appui en 2001. Elle a remercié en particulier le Conseil des ministres de l'Union européenne chargés de la coopération en matière de développement du soutien énergétique apporté au FNUAP et de la résolution adoptée à l'unanimité le 30 mai 2002, indiquant notamment que la Commission européenne envisageait de renforcer sa coopération avec le Fonds. La Directrice exécutive a également remercié les nombreux réseaux parlementaires et membres de parlement dans toutes les régions d'appuyer et de promouvoir les activités du FNUAP.

12. Au cours du débat qui a suivi, de nombreuses délégations ont remercié le FNUAP de son rôle de chef de file dans les questions relatives à la santé en matière de procréation et à la population. Elles ont notamment déclaré qu'elles appréciaient l'assistance et la coopération du Fonds dans les domaines suivants : renforcement des capacités nationales, santé en matière de procréation, prévention du VIH/sida, sécurité des approvisionnements en produits liés à la santé en matière de procréation, autonomisation des femmes et activités de plaidoyer. De nombreuses délégations se sont déclarées vivement préoccupées par la précarité de la situation financière du FNUAP. Tout en réaffirmant leur appui au Fonds, les délégations ont instamment demandé aux donateurs d'augmenter leurs contributions au FNUAP, compte tenu des engagements pris lors de la Conférence sur le financement du développement. Plusieurs délégations ont remercié le Luxembourg d'avoir lancé une initiative, au Conseil européen, visant à renforcer le soutien des pays européens au FNUAP. Les délégations ont pris note avec satisfaction du fait que les ministres de l'Union européenne chargés de la coopération pour le développement avaient adopté une résolution, à la réunion du Conseil, en mai, visant à soutenir le Fonds et demandant un renforcement de la coopération avec lui.

13. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par les fausses allégations, les mensonges et la désinformation répandus contre le FNUAP. Tout en soulignant que la vérité serait la meilleure alliée du Fonds, elles ont condamné la campagne visant à le discréditer. Elles ont exprimé leur pleine confiance dans ses activités et lui ont demandé d'améliorer sa visibilité, notamment par le biais d'une diffusion plus large de ses publications. Une délégation a déclaré que les attaques lancées contre lui avaient en fait servi à transformer le Fonds en organisation beaucoup plus forte. Le FNUAP avait relevé le défi en devenant encore plus transparent et en développant ses activités de sensibilisation. Soulignant que les questions liées à la santé en matière de procréation étaient souvent sensibles, complexes et techniques, elle a instamment demandé au Conseil d'administration de prévoir du temps, lors de ses sessions ultérieures, pour des exposés sur les incidences médicales et sociales de questions comme les maladies sexuellement transmissibles, la fistule et la violence contre les femmes. La même délégation a demandé au FNUAP de diffuser des messages simples et clairs soulignant l'utilité de ses activités qui permettent de sauver des vies et d'améliorer la santé des mères et des enfants.

14. Une délégation a demandé aux autres organismes des Nations Unies, en particulier au PNUD, à l'UNICEF et à l'OMS, de manifester leur soutien au FNUAP et à ses activités s'agissant d'améliorer l'hygiène sexuelle et la santé des pauvres en matière de procréation. Elle a mentionné une visite récemment effectuée en Chine par trois parlementaires de son pays afin d'examiner les programmes du FNUAP qui avaient fait l'objet d'allégations infondées concernant des activités coercitives en matière de planification familiale. L'un des parlementaires était résolument opposé

au FNUAP avant la visite. Toutefois, à une récente réunion de fin de mission avec le Secrétaire d'État de leur pays, les trois parlementaires avaient unanimement déclaré leur appui aux programmes du FNUAP en Chine et souligné que le Fonds constituait une force réellement positive dans ce pays. Ils étaient convaincus que le FNUAP n'encouragerait pas les actions coercitives en Chine et qu'il jouait en fait un rôle catalyseur en matière de réforme et en ce qui concerne les soins et les droits en matière d'hygiène sexuelle et de santé liée à la procréation dans ce pays.

15. Plusieurs délégations ont loué les progrès réalisés par le Fonds dans le processus de transition visant à lui donner une orientation stratégique et à le doter d'une structure plus rationnelle afin d'améliorer l'efficacité de ses opérations. D'aucunes se sont félicitées de l'importance accrue accordée par le FNUAP au contexte socioculturel de l'élaboration et de l'exécution des programmes. Diverses délégations ont souligné qu'il était essentiel que le FNUAP participe au suivi du Sommet mondial pour le développement durable. L'une d'elles a demandé comment le FNUAP percevait le défi consistant à associer le personnel à tous les niveaux du débat sur le VIH/sida et sur la stratégie du Fonds. Une délégation lui a demandé d'être direct et transparent dans ses rapports et de continuer à affiner ses processus d'évaluation qui devraient être impartiaux, objectifs et à plusieurs niveaux.

16. Une délégation a souligné que son pays appuyait les projets relatifs à la participation des femmes au développement en Afrique et annoncé le prochain lancement d'une nouvelle initiative visant à lutter contre la faim dans des villages africains. Elle a exprimé l'espoir que les compétences techniques du Fonds serviraient à renforcer ces initiatives en Afrique. Se référant à la santé des adolescents en matière de procréation, elle a instamment demandé au FNUAP et à l'UNICEF de travailler en étroite collaboration, afin d'éviter les doubles emplois. Une délégation a encouragé le FNUAP à analyser l'expérience acquise par le PNUD en ce qui concerne les fonds thématiques à donateurs multiples et les moyens d'adopter un financement thématique. Elle a fait observer que l'exemple de l'Afghanistan et d'autres situations d'urgence montraient que le Fonds aurait avantage à utiliser des mécanismes financiers plus souples.

17. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'intervention rapide du Fonds dans les situations d'urgence et de l'assistance humanitaire qu'il fournissait, notamment en Afghanistan. Quelques-unes l'ont encouragé à établir une coopération Sud-Sud en Afghanistan, y compris avec les pays voisins. Les délégations ont noté avec satisfaction la participation accrue du Fonds à la procédure d'appel global et souligné qu'il était bien placé pour contribuer à réduire l'écart entre les secours et le développement.

18. Diverses délégations ont souligné que le renforcement des capacités nationales et la promotion de la maîtrise des programmes par les pays devraient jouer un rôle central dans les activités du FNUAP. L'une d'elle a indiqué que le renforcement des capacités ne devrait pas être limité à la santé en matière de procréation mais qu'il devrait englober tous les aspects de la politique démographique. Une délégation a souligné que le FNUAP devrait recourir dans toute la mesure possible aux experts locaux et renforcer leurs capacités. Se référant au paragraphe 24 du rapport DP/FPA/2002/4 (Partie I), une délégation s'est demandé si le Fonds avait adopté une approche systématique du renforcement des capacités. Une autre a déclaré qu'il était important de définir des critères et des indicateurs dans ce domaine. Une autre était préoccupée par le fait que le FNUAP utilisait la mesure du « taux d'exécution » qui

ne reflétait pas avec précision les résultats des programmes. Une délégation a dit que la méthode de la gestion axée sur les résultats ne devrait pas entraîner une microgestion du FNUAP par les donateurs ou introduire des conditions pour le FNUAP ou les pays bénéficiant de programmes.

19. Diverses délégations ont déclaré qu'un certain nombre d'objectifs du Millénaire en matière de développement concernaient directement la santé et les droits en matière de procréation, la prévention du VIH/sida et la réduction de la mortalité maternelle. Une délégation a souligné que le rapport ne mettait pas l'accent sur ces objectifs. Elle a déclaré qu'il était essentiel d'inclure les objectifs de la CIPD sur la santé en matière de procréation dans les rapports de pays sur les objectifs du Millénaire. Elle a instamment demandé au FNUAP de participer au suivi de la Déclaration du Millénaire et de recommander l'intégration des objectifs du Millénaire dans les bilans communs de pays, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, afin d'encourager la maternité sans risques et la prestation de services de santé de base aux pauvres. Une délégation a souligné que, si l'Assemblée générale avait demandé un rapport d'ensemble sur les objectifs du Millénaire en matière de développement, les rapports de pays n'avaient pas été approuvés.

20. Un certain nombre de délégations ont exprimé leur appui au rôle de premier plan joué par le FNUAP dans le domaine de la sécurité des approvisionnements en produits liés à la santé procréative. Une délégation a demandé au Fonds d'accélérer l'intégration de cet élément dans les programmes de pays. Elle lui a demandé instamment d'arrêter la liste des articles essentiels dans ce domaine et d'effectuer des enquêtes au niveau des pays pour éviter les pénuries. Une délégation a encouragé le Fonds à jouer un rôle proactif afin d'accroître la production de ces articles dans les pays en développement. Elle a ajouté que les achats du FNUAP dans ces pays pouvaient contribuer à la réalisation de cet objectif. À ce sujet, la délégation lui a instamment demandé d'identifier et de démanteler les barrières entravant l'entrée de sociétés de pays en développement.

21. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leurs déclarations de soutien et de la confiance qu'elles accordaient au FNUAP. Elle a souligné que la mobilisation de ressources constituait pour le Fonds une haute priorité. Dans le cadre de la stratégie adoptée à cette fin, le FNUAP s'efforçait d'obtenir une augmentation des contributions et des annonces pluriannuelles, d'établir de nouveaux partenariats avec les donateurs et de définir de nouvelles options en matière de recettes. Il s'efforçait également de renforcer le partenariat établi avec la Commission européenne. La Directrice exécutive a indiqué qu'un partenariat avait été créé avec le Fonds de l'OPEP et souligné le succès de la participation aux coûts, méthode utilisée avec un certain nombre de pays bénéficiant de programmes.

22. En ce qui concerne la politique du Fonds en matière de communication, la Directrice exécutive a déclaré que le FNUAP était une organisation transparente, qui diffusait largement des informations, notamment par le biais de ses publications, de ses vidéos et de son site Web. Une équipe d'intervention dans les situations de crise avait été constituée, qui, entre autres, répondait rapidement aux demandes d'information. Le Fonds avait fourni toute une gamme d'informations en réponse à des demandes récentes émanant de plusieurs gouvernements. Il envoyait des orateurs aux groupes qui en faisaient la demande. La Directrice exécutive souscrivait aux propos de la délégation qui avait souligné qu'il était important de

transmettre des messages clairs et simples mettant l'accent sur la nécessité de sauver des vies et sur la santé des mères et des enfants. Elle a rappelé que la vérité était le meilleur allié du Fonds pour réfuter les fausses allégations lancées contre lui.

23. En ce qui concerne les objectifs du Millénaire en matière de développement, la Directrice exécutive a noté que l'accès à la santé en matière de procréation ne figurait pas parmi les huit objectifs, malgré les efforts du FNUAP. Elle souscrivait sans réserve à l'idée que l'accès à la santé dans ce domaine était essentiel à la réalisation des objectifs en question. Elle a fait observer que le Fonds s'efforçait de faire en sorte que les pays intègrent des informations sur cette question dans leurs rapports nationaux. Trois des huit rapports nationaux disponibles avaient inclus cet indicateur. La Directrice exécutive a signalé que les rapports nationaux étaient publiés sur le site Web des objectifs du Millénaire. Elle reconnaissait qu'un rapport global avait été intégré dans les réglementations. Elle a souligné que le FNUAP participait aux initiatives du Secrétaire général concernant le suivi des objectifs du Millénaire en matière de développement, y compris l'évaluation de leur coût; et à diverses activités du Groupe des Nations Unies pour le développement, comme un groupe consultatif international et 14 groupes de travail concernant notamment la pauvreté, la parité entre les sexes, le VIH/sida et la mortalité maternelle. La Directrice exécutive a déclaré que le FNUAP s'efforçait en fait de lier les objectifs du Millénaire aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et aux approches sectorielles, et qu'il reconnaissait pleinement qu'il était essentiel de participer à ces deux aspects. À cette fin, une proposition était actuellement mise au point afin d'obtenir un soutien au renforcement de la capacité du Fonds de participer à ces deux exercices. Une assistance, notamment en matière de formation, serait fournie aux bureaux de pays afin de renforcer ces capacités. La Directrice exécutive a souligné que le FNUAP avait établi un programme de formation commun avec la Banque mondiale sur des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

24. Se référant à l'importance accrue accordée par le Fonds au contexte socioculturel, la Directrice exécutive a rappelé que le FNUAP avait organisé des réunions et des ateliers afin d'examiner les questions clefs et diverses approches. On s'efforçait de systématiser l'intégration des questions sociales et culturelles dans l'élaboration, la mise au point et l'exécution des programmes. La Directrice exécutive a déclaré que le FNUAP renforçait ses relations avec les organisations confessionnelles qui avaient accepté le Programme d'action de la CIPD. Elle comptait que des directives seraient été établies d'ici à la fin de l'année.

25. La Directrice exécutive a indiqué que le FNUAP avait activement participé à plusieurs interventions humanitaires au cours de l'année, notamment en Afghanistan, où il remettait en état deux hôpitaux et une école de filles. En collaboration avec d'autres donateurs, le Fonds dispensait également des soins d'urgence. Il fournissait un appui à des projets en faveur des réfugiés au Pakistan. La Directrice exécutive a dit que le FNUAP était le coordonnateur officiel pour la santé en matière de procréation en Afghanistan et l'organisme chef de file pour la création du bureau de la population et des statistiques.

26. En ce qui concerne le Sommet mondial pour le développement social, la Directrice exécutive a instamment demandé aux délégations de veiller à ce que le lien entre population, environnement et développement durable soit inclus dans la déclaration. Elle a souligné que la population des pays en développement aura

pratiquement triplé d'ici à 2050, indiquant que cela aurait de graves conséquences pour la lutte contre la pauvreté et le développement durable.

27. En ce qui concerne la sécurité des approvisionnements en produits liés à la santé en matière de procréation, la Directrice exécutive a souligné que des ateliers étaient organisés à l'intention du personnel de terrain. Le FNUAP travaillait également en collaboration avec l'OMS sur la liste des articles essentiels dans ce domaine et publierait une publication jointe. Elle a indiqué que le FNUAP avait lancé une initiative pilote afin de déterminer le coût des programmes de santé procréative, de sorte que les bureaux de pays puissent mieux lier les ressources aux résultats. Elle a déclaré que le Fonds achetait déjà un certain nombre d'articles aux pays en développement. Elle a reconnu qu'il fallait éliminer les barrières entravant les achats auprès des pays en développement.

28. En ce qui concerne les demandes d'information sur le VIH/sida, la Directrice exécutive a indiqué que le FNUAP avait adopté le code de l'OIT sur cette question. Le Fonds fournissait des informations sur le VIH/sida à son propre personnel et reconnaissait qu'il était essentiel de diffuser ces informations dans les langues locales et d'encourager les conseils par les pairs. Le FNUAP envisageait de faire appel aux services d'un spécialiste afin de répondre aux besoins de son propre personnel. La Directrice exécutive a indiqué qu'il était nécessaire de perfectionner les compétences sur la manière de parler du VIH/sida, afin que les personnes affectées ne soit pas stigmatisées.

29. Notant que le processus de transition n'était engagé que depuis un an, la Directrice exécutive a déclaré que les activités de mise en oeuvre commenceraient en juillet. Elle a informé le Conseil d'administration qu'un service de la planification stratégique serait constitué au sein de son bureau. Dans le cadre de la réorientation du Fonds, un Service d'échange des connaissances avait été créé et le Service des interventions humanitaires relèverait maintenant directement du Directeur exécutif adjoint (Programme). En septembre, le FNUAP présenterait sa stratégie en matière de ressources humaines au Conseil d'administration, à la deuxième session ordinaire.

30. La Directrice exécutive a souligné que les efforts de renforcement des capacités du Fonds n'étaient pas limités à la santé en matière de procréation mais couvraient tous les aspects de la population. En ce qui concerne les politiques en matière de population, le FNUAP avait travaillé avec de nombreux gouvernements afin de créer des services chargés des questions de population et divers mécanismes de coordination. La Directrice exécutive a souligné que l'exécution nationale avait toujours été l'objectif du Fonds. Ce dernier était tributaire du personnel national pour ses activités de programmation. Les équipes de soutien aux pays jouaient un rôle primordial en fournissant une assistance technique et en renforçant les capacités du personnel et des institutions aux niveaux national, régional et sous-régional.

31. La Directrice exécutive a convenu que la gestion axée sur les résultats ne devrait pas entraîner de conditionnalités et noté qu'au paragraphe 11 a) de la décision 98/24, il était clairement indiqué que le plan de financement pluriannuel n'introduirait aucune conditionnalité. En ce qui concerne le financement thématique, elle a indiqué que le FNUAP avait acquis une certaine expérience dans ce domaine et échangerait des informations avec le PNUD sur la question. Elle a souligné que l'éradication de la pauvreté était au coeur des objectifs du Millénaire en matière de développement et de la CIPD et que le FNUAP était guidé par cette

préoccupation dominante. La Directrice exécutive a indiqué que le prochain rapport du Fonds sur l'état de la population mondiale serait centré sur la population et la pauvreté.

32. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) a assuré au Conseil d'administration que le FNUAP travaillait sérieusement sur le mandat de la CIPD, en collaboration avec les gouvernements, les organisations bilatérales et multilatérales et les ONG. Il a indiqué que des progrès constants étaient faits dans le domaine de la coordination. Le Fonds était également décidé à jouer un rôle de premier plan dans le domaine de la sécurité des approvisionnements en produits liés à la santé en matière de procréation. Il s'est déclaré préoccupé par la sécurité du personnel dans les pays ravagés par la guerre. Il a indiqué que, dans les zones de conflit, l'exécution des programmes se heurterait à des difficultés. Il a souligné le rôle clef joué par le Fonds en matière d'assistance humanitaire et que ce dernier participerait pleinement à la procédure d'appel global.

Plan de financement pluriannuel

33. Au cours du débat sur le rapport de la Directrice exécutive pour 2001 : plan de financement pluriannuel [DP/FPA/2002/4 (Part II)] plusieurs délégations ont salué les progrès réalisés et l'effort fait pour exposer clairement les résultats, documents à l'appui. Favorables aux principales considérations énoncées dans le plan de financement pluriannuel, les délégations ont relevé que la qualité du rapport s'était améliorée et espéré que cette amélioration se confirmerait à l'avenir. Une délégation a estimé qu'il était déjà temps de commencer l'examen du prochain cycle pluriannuel et des moyens d'affiner le processus. Une délégation, accueillant favorablement le tableau des activités, a fait observer toutefois qu'il était difficile de déterminer le nombre de pays où l'on avait obtenu des résultats, l'identité des bénéficiaires, et le nombre de personnes ayant tiré profit des programmes, ajoutant qu'elle aimerait qu'on analyse les enseignements tirés de l'expérience et ceux qui avaient été mis en pratique. Une délégation a dit qu'il faudrait trouver dans le rapport un exposé plus détaillé des programmes mondiaux et régionaux, ainsi que des programmes financés au moyen d'autres ressources. Les délégations ont été nombreuses à souligner l'importance du renforcement des capacités nationales, soulignant qu'il était indispensable au succès des programmes. Une délégation a trouvé encourageant que le FNUAP s'efforçât de développer les capacités nationales en matière de sécurité de l'approvisionnement pour la santé procréative, ajoutant qu'il serait utile d'élargir les achats en direction des pays en développement. Il faudrait pour cela que le Fonds détermine ce qui empêche les firmes de ces pays d'assurer l'approvisionnement, et organise un séminaire sur les achats pour informer les pays en développement de ses principes en matière d'achats et apprendre d'eux quels obstacles ils pensent rencontrer en la matière.

34. Plusieurs délégations se sont préoccupées de la disponibilité et de la fiabilité des données et ont engagé le FNUAP à consacrer plus de ressources à ce domaine, notamment en poursuivant les efforts engagés pour mettre en place des capacités de collecte de données dans les pays visés par les programmes. Une délégation a mis en garde contre le risque de constitution de systèmes parallèles lorsque le Fonds aide les pays à se doter de systèmes statistiques. Des délégations se sont enquis de la collaboration du FNUAP avec d'autres partenaires en vue d'améliorer la fiabilité des données, et se sont demandé dans quelle mesure il conjugait ses ressources, ses

compétences spécialisées et les enseignements tirés de son expérience avec d'autres organismes opérationnels des Nations Unies pour définir une stratégie commune qui réponde au mieux au problème des données. Une délégation a encouragé le Fonds à resserrer son association avec les pays bénéficiaires afin de leur donner les moyens de jouer un rôle de pointe dans des domaines tels que la mise au point, l'évaluation et le suivi des programmes. Elle s'est félicitée des échanges d'informations en cours entre le siège du FNUAP et les bureaux de pays et entre ces derniers et les organisations gouvernementales et non gouvernementales.

35. Les délégations ont loué le Fonds de s'employer à intégrer à ses programmes les considérations d'égalité et d'équité entre les sexes. L'une d'elles l'a encouragé à développer sa collaboration avec les partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement, surtout en ce qui concerne les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et l'a engagé à participer plus activement aux approches sectorielles et aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. En ce qui concerne la place désormais faite par le FNUAP aux valeurs culturelles, cette délégation a fait valoir qu'il fallait que cette approche soit entièrement respectueuse des droits universels. Elle a noté que le plan de financement pluriannuel était un outil permettant de donner plus de relief au FNUAP et de définir les tâches pour l'avenir. Elle a estimé que le Conseil devrait étudier comment faire du plan pluriannuel un moyen de dégager des ressources régulières, et suggéré de tenir des débats officiels entre les sessions sur le sujet. Notant que le plan pluriannuel donnait au Fonds un moyen d'évaluer ses propres résultats, une délégation a fait observer que c'était en faisant les preuves de son efficacité qu'il obtiendrait des donateurs des contributions plus élevées.

36. Les délégations se sont montrées favorables à l'adjonction de deux indicateurs visant les objectifs – le taux de prévalence de la contraception et la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour – afin de rendre compte de l'adhésion du FNUAP aux objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et à ceux de la CIPD. Elles ont relevé avec satisfaction que huit des indicateurs retenus dans le plan à l'échelon des objectifs correspondaient à des indicateurs des objectifs du Millénaire. Une délégation a incité le Fonds à quantifier plus les indicateurs, suggérant l'utilisation d'une série d'indicateurs intermédiaires plus opérationnels et correspondant à des données plus aisément collectées. Une délégation a fait observer que la collecte de données ventilées par sexe devrait être une priorité.

37. Les délégations ont engagé le FNUAP à rationaliser les rapports et les chapitres de rapports pour en réduire le nombre. Elles ont demandé à revoir les décisions prises antérieurement, pour fusionner certains rapports et supprimer ceux qui ne sont pas considérés comme essentiels.

38. Une délégation a déclaré qu'il faudrait donner une priorité plus élevée à la définition et à la diffusion d'outils de suivi et d'évaluation basés sur les faits dans les pays, de manière à pouvoir mesurer si une stratégie donnée était utile à la réalisation des produits du plan de financement pluriannuel. Pourvus de définitions claires des résultats escomptés et d'indicateurs de mesures, les bureaux de pays pourraient passer de l'estimation subjective à une évaluation plus empirique, facilitant ainsi la coordination avec d'autres programmes analogues. Cette délégation a convenu qu'il fallait consacrer plus de ressources à la collecte et à l'analyse de données, afin de pouvoir formuler les politiques à partir des faits et

décider en connaissance de cause. Elle a reconnu que le FNUAP avait tâché de susciter le souci des résultats dans l'organisation et qu'il avait réussi à développer chez le personnel une meilleure compréhension de la gestion axée sur les résultats et de l'importance du plan de financement pluriannuel. Cette délégation souhaitait savoir plus précisément si l'adoption de la gestion axée sur les résultats avait amélioré de manière mesurable l'organisation et la programmation au Fonds. Elle s'est félicitée que le rapport de la Directrice exécutive ait mentionné la responsabilisation et a convenu qu'il était impératif pour le FNUAP de démontrer une corrélation directe entre l'utilisation des ressources et les résultats obtenus.

39. Dans sa réponse, la Directrice exécutive a dit avoir pris note des observations sur une participation plus active aux approches sectorielles et aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, ainsi que sur l'utilisation du plan de financement pluriannuel afin d'améliorer le fonctionnement du FNUAP lui-même. Elle s'est félicitée que les délégations aient recommandé de rationaliser les rapports pour en réduire le nombre. S'agissant de la fiabilité des données, elle a fait observer qu'il en avait été débattu entre partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement et qu'il avait été convenu de ne pas imposer aux pays de communiquer séparément des données à chacun d'entre ces partenaires. Il avait été convenu aussi que les organismes tirent parti des séries de données réunies pour le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Elle a considéré avec les délégations qu'il faudrait développer les ressources à consacrer au renforcement des capacités nationales de collecte de données et à celui des systèmes de données. Elle a fait observer que ce domaine resterait prioritaire au Fonds. Elle a fait valoir que l'accent mis par ce dernier sur les valeurs culturelles procédait directement du souci des droits de l'homme. Elle a noté la suggestion visant l'organisation d'un séminaire sur les principes guidant les achats, déclarant que le FNUAP était une organisation profondément attachée à la gestion axée sur les résultats et qu'il avait lancé un processus de transition où le souci des résultats était l'un des aspects dominants.

40. La Chef du Bureau de la gestion axée sur les résultats a remercié les délégations pour leurs observations constructives et noté que le FNUAP était en pleine période d'apprentissage. Le rapport sur le Plan de financement pluriannuel ne portait que sur les 18 mois d'exécution du Plan. Elle a assuré le Conseil d'administration que le FNUAP continuerait à apporter des améliorations aux rapports à venir. Elle a pris note de la suggestion tendant à ce que le prochain rapport soit plus détaillé. Elle a indiqué que le FNUAP procéderait à un examen intensif de son expérience et à une analyse des succès remportés et des obstacles rencontrés. Elle a déclaré que la disponibilité des données était un problème au niveau aussi bien international que national. La périodicité des données nationales était également une source de difficultés. Elle a souligné que le rapport n'était pas fondé sur des auto-évaluations mais sur les données concrètes fournies par les bureaux de pays. Elle a indiqué que le FNUAP s'était toujours gardé de créer des systèmes de données parallèles. Quant aux indicateurs conçus à des fins de quantification, elle a noté qu'il serait difficile de regrouper les données dans un souci de comparaison. Elle a rappelé que les cadres logiques au niveau des pays comprenaient des objectifs et des données. Elle a déclaré que le renforcement des capacités nationales était un élément essentiel de l'activité du FNUAP. Elle a noté que, dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie fondée sur les résultats obtenus, le FNUAP s'efforçait de tirer parti de ses propres atouts et de ceux de ses

partenaires de développement. Elle a ajouté qu'il mettait davantage l'accent sur le partage du savoir et non pas simplement de l'information.

41. S'agissant de la collaboration, elle a déclaré qu'au niveau des pays, cette collaboration se faisait essentiellement au stade de la planification de l'élaboration des programmes de pays et de leurs cadres de résultats et de ressources. Elle a insisté sur l'importance des partenariats pour la collecte des données. Elle a confirmé que les bilans communs de pays étaient un mécanisme crucial pour le système des Nations Unies et que le FNUAP devait veiller à ce que les questions d'égalité entre les sexes, de population et de santé en matière de procréation y soient prises en compte comme il se doit. Elle a souligné que la collaboration et la coopération internationale étaient essentielles compte tenu notamment des ressources limitées dont disposait le Fonds, convenant que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les approches sectorielles étaient l'occasion de créer des partenariats constructifs et de faire campagne pour les questions de population et de santé en matière de procréation.

42. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2002/5 (voir annexe), intitulée « Rapport annuel du FNUAP et engagements de financement pris à son égard ».

43. Suite à l'adoption de la décision 2002/5, la délégation des États-Unis a pris la parole pour expliquer sa position. Elle a déclaré que, bien que s'étant jointe au consensus sur la décision 2002/5, elle avait de sérieuses réserves au sujet de certains éléments du Programme d'action figurant dans le rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elle a souligné que, dans toute référence aux objectifs et buts fixés d'un commun accord dans le Programme d'action de la Conférence, notamment ceux qui avaient trait aux droits en matière de reproduction et de santé procréatrice, les États-Unis gardaient à l'esprit les réserves concernant ce document tel qu'il avait été adopté par l'Assemblée générale. Bien que tout à fait favorables aux principes de la planification familiale volontaire, ils estimaient que l'expression santé en matière de procréation ne saurait en aucun cas comprendre l'avortement, les services liés à l'avortement et le recours aux procédés ou agents abortifs. Ils ne considéraient pas le traitement des blessures ou maladies provoquées par des avortements clandestins ou légaux, par exemple les soins postavortement comme faisant partie des services liés à l'avortement. Depuis 30 ans, ils contribuaient généreusement aux programmes en matière de population et de développement et ils entendaient bien conserver un rôle de premier plan dans ce domaine. Leur financement, comme celui d'autres membres, était toutefois conditionné et dicté par les lois et les priorités nationales. Tout engagement financier découlant directement ou indirectement de la décision serait tributaire des lois et des priorités nationales.

III. Engagements financiers en faveur du FNUAP

44. La Directrice exécutive a présenté le rapport intitulé « Engagements financiers en faveur du FNUAP : rapport sur les contributions volontaires des États Membres aux ressources générales et aux autres ressources pour 2002 et au-delà » (DP/FPA/2002/5) et insisté sur le fait que la mobilisation des ressources était une des principales priorités du FNUAP. Elle a déclaré que, comme indiqué dans le rapport, les revenus du FNUAP demeuraient précaires. Le Fonds restait fortement

tributaire de toute fluctuation du montant des contributions de ses 15 principaux donateurs dont provenaient actuellement 95 % de ses ressources générales. Elle a déclaré que le FNUAP faisait de son mieux pour équilibrer son financement en élargissant et diversifiant sa base de ressources afin d'obtenir des revenus stables et des contributions plus importantes. Elle a noté que, malgré l'incertitude entourant la contribution d'un des principaux donateurs, une tendance encourageante se faisait jour avec le soutien financier naissant de nombreux pays en développement ou en transition. Elle a remercié tous les donateurs pour leur appui et exprimé ses vifs remerciements à tous ceux qui avaient versé des contributions maximales au cours de la période 1999-2002, à savoir la Belgique, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suisse. Elle a insisté sur la responsabilité partagée, et l'importance du rôle du Conseil d'administration, dans la mobilisation des ressources du Fonds. Elle a exprimé sa profonde gratitude aux Pays-Bas, à la Norvège et au Japon, les trois principaux donateurs du Fonds. Elle a souligné que si le FNUAP voulait s'acquitter de sa mission et soutenir la lutte contre la pauvreté, il avait besoin d'un solide soutien financier, et de la ferme volonté politique, du Conseil d'administration et de tous les États Membres.

45. Le Chef du Service de mobilisation des ressources a fait le point de la situation financière et noté que 73 annonces de contribution écrites avaient été reçues et que 26 pays avaient annoncé des contributions pluriannuelles. Il a remercié tous les donateurs, notamment ceux qui avaient fait preuve d'une plus grande générosité, et dit espérer que leurs contributions soient versées rapidement pour que le FNUAP dispose de ressources suffisantes. Il a insisté sur l'importance cruciale des ressources générales. Il a fait observer que le FNUAP s'employait à conserver le soutien important de ses principaux donateurs tout en s'efforçant d'élargir et de diversifier ses sources de financement. Il a souligné que les membres du Conseil d'administration avaient un rôle clef à jouer dans l'accroissement des ressources générales du Fonds et fait appel à leur soutien ainsi qu'à leurs idées et à leurs suggestions.

46. Plusieurs délégations ont pris la parole pour exprimer leur soutien au FNUAP et souligner la nécessité d'accroître le volume des ressources générales du Fonds. Inquiètes de la précarité de la situation financière du Fonds, elles ont rappelé les engagements pris par les donateurs à la Conférence sur le financement du développement. Certaines se sont félicitées des efforts faits par le Fonds pour élargir et diversifier sa base de ressources, compte tenu de ce qu'une trop grande dépendance vis-à-vis d'un petit nombre de donateurs n'était pas un facteur de stabilité financière. Les délégations se sont félicitées de l'accroissement des autres ressources, notamment du financement thématique qui ne pouvaient toutefois se substituer aux ressources générales. Concernant le financement thématique, certaines délégations ont noté que la question devait être examinée plus avant par le Conseil d'administration. Une délégation a estimé qu'il était important de se servir de la terminologie acceptée qui parlait de « ressources générales » et « autres ressources » et qu'il fallait renoncer au terme de « contribution volontaire » pour éviter toute réduction de contributions. Une délégation a fait observer qu'il n'était pas toujours possible d'annoncer les contributions sur plusieurs années car les gouvernements changeaient et on ne pouvait préjuger des décisions des gouvernements futurs. Une autre a fait remarquer que si les gouvernements pouvaient s'engager auprès des banques régionales, du FIDA et du FEM à verser des contributions pluriannuelles, ils pouvaient sûrement en faire de même pour le

FNUAP. Toutes les organisations devaient être traitées de la même manière. S'agissant des reports de crédits d'un exercice sur l'autre, la même délégation a déclaré qu'ils étaient souvent justifiés et que les donateurs devaient accorder au Fonds la même confiance qu'aux grandes institutions financières. Certaines délégations ont instamment prié le Fonds de rationaliser la présentation des rapports destinés au Conseil d'administration, car certains, utiles par le passé, ne l'étaient plus forcément à l'heure actuelle.

47. La Finlande a indiqué le montant exact de sa contribution pour 2002, soit 12 450 000 euros, et pour 2003, soit 12 950 000 euros. Elle a fait remarquer que sa contribution de 2002 était en augmentation de 11 % (en dollars) par rapport à l'année précédente. Elle espérait que sa contribution resterait en euros pour ne pas perdre de sa valeur. L'Irlande a déclaré qu'elle verserait plus de 1,8 million d'euros en 2002 et plus encore en 2003. La délégation japonaise a déclaré que, suite à la crise de l'aide publique au développement de son pays, sa contribution pour 2002 serait en baisse de 19 %. Elle a ajouté que la contribution du Japon, soit 39 517 000 dollars, devrait être approuvée par les autorités financières du Gouvernement. Elle a demandé au FNUAP de lui fournir des renseignements financiers supplémentaires. La délégation des Pays-Bas a déclaré que, pour montrer son ferme appui au FNUAP et souligner son engagement en faveur du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, son gouvernement verserait 2 millions d'euros supplémentaires, ce qui porterait le montant total de sa contribution pour 2002 à 60,5 millions d'euros. La délégation suédoise a indiqué que sa contribution pour 2002, qui s'élevait à 165 millions de couronnes suédoises, était en hausse de 3 % par rapport à celle de l'année précédente. La délégation du Royaume-Uni a annoncé sa décision de maintenir sa contribution à hauteur de 15 millions de livres sterling en 2002 et au cours des deux prochaines années. Elle a ajouté que son pays envisageait d'accroître sa contribution pour 2002 et que sa décision finale dépendrait de l'issue du plan de transition du FNUAP et notamment des résultats obtenus au niveau des pays. La délégation vietnamienne a annoncé que la contribution de son Gouvernement pour 2002 était en augmentation de 8 % par rapport à l'année précédente.

48. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leur soutien. Elle a déclaré comprendre les difficultés que rencontraient certains pays pour faire des annonces de contributions pluriannuelles et pris note des observations faites par les délégations concernant les fonds thématiques, ajoutant que le FNUAP procéderait à des comparaisons avec le PNUD dans ce domaine. Elle a déclaré partager sans réserve l'avis des délégations selon lequel les autres ressources ne sauraient remplacer les ressources générales. Elle a déclaré que le FNUAP se pencherait sur le problème des rapports trop nombreux dans un souci de rationalisation et qu'il informerait ensuite le Conseil d'administration du résultat de ses travaux. S'agissant des montants reportés d'un exercice sur l'autre, elle a noté que, dans certains pays, le taux d'exécution n'était pas aussi élevé que prévu, ce qui avait entraîné le report de crédits d'un exercice sur l'autre. Elle a annoncé que le Fonds examinait cette question au niveau de chaque pays.

49. La Directrice exécutive adjointe (gestion) a indiqué que, conformément à la résolution 56/201 de l'Assemblée générale, le FNUAP, avec ses partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement, s'est employé à simplifier et harmoniser les règles et procédures existantes dans différents domaines et notamment ceux de l'exécution nationale, de la décentralisation, de la délégation de

pouvoir, des questions de personnel, des procédures financières et des technologies de l'information. Elle a noté que, pour ce faire, le Groupe avait créé un groupe de travail commun sur la simplification et l'harmonisation dont faisaient partie le Groupe chargé des programmes et le Groupe chargé de la gestion (dont elle assurait la présidence), qui dépendaient tous deux du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement. Plusieurs ateliers avaient été organisés à l'issue desquels les groupes feraient des recommandations importantes pour accroître l'efficacité, réduire le coût des transactions et promouvoir le sens des responsabilités. Des résultats étaient attendus d'ici à un an. Le but de la simplification et de l'harmonisation des procédures financières était d'améliorer la gestion financière et notamment la notification des dépenses. Au niveau des pays, des progrès avaient été faits dans la simplification des procédures de présentation des rapports. À cet égard, la Directrice exécutive adjointe a fait observer que l'automatisation jouerait un rôle clef.

50. Le Chef du Service de mobilisation des ressources a remercié les délégations pour leurs observations utiles. Il a pris note de la proposition tendant à éviter l'emploi de l'expression « contribution volontaire » et déclaré que le FNUAP continuerait d'harmoniser la terminologie en vigueur. Il a également pris note des observations faites au sujet du financement thématique et signalé que le FNUAP s'était toujours employé à intégrer les autres ressources à ses programmes de pays.

51. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur les engagements financiers en faveur du FNUAP (DP/FPA/2002/5) et adopté la décision 2002/5 intitulée « Rapport annuel du FNUAP et engagements de financement pris à son égard ».

IV. Le FNUAP et les approches sectorielles

52. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) a présenté le rapport sur le FNUAP et les approches sectorielles : suites données à la décision 2000/8 (DP/FPA/2002/6) qui a été soumis au Conseil d'administration en application de la décision 2000/8. Il a indiqué que le FNUAP attachait une grande importance à sa participation aux approches sectorielles du fait en particulier que celles-ci offraient de grandes possibilités d'intégrer la santé de la procréation et la promotion de la femme dans les programmes de santé et d'éducation et de faire progresser le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et les principaux objectifs de la CIPD+5. Il a souligné les efforts entrepris par le FNUAP pour prendre une plus large part aux approches intersectorielles, parmi lesquels une réunion de groupe d'experts en octobre 2000; la publication d'une note d'orientation; une réunion tenue à l'intention du personnel des bureaux extérieurs en novembre 2001; un stage de formation élaboré en collaboration avec la Banque mondiale; la création de petits groupes d'appui interdivisionnaires composés de membres du personnel technique ou du personnel des programmes du siège et des équipes d'appui technique nationales; et la publication en décembre 2000 d'une circulaire qui abolissait dans la pratique les derniers obstacles à la pleine participation du FNUAP aux approches sectorielles et aux arrangements de financement commun. Il a remercié les Gouvernements suédois, norvégien et néerlandais pour avoir aidé certains fonctionnaires et des agents du FNUAP à suivre une formation aux approches intersectorielles dispensée par l'Institute of Health Sector Development qui avait son siège au Royaume-Uni.

53. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) a déclaré que bien qu'aucun obstacle ne s'oppose à la participation du Fonds aux arrangements de financement commun, le FNUAP avait surtout pris part aux approches sectorielles par le biais de dispositifs de financement parallèles. Il a fait observer que les difficultés posées par l'attribution des contributions et la responsabilité des produits étaient parmi les facteurs qui faisaient hésiter les représentants du FNUAP à recourir au financement commun. Il a précisé que le FNUAP, comme plusieurs de ses homologues du système des Nations Unies, se considérait en premier lieu non pas comme un organisme de financement, mais comme un partenaire collaborant dans un domaine particulier – fort de son expertise, de son expérience et de son savoir-faire technique – et comme un important agent de mobilisation. Il a noté que le FNUAP avait rempli cette mission dans plusieurs cas, notamment dans le cadre d'approches sectorielles au Bangladesh, en Éthiopie, au Malawi, en République-Unie de Tanzanie, au Sénégal et en Zambie. Il a fait observer que les effectifs disponibles demeuraient restreints. Toutefois, comme le FNUAP avait plus d'expérience en matière d'approches sectorielles et qu'il bénéficiait du soutien et de l'encouragement constants des membres de son conseil d'administration, il améliorerait encore ses prestations et assumerait plus efficacement son rôle de partenaire dans le cadre des approches sectorielles.

54. Au cours des débats qui ont suivi, plusieurs délégations se sont félicitées de la grande richesse du rapport. Une délégation a tenu à signaler que certes, les approches sectorielles étaient profitables mais qu'il fallait s'assurer que la neutralité de l'assistance multilatérale ne soit pas compromise par les objectifs spécifiques des donateurs. Il était indispensable que les gouvernements bénéficiaires aient les moyens de piloter le processus de l'approche sectorielle. La même délégation a déclaré que l'autonomie des choix collectifs ne serait peut-être pas menacée dans les pays où l'aide publique au développement (APD) constituait une part modeste des budgets de développement. En revanche, dans les pays recevant le plus d'APD, on pouvait craindre que les gouvernements, bien que pilotant les approches sectorielles à l'échelle nationale, soient contraints dans les faits de suivre les orientations fixées par les donateurs. Il était donc essentiel que la coordination des approches sectorielles incombe aux gouvernements bénéficiaires. La même délégation a ajouté qu'un financement commun n'était pas nécessaire pour adopter des approches sectorielles. Le financement commun posant un certain nombre de difficultés, comme l'indiquait le document DP/FPA/2002/6, il devait être utilisé uniquement au cas par cas, sous le contrôle des autorités du pays, après un examen approfondi des avantages et des inconvénients à en attendre. La délégation a fait observer que la responsabilité financière devenait plus floue dans le cadre des approches sectorielles, s'agissant en particulier des partenaires dont les contributions financières étaient relativement modestes. On ne devait donc pas s'attendre à ce que le FNUAP soit présent sur les deux fronts et les donateurs devaient en prendre acte.

55. Une délégation, qui s'est également exprimée au nom de 11 autres délégations, s'est félicitée du rôle efficace que le FNUAP jouait dans le cadre d'un certain nombre d'approches sectorielles, notamment au Bangladesh, au Ghana, au Malawi et au Mozambique, et a encouragé le Fonds à participer pleinement aux débats sur les approches sectorielles dans d'autres pays clefs. Les délégations ont souligné que sans l'apport intellectuel du Fonds, nul ne défendrait la santé et les droits en matière de procréation et d'hygiène sexuelle lors des débats relatifs aux approches sectorielles. Elles ont observé que le FNUAP avait un rôle capital à jouer pour ce

qui était d'assurer que la santé de la procréation, les problèmes de sexes spécifiques et d'égalité entre les sexes ainsi que la santé et les droits en matière de procréation et de sexualité reçoivent une place importante dans les mécanismes du secteur. Les délégations ont déclaré que la participation du Fonds aux approches sectorielles ne devait pas se limiter au secteur sanitaire mais inclure d'autres secteurs comme l'éducation et les affaires sociales. Elles ont prié les représentants du FNUAP qui ne s'étaient pas encore engagés en faveur du processus de l'approche sectorielle de le faire de toute urgence. Les délégations ont noté que le FNUAP, en tant qu'organisme chef de file de l'application du Programme d'action de la CIPD, devait contribuer plus largement à l'élaboration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. De manière générale, les questions comme la santé et les droits en matière de procréation et de sexualité et la population et le développement n'avaient pas eu le poids et l'attention qu'elles méritaient dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Les délégations ont également exhorté le FNUAP à participer davantage aux efforts mondiaux en faveur des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Les délégations ont félicité le FNUAP pour son étroite collaboration avec l'Institut de la Banque mondiale en vue de l'élaboration d'un cours de formation sur la réforme du secteur de santé et les approches sectorielles et incité le Fonds à poursuivre cette coopération et à élargir les possibilités de formation ouvertes à son personnel. Les délégations ont demandé au FNUAP de faire rapport sur son rôle et ses activités en matière d'approches sectorielles sous couvert du rapport annuel de la Directrice exécutive. Les délégations ont également proposé qu'à la prochaine session conjointe avec le Conseil d'administration de l'UNICEF qui se tiendrait en janvier 2003 avec la participation du Programme alimentaire mondial un débat ait lieu sur les approches sectorielles qui permettrait d'échanger données d'expérience, problèmes concrets et enseignements tirés, notamment sur ce qui avait trait à l'attribution et à la responsabilité.

56. Une délégation a noté que la difficulté à contrôler la destination des fonds conduisait à s'interroger sur l'attribution des produits et la responsabilité financière comme le soulignait le paragraphe 14 du rapport (DP/FPA/2002/6). Observant qu'il semblait y avoir « concurrence » entre le souci d'efficacité et l'« ego des institutions » dans l'application des approches sectorielles, s'agissant en particulier du financement commun, la délégation a demandé que cette question soit éclaircie. Une délégation, citant le paragraphe 13 du rapport (DP/FPA/2002/6), a demandé comment l'on pouvait régler les problèmes qui y étaient soulevés concernant le financement commun, c'est-à-dire la visibilité réduite des programmes financés par le FNUAP; les incertitudes quant à la transparence des dépenses; le fait que les justifications ne soient pas fournies dans les délais prescrits, d'où des interrogations concernant la responsabilité financière et le problème du contrôle de la destination des fonds et du lien entre la contribution de chaque donateur et les produits. La délégation a demandé pourquoi aucun pays n'avait eu recours au financement commun. Tout en soulignant qu'il était indispensable que les gouvernements bénéficiaires pilotent et maîtrisent les travaux réalisés selon les approches sectorielles, la délégation s'est demandée si l'accroissement de l'apport des donateurs pouvait influencer et infléchir la maîtrise locale des programmes.

57. Une délégation s'est dite déçue que le rapport ne contienne que des généralités et ne donne pas d'exemples concrets de l'expérience que le Fonds avait pu avoir des approches sectorielles. La délégation a approuvé la proposition faite par plusieurs

autres délégations tendant à ce que les approches sectorielles soient examinées lors de la session conjointe du Conseil d'administration en janvier 2003. La délégation a reconnu que les approches sectorielles posaient deux problèmes fondamentaux difficiles à résoudre, la visibilité et la responsabilité financière. La délégation était favorable à ce que le Fonds coopère avec d'autres partenaires du développement, y compris le programme de formation concerté avec la Banque mondiale. Elle a préconisé l'apprentissage par la pratique et a souligné que l'expertise du FNUAP et son savoir-faire intellectuel devaient intervenir dans les accords de coopération avec d'autres partenaires du développement. La délégation a souligné que la collaboration devait se mettre en place progressivement et que le FNUAP devait suivre l'approche sectorielle par étapes successives.

58. Une délégation a fait siennes les vues de l'orateur précédent et a encouragé le Fonds à former des accords de coopération. Elle a jugé les approches sectorielles très importantes et a demandé au FNUAP de promouvoir les dispositifs existants et de mettre l'accent sur les capacités nationales par le biais du plaidoyer. La délégation a précisé qu'au titre du financement commun, chaque secteur devrait être considéré séparément pour éviter des scénarios trop complexes. Elle a remarqué qu'il était important de promouvoir les moyens dont disposaient les pays ainsi que ceux du FNUAP. Une délégation a encouragé le FNUAP à participer pleinement aux approches sectorielles et a déclaré que le FNUAP ajoutait indubitablement de la valeur aux approches sectorielles. Faisant allusion à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ), la délégation a déclaré qu'elle appuyait les approches sectorielles pour leur aspect pratique, s'agissant en particulier d'alléger l'endettement. La délégation partageait les vues d'un orateur précédent qui avait recommandé que le FNUAP aborde progressivement les approches sectorielles.

59. Une délégation, tout en soulignant l'excellence du rapport, a exprimé plusieurs inquiétudes : certes, les approches sectorielles étaient un bon outil pour l'exécution efficace des programmes, mais plusieurs modalités d'application existaient, et il était bon de les moduler; il fallait établir les responsabilités dans les arrangements de financement commun; il convenait de coordonner le dispositif d'aide afin de réduire le coût des transactions et d'étudier la possibilité d'apporter les simplifications souhaitables aux méthodes et aux procédures. La délégation partageait l'avis des orateurs précédents selon lesquels la participation du Fonds aux approches sectorielles devait s'effectuer par étapes.

60. Une délégation, tout en admettant que les approches sectorielles ajoutaient un outil précieux à l'arsenal du développement, a déclaré que tout outil de développement devait demeurer souple et que divers outils étaient nécessaires pour satisfaire à l'éventail des besoins de développement des différents pays. La délégation a encouragé le FNUAP à participer aux approches sectorielles chaque fois que celles-ci s'inséraient bien dans sa programmation générale.

61. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) a remercié les délégations pour leurs observations et leurs conseils et a été heureux de recevoir l'approbation du Conseil d'administration du FNUAP pour ce qui était de mettre progressivement en oeuvre les approches sectorielles. Il a pris note des préoccupations exprimées par plusieurs délégations concernant la nécessité de maintenir le rôle central des gouvernements tout au long de ce processus. Il a déclaré que le FNUAP opérerait par étapes mais qu'il tenait à suivre la recommandation des donateurs tenant à ce qu'il intervienne de plus en plus en amont, notamment dans le domaine de la

concertation. Il a reconnu que le FNUAP devait participer aux approches sectorielles dans divers secteurs au lieu de se limiter au secteur sanitaire. Il a ajouté que le FNUAP souhaitait particulièrement intervenir dans les approches sectorielles concernant l'éducation. Il a souligné que le FNUAP avait un rôle important à jouer, même s'il s'agissait d'une organisation de petite taille. Il a ajouté que le Fonds était en train de renforcer ses effectifs en même temps que les capacités de ses homologues gouvernementaux. Le Fonds reconnaissait qu'il devait occuper la place qui lui revenait pour veiller à ce que les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les bilans communs de pays des Nations Unies et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement mettent tout l'accent nécessaire sur la dynamique démographique et les questions de santé de la procréation. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) a reconnu l'utilité de tenir une session conjointe sur les approches sectorielles en janvier 2003 et il a ajouté que le Groupe des Nations Unies pour le développement devrait prendre note de la recommandation tendant à ce que la Directrice exécutive rende compte des activités et des données d'expérience liées aux approches sectorielles dans son rapport annuel. Il partageait l'avis de la délégation qui avait souligné l'importance du rôle que jouait le Fonds dans les accords de coopération. Il a pris note du lien entre les approches intersectorielles et l'initiative PPTTE et l'approche pratique proposée par une délégation. Il a également noté les diverses préoccupations exprimées par une autre délégation, y compris la nécessité de recourir à diverses modalités de programmation.

62. La Directrice de la Division de l'appui technique a remercié les membres du Conseil d'administration pour leur appui et leurs utiles observations. Elle a indiqué que le FNUAP avait pris note des conseils offerts par le Conseil. Elle a précisé que le Fonds avait commencé à participer aux approches sectorielles. Le FNUAP avait pris note des déclarations des membres du Conseil ayant souligné qu'il n'y avait pas d'approche normalisée unique de la programmation du développement et que le Fonds devrait aborder les approches sectorielles par étapes. Elle a noté que le FNUAP apprenait au fur et à mesure. À cet égard, elle a invité les membres du Conseil à faire part au FNUAP des expériences et enseignements acquis. À l'observation faite par l'une des délégations sur le caractère général du rapport, elle a répondu que ce document (DP/FPA/2002/6) venait compléter deux rapports antérieurs qui avaient décrit avec plus de détails l'expérience du Fonds concernant les approches sectorielles. Elle a ajouté que le FNUAP fournirait des informations supplémentaires à la session conjointe, en janvier 2003. Elle a reconnu que les questions d'attribution, de transparence, de suivi et d'évaluation suscitaient des préoccupations qui devaient être prises en compte. Elle a souligné que le FNUAP était foncièrement attaché au renforcement des capacités nationales et à la maîtrise des programmes et des processus par les administrations publiques. Elle a assuré le Conseil que le FNUAP aborderait les approches sectorielles avec prudence, étape par étape, en veillant à que les gouvernements conservent la direction des opérations.

63. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2002/6 (voir annexe I).

V. Évaluation

64. La Chef du Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation a présenté le rapport périodique sur les activités d'évaluation (DP/FPA/2002/7) soumis au

Conseil d'administration en application des décisions 82/20 et 90/35 A du Conseil d'administration. Elle a constaté que le niveau des ressources consacrées aux évaluations externes avait augmenté pour passer de 3,6 millions de dollars en 1998-1999 à environ 4,4 millions de dollars en 2000-2001. En 2001, le FNUAP a réalisé deux évaluations thématiques des stratégies et approches qu'il a adoptées dans le domaine de la prévention du VIH/sida et de l'analyse de la contribution du Fonds au renforcement des capacités nationales. Elle a déclaré que pendant l'exercice biennal, plusieurs mesures avaient été prises pour renforcer les capacités institutionnelles et mieux axer la gestion sur les résultats, notamment en matière de suivi et d'évaluation. Par exemple, plusieurs ateliers régionaux ont été organisés; des modules de formation ont été mis au point et sont disponibles sur l'Internet et l'Intranet; les informations recueillies lors du suivi ont été exploitées en vue de planifier d'autres activités de formation et de perfectionnement du personnel et d'améliorer les politiques et procédures de suivi et d'évaluation; la planification du programme et la présentation des rapports ont été revues; la pochette de suivi et d'évaluation des directeurs de programme du FNUAP est dorénavant disponible; et un groupe de travail interdivisions a été constitué pour examiner et mettre à jour les directives de programmation, notamment celles relatives au suivi et à l'évaluation. Dans l'ensemble, on s'est particulièrement attaché au partage des connaissances et aux progrès organisationnels, y compris à l'exploitation des résultats obtenus lors du suivi et de l'évaluation. Elle a fait observer qu'il restait encore de nombreux défis à relever. Néanmoins, le FNUAP s'est engagé à tirer parti de l'évaluation, non seulement en tant qu'outil de transparence mais également de gestion et d'apprentissage.

65. Lors du débat qui a suivi, une délégation a souligné que le but des évaluations au niveau des pays devrait être d'aider ceux-ci à élaborer leurs programmes. Ainsi, une évaluation d'ensemble devrait être exécutée avant la fin du programme en cours pour pouvoir tenir compte des enseignements tirés de l'expérience lors de l'élaboration du nouveau programme. La délégation a ajouté que les pays bénéficiant d'un programme devraient jouer un rôle central dans la conception de l'évaluation et du programme car ils connaissent mieux la situation, les problèmes et les priorités de chacun. En outre, il faudrait recruter des experts locaux, non seulement parce que cela permettrait de surmonter l'obstacle de la langue mais aussi parce qu'ils possèdent une connaissance approfondie de la situation au niveau local. La délégation a approuvé l'utilisation par le Fonds d'experts locaux et a déclaré qu'elle soutenait cette initiative. Elle a également fait l'éloge des compétences techniques et des avantages comparatifs des membres de l'équipe d'appui technique nationale, mais a ajouté qu'ils devraient jouer un rôle consultatif dans l'évaluation du programme et non pas dominer le processus.

66. Une délégation, intervenant également au nom de cinq autres délégations, a remercié le FNUAP de son excellent rapport, lequel souligne l'engagement pris par le Fonds de se consacrer davantage à l'évaluation et à une approche de la gestion axée sur les résultats, ce qui aurait des résultats positifs sur la programmation. Les délégations se sont dites encouragées par l'intérêt croissant que le Fonds accorde aux activités d'évaluation et à la gestion axée sur les résultats, à l'image des efforts entrepris dans les organismes bilatéraux. Elles ont incité le FNUAP à utiliser au mieux les outils et autres ressources disponibles pour satisfaire ses besoins d'assistance technique en ce qui concerne ces activités. Elles ont également déclaré que pour définir des indicateurs et identifier des méthodes de mesure, il était tout

d'abord nécessaire de convenir des paramètres à mesurer en ce qui concerne les incidences sur le développement. Ainsi, le FNUAP a été encouragé à accroître sa participation aux efforts internationaux et interinstitutionnels en cours pour mettre au point des cadres conceptuels et des indicateurs en vue de mesurer le renforcement des capacités. Les délégations espèrent qu'à l'avenir le FNUAP contribuera à un traitement de plus en plus systématique et rigoureux de cette question et en tirera parti.

67. Les mêmes délégations ont noté avec satisfaction l'introduction d'un cadre de résultats stratégiques dans les projets de programme de pays et elles ont encouragé le FNUAP à investir davantage dans son utilisation et son développement. Elles se sont également félicitées du débat dont il est fait état dans le rapport (DP/FPA/2002/7) sur le rôle de l'évaluation dans l'élaboration du programme de pays pour l'Ouganda et elles veulent espérer, qu'à l'avenir, il sera possible de citer d'autres exemples similaires au modèle ougandais. Elles sont conscientes du fait que les ressources humaines et autres du FNUAP au siège sont limitées et elles l'ont encouragé à continuer de se mobiliser dans le cadre d'efforts coordonnés avec l'ensemble des partenaires en vue d'élaborer des plans de suivi et d'évaluation pour le VIH/sida. À cet égard, il est essentiel d'harmoniser le plus grand nombre d'indicateurs de mécanismes de suivi et d'évaluation des programmes relatifs au VIH/sida, en coopération avec les donateurs et les autres parties prenantes à l'échelon national, afin de regrouper les investissements pour limiter l'épidémie. Les délégations ont invité le Fonds à participer aux activités de suivi et d'évaluation relatives aux objectifs du développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, sur une base sélective, et ont loué le FNUAP pour les mesures qu'il a prises en vue de garantir que ses propres activités d'évaluation sont compatibles avec celles entreprises pour soutenir la réalisation de ces objectifs.

68. Une délégation, s'exprimant au nom de trois autres délégations, a accueilli favorablement le rapport qu'elle considère exhaustif et détaillé et a constaté avec intérêt que les résultats de l'évaluation du soutien du FNUAP aux programmes de prévention du VIH/sida avaient été utilisés pour améliorer la réponse programmatique et stratégique du Fonds à l'épidémie. Elle a noté que le rapport (DP/FPA/2002/7) soulignait le manque d'institutionnalisation des résultats des évaluations et des enseignements tirés de l'expérience. À cet égard, elle espère que l'introduction d'une gestion axée sur les résultats permettra d'apporter des améliorations. Elle s'est félicitée de la mise en place du Réseau d'évaluation du FNUAP (Evalnet) qui a fait la preuve de son utilité en tant que réseau destiné à promouvoir le partage des conclusions et des résultats des évaluations avec d'autres organismes. Elle a appuyé la conclusion du paragraphe 50 du rapport (DP/FPA/2002/7), à savoir que le FNUAP devra examiner ses propres pratiques pour les faire correspondre aux pratiques nationales en matière de suivi et d'évaluation. La délégation a exhorté le FNUAP à mettre en lumière ses recommandations stratégiques ainsi que la réponse de l'équipe dirigeante à cet égard dans ses prochains rapports d'évaluation.

69. Une délégation, évoquant les conclusions d'un rapport indépendant établi par son gouvernement en 2000, voulait savoir quelles étaient les réactions concernant l'observation figurant dans le rapport et soulignant le non-respect, dans de nombreux cas, de l'obligation d'évaluation des programmes de pays soutenus par le FNUAP. Elle a déclaré que le Fonds devait insister sur cette condition et fixer des objectifs et des procédures pour en améliorer le respect.

70. Une autre délégation s'est dite satisfaite du rapport qu'elle juge complet et instructif et a souligné que les évaluations devaient répondre aux besoins des équipes de projet, des équipes de pays et des autorités nationales. Elle a ajouté que celles-ci devraient fournir des indications qualitatives, outre les données quantitatives, qui contribuent à l'apprentissage et à l'acquisition des connaissances. Elle s'est dite satisfaite de la nature décentralisée du système d'évaluation au FNUAP et favorable à son maintien. La même délégation a fait remarquer que si l'évaluation permet de mesurer l'efficacité, y compris la rentabilité, elle ne permet pas de tirer les enseignements de l'expérience au niveau mondial en vue de l'élaboration de politiques. Celle-ci est importante pour prouver aux pays donateurs que le développement peut être efficace. Toutefois, elle ne devrait pas servir d'excuse pour faire l'impasse sur la question de l'augmentation des ressources ou pour justifier toute dérogation au principe de l'universalité lors de l'affectation des ressources globales. La délégation a souligné l'importance d'aider les pays bénéficiant d'un programme à évaluer leurs propres programmes et elle a demandé au FNUAP de contribuer au renforcement du mécanisme d'évaluation de ceux-ci. Elle est d'avis que la mise au point des méthodes d'évaluation devrait se faire en collaboration avec les autorités nationales des pays bénéficiant d'un programme. Une telle participation devrait inclure la définition du mandat, le choix des équipes d'évaluation et l'examen conjoint des rapports d'évaluation.

71. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) a remercié les délégations pour leurs observations et a déclaré que le FNUAP avait pris note de leur soutien et de leurs propositions. Il a ajouté que le Fonds était satisfait de pouvoir compter sur un bureau des services de contrôle interne et d'évaluation indépendant qui fait directement rapport au Directeur exécutif. Il a déclaré que celui-ci bénéficiait d'un personnel très compétent. Il partage les observations faites par deux délégations, à savoir qu'il devrait être tenu compte des évaluations dans l'élaboration des programmes; qu'il devrait être fait appel aux compétences des experts locaux; et que le FNUAP devrait contribuer à l'élaboration d'un mécanisme d'évaluation dans les pays bénéficiant d'un programme. Il apprécie le fait que plusieurs délégations ont été encouragées par l'engagement du Fonds en termes d'évaluation, de suivi et de gestion axée sur les résultats. Il reconnaît qu'il faudra surmonter plusieurs obstacles méthodologiques et qu'il reste encore beaucoup à faire dans le domaine de l'évaluation.

72. La Chef du Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation a remercié les délégations pour leurs conseils et leurs observations. Elle souscrit à l'avis de la délégation qui a fait remarquer qu'il était important de tirer les enseignements de l'expérience acquise avec le programme qui prend fin pour en tenir compte dans le programme suivant. Elle a souligné que le FNUAP disposait de divers mécanismes à cet effet, notamment des examens à moyen terme qui sont de plus en plus réalisés vers la fin du programme et qui permettent de tirer des enseignements et de définir des orientations utiles pour l'élaboration et la conception du nouveau programme. Elle a fait ressortir que le FNUAP s'efforçait toujours de faire appel à des experts locaux, notamment pour des évaluations thématiques. Des experts nationaux collaborent au processus préparatoire et interviennent également en tant que conseillers. Elle est convenue que les équipes d'appui aux pays devraient avoir un rôle de soutien et non directif, sauf si le pays concerné l'exige. Elle s'est associée aux délégations qui avaient souligné la nécessité de définir des concepts et d'affiner des indicateurs pour mesurer le renforcement des capacités. Elle a fait remarquer

que cela avait déjà été signalé lors de l'évaluation du renforcement des capacités. Elle a noté que le Fonds devait envisager le renforcement des capacités de façon plus cohérente et stratégique en se fixant des objectifs précis. Elle a rappelé que le FNUAP avait examiné la question dans le détail, notamment les rapports du PNUD et du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies. En ce qui concerne l'utilité des autres instruments d'évaluation, elle a souligné que le FNUAP, conscient de la limitation de ses propres ressources et capacités, avait tiré parti des outils et méthodologies élaborés par d'autres partenaires de la coopération au service du développement, essentiellement pour la confection de la pochette de suivi et d'évaluation. À cet égard, l'Internet s'est révélé un outil précieux pour le Fonds car il lui a permis d'accéder aux travaux et produits de plusieurs organisations multilatérales et bilatérales et de les étudier.

73. Pour ce qui est des observations formulées par les délégations sur l'évaluation des programmes de lutte contre le VIH/sida, elle a reconnu la nécessité de coordonner et d'harmoniser le suivi et l'évaluation des programmes concernés. Elle a constaté que le FNUAP avait fait état d'une publication du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida portant sur les indicateurs et qui avait constitué un excellent outil pour les indicateurs suffisamment testés et mesurables. Bien sûr, le choix des indicateurs dépend de la disponibilité des données dans le pays concerné. Elle a pris note de la demande faite par certaines délégations, à savoir que des recommandations stratégiques ainsi que la réponse de l'équipe de direction figurent dans les prochains rapports d'évaluation. S'agissant de l'obligation d'évaluation des programmes de pays, elle a fait observer que si celle-ci n'était pas encore pleinement respectée, cela était dû à plusieurs raisons : les évaluations à moyen terme sont souvent effectuées tard au cours du cycle de programmation, en général lors de la quatrième année d'un programme quinquennal, remplaçant ainsi l'évaluation du programme de pays; en outre, vers la fin d'un programme, le volume de travail est déjà tel (évaluation du programme de pays, bilan commun de pays de l'Organisation des Nations Unies et Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement) qu'il était très difficile pour les petits bureaux de pays du FNUAP de procéder à des évaluations exhaustives. Ils avaient donc tendance à entreprendre des évaluations thématiques ou à réaliser une évaluation juste avant l'élaboration des sous-programmes. Elle s'est associée à la délégation qui a souligné les limites de l'évaluation. Toutefois, elle a ajouté que certaines approches pourraient être utilisées de façon universelle et procurer à une organisation des choix stratégiques en matière de prise de décisions et non seulement pour déterminer des niveaux de financement.

74. Le Président du Conseil d'administration a constaté avec intérêt que la discussion s'était en fait orientée sur « l'évaluation » de l'évaluation. Il a estimé que c'était une fonction importante et utile, nécessaire pour éviter de créer des réalités virtuelles. Il a ajouté qu'il était important pour le Conseil de voir des exemples et des résultats concrets des activités d'évaluation mises en oeuvre par le FNUAP, sinon les attentes pourraient être trop ambitieuses par rapport à la réalité. Il a proposé d'organiser une session conjointe sur les approches communes de l'évaluation utilisées par le FNUAP, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le PAM.

75. Le Conseil d'administration a pris note du rapport périodique du FNUAP consacré aux activités d'évaluation (DP/FPA/2002/7).

VI. Programmes de pays et questions connexes

76. Le Directeur exécutif adjoint du Programme a présenté les premières esquisses de programme de pays élaborées dans le cadre des nouvelles procédures harmonisées d'approbation de ces programmes, conformément à la décision 2001/11 du Conseil d'administration. L'effort de simplification et d'harmonisation reflète également l'esprit de la résolution 56/201 de l'Assemblée générale. Le Directeur exécutif adjoint a estimé que le nouveau format présentait des avantages sur l'ancien format car les esquisses de programme de pays étaient plus concises et ciblées et assorties d'un cadre de résultats et d'allocation des ressources soulignant les réalisations, les objectifs et leurs indicateurs respectifs, ainsi que les ressources nécessaires. Il a précisé qu'il restait à déterminer les ressources correspondant à chaque résultat escompté. Les bureaux de pays n'ayant pas encore la possibilité d'estimer le coût de la réalisation de chaque objectif, le FNUAP travaille à une méthode permettant une meilleure définition des coûts par objectif. Il est encore trop tôt pour déterminer si la nouvelle procédure a renforcé la collaboration et la coordination entre les fonds et programmes dans le cadre de l'élaboration des programmes. Toutefois, lors des premières évaluations, le personnel des bureaux de pays s'est montré satisfait de la nouvelle orientation adoptée. Le Directeur exécutif adjoint a souligné que le FNUAP entendait s'employer à améliorer la formulation et l'application des programmes de pays.

77. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites du nouveau format adopté par le FNUAP, grâce auquel les documents ont gagné en précision, en clarté et en simplicité. Les délégations ont accueilli avec satisfaction l'inclusion de cadres de résultats et d'allocation des ressources ainsi que l'adoption par le FNUAP d'un cadre logique. Une délégation a déclaré que les esquisses de programme de pays étaient descriptives et que les plans de financement pluriannuels n'étaient pas toujours reflétés. Elle a ajouté que la relation de cause à effet entre les progrès en matière d'hygiène de la procréation et les travaux du FNUAP n'était pas toujours clairement décrite. Une autre délégation s'est félicitée du changement d'orientation observé dans les travaux du FNUAP qui, au lieu d'être directement liés à la prestation de services, accordent une plus large place aux activités de plaidoyer et à l'élaboration des politiques. Elle a souhaité que les principaux termes utilisés dans les esquisses de programme de pays soient définis avec précision, notamment « adolescent », « rôle des hommes » et « égalité des sexes ». Elle a mis l'accent sur l'importance de la coordination avec les autres donateurs et a déclaré que les esquisses de programme de pays devraient comprendre une description de l'assistance aux donateurs.

Région de l'Afrique

78. La Directrice de la Division de l'Afrique a appelé l'attention sur la gravité des problèmes qui font obstacle au développement de l'Afrique subsaharienne, dont : un taux élevé de croissance démographique; une situation difficile dans le domaine de l'hygiène de la procréation; des taux de mortalité maternelle élevés; une rapide propagation de l'épidémie de VIH/sida; et des inégalités entre les sexes. Les difficultés que doit surmonter la région sont, notamment : un cadre institutionnel faible à l'échelle du pays; de faibles capacités de planification et de gestion; un personnel insuffisant et se renouvelant trop souvent; une quantité insuffisante de

données utiles pour pouvoir mener à biens la planification, le contrôle et l'évaluation; une conduite peu satisfaisante des affaires publiques; des ressources insuffisantes; une épidémie de VIH/sida et une pauvreté qui s'attisent mutuellement; des dettes extérieures importantes; et les conséquences de conflits. Après la Conférence internationale sur la population et le développement, de nombreux gouvernements africains avaient pris des mesures décisives en vue de formuler ou de réviser des politiques démographiques nationales et d'améliorer la situation dans le domaine de l'hygiène de la procréation. L'adoption de ces mesures a abouti à certains progrès mais, de manière générale, la situation en matière d'hygiène sexuelle est restée mauvaise en Afrique, où les pays n'ont réalisé ni les objectifs définis par la Conférence internationale sur la population et le développement ni ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Le taux de prévalence de la contraception est resté faible dans la plupart des pays; la pratique des mutilations génitales est restée fréquente bien que de nombreux pays l'aient officiellement interdite; et l'accès aux services de santé en matière de sexualité et d'hygiène de la procréation est demeuré largement insuffisant. Les programmes présentés au Conseil d'administration se plaçaient dans l'optique de l'élimination de la pauvreté et contenaient des volets relatifs à l'hygiène de la procréation axés sur la réduction de la mortalité maternelle et la prévention du VIH/sida, mettant l'accent sur la sexualité des adolescents et l'hygiène de la procréation.

79. Les délégations ont jugé excellente la coopération entre leurs pays respectifs et le FNUAP et ont indiqué que le Fonds avait élaboré les programmes de pays proposés en étroite coopération avec les gouvernements et avec les parties prenantes intéressés. Leurs pays devant affronter de nombreux problèmes de développement, parmi lesquels une croissance économique fragile et une épidémie de VIH/sida en rapide expansion, plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité d'augmenter les ressources mises à la disposition du Fonds qui, étant leur principal partenaire pour ce qui est des questions relatives à la population, possède indéniablement un avantage comparatif. Les délégations ont salué l'apport du FNUAP ainsi que son dynamisme, soulignant que lorsque des conditions difficiles étaient apparues dans leurs pays, le Fonds était souvent resté alors que les autres partenaires avaient suspendu leur aide et/ou avaient quitté le pays.

80. Une délégation a demandé des éclaircissements quant au rapport entre priorités et ressources disponibles et a souhaité savoir pourquoi les approches différaient en fonction des pays. Elle a également constaté que le terme « reproductive health » avait été traduit de différentes manières en français et a demandé s'il en existait une traduction harmonisée.

81. En ce qui concerne l'esquisse de programme de pays pour le Nigéria (DP/FPA/CPO/NGA/5), une délégation a jugé qu'elle était décevante et fragmentée et trop axée sur la réalisation des projets de moindre importance. Elle a souhaité savoir dans quelle mesure les donateurs avaient été consultés au sujet du programme proposé. Elle a également regretté que le conseiller sanitaire envoyé par son pays au Nigéria, qui souhaitait participer à l'élaboration du programme, n'ait pas été consulté. Elle a déclaré qu'en ce qui concerne les services d'hygiène de la procréation, un domaine dans lequel la demande dépasse l'offre, il est particulièrement important de consulter les autres donateurs. Elle a encouragé le FNUAP à jouer un rôle plus actif de coordinateur entre les donateurs présents au Nigéria. Soulignant qu'au Nigéria, plusieurs entités travaillent dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida, et que le FNUAP est l'une des rares organisations qui soit

active dans le domaine de la population et de l'hygiène de la procréation, la délégation s'est demandé s'il ne serait pas préférable que le Fonds axe ses travaux sur la prévention du VIH/sida dans le cadre des mesures mises en place par le Nigéria plutôt que sur les activités de mise en oeuvre. La délégation du Nigéria a estimé que l'approche adoptée par le programme proposé n'était pas fragmentée. Elle a également précisé qu'un grand nombre de parties prenantes avaient été consultées et que plus de 55 organisations avaient participé au processus de planification.

82. En ce qui concerne l'esquisse de programme de pays pour le Mali (DP/FPA/CPO/MLI/5), une délégation a émis les commentaires suivants : l'appui du FNUAP à l'élaboration d'un programme prioritaire d'action et d'investissement en matière de population 2003-2007 jouerait un rôle important dans la stratégie de réduction de la pauvreté appliquée par ce pays; l'esquisse de programme n'évoque pas la migration bien que ce phénomène puisse avoir un effet important sur la population; l'allaitement et ses incidences sur la fertilité ne sont pas examinés; l'effectif scolaire de l'enseignement primaire n'étant que de 50 %, de quelle manière le FNUAP va-t-il procéder pour informer les jeunes qui ne vont pas à l'école des questions relatives à l'hygiène de la procréation et au VIH/sida, comment compte-t-il leur faire connaître et adopter les principes de la sexualité sans risques? Elle a également estimé que le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté pour le Mali n'avait pas suffisamment examiné les questions de population. La délégation s'est demandé s'il ne serait pas plus approprié que le FNUAP consacre ses faibles ressources à ses activités dans le domaine de l'élaboration de politiques, notamment aux approches sectorielles dans le secteur sanitaire, plutôt que de les affecter à la réalisation des programmes particuliers du Fonds. Elle a encouragé le FNUAP à définir un créneau qui lui serait propre et a souligné que les activités de plaidoyer devraient être un élément important du programme de pays pour le Mali. La délégation du Mali a précisé que le programme proposé avait été élaboré en fonction des priorités définies par le Gouvernement malien. En outre, tous les partenaires de développement ont participé au processus. Le Mali est confronté à de nombreuses difficultés, parmi lesquelles une rapide croissance démographique; des inégalités sociales et économiques que subissent notamment les femmes; et la progression du VIH/sida. La politique adoptée pour faire circuler les messages de prévention dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida s'appuie sur les traditions maliennes.

83. Une délégation a déclaré que l'assistance apportée par son propre pays aux Comores avait été suspendue mais que ce dernier demeurerait prêt à coopérer avec le FNUAP et à appuyer le programme du Fonds pour les Comores.

84. Le Directeur exécutif adjoint du Programme s'est associé à l'idée selon laquelle le Fonds doit davantage participer à la concertation sur les politiques, aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et aux approches sectorielles. Il a déclaré que les changements engagés par le FNUAP prévoient un renforcement de son activité en amont. Il a fait observer que la concertation sur les mesures à prendre ne peut se dérouler dans le vide et qu'il serait nécessaire de prendre pour exemple des résultats éprouvés pour influencer les interlocuteurs du Fonds. Il a convenu que la migration, ainsi que ses rapports avec la pauvreté, étaient des questions importantes qui devaient être examinées. Il a souligné que le FNUAP s'intéresse étroitement et accorde une grande importance à la coordination avec ses autres partenaires de développement, y compris les donateurs. Le Fonds va se

pencher sur le cas de manque de coordination signalé par l'une des délégations. Il a pris note de tous les commentaires émis par les délégations au sujet des esquisses de programme de pays et les communiquera aux bureaux de pays intéressés.

85. En réponse à une question concernant l'affectation des ressources, la Directrice de la Division de l'Afrique a déclaré que l'affectation des ressources dépend des priorités définies par le pays et du résultat des discussions menées avec les gouvernements concernés. De même que les priorités diffèrent selon les pays, l'approche adoptée en matière d'affectation des ressources varie également, afin de s'adapter à ces variations. La Directrice a remercié la délégation qui a offert son appui au programme des Comores. Pour ce qui est de la traduction française du terme « reproductive health », elle a jugé qu'il serait pratique de ne suivre qu'une seule traduction harmonisée tout en rappelant que ce terme avait d'emblée eu plusieurs traductions en français. Répondant à un autre commentaire, elle a déclaré que le FNUAP participait aux approches sectorielles et à la concertation sur les politiques, notamment en Mauritanie, où le Fonds a appuyé le programme national d'hygiène de la procréation qui avait ultérieurement été intégré dans la réforme du secteur sanitaire. Le Mali et le Cameroun ont reçu le même type d'assistance. Le Fonds s'est inspiré du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté du Mali pour développer le programme d'assistance proposé. Le Fonds s'attache toujours à inclure les questions relatives à la population, aux femmes et à l'hygiène de la procréation dans la concertation sur les politiques et dans les approches sectorielles. Toutefois, la taille modeste de ses bureaux de pays limite souvent son action. La Directrice a convenu de l'importance de la migration dans les questions démographiques et a précisé que, dans le cadre de l'élaboration des programmes, les domaines prioritaires sont définis par le gouvernement intéressé. Le FNUAP a appuyé l'organisation d'une enquête sur les migrations en Afrique de l'Ouest et certains pays s'approprient à utiliser les précisions et les données ainsi obtenues afin de mettre au point leur stratégie de lutte contre le VIH/sida. Répondant à une observation au sujet de l'allaitement, la Directrice a indiqué que, même sous sa forme la plus restreinte, tout programme relatif à l'hygiène de la procréation contient des précisions sur l'allaitement, y compris à l'échelle de la communauté. Pour ce qui est des jeunes non scolarisés au Mali, elle a signalé que le FNUAP soutient des centres polyvalents destinés aux jeunes qui s'occupent des effectifs non scolarisés.

86. Le représentant du FNUAP au Nigéria a déclaré que toutes les parties prenantes avaient été consultées dans le cadre de l'élaboration du programme de pays. Il a remercié le Canada de l'aide qu'il a apportée dans le secteur des services d'hygiène de la procréation. Le FNUAP, de concert avec le Ministère du développement international du Royaume-Uni et USAID, appuie les mesures nécessaires au renforcement du système de gestion de la logistique du Nigéria. Le représentant a précisé que le FNUAP ne participe pas au traitement des personnes infectées au VIH/sida mais diffuse des informations, notamment par des programmes radiodiffusés. En outre, le Fonds préside le groupe thématique sur le VIH/sida du Nigéria.

87. Le Président du Conseil d'administration a indiqué que les observations concernant les esquisses de programme de pays seraient communiquées aux pays évoqués et apparaîtraient dans le rapport officiel sur les travaux de sa session annuelle.

88. Le Conseil d'administration a approuvé le projet de programme d'assistance au Gouvernement de la République centrafricaine (DP/FPA/CAF/5) et pris note des esquisses de programme des pays ci-après ainsi que des observations faites à leur sujet : Cameroun (DP/FPA/CMR/4); Côte d'Ivoire (DP/FPA/CIV/5); Guinée équatoriale (DP/FPA/GNQ/4); Mali (DP/FPA/MLI/5); Mauritanie (DP/FPA/MRT/5); et Nigéria (DP/FPA/NGA/5).

Région des États arabes

89. Le Directeur de la Division des États arabes et de l'Europe a brièvement évoqué les principaux faits survenus dans la région arabe qui se rapportaient au mandat du FNUAP et aux programmes dont le Conseil exécutif était saisi. Il y avait une étroite corrélation entre la pauvreté et les paramètres concernant la population et l'hygiène de la procréation; la transition démographique de la majorité des pays arabes avait progressé, mais de nouveaux problèmes de population compromettaient la mise en oeuvre des politiques et des programmes ainsi que l'action en faveur du développement durable. La population de la région, estimée à 280 millions en 2000, avait un taux de croissance élevé de 2,4 % par an; le nombre croissant de jeunes aurait un impact sur le volume de la demande d'éducation, d'information et de services relatifs à l'hygiène procréative, d'emploi et de logement, phénomène qui à son tour exacerberait les disparités des revenus par habitant, ainsi que les problèmes liés à la lutte contre la pauvreté, aux courants migratoires, à l'urbanisation, à l'inégalité entre les sexes et à la prestation de services sociaux de base, en particulier de services non sexistes d'hygiène de la procréation. En dépit de certaines améliorations de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, les adolescentes et les femmes de la région arabe avaient toujours un statut inférieur et avaient insuffisamment accès à des informations et à des services de qualité en matière d'hygiène de la procréation. Dans la plupart des pays de la région, la prévalence officielle du VIH/sida et d'autres maladies sexuellement transmissibles ne correspondait pas à la réalité. Au fil des ans, l'appui du FNUAP aux programmes de lutte contre le VIH/sida n'avait cessé de croître. Les programmes financés par le FNUAP dont le Conseil était saisi visaient notamment à améliorer la disponibilité et la qualité des informations et des services en matière d'hygiène de la procréation; à satisfaire les besoins spéciaux des adolescents et des jeunes; et à établir des partenariats avec la société civile.

90. Un certain nombre de délégations ont requis une aide accrue pour pouvoir relever les défis dans la région. Une délégation a demandé si de nouvelles données justifiaient la remarque faite dans l'introduction selon laquelle dans la plupart des pays de la région, le nombre des cas de VIH/sida officiellement enregistrés ne correspondait pas à la prévalence réelle au sein de la population. Cette même délégation a déclaré que, dans son propre pays, dont la population représentait environ la moitié de celle de la région, les taux de prévalence officiels correspondaient à ceux obtenus à l'issue d'une récente étude internationale sur les groupes particulièrement vulnérables. Une délégation a souligné que le VIH/sida posait un problème national majeur et que son pays nécessitait des ressources supplémentaires pour lutter contre ce fléau qui affectait principalement les jeunes âgés de 14 à 18 ans. Cette délégation a aussi demandé une aide pour supporter les lourds fardeaux imputables aux conflits, à la sécheresse et aux courants de réfugiés. Une délégation s'est félicitée de l'esquisse de programme de pays pour Djibouti

dont elle a signalé la complémentarité avec le programme financé par son propre pays, en particulier dans le domaine du VIH/sida. Cette délégation a ajouté que son pays avait contribué à l'infrastructure sanitaire de Djibouti et qu'il s'efforcera d'appuyer la lutte du FNUAP contre le VIH/sida.

91. À propos de sa remarque concernant la tendance à minimiser la prévalence du VIH/sida, le Directeur de la Division des États arabes et de l'Europe a précisé qu'il se référait à la région en général et non pas en particulier au pays dont la délégation avait soulevé la question. Il a fait remarquer que si le système de signalisation des cas fonctionnait bien dans ce pays, tel n'était pas toujours le cas dans d'autres pays de la région. En fait, les données de contrôle obtenues dans divers pays avaient montré que les chiffres officiels étaient très inférieurs à la réalité. En réponse à la délégation qui avait demandé que de nouvelles ressources soient allouées à son pays pour l'aider à lutter contre le VIH/sida, il a signalé que le Fonds s'efforçait d'obtenir des fonds supplémentaires, notamment auprès du Fonds de l'OPEP. Il a ajouté que le problème des migrations et des réfugiés était hautement prioritaire et que le FNUAP n'épargnerait aucun effort pour y faire face. Il a remercié l'Italie et le Japon de leur appui.

92. Le Conseil d'administration a approuvé les programmes d'assistance à l'Égypte (DP/FPA/EGY/7) et à la Tunisie (DP/FPA/TUN/7) et a pris note des esquisses de programme de pays pour Djibouti (DP/FPA/CPO/DJI/2) et pour la Jordanie (DP/FPA/CPO/JOR/6).

Région de l'Asie et du Pacifique

93. Le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique a appelé l'attention sur certaines des principales difficultés que connaissait cette région. Dans de nombreux pays de la région, la pauvreté absolue posait un problème majeur; l'Asie, avec 60 % de la population mondiale, représentait près de la moitié de l'accroissement démographique annuel du monde; d'importantes disparités démographiques existaient dans la région. Ainsi si plusieurs pays de l'Asie du Sud et du Sud-Est avaient accompli de grands progrès sociaux, notamment dans les domaines de la population et de l'hygiène de la procréation, les pays de l'Asie du Sud se heurtaient toujours aux graves problèmes liés aux taux élevés de mortalité maternelle et infantile et d'accroissement de la population; en Asie du Sud, la pauvreté diminuait extrêmement lentement; dans de nombreux pays de la région, une prestation adéquate de services d'hygiène procréative de qualité posait toujours un important problème; les adolescents (âgés de 10 à 19 ans) représentaient plus d'un cinquième de la population totale de la région et étaient les plus vulnérables aux grossesses non désirées et aux maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH/sida; l'incidence croissante du VIH/sida faisait peser sur la région l'une des plus grandes menaces; et bien que le VIH/sida ait tardivement pénétré en Asie, il s'était propagé extrêmement rapidement et on estimait actuellement à 7,1 millions le nombre des personnes contaminées dans la région. Les esquisses de programme de pays dont le Conseil exécutif était saisi se proposaient de répondre aux besoins et aux priorités propres aux pays concernés. Les programmes appuyés par le FNUAP privilégieraient les problèmes liés à la population, à l'hygiène de la procréation et à la lutte contre la pauvreté, tout en intégrant les priorités du développement sectoriel ainsi que les activités de prévention du VIH/sida; il s'agirait entre autres de faciliter l'accès à des informations et à des services d'hygiène de la procréation sensibles

aux besoins des jeunes, d'améliorer la condition de la femme; et de renforcer les capacités nationales.

94. Les délégations ont fait les observations ci-après au sujet de l'esquisse de programme de pays pour le Bangladesh (DP/FPA/CPO/BGD/6). L'esquisse du programme de pays était excellente et il convenait de féliciter le bureau du Bangladesh pour sa formulation d'un programme exhaustif; le FNUAP avait fort utilement contribué au programme de santé et de population du Bangladesh; on se félicitait que le FNUAP ait décidé de s'attacher davantage au plaidoyer plutôt qu'à l'exécution directe d'activités; le FNUAP devrait viser au premier chef à réduire la mortalité infantile et à faciliter l'accès aux services de planification de la famille; il convenait de rendre hommage au FNUAP pour son rôle de chef de file dans le domaine de l'hygiène de la procréation dans un contexte d'approches sectorielles; il serait bon d'associer à ces services une stratégie de modification des comportements par la communication; ce programme devrait être lié au programme bangladais de nutrition intégrée dont une composante avait pour objet la modification des comportements par la communication afin de promouvoir la maternité sans risques et l'hygiène de la procréation; le programme bangladais de nutrition intégrée avait permis dans plusieurs cas d'éviter de faire appel à des soins obstétriques d'urgence et le programme proposé par le FNUAP devrait refléter et prendre en compte les enseignements tirés de ce programme bangladais; le FNUAP devrait aussi envisager d'axer son action en faveur de la santé maternelle sur les districts couverts par ce programme bangladais; le Fonds devrait en outre préciser comment les activités prévues contribueraient à réduire de 40 % le taux d'interruption de la contraception.

95. Pour ce qui était de l'esquisse de programme de pays pour l'Inde (DP/FPA/CPO/IND/6), les délégations ont pour l'essentiel fait les remarques suivantes : le FNUAP devrait prendre la direction au niveau national de la coordination de l'appui de l'ONU en faveur du programme indien de protection familiale; le Fonds devrait préciser comment son programme s'harmonise avec les plans des autres organismes des Nations Unies; pour ce qui était du VIH/sida, les maigres ressources devraient être allouées de préférence aux groupes hautement vulnérables, les adolescents en particulier, plutôt qu'aux deux groupes mentionnés dans l'esquisse du programme, à savoir les femmes enceintes et les femmes ménopausées, qui sont exposés à de moindres risques.

96. À propos de l'esquisse de programme de pays pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/FPA/CPO/PNG/3), une délégation a fait les observations ci-après : les domaines privilégiés dans l'esquisse du programme correspondaient aux priorités de développement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée; pour éviter le chevauchement des activités et veiller à l'efficacité, le Fonds devrait resserrer ses liens de coordination avec les autres organismes des Nations Unies, les donateurs et les organisations non gouvernementales; le Fonds devrait préciser son degré de coopération avec les autres donateurs et donner un complément d'information sur son appui en faveur des politiques telles que celles énoncées dans le Plan national de santé pour 2001-2010; le Fonds devrait indiquer dans quelle mesure il a l'intention de contribuer au Programme national d'amélioration du secteur de la santé; et le Fonds devrait en outre contribuer à renforcer les capacités des organisations non gouvernementales en dispensant une formation sur les normes de gestion, de suivi et d'établissement des rapports qu'il requiert.

97. Le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique a convenu que le VIH/sida était un domaine prioritaire et qu'il importait de s'attacher aux groupes particulièrement vulnérables en Inde, dont les adolescents. Il a par ailleurs reconnu l'importance critique de la coordination du Fonds avec les donateurs et les autres partenaires de développement et il a affirmé que le Fonds continuerait d'attacher la plus grande attention à cette question. Il a en outre accepté l'idée selon laquelle le Fonds devrait collaborer plus étroitement avec les organisations non gouvernementales et s'attacher davantage au renforcement de leurs capacités par le biais d'une formation.

98. Pour ce qui était du VIH/sida, le représentant du FNUAP en Inde a fait remarquer qu'il avait été convenu que le Programme national de lutte contre le sida ne viserait plus uniquement les groupes hautement vulnérables. La prévention était cruciale pour les adolescents qui représentaient 24 % de la population du pays. Il a reconnu le rôle critique de la coordination et a fait remarquer que pour y veiller le Fonds tenait des consultations avec les autres partenaires de développement aux niveaux national et de district. Le Fonds avait par ailleurs présidé un groupe de travail interinstitutions sur la population et le développement et avait récemment collaboré avec l'Organisation mondiale de la santé à la formulation d'un modèle de formation à l'autonomie fonctionnelle. Le Fonds était en outre un membre actif du groupe thématique sur le sida. Il a noté que le programme de pays proposé s'inspirait des résultats obtenus par le passé et d'objectifs auxquels on devrait pouvoir parvenir.

99. Le Conseil exécutif a pris note des esquisses de programme pour les pays ci-après: Bangladesh (DP/FPA/CPO/BGD/6), Inde (DP/FPA/CPO/IND/6) et Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/FPA/CPO/PNG/3), ainsi que des observations faites à leur sujet.

Région de l'Amérique latine et des Caraïbes

100. Dans son introduction, le Directeur adjoint de la Division pour l'Amérique latine et les Caraïbes a mis en lumière certaines tendances clefs dans la région. La croissance économique avait été irrégulière au cours des années 90, marquée par des crises fréquentes et graves imputables à la forte instabilité des capitaux, aux conflits internes et aux catastrophes naturelles; la pauvreté et les inégalités s'aggravaient; l'Amérique latine dont les disparités socioéconomiques étaient considérables était une des régions les plus inéquitables du monde; cette région était fortement urbanisée puisque 75 % de la population vivait dans des villes; le climat politique de la région était propice à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; et la plupart des pays avaient mis au point des instruments juridiques et avaient élargi la portée de leurs programmes pour qu'ils répondent aux besoins en matière d'hygiène sexuelle et de santé de la procréation dans l'optique des droits de l'homme. Il a pris note de l'amélioration encourageante de certains indicateurs de la Conférence internationale sur la population et le développement ainsi que des progrès accomplis dans la réalisation de certains objectifs de développement du Millénaire. Toutefois, il existait toujours de profondes disparités entre pays et à l'intérieur de certains pays. Par exemple, dans le domaine de l'hygiène de la procréation des adolescents, on relevait dans certains pays des taux de grossesses des adolescentes nettement supérieurs à la moyenne régionale. De même, dans certains pays de la région les

taux de mortalité maternelle étaient très élevés tandis que les taux d'utilisation de contraceptifs demeuraient très faibles. La propagation du VIH/sida n'avait pas été uniforme dans la région et les pays ayant les taux de prévalence les plus élevés se trouvaient dans les Caraïbes. Il a fait remarquer que les schémas culturels traditionnels et la domination masculine compromettaient toujours l'autonomisation des femmes bien que celles-ci soient de plus en plus nombreuses à participer à la population active. Vu le niveau modeste des ressources allouées à la région, le Fonds s'était efforcé de recueillir davantage de ressources auprès des gouvernements et d'autres partenaires du développement et d'en orienter l'utilisation tout en favorisant une coopération Sud-Sud plus efficace.

101. Au cours du débat, plusieurs délégations ont exprimé leur appui aux esquisses de programme de pays pour la Bolivie, El Salvador et le Venezuela et ont remercié le Directeur adjoint pour son introduction précise et concise. L'esquisse de programme pour la Bolivie (DP/FPA/CPO/BOL/4) a pour l'essentiel suscité les observations ci-après. Les délégations ont constaté avec satisfaction que le Fonds avait formulé une stratégie cohérente qui dépendait d'une approche géographique et sectorielle et faisait de plus en plus appel à l'exécution nationale pour renforcer les capacités du pays; elles se sont félicitées des consultations exemplaires que le Fonds avait tenues avec le Gouvernement, les donateurs et d'autres parties prenantes pour formuler son programme; il était nécessaire d'établir un lien plus précis entre la stratégie du programme et les objectifs des documents de stratégie de réduction de la pauvreté en Bolivie; elles ont noté avec plaisir que le Fonds avait davantage mis l'accent sur les activités de plaidoyer et moins sur la prestation de services, toutefois il serait bon que le Fonds précise les résultats de ses précédentes activités de plaidoyer et ses plans futurs en la matière; le Fonds devrait aussi indiquer en quoi consisterait l'établissement d'alliances avec des organisations de la société civile; il devrait par ailleurs donner des informations sur ses propres ressources humaines sur le terrain et préciser comment il renforcerait ses propres capacités pour exécuter le programme. Une délégation a fait remarquer qu'une programmation mieux ciblée des ressources du Fonds en Bolivie permettrait d'obtenir des résultats plus aisément. À titre d'exemple, les activités relatives au VIH/sida et à l'éducation bilingue semblaient n'avoir qu'un rapport accessoire avec les principaux efforts, outre qu'elles faisaient déjà l'objet de l'attention d'autres organismes des Nations Unies. Une délégation a noté avec satisfaction que de nombreuses remarques faites à propos du programme pour la Bolivie étaient aussi utiles pour d'autres pays. La délégation bolivienne a remercié le Fonds pour l'appui constant qu'il donnait à son pays et a fait remarquer que le nouveau programme de pays s'inspirait des priorités arrêtées par le Gouvernement et des enseignements tirés du précédent programme. La délégation a ajouté que ce programme, établi en étroite collaboration avec d'autres partenaires de développement – donateurs bilatéraux, organismes des Nations Unies, organisations de la société civile et autres – contribuerait à réduire la pauvreté.

102. Pour ce qui était de l'esquisse de programme de pays pour El Salvador (DP/FPA/CPO/SLV/5), une délégation a fait les remarques ci-après : le FNUAP avait acquis de remarquables compétences dans la formulation des politiques et des programmes indispensables à son rôle de chef de file dans le domaine de la population et de la santé de la procréation, notamment de la planification de la famille et de l'hygiène sexuelle; le Fonds pouvait faire beaucoup de choses que d'autres ne pouvaient pas faire; le Fonds devrait préciser quels étaient les moyens

dont disposaient actuellement le Ministère de la santé publique et les organisations non gouvernementales pour fournir des informations et des services et indiquer comment il envisageait combler les lacunes et améliorer la couverture en la matière; le programme devrait comporter une amélioration des capacités d'approvisionnements; le programme étant axé sur les adolescents devrait faire appel aux techniques de commercialisation sociale; pour ce qui était du VIH/sida on devrait s'attacher davantage aux groupes hautement vulnérables et à la lutte contre la transmission du VIH/sida; le programme devrait contribuer à atténuer certains effets environnementaux nuisibles à l'hygiène de la procréation. La délégation salvadorienne a exprimé sa gratitude pour l'appui reçu et a fait remarquer qu'il importait de tenir compte des capacités du Gouvernement et des organisations non gouvernementales et d'y faire appel pour favoriser les synergies et éviter les doubles emplois.

103. En réponses aux observations d'une délégation sur les projets d'activités du Fonds concernant le VIH/sida et l'éducation bilingue en Bolivie, le Directeur adjoint de la Division pour l'Amérique latine et les Caraïbes a souligné que le FNUAP avait un avantage comparatif dans la fourniture de contraceptifs et d'autres articles liés à l'hygiène de la procréation et il a ajouté que l'action du Fonds dans le domaine de l'alphabétisation bilingue ne faisait pas double emploi. L'expérience avait en outre montré que les programmes d'alphabétisation bilingue offraient une excellente occasion d'introduire dans divers contextes culturels des notions relatives à la population et à l'hygiène de la procréation. Il a pris note des observations qui avaient été faites au sujet du programme pour El Salvador et a convenu que ce pays, vu sa forte densité démographique et les catastrophes naturelles dont il avait été victime, avait des besoins spéciaux.

104. Le Conseil d'administration a pris note des esquisses de programme de pays pour la Bolivie (DP/FPA/CPO/BOL/4), El Salvador (DP/FPA/CPO/SLV/5) et le Venezuela (DP/FPA/CPO/VEN/1) ainsi que des commentaires faits à leur sujet. Le Conseil d'administration a approuvé le programme d'assistance aux pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes (DP/FPA/CAR/3).

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

VII. Activités d'audit et de contrôle internes

FNUAP

105. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) du FNUAP a présenté le rapport du FNUAP sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2001 (DP/FPA/2002/8), notant que le coût de ses activités, qui représentait environ 1,3 million de dollars en 2001, accusait une hausse notable par rapport à 2000. Elle a souligné que le FNUAP avait continué d'accorder un rang de priorité élevé aux fonctions d'audit et de contrôle internes, comme l'attestait le fait que 1,5 million de dollars leur ait été affecté en 2002, en dépit des restrictions budgétaires imposées à d'autres rubriques du budget d'appui du FNUAP. Elle a jugé extrêmement préoccupant le fait que la proportion des services vérifiés ayant reçu la note « satisfaisant » était passée de 44 % en 2000 à 33 % en 2001, mais noté que celle des services jugés insuffisants ou sérieusement insuffisants était tombée de 22 % en 2000 à 18 % en 2001. Elle a souligné que le FNUAP s'intéressait à la nature aussi bien qu'à la portée des lacunes

du contrôle interne mises en évidence par les audits pour identifier les causes profondes des problèmes rencontrés et y remédier. Elle a ajouté que l'établissement récent par le Fonds d'une typologie des bureaux de pays conduirait à la réalisation d'efforts transparents et systématiques afin de recenser les compétences requises pour adopter de bonnes pratiques de gestion des programmes et des services dans différentes situations. Cette typologie commencerait à être utilisée en 2003. Elle a fait observer que, pour rationaliser les processus et notamment réduire le coût des transactions, le FNUAP participait activement aux travaux du Groupe chargé de la simplification et de l'harmonisation des procédures relatives aux programmes au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement. Elle a noté que le rapport DP/FPA/2002/8 comprenait une section sur les rapports du Corps commun d'inspection (CCI), car celui-ci souhaitait que le FNUAP fasse part à son conseil d'administration de ses impressions et recommandations au sujet des rapports du CCI. En outre, le rapport contenait des informations sur d'autres activités de contrôle interne telles que les examens à mi-parcours et les examens de la mise en oeuvre des politiques. Elle a assuré le Conseil d'administration que les conclusions des activités d'audit et de contrôle interne seraient examinées de près au plus haut niveau du FNUAP.

106. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs délégations, soulignant l'importance des activités d'audit et de contrôle internes, se sont inquiétées de ce que les deux tiers des rapports d'audit publiés en 2001 faisaient apparaître que les contrôles internes et le respect des règles étaient insuffisants et que le nombre total des notes insuffisantes avait augmenté par rapport à l'année précédente. Notant que les audits devaient être un moyen de s'améliorer, plusieurs délégations ont espéré que le FNUAP prendrait des mesures allant dans ce sens. Une délégation s'est inquiétée en particulier des lacunes graves des contrôles internes existant au sein d'une division du FNUAP, mais a noté avec satisfaction que le nombre d'audits faisant apparaître des lacunes graves avait diminué en 2001. Elle s'est également réjouie que la Directrice exécutive du FNUAP ait accordé la priorité absolue à l'audit et au contrôle internes. Deux délégations ont demandé à quoi étaient dus les problèmes rencontrés et en quoi consistaient les difficultés acceptables.

107. Une délégation a demandé si les activités mentionnées dans la section II du document DP/FPA/2002/8 concernaient le Fonds dans son ensemble car le rapport ne précisait pas le nombre des services et des divisions sur lesquels elles portaient. Elle a ajouté que le rapport ne disait pas comment les services et les divisions vérifiés avaient été sélectionnés. Elle s'est inquiétée de ce que les règles financières internes n'étaient pas toujours respectées. S'agissant de la question de la bureautique, elle s'est demandé si le FNUAP avait identifié les risques encourus et les mesures à prendre pour y faire face. Prenant note de la capacité d'exécution limitée du Bureau de l'audit et des études de performance, elle s'est demandé si ses effectifs devraient être renforcés vu l'importance que revêtaient les audits internes pour le fonctionnement efficace et rationnel d'une organisation. Elle s'est également inquiétée de ce que des sommes importantes avaient dû être passées par pertes et profits lors de la clôture de certains projets et que les contrôles internes applicables aux sommes en espèces étaient insuffisants. Elle s'est inquiétée des risques de fraude.

108. Une délégation, citant une étude indépendante de son gouvernement, a demandé des précisions sur les points suivants : rapports entre la Section de l'audit du FNUAP et la Directrice exécutive; manque de personnel; existence d'une

commission de vérification des comptes; et approbation par la Directrice exécutive du programme de travail annuel des services d'audit. Une délégation a fait remarquer que les problèmes de contrôle financier que rencontraient les bureaux de pays pouvaient être dus au manque de personnel qualifié. Elle a ajouté qu'une plus grande harmonisation et coopération entre organismes des Nations Unies permettrait le recrutement de personnel hautement qualifié.

109. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) a remercié les délégations de leurs observations utiles et de leurs questions. Elle a assuré le Conseil d'administration de ce que les conclusions des audits et des services de contrôle internes seraient examinées de très près. Elle a souligné que les principales conclusions étaient prises en compte dans les supports produits, les ateliers organisés et la formation assurée afin d'apporter une solution aux problèmes recensés. Ainsi, les audits étaient l'occasion d'apprendre et pas simplement d'exercer un contrôle. Répondant aux délégations inquiètes des résultats négatifs des audits, elle a dit que le FNUAP suivait la question de très près. Elle a rappelé que le nombre des audits faisant apparaître de sérieuses lacunes avait diminué et indiqué que, dans le cadre du processus de transition, le FNUAP s'employait à améliorer les systèmes et mieux former le personnel. En réponse à la question concernant les contacts directs entre les services d'audit et la Directrice exécutive, elle a déclaré que le FNUAP envisageait de se doter de sa propre section d'audit interne en 2003 et soumettrait une proposition dans ce sens lors de la présentation du budget révisé au Conseil d'administration, à sa seconde session ordinaire de 2002.

110. S'agissant des effectifs, elle a indiqué que la Section de l'audit avait un chef, trois administrateurs et deux agents d'appui. Certains de ces postes avaient été vacants au début de 2001 mais ils avaient par la suite été tous pourvus. Elle a concédé qu'une augmentation des effectifs faciliterait considérablement les travaux de vérification. Elle a ajouté que, dans le cadre du processus de transition, une nouvelle typologie des bureaux de pays était à l'étude et qu'elle proposait la création d'un poste de directeur des opérations dans les bureaux importants réalisant des opérations complexes. Cette mesure devrait contribuer à améliorer aussi bien la situation du personnel que la gestion des programmes au sein des bureaux de pays et donnerait aux représentants davantage de temps pour se consacrer aux questions importantes et critiques. Elle a ajouté que la Directrice exécutive du FNUAP accordait la plus haute importance à l'informatique et que des efforts étaient faits pour améliorer la connectivité. Actuellement, les systèmes financiers n'étaient pas tous reliés mais le Fonds s'employait à fournir des données en temps réel sur la gestion financière à tous les bureaux extérieurs et au Siège. Elle a conclu en indiquant que les vérificateurs externes des comptes avaient approuvé sans réserve les états financiers du Fonds pour l'exercice biennal qui venait de s'achever.

111. Le Chef du Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation a déclaré à propos de la planification des audits qu'elle se faisait de deux façons différentes. Selon la première formule, le FNUAP avait recours aux services des centres d'audit régionaux du PNUD et la planification était assurée en coordination avec les chefs de ces centres et les audits réalisés en même temps que ceux du PNUD. Dans le cadre d'une approche cyclique, des audits étaient effectués tous les trois ou cinq ans. Jusqu'à récemment, les audits ne portaient que sur les pays où se trouvait un représentant résident du FNUAP mais depuis 2001, ils concernent également les bureaux de pays qui n'avaient pas de représentant en titre du FNUAP mais dont les dépenses s'élevaient à plus de 500 000 dollars. D'après la deuxième formule, les

hauts responsables du FNUAP participaient activement à la sélection des bureaux de pays et des services du Siège à vérifier. Les critères retenus étaient les suivants : notation « insuffisant » lors de l'audit précédent; importance des fonds destinés aux programmes; volume des fonds allant à l'exécution nationale; paiement direct; et volume des autres ressources. S'agissant de la clôture des comptes des projets, elle a noté qu'une opération majeure de ce type avait été entreprise en 2001 et que les comptes de plus de 1 200 projets avaient été clos. Elle a noté que, dans certains cas, des fonds avaient été passés par pertes et profits parce que les justificatifs nécessaires manquaient et non pas parce qu'il y avait eu malversation. Au sujet des contrôles portant sur les sommes en espèces et des risques de fraude, elle a confirmé qu'il s'agissait de vérifier les transactions concernant la petite caisse, à savoir celles ne dépassant pas 300 dollars et s'élevant en moyenne à moins de 100 dollars. Parfois, l'absence de coffre-fort et/ou de livre de caisse correctement tenu apparaissait à l'occasion d'un audit, ce qui justifiait la notation « insuffisant ». Elle a assuré le Conseil exécutif qu'il n'y avait pas fraude. Elle a ajouté que la direction du FNUAP avait pris des mesures pour éviter ce genre de problème. En outre, les lacunes mises en évidence par les audits étaient comblées systématiquement.

112. S'agissant de savoir en quoi consistaient les problèmes acceptables, le Chef du Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation a indiqué que le FNUAP ne considérait pas les audits indépendamment des autres contrôles et examens. Elle a déclaré que les audits étaient effectués dans le strict respect des règles et ne tenaient généralement pas compte de facteurs extérieurs. La direction était ainsi seule juge du caractère particulier d'une situation ou des circonstances atténuantes et seule libre d'en tenir compte. Elle a concédé que les petits bureaux de pays avaient des capacités réduites et que jusqu'à présent, leurs compétences n'avaient pas été clairement définies. Cette lacune serait toutefois comblée dans le cadre du processus de transition. En réponse à la question concernant l'existence d'une commission de vérification des comptes, elle a déclaré que le FNUAP n'en était pas actuellement doté. Toutefois, dans le cadre du processus de transition, la charge de travail et la structure tout entière du Fonds seraient examinées pour déterminer si la création de telles commissions s'imposait afin d'assurer le bon fonctionnement du FNUAP et notamment son efficacité et sa rentabilité. Le raisonnement de base était que si une telle commission était créée, elle ne devrait pas s'intéresser simplement aux questions d'audit mais aux contrôles internes dans leur ensemble.

113. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2002/7 (voir annexe I).

PNUD

114. L'Administrateur associé a présenté un rapport sur l'audit et le contrôle internes (DP/2002/12) qui donnait une idée des principales questions de gestion abordées et des mesures prises pour tenir compte des suggestions faites auparavant par les membres du Conseil d'administration. Il a noté que, bien que les mesures d'application aient donné des résultats positifs, certains problèmes subsistaient, notamment celui du coût et de la qualité des audits des projets faisant l'objet d'une exécution nationale, qui faisaient l'objet d'un examen commun avec le Comité des commissaires aux comptes. Il a déclaré qu'une équipe spéciale avait été créée pour évaluer les services d'audit interne et qu'elle avait terminé ses travaux en 2001 et formulé des recommandations en vue du renforcement des fonctions d'audit et de contrôle interne. Certaines de ces recommandations étaient déjà sérieusement à l'étude.

115. Les délégations ont apprécié la franchise des commentaires du PNUD sur les questions de personnel, d'achat, de suivi et de présentation de rapports. Elles ont également salué les efforts faits par ce dernier pour améliorer la transparence et honorer ses engagements. Nombre d'entre elles ont toutefois exprimé leur inquiétude, ou demandé des éclaircissements, sur plusieurs points, notamment : les retards dans le recrutement des coordonnateurs résidents et leur rotation importante; la difficulté à obtenir des rapports des agents d'exécution; les causes profondes des problèmes de recrutement et de paiement; la participation du personnel non spécialiste aux travaux des équipes d'audit et les services consultatifs en tant que partie intégrante de la fonction d'audit interne; le nombre d'enquêtes portant sur d'éventuelles malversations, les rôles respectifs du médiateur et du Comité de discipline; et le nombre de rapports d'audit qualifiant d'insuffisantes ou de gravement insuffisantes les pratiques des bureaux de pays.

116. Le Directeur du Bureau de l'audit et des études de performance a indiqué que le nombre des enquêtes avait continué d'augmenter et qu'un spécialiste des enquêtes criminelles avait été recruté à temps complet. Il a également signalé que plusieurs audits avaient été effectués en collaboration avec d'autres fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, y compris la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, tandis que d'autres étaient en cours notamment avec le Programme alimentaire mondial. Quatre missions communes étaient prévues pour 2003.

117. Il a annoncé qu'un groupe avait été constitué pour examiner les problèmes récurrents que posait l'examen des politiques et procédures existantes qui devaient être revues ou mieux appliquées et la formation complémentaire à donner au personnel. S'agissant de la nouvelle approche en matière d'audit, le Directeur a signalé que six études pilotes avaient été achevées avec succès mais qu'elles n'étaient encore qu'un outil de recherche demandant à être perfectionné. Il a indiqué que du personnel non spécialiste avait été affecté à des opérations de vérification afin de disposer des compétences nécessaires sans remettre en cause l'indépendance des audits. Les mesures prises pour minimiser les risques de conflit d'intérêt comprenaient tout d'abord la supervision des équipes d'audit par le Bureau de l'audit et des études de performance, et ensuite la non-affectation de ce personnel non spécialiste aux audits des bureaux de sa région. Le Directeur a précisé que le compte rendu détaillé des enquêtes portant sur les malversations ne figurait pas dans le rapport considéré mais qu'il avait été communiqué au Comité des commissaires aux comptes et faisait l'objet d'un rapport distinct.

118. S'agissant de la marge de manoeuvre dont on disposait pour s'écarter du Règlement financier et des règles de gestion financière, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion a dit qu'aucun écart n'était acceptable. Les problèmes qui se posaient étaient ceux de l'engagement occasionnel de dépenses avant l'affectation des fonds, qui incitait à exécuter les projets au plus vite, et du non-respect dû à une mauvaise connaissance du Règlement financier et des règles de gestion financière. Il a ajouté que le PNUD ne tolérait ni les fraudes ni les malversations, mais que suite à la réforme des bureaux de pays, certains administrateurs recrutés sur le plan national n'ayant ni les compétences ni l'expérience nécessaires exerçaient des fonctions de contrôle financier. Des efforts concertés visaient à remédier à cet état de choses, notamment la création de services communs.

119. Au sujet du nombre de rapports accordant la note « insuffisant » à des bureaux de pays, le Directeur a dit qu'il avait conseillé à la direction du PNUD de se concentrer sur les bureaux dont les résultats étaient « insuffisants » ou « gravement insuffisants ». Un nouveau système de notation, comprenant trois notes « satisfaisant », « en partie satisfaisant » et « insuffisant », avait été introduit. La catégorie « légèrement insuffisant » avait été éliminée.

120. Quant au retard pris dans la présentation des rapports par les agents d'exécution, le Directeur a déclaré que la situation s'était améliorée grâce au recours à l'informatique. Il a ajouté que la question des rapports exigés par la communauté des donateurs était à l'ordre du jour des réunions du groupe chargé de l'harmonisation et de l'équipe spéciale du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

121. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion a expliqué que le retard pris dans le recrutement des coordonnateurs résidents dû essentiellement à la lenteur de la procédure d'approbation qui avait récemment été accélérée. Il a conclu en précisant les rôles respectifs du médiateur et du Comité de discipline expliquant que le médiateur servait d'intermédiaire entre le personnel et l'administration tandis que le Comité de discipline jouait le rôle de tribunal devant lequel comparait le fonctionnaire mis en cause par un rapport d'enquête.

122. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2002/7 (voir annexe I).

VIII. Rapports sur les missions sur le terrain

Rapport sur la mission au Sénégal

123. Le rapporteur a présenté le rapport (DP/2002/CRP.6) et remercié les organisateurs de la mission des excellentes dispositions prises. Après avoir donné un aperçu de la situation économique et sociale du pays, il a mis plus particulièrement l'accent sur les activités de coordination menées par les organismes des Nations Unies et les partenaires bilatéraux au Sénégal. Il a fait en particulier l'éloge de l'excellente coordination de la contribution à la lutte contre l'épidémie du VIH/sida. Le rapporteur a également félicité le PNUD et ses partenaires (le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) ainsi que le FNUAP) du bon travail accompli. De nombreux groupes de population, les femmes notamment, ont bénéficié localement de l'aide fournie en vue d'améliorer leurs conditions d'existence.

124. Un grand nombre d'intervenants ont fait l'éloge des activités menées au Sénégal, sur le plan local en particulier, avec la participation dynamique des communautés. Ils ont insisté sur le fait que la mission avait accru la crédibilité des Nations Unies et confirmé l'utilité de la contribution des missions sur le terrain aux travaux du Conseil d'administration. L'appui fourni aux activités visant à aider les femmes à développer leurs capacités et à se procurer des ressources a été extrêmement apprécié.

125. Le représentant du bureau régional du PNUD pour l'Afrique a remercié les membres de la mission de leur rapport et de leurs recommandations dont on s'inspirera pour l'élaboration, la coordination et l'exécution de futurs programmes destinés au Sénégal. Il a noté que les modifications apportées à la composition des

effectifs au niveau national visaient à améliorer l'efficacité et l'efficacité des activités du PNUD et à développer les capacités en vue de remédier à la pauvreté.

126. Le représentant du bureau régional a noté que les femmes sénégalaises avaient bénéficié des programmes appuyés par le PNUD en ce qui concernait notamment le développement des capacités dans le domaine commercial.

127. Le représentant du FNUAP a remercié les membres du Conseil d'administration de leur visite au Sénégal. La mission avait fourni au Fonds l'occasion unique de démontrer l'emploi qui était fait des fonds versés par les donateurs pour le financement de programmes dont les pays en développement avaient extrêmement besoin. Le représentant du FNUAP a souligné les avantages que présentait l'exécution de programmes d'hygiène de la procréation et de programmes de prévention du VIH/sida. Il a noté en particulier que des clubs avaient été créés à l'intention de jeunes défavorisés pour assurer la diffusion d'informations sur le VIH/sida et l'hygiène de la procréation. Ces clubs leur permettaient d'avoir accès à l'Internet et aux autres technologies de l'information. Ils y apprenaient également à utiliser un ordinateur. Le représentant du FNUAP a souligné qu'il faudrait disposer de fonds et de ressources supplémentaires pour lutter contre la pauvreté.

128. Le représentant du FNUAP a également noté que la responsabilité de la coordination des activités des organismes des Nations Unies n'incombait pas uniquement aux coordonnateurs résidents, mais aussi aux organismes des Nations Unies représentés dans le pays. La présidence des réunions de coordination était assurée tous les mois par rotation, chaque président étant chargé d'arrêter l'ordre du jour de la réunion. Cet arrangement s'était avéré très efficace.

129. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport sur la mission effectuée au Sénégal (DP/2002/CRP.6).

Rapport sur la mission au Viet Nam

130. La mise au point du rapport sur la mission conjointe du PNUD/FNUAP et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance au Viet Nam n'était pas encore achevée. Le Président du Conseil d'administration a toutefois présenté un rapport oral préliminaire traitant des principales questions et recommandations qui ont fait l'objet d'observations préliminaires de la part de certains des membres.

131. Il a été décidé de reporter l'examen de ce rapport à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration, devant se tenir en septembre 2002, date à laquelle les délégations auront pu disposer du rapport et en prendre connaissance.

132. Le Conseil d'administration a pris note des informations fournies au sujet de la mission au Viet Nam.

Débat consacré au PNUD

IX. Rapport annuel de l'Administrateur pour 2001, dont le rapport annuel axé sur les résultats

Rapport annuel de l'Administrateur pour 2001

133. L'Administrateur a présenté son rapport (DP/2002/15) pour 2001, dont le rapport annuel axé sur les résultats (RAAR). Il a mis l'accent sur les résultats obtenus et sur les défis majeurs que posaient la gouvernance démocratique, les innovations technologiques en matière d'information et de communication, le processus de réforme, la prévention de crises et le relèvement, l'établissement de partenariats, le Sommet mondial pour le développement durable, qui devait avoir lieu du 26 août au 4 septembre 2002, et la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Pour en faciliter la consultation, la déclaration de l'Administrateur a été affichée sur le site Web du secrétariat du Conseil d'administration à l'adresse suivante <www.undp.org/execbrd/index.htm>.

Observations générales concernant le rapport annuel de l'Administrateur pour 2001

134. Les délégations ont félicité le PNUD à propos de nombreux aspects de ses activités, notamment de l'excellente qualité du rapport qui comprend pour la première fois et sous une forme concise le rapport annuel axé sur les résultats (RAAR); du rôle de premier plan assumé en ce qui concerne la reconstruction en Afghanistan et la fourniture d'une aide au peuple palestinien ainsi que de sa participation aux préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable. Les partenariats établis avec une grande diversité de parties prenantes telles que la Banque mondiale, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, les commissions régionales et les banques régionales, la société civile et le secteur privé; l'inversion de la tendance à la diminution des ressources ordinaires; les efforts visant à réaliser les objectifs de développement du Millénaire; les réformes apportées au siège et à l'échelon national; la promotion des technologies de l'information et de la communication au service du développement et l'appui fourni aux activités de coopération Sud-Sud ont également valu des éloges au PNUD.

135. De nombreuses délégations ont encouragé le PNUD à continuer de s'adapter rapidement à toute évolution; à continuer de s'employer à mobiliser des ressources ordinaires supplémentaires et à faire appel à d'autres sources de financement pour éviter d'être trop tributaire d'un petit nombre de donateurs; de veiller à ce que les ressources ordinaires demeurent la base même du budget du PNUD; à contribuer davantage à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, du Consensus de Monterrey et du processus de Doha en faisant notamment appel à la communauté internationale et en renforçant ses liens avec les pays dans lesquels il exécute des programmes; à renforcer les liens existant entre les objectifs de développement du Millénaire et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP); à tenir davantage compte des questions de parité entre les sexes et de la représentation de la région dans ses effectifs; à renforcer la coopération Sud-Sud ou les principales activités de coopération technique entre pays en développement dans l'ensemble des activités du PNUD; à améliorer le système des

coordonnateurs résidents, notamment les modalités de recrutement et la fourniture de ressources supplémentaires en vue de faciliter la coordination; à consolider de manière sélective les partenariats avec les parties prenantes en consultation avec les gouvernements intéressés aux échelons national et régional et renforcer davantage la capacité des pays à préparer et à exécuter leurs propres programmes et à assumer inconditionnellement la responsabilité de leurs résultats.

136. Des délégations ont demandé des éclaircissements ou des informations plus détaillées au sujet de l'utilisation de ressources autres que les ressources de base, des leçons tirées des rapports sur la réalisation des objectifs de développement du Millénaire et des dispositions que le PNUD envisage de prendre pour mobiliser la communauté internationale et suivre la réalisation des objectifs susmentionnés.

Réponse de l'Administrateur

137. L'Administrateur a remercié les membres du Conseil d'administration de leur témoignage de solidarité. Il a toutefois noté que le Programme n'était pas parvenu à assurer un financement adéquat pour ses ressources ordinaires et il a instamment demandé que cette difficile question soit résolue de manière responsable.

138. S'agissant des rapports existants entre la réalisation des objectifs de développement du Millénaire et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), l'Administrateur a fait observer que dans le premier cas, des pressions politiques s'étaient exercées en vue de faire face aux problèmes de développement, de mesurer les résultats et d'évaluer la responsabilité des parties prenantes. Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté fournissent un cadre macroéconomique permettant d'intégrer les objectifs de développement du Millénaire dans des programmes tandis que par le canal du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement les organismes des Nations Unies peuvent contribuer à la réduction de la pauvreté. Le PNUD est l'organisme chef de file pour les questions ayant trait à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, en étroite collaboration avec les organismes du système des Nations Unies, la Banque mondiale et d'autres institutions au niveau national. La Banque mondiale a, avec le concours du PNUD, joué un rôle de premier plan dans la lutte contre la pauvreté. Le pays concerné a assumé la responsabilité de ces deux processus et de leurs produits. Le rôle des organismes des Nations Unies a été de stimuler les débats touchant les options et les stratégies que peuvent choisir les pays.

139. L'Administrateur a confirmé que du fait de leurs fonctions de représentants résidents et de coordonnateurs des équipes de pays, les coordonnateurs résidents étaient surchargés de travail. Ceux-ci s'employaient à intégrer davantage les activités des organismes des Nations Unies en veillant à simplifier et à harmoniser les procédures et en adoptant des arrangements aux fins de l'établissement d'une programmation commune comme l'ont stipulé le Conseil économique et social et d'autres organes des Nations Unies.

140. S'agissant de la réduction des effectifs à l'échelon national, l'Administrateur a indiqué que les effectifs qui auparavant comptaient notamment un grand nombre de plantons, de chauffeurs et de commis, comprenaient désormais un plus grand nombre de professionnels très qualifiés recrutés sur le plan national qui joueraient un rôle crucial en ce qui concernait les questions ayant trait à la politique générale.

De cette manière, le PNUD était en mesure de répondre aux besoins touchant le renforcement des capacités professionnelles à l'échelon national.

Aperçu du rapport annuel axé sur les résultats pour 2001

Observations générales concernant le rapport annuel axé sur les résultats pour 2001

141. La deuxième partie du débat a porté sur le rapport annuel axé sur les résultats. De nombreuses délégations ont félicité le PNUD pour la présentation du rapport, qui est concis, objectif et plus facile à utiliser. Elles ont mis en relief certains des progrès réalisés : l'adoption de la gestion axée sur les résultats, qui permet la publication de rapports plus réalistes; l'établissement des rapports sur le développement humain au niveau national; l'adoption de mesures en faveur du développement qui sont l'expression du mandat de l'organisation.

142. Elles ont également indiqué les domaines où il était nécessaire de poursuivre les efforts, notamment le respect de la parité des sexes dans le cadre des activités de l'organisation; la qualité des rapports; la comparaison avec la performance des années précédentes; la répartition des ressources entre les six domaines d'action prioritaires; le ciblage des activités du PNUD; la prise en compte par l'encadrement des diverses conclusions et recommandations qui lui sont communiquées.

143. Certains orateurs ont demandé des éclaircissements ou des informations supplémentaires sur les points suivants : la manière dont le PNUD avait regroupé les résultats obtenus; l'incidence des programmes au niveau national; la façon dont la gestion axée sur les résultats était mise en oeuvre au siège et sur le terrain; les capacités dont disposait à l'heure actuelle le PNUD pour faire en sorte que la gestion axée sur les résultats soit appliquée à l'ensemble de l'organisation; les priorités stratégiques du prochain cadre d'évaluation des résultats stratégiques, compte tenu de la décision prise par la Banque mondiale d'avoir recours aux subventions dans le cadre de l'aide internationale au développement et du calendrier fixé pour l'établissement du prochain plan de financement pluriannuel.

144. Certaines délégations ont recommandé que davantage d'informations soient communiquées au sujet des travaux du Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans les situations de transition; l'utilisation de concepts tels que la sécurité humaine, qui n'avaient pas encore été adoptés au sein de l'ONU, devrait être évitée; le lien entre la gouvernance locale et la réduction de la pauvreté devrait être approfondi; il faudrait présenter une stratégie claire visant à faire en sorte que la mondialisation profite davantage aux pauvres; les efforts de relations publiques au sujet des résultats obtenus par le PNUD devraient être renforcés; le PNUD devrait rechercher des moyens de promouvoir la gestion axée sur les résultats au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement.

La réponse du PNUD

145. Les fonctionnaires du PNUD ont répondu que le rapport annuel axé sur les résultats constituait une évaluation de la contribution de l'organisation aux résultats attendus au niveau national. L'incidence de cette contribution avait été évaluée aux moyens de missions d'évaluation dont les résultats avaient été présentés au Conseil d'administration dans un rapport distinct. Ils ont fait observer que les cibles contenues dans le cadre d'évaluation des résultats stratégiques étaient établies par les bureaux de pays en concertation avec leurs bureaux régionaux respectifs et que

ces mêmes bureaux de pays rendaient compte des résultats obtenus. Ces derniers étaient vérifiés par les missions d'audit interne du PNUD. La comparaison des résultats entre pays et entre domaines d'activité prioritaires demeurait un problème auquel il appartenait aux partenaires du développement de trouver une solution.

146. Les fonctionnaires du PNUD sont convenus que des modifications devraient être apportées à la présentation du rapport annuel axé sur les résultats afin d'améliorer la qualité de ce type de rapport. Ils ont toutefois recommandé que d'autres consultations aient lieu avec des membres du Conseil d'administration quant à la méthodologie à retenir pour l'évaluation et l'établissement du prochain plan de financement pluriannuel.

147. S'agissant des questions relatives à la parité des sexes, il a été demandé au Bureau des politiques de développement de proposer des mesures correctives, notamment le renforcement des moyens dont dispose le personnel pour améliorer la situation à cet égard et mesurer les résultats obtenus.

148. La répartition des ressources ordinaires entre les six domaines d'activité reflétait les priorités définies par les gouvernements dans les programmes de pays.

149. Le Conseil d'administration a adopté la décision DP/2002/8 (voir annexe I).

X. Fonds d'équipement des Nations Unies

150. Lorsqu'il a présenté le rapport annuel axé sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) (DP/2002/14), l'Administrateur associé a félicité le Fonds pour les résultats obtenus sur le plan de la gouvernance locale et du microfinancement, en dépit des contraintes financières auxquelles il était soumis. Il s'est félicité du renforcement des relations entre le FENU et le PNUD au moyen d'un mémorandum d'accord dans le domaine du microfinancement.

151. Le Secrétaire exécutif du FENU a posé trois questions aux membres du Conseil : Les résultats obtenus par le FENU étaient-ils conformes aux attentes? Le FENU occupait-il sa place au sein du système international de financement du développement? À quel avenir le FENU était-il promis? Après avoir déclaré que des résultats concrets avaient de nouveau été obtenus en 2001 sur le plan de la lutte contre la pauvreté et rappelé l'importance d'une organisation telle que le FENU, qui était spécialisée dans l'expérimentation d'investissements à petite échelle susceptibles d'être reproduits ailleurs et qui obtenait des résultats en adéquation parfaite avec les objectifs fixés au cours des réunions internationales récentes, y compris les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, il a répondu aux deux premières questions par l'affirmative. Cependant, le Secrétaire exécutif s'est déclaré profondément préoccupé par l'avenir du FENU et de ses programmes en raison de l'insuffisance des ressources financières dont il disposait et a lancé un appel pour que son financement de base atteigne 30 millions de dollars en 2003 et 33 millions de dollars en 2004.

152. Vingt-deux délégations ont pris la parole et ont approuvé les conclusions de l'Administrateur associé du PNUD et du Secrétaire exécutif du FENU. Les délégations ont félicité le FENU pour son travail et les résultats accomplis jusqu'alors, qui contribuent à la réduction de la pauvreté. Elles se sont également félicitées du renforcement des relations entre le PNUD et le FENU ainsi que de la

place occupée par le FENU au sein du système international de financement du développement.

153. Les délégations ont loué le FENU pour la clarté de son rapport, le choix d'indicateurs pertinents et quantifiables, et la comparaison effectuée avec les résultats obtenus en 2000. Elles ont également apprécié la transparence de son analyse financière et l'introduction dans le rapport de la budgétisation par les résultats. De nombreux orateurs représentant des pays bénéficiant du programme ont félicité chaleureusement le FENU pour sa contribution aux efforts d'atténuation de la pauvreté dans leurs pays respectifs.

154. Des éclaircissements ont été demandés sur un certain nombre de points, notamment les relations entre le FENU et d'autres organisations financières internationales; les projets qui avaient obtenu de bons résultats en termes d'impact politique et de reproduction; la validité d'indicateurs statistiques reposant sur un nombre très restreint de rapports sur les projets. D'autres délégations ont souhaité savoir pourquoi l'appui du FENU en matière d'infrastructure s'était écarté de sa priorité antérieure, à savoir le développement institutionnel au niveau local et pourquoi il n'avait pas recherché plus activement à modifier le cadre pour l'action s'agissant du microfinancement.

155. Les délégations ont regretté les contraintes financières actuelles et ont appelé à une augmentation des ressources ordinaires et à une diversification de la base des ressources de sorte que le FENU puisse poursuivre son action indispensable, en particulier dans les pays les moins avancés.

156. Le Secrétaire exécutif a remercié les délégations pour leur soutien et leur appréciation des travaux accomplis par le FENU en 2001. Il a regretté de n'avoir pu, en raison des contraintes de temps, répondre aux questions soulevées. Il a promis qu'une réponse écrite détaillée serait adressée à toutes les délégations en temps opportun.

157. Le Conseil d'administration a pris note du rapport annuel axé sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies (DP/2002/14).

XI. Engagements de financement

158. Présentant le rapport sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2002 et au-delà (DP/2002/16 et DP/2002/CRP.8), l'Administrateur a noté que la situation financière globale du PNUD et de ses fonds et programmes associés n'avait jamais été aussi favorable, puisque le montant des ressources disponibles avait augmenté de 9 % en 2001 pour atteindre un niveau record, ce qui mettait un terme à la tendance à la baisse observée au cours des sept années précédentes. L'Administrateur a rendu hommage aux donateurs qui avaient permis cette évolution positive et remercié les pays qui avaient annoncé des contributions pour 2003 et 2004. Quant aux gouvernements qui n'avaient pas encore annoncé leurs contributions, il les a exhortés à le faire pour permettre au PNUD rénové et remanié d'atteindre l'ensemble de ses objectifs.

159. Les délégations ont félicité l'Administrateur et ses collègues pour une année 2001 fructueuse et souligné que l'organisation réformée faisait de nouveau figure d'acteur de premier plan dans le domaine du développement. Elles ont largement

commenté le rapport et suggéré, pour améliorer la situation au regard du financement, de diversifier les sources de financement, afin d'éviter de dépendre à l'excès de quelques donateurs, d'intensifier les efforts de mobilisation des ressources; de faire en sorte que la question de l'accroissement des ressources du PNUD soit évoquée lors de réunions d'instances internationales. Un certain nombre de délégations ont spécifiquement évoqué la question de la régularité du financement étant donné qu'une part de l'aide internationale au développement sera désormais financée au moyen de subventions. De l'avis général, les ressources ordinaires devraient demeurer le fondement même des programmes de l'organisation et ne sauraient être remplacées par d'autres ressources.

160. L'Administrateur a remercié les délégations de leurs remarques encourageantes et de leur appui financier. Il a rappelé combien il était important d'équilibrer le système de financement international à la lumière de l'évolution récente en matière d'aide internationale au développement. Il a également noté que le PNUD pourrait éventuellement, sur une base expérimentale, nouer avec plusieurs pays en situation d'après conflit des partenariats pour que les services normalement assurés par le gouvernement le soient même lorsque ce dernier ne pouvait fonctionner. L'accent serait alors mis sur le développement de la capacité institutionnelle. Il a noté que, de par sa nature même, le PNUD était fondé à agir en partenariat avec la Banque mondiale, ajoutant toutefois qu'une telle coopération ne serait possible que si les responsables des deux organisations faisaient preuve d'une volonté politique sans faille. Il a insisté sur la nécessité de désigner une instance par l'entremise de laquelle les activités prévues pourraient être menées à bien.

161. La Directrice de la Division de la mobilisation des ressources a indiqué que le cofinancement était en majorité assuré par les donateurs bilatéraux, la Commission européenne et les gouvernements des pays bénéficiaires du programme. Le concept de cofinancement repose sur l'idée d'un engagement partagé. La Directrice a rapporté que le montant total des ressources dont disposaient les Fonds d'affectation spéciale thématiques s'élevait à 21,3 millions de dollars en 2001. En ce qui concerne l'accent mis sur les régions, la Directrice a observé que le PNUD était résolu à travailler en collaboration étroite avec ses partenaires de façon à diversifier sa base de ressources, à en ouvrir l'accès aux pays les moins avancés et à stimuler la participation, notamment en relation avec l'Afrique. Elle a également fait état d'une tendance intrinsèque à privilégier l'accès des pays les moins avancés aux contributions non réservées en provenance des fonds d'affectation spéciale thématiques.

162. Le Conseil d'administration a reconnu que, dans le prolongement du Consensus de Monterrey – adopté lors de la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002 –, une occasion unique s'offrait d'examiner de façon globale et exhaustive le financement futur des organisations multilatérales qui oeuvrent dans le domaine du développement, comme le PNUD.

163. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2002/9 (voir annexe I).

XII. Arrangements en matière de programmation

164. L'Administrateur associé a présenté le document DP/2002/17 intitulé : « Amélioration des arrangements actuels en matière de programmation : principes et

options possibles », qui contient des propositions pour l'affectation des ressources ordinaires en 2004 et au-delà. Les modifications proposées ont été conçues en vue : a) d'améliorer la méthode de répartition des ressources au titre des MCARB-1 actuellement utilisée; b) de mettre davantage l'accent sur les pays à faible revenu et les pays les moins avancés (PMA); c) de renforcer le rôle du PNUD dans la coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies; d) de ménager une plus grande souplesse dans le cadre du processus de gestion axée sur les résultats; e) d'améliorer l'aptitude du PNUD à répondre aux demandes faites par les pays bénéficiaires du programme pour obtenir l'appui de services consultatifs afin d'atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire; f) de simplifier les arrangements actuels; et g) d'apporter rapidement une aide aux pays bénéficiaires du programme qui sont aux prises avec une grave crise économique, financière et sociale.

165. De nombreuses réunions et consultations officieuses ont précédé le débat approfondi qui a eu lieu lors de la session annuelle de 2002. Faisant référence à la décision 95/23 relative aux principes fondamentaux de neutralité, d'universalité et de multilatéralisme qui caractérisent l'assistance du PNUD aux pays, les délégations ont approuvé le principe selon lequel la plus grande part des ressources devait être affectée aux pays à faible revenu et aux PMA et les montants alloués à ces derniers ne devaient pas être réduits. Quelques délégations ont demandé des précisions sur l'introduction d'un seuil minimal de 350 000 dollars à affecter aux bureaux de pays au titre des MCARB-1 en vue de mettre à leur disposition une masse critique de ressources prélevées sur le budget ordinaire.

166. Les délégations ont approuvé le principe selon lequel la méthode d'affectation des ressources devrait être simple, souple, transparente et, autant que possible, universelle. Certaines délégations ont fait valoir que dans certains cas, l'universalité pourrait être réalisée par le biais d'arrangements entre plusieurs pays ou à l'échelle d'une sous-région. D'autres délégations ont souhaité être davantage informées sur le mécanisme de sélection des pays classés parmi les pays contributeurs nets (PCN). Afin d'harmoniser le cycle du cadre de programmation avec celui du budget d'appui biennal, certaines délégations ont recommandé que les arrangements existants en matière de financement se poursuivent jusqu'à la fin de 2004.

167. L'Administrateur assistant du Bureau de la gestion a confirmé que les principes fondamentaux avaient été strictement appliqués et que les pays à faible revenu et les PMA continueraient de recevoir la plus grande part des ressources affectées au titre du budget ordinaire. Il a fait observer qu'il avait été décidé d'allouer un montant minimum de 350 000 dollars en vue de répondre aux besoins urgents de certains bureaux de pays, en tenant compte de ce que d'autres organismes des Nations Unies comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, par exemple, avaient fait à cet égard. Il a en outre exposé succinctement les méthodes d'affectation des ressources aux différentes catégories de pays bénéficiaires du programme. En ce qui concerne le classement des pays selon les catégories, il a indiqué que certains pays étaient déjà passés dans la catégorie des pays contributeurs nets. Des arrangements entre plusieurs pays avaient déjà été conclus dans certains cas.

168. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2002/10 (voir annexe I), dans laquelle il a notamment demandé de présenter à la seconde session ordinaire de

septembre 2002 un rapport contenant de nouvelles précisions et d'autres scénarios possibles.

XIII. Programmes de pays et questions connexes

169. Le Conseil d'administration a passé en revue le deuxième cadre de coopération régionale avec l'Europe et la Communauté d'États indépendants (2002-2005) (DP/RCF/REC/2); 19 esquisses de programme de pays; cinq cadres de coopération de pays; les prolongations des programmes de coopération avec Cuba et la Thaïlande (DP/2002/22); et la demande formulée par l'Argentine (DP/2002/CRP.9).

170. Les délégations ont entériné la stratégie proposée et les trois domaines prioritaires suivants : gouvernance démocratique, économique et environnementale du cadre de coopération régionale avec l'Europe et la Communauté d'États indépendants. Elles ont attaché une grande valeur à la mise en place d'un processus de consultation élargi entre les parties concernées, à savoir les pouvoirs publics, les institutions régionales et les acteurs non étatiques.

171. Le Conseil d'administration a approuvé le deuxième cadre de coopération régionale avec l'Europe et la Communauté d'États indépendants (DP/RCF/REC/2).

172. En ce qui concerne les esquisses de programme de pays, les délégations ont souligné le besoin de rationalisation et indiqué qu'il importait de se concentrer sur quelques domaines dans lesquels le PNUD était particulièrement compétent pour faire en sorte que le programme ait autant d'impact que possible et éviter qu'il ne fasse double emploi avec des programmes financés par d'autres donateurs. Les délégations ont souligné que les activités menées par les organismes des Nations Unies à l'échelon local devraient être davantage coordonnées grâce à une meilleure harmonisation des cycles de programmation et à une programmation conjointe.

173. Dans plusieurs cas, le processus de consultation a permis d'apporter des améliorations. Le PNUD a été invité à encourager la tenue de consultations approfondies et à améliorer les échanges avec d'autres partenaires, en particulier au niveau des pays.

174. La répartition des ressources entre les domaines prioritaires a fait l'objet d'une certaine attention. Il a été recommandé de faire tous les efforts possibles pour assurer une distribution géographique équitable entre les secteurs faisant l'objet d'une assistance.

175. Le rôle joué par le PNUD dans les processus et initiatives de développement régional et dans le cadre de la coopération Sud-Sud a été souligné.

176. L'instauration de partenariats au niveau local, en particulier avec des organisations de la société civile et le secteur privé, a été encouragée.

177. Les bureaux intéressés ont immédiatement envoyé leurs commentaires sur chacune des esquisses de programme de pays aux bureaux de pays concernés afin qu'ils en tiennent compte dans le programme final.

178. À sa réunion tenue le 17 juillet 2002, le Bureau du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP a décidé que le présent rapport ne porterait que sur les questions générales abordées lors du débat et que les commentaires détaillés sur les

esquisses de programme de pays seraient affichés sur le site Web du secrétariat du Conseil d'administration, à savoir : <www.undp.org/execbrd/index.htm>.

179. Le Conseil d'administration a pris note des 19 esquisses de programme de pays et des commentaires formulés à ce propos, ainsi que des prolongations des cadres de coopération avec Cuba et la Thaïlande (DP/2002/22).

180. Les cinq cadres de coopération de pays ont été adoptés selon la procédure d'approbation tacite; aucun d'entre eux n'ayant fait l'objet d'une demande d'examen par les cinq membres du Conseil d'administration.

181. En raison de la crise économique et financière qu'il traverse actuellement, le Gouvernement argentin a demandé au Conseil d'administration de rayer son pays de la liste des pays contributeurs nets afin que l'Argentine puisse bénéficier d'une assistance technique.

182. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2002/11 (voir annexe I) et a demandé au PNUD de créer un fonds d'affectation spéciale pour que l'Argentine puisse recevoir une assistance technique.

XIV. Volontaires des Nations Unies

183. La Coordinatrice exécutive du Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) a présenté le rapport (DP/2002/18) qui donne un aperçu des principales activités menées pendant l'exercice biennal 2000-2001, notamment le rôle joué par les VNU en tant que mécanisme de coordination de l'Année internationale des volontaires. Les résultats de cette année internationale se traduisent notamment par une sensibilisation accrue du public aux apports du volontariat au développement économique et social; par une plus grande prise de conscience de l'importance de l'engagement civique et par le renforcement des réseaux de volontaires. Eu égard au rôle central du volontariat, 126 États Membres ont appuyé la résolution 56/38 de l'Assemblée générale sur les moyens par lesquels les gouvernements et les organismes des Nations Unies pourraient soutenir le volontariat. Pour conclure, la Coordinatrice exécutive a noté que le volontariat avait fait des progrès importants pour confirmer sa puissance et son utilité auprès des institutions s'occupant de développement social. Les VNU continueraient de tirer parti de cette réussite pour faire en sorte que les apports du volontariat soient appréciés à leur juste valeur et reconnus de la même façon par les institutions s'occupant de développement économique. En 2001, les VNU ont également enregistré leur cinquième année consécutive de croissance grâce au déploiement de 5 090 Volontaires originaires de 160 pays ayant effectué 5 432 missions dans 140 pays.

184. Les délégations ont salué la grande qualité du rapport et le contenu informatif de l'introduction. Elles se sont félicitées de la croissance soutenue du Programme et de son apport à la coopération dans le domaine du développement. Elles ont engagé les gouvernements et les organismes des Nations Unies, entités importantes des stratégies de développement durable et de prévention et de gestion des catastrophes, à adopter pleinement la notion de volontariat et mobiliser ce potentiel inexploité, notamment en vue d'atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

185. Les pays bénéficiant du Programme des VNU ont salué la valeur ajoutée apportée par les missions de volontariat à leurs efforts de développement, s'agissant

en particulier du renforcement des capacités locales et de la promotion de la maîtrise nationale des activités de développement. De nombreuses délégations ont réaffirmé l'utilité du Programme des VNU pour favoriser la coopération Sud-Sud, en notant que la compréhension et l'expérience plus vastes acquises par les Volontaires au cours de leurs missions servaient de moteur pour promouvoir le développement dans leur pays d'origine.

186. Les organismes des Nations Unies présents à la session annuelle ont souligné l'importance du volontariat dans la réalisation de leurs objectifs et ont rendu hommage à l'esprit de service, de dévouement et de motivation dont les Volontaires faisaient preuve. Prenant note du rôle déterminant du volontariat dans l'atténuation des effets de l'épidémie de VIH/sida, ils ont lancé un appel pour mettre davantage de volontaires à contribution dans le cadre de futurs programmes.

187. Tout en reconnaissant la difficulté d'évaluer les apports des Volontaires dans les activités gérées par d'autres organismes des Nations Unies, les délégations ont encouragé le Programme à élaborer d'autres instruments lui permettant d'évaluer l'incidence de ses activités. Elles ont salué les initiatives prises pour permettre à davantage de personnes d'offrir leur temps et leurs services au service du développement, y compris le volontariat en ligne, les programmes de volontariat dans les universités, le volontariat dans les entreprises et le programme de stages. On a encouragé le Programme des VNU à poursuivre sa collaboration avec le secteur privé, s'agissant en particulier des activités relatives à la responsabilité sociale des entreprises. On a largement soutenu les initiatives pilotes menées grâce à des ressources du Fonds bénévole spécial. De nombreux orateurs ont demandé d'allouer des ressources supplémentaires afin de poursuivre les projets qui démontraient la pertinence et la valeur ajoutée apportée par les volontaires et le volontariat en tant que moteur du développement. On a salué le rôle joué par le Programme des VNU en tant que mécanisme de coordination de l'Année internationale des volontaires, en particulier le travail effectué auprès des organismes intergouvernementaux, l'appui apporté aux comités de l'Année internationale des volontaires et la mise en place du site Web qui lui était consacré.

188. La Coordinatrice exécutive a assuré le Conseil d'administration que le Programme des VNU continuerait à améliorer son système d'établissement de rapports sur les résultats obtenus, en faisant remarquer qu'un système automatisé d'établissement de rapports réguliers était déjà à un stade avancé. Elle a également fait savoir que les apports des volontaires étaient déjà intégrés au rapport annuel du PNUD axé sur les résultats.

189. S'agissant de l'appui apporté au Service des technologies de l'information des Nations Unies (UNITeS), elle a noté que, même si le financement n'avait pas été à la hauteur des espérances, l'appui de certains gouvernements avait permis de mobiliser jusqu'à présent quelque 100 Volontaires. L'établissement de nouveaux partenariats avec des universités permettrait d'augmenter encore l'effectif pour renforcer les capacités relatives à l'utilisation et aux applications des technologies de l'information et des communications (TIC), au service du développement. Elle a confirmé que le Programme des VNU était membre du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications.

190. La Coordinatrice exécutive a confirmé que le Programme des VNU continuerait à promouvoir les objectifs de l'Année internationale des volontaires grâce notamment à la conversion du site Web qui lui est consacré en un portail de

volontaires. Elle a également confirmé que tous les Volontaires étaient pleinement intégrés au système de gestion de la sécurité des Nations Unies au niveau national; et que le Programme des VNU était membre du réseau de sécurité interinstitutions. Elle a remercié les membres du Conseil d'administration de leur appui continu et pour avoir déclaré que le Programme était sur la bonne voie.

191. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2002/12 (voir annexe I).

XV. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

XVI. Relations entre le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

VII. Activités d'audit et de contrôle internes (UNOPS)

192. Le Conseil d'administration a examiné toutes les questions ensemble : le rapport d'activité annuel présenté par le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) (DP/2002/19); UNOPS : questions financières, budgétaires et administratives – présentation d'estimations budgétaires révisées pour 2002 (DP/2002/CRP.10); le rapport du groupe de travail du Comité de coordination de la gestion chargé du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2002/CRP.12); le rapport du Comité des commissaires aux comptes présenté à l'Assemblée générale sur les comptes de l'UNOPS pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001 (DP/2002/CRP.13); le rapport commun de l'Administrateur du PNUD et du Directeur exécutif de l'UNOPS sur les progrès réalisés dans l'application de la décision 2002/2 du Conseil d'administration relative aux relations entre le PNUD et l'UNOPS (DP/2002/CRP.11) et le rapport du Directeur exécutif sur l'audit et le contrôle internes (DP/2002/13 et DP/2002/13/Add.1).

193. L'Administrateur du PNUD, qui préside également le Comité de coordination de la gestion, et le Directeur exécutif de l'UNOPS ont tous deux évoqué la situation financière difficile de l'UNOPS et le mécanisme supplémentaire de contrôle mis en place pour résoudre le problème. Ils ont également indiqué que des mesures budgétaires et de gestion avaient été prises pour rationaliser le budget et parvenir à l'équilibre budgétaire en 2002, sans pour autant compromettre la qualité du service. Le Directeur exécutif a insisté auprès de tous les partenaires du système des Nations Unies sur les avantages que présentait le partage du travail et des responsabilités dans la mise en oeuvre des projets, en s'appuyant sur les forces respectives de chacun. Le Conseil d'administration a rappelé que le Secrétaire général s'était engagé à encourager les entités des Nations Unies à recourir aux services du Bureau, à condition que cela soit rentable (voir document DP/2002/CRP.5).

194. Les délégations ont rappelé qu'il fallait une organisation autofinancée au sein du système des Nations Unies et réaffirmé leur appui aux activités de l'UNOPS en tant qu'entité distincte et reconnaissable, ouverte à l'ensemble du système des Nations Unies. Elles se sont également félicitées des mesures qui avaient été prises pour assurer un équilibre entre recettes et dépenses dans le budget 2002, diversifier

le portefeuille de clients de l'UNOPS et rétablir le niveau de sa réserve opérationnelle. Plusieurs délégations ont déclaré que l'UNOPS faisait montre d'innovation et ont rendu hommage à l'esprit et à la motivation de son personnel, qui représentait le capital de l'organisation. Le Conseil d'administration s'est félicité des récents efforts déployés pour améliorer le contrôle interne du Comité de coordination de la gestion et de son groupe de travail et les a encouragés avec l'UNOPS, dans le cadre de leurs mandats respectifs, de continuer à suivre l'application du budget révisé. Le Conseil a également recommandé que des consultants extérieurs effectuent un examen indépendant du modèle de fonctionnement de l'UNOPS afin d'asseoir à long terme sa viabilité, sa transparence, sa rentabilité et son action appropriée aux besoins des organismes des Nations Unies.

195. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2002/13 (voir annexe I), dans laquelle il a prié l'UNOPS d'entreprendre un certain nombre d'actions et de lui en rendre compte à sa seconde session ordinaire, en septembre 2002.

XVII. Questions diverses

Consultations officielles

196. Des consultations officielles se sont tenues sur la stratégie et la coordination concernant le VIH/sida à l'échelle du système des Nations Unies, avec la participation de l'Organisation internationale du Travail, du secrétariat du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, du PNUD, du FNUAP, de l'Organisation mondiale de la santé et des bureaux extérieurs du Cambodge et du Swaziland.

197. Des consultations officielles se sont également tenues avec la participation du Centre du commerce international, de la CNUCED, du PNUD et de l'OMC, sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil d'administration et sur les progrès réalisés dans l'application du programme de développement de Doha et l'assistance et le renforcement des capacités liés aux échanges.

Décision concernant les pays les moins avancés

198. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2002/14 (voir annexe I) relative au Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

Troisième partie
Seconde session ordinaire

**Tenue à au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York, du 23 au 27 septembre 2002**

I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2002 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) s'est tenue du 23 au 27 septembre à New York. Le Conseil d'administration a approuvé, à cette occasion, l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2002 (DP/2002/L.3 et Corr.1), tels que modifiés oralement, ainsi que le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2002 (DP/2002/24). Il a également approuvé la liste des questions qu'il devra examiner en 2003 (DP/2002/CRP.14).

2. Le Conseil d'administration a décidé que son programme de sessions en 2003 serait le suivant :

Première session ordinaire de 2003	20-29 janvier 2003
Session annuelle de 2003	9-20 juin 2003 (New York)
Deuxième session ordinaire de 2003	8-12 septembre 2003

3. Les décisions adoptées à la deuxième session ordinaire de 2002 figurent dans le document DP/2003/2, qui peut être consulté sur le site Web du secrétariat du Conseil d'administration, à savoir <www.undp.org/execbrd/index.htm>.

Débat consacré au PNUD

II. Questions financières, budgétaires et administratives

4. L'Administrateur a présenté son rapport sur l'examen annuel de la situation financière en 2001 (DP/2002/25 et Add.1), un document sur les informations concernant les dépenses de coopération technique du système des Nations Unies pour 2001 (DP/2002/26 et Add.1), le rapport du Bureau des services d'achat interorganisations pour l'exercice biennal 2000-2001 (DP/2002/31) et le rapport statistique annuel de ce même Bureau pour 2001 (DP/2002/32). Il a indiqué qu'en 2001, les ressources d'ensemble du PNUD avaient augmenté de 9 % et les ressources ordinaires (de base) de 3 %. Cette progression des ressources ordinaires faisait suite à un déclin de huit années consécutives. Les ressources ordinaires formaient la base même du budget de fonctionnement du PNUD. L'un des défis à relever consistait à mobiliser davantage de ressources pour faire face à l'accroissement des besoins des pays bénéficiaires.

5. L'Administrateur a informé le Conseil d'administration de la publication du *Rapport sur le développement humain, 2002* et le *Rapport sur le développement humain des États arabes, 2002* ainsi que de la participation fructueuse du PNUD au Sommet mondial pour le développement durable, qui s'est tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre 2002.

6. Afin d'en faciliter la diffusion, la déclaration de l'Administrateur a été affichée sur le site Web du secrétariat du Conseil d'administration, à savoir <www.undp.org/execbrd/index.htm>.

7. Les délégations ont salué la grande qualité des rapports ainsi que la présentation éloquente et pertinente de l'Administrateur; elles ont félicité le PNUD

d'avoir accru ses ressources d'ensemble de 9 %, et en particulier ses ressources ordinaires de 3 %, en 2001. Elles ont relevé qu'une telle augmentation reflétait l'opinion favorable de la communauté des donateurs vis-à-vis du nouveau PNUD. Elles ont vivement encouragé l'Administrateur et ses collègues à tirer parti de cette image positive en mobilisant davantage de ressources, en particulier des ressources ordinaires – base du budget du PNUD – et en répondant aux besoins et priorités de plus en plus nombreux des pays bénéficiaires. Des efforts devraient être faits pour diversifier davantage les sources de financement, qui devaient notamment comprendre des fonds destinés à des fins particulières. Les délégations ont également exhorté les contributeurs à s'acquitter de leurs engagements financiers en temps voulu afin d'éviter au PNUD de faire face à une insuffisance de liquidités et d'améliorer la prévisibilité des ressources disponibles. Elles ont également encouragé le PNUD à utiliser ses ressources de manière rationnelle en vue de réaliser les plus grandes économies possibles.

8. Les délégations ont, par ailleurs, salué le travail effectué par le Bureau des services d'achat interorganisations, y compris les efforts qu'il avait faits en vue de s'autofinancer. Elles ont exhorté le Bureau à acheter davantage de produits venant de pays en développement et à élargir leur réseau de fournisseurs dans ces pays.

9. Les délégations ont estimé que le rapport sur la coopération technique du système des Nations Unies était fort utile et noté avec satisfaction que l'assistance technique fournie par l'ensemble des organismes des Nations Unies avait augmenté de 17 % en 2001. Dans le cas du PNUD, certaines délégations ont encouragé l'établissement d'un lien entre les orientations données en amont et le développement à long terme à l'échelon national. D'autres délégations ont insisté sur la nécessité d'adapter l'assistance technique en fonction des recommandations formulées par les grandes conférences des Nations Unies. De nombreuses autres délégations ont souligné qu'à l'avenir les rapports devraient faire état des apports de la Banque mondiale puisque, désormais, une partie des opérations de cette dernière étaient financées au moyen de subventions.

10. Les délégations ont demandé des précisions concernant : a) les tendances observées en 2001 en matière de financement par les fonds d'affectation spéciale; b) l'impact qu'a eu sur le PNUD la décision de financer une partie de l'aide internationale au développement au moyen de subventions; c) les effets à l'échelon régional des ressources ordinaires et des autres ressources (ressources à des fins spéciales) et la manière dont les ressources ordinaires pouvaient être consolidées au moyen d'autres ressources; d) la clôture du Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles et celle du Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement; e) les rôles respectifs du PNUD, des autres organismes des Nations Unies, et notamment de la Banque mondiale, dans le suivi des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

11. Certaines délégations ont formulé des recommandations en vue d'améliorer la contribution du PNUD aux rapports relatifs à la recherche pour le développement et au développement humain, en particulier dans le cas de la méthodologie et de la procédure.

12. L'Administrateur a répondu en réaffirmant que le PNUD avait besoin de davantage de ressources de base et d'autres ressources pour faire face aux besoins croissants des pays bénéficiaires et aux responsabilités auxquelles il était confronté.

Il a cependant souligné que les ressources à des fins spéciales devaient compléter, et non remplacer, les ressources ordinaires, ces dernières demeurant la base du budget des activités opérationnelles du PNUD.

13. L'Administrateur s'est, par ailleurs, réjoui de la participation du PNUD au financement d'opérations d'aide internationale au développement au moyen de subventions. Il a toutefois indiqué que cette participation devait reposer sur une définition claire des rôles et responsabilités respectifs du PNUD et de la Banque mondiale.

14. S'agissant des rapports sur le développement humain, l'Administrateur a relevé que les bases de données utilisées pour les établir étaient subjectives et n'étaient pas cautionnées par les organisations intergouvernementales. Il a donné au Conseil d'administration l'assurance que le principe de maîtrise nationale du développement serait totalement respecté lors de l'élaboration de ces rapports. Le PNUD continuerait de promouvoir la réflexion sur le développement dans les domaines qui ne faisaient pas encore l'objet d'un consensus.

15. Pour ce qui était des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, l'Administrateur a réaffirmé que leur réalisation relevait en premier lieu de la responsabilité des pays concernés. L'établissement de rapports sur les activités régionales et internationales était du ressort des organismes des Nations Unies tandis que le PNUD avait pour mission de fournir une assistance technique pour l'analyse et le contrôle des résultats à l'échelon national.

16. S'agissant des projections relatives aux fonds d'affectation spéciale par thèmes, l'Administrateur a indiqué que les recettes s'élevaient à 23 millions de dollars. Si l'on tenait compte des contributions destinées à la prévention des crises et au relèvement, qui se montaient à 100 millions de dollars, les ressources d'ensemble étaient alors bien plus élevées. Une mise à jour serait fournie à la fin de 2002.

17. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion a indiqué que le Fonds autorenouvelable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles et le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement avaient été clôturés à la suite des décisions prises par le Conseil d'administration et en raison d'une insuffisance de fonds. Les activités menées dans ces domaines continuaient cependant d'être financées au moyen des ressources ordinaires et des autres ressources. Il a été décidé que de nouveaux échanges bilatéraux seraient organisés en temps opportun entre le PNUD et les délégations concernées.

18. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2002/16 sur l'examen annuel de la situation financière en 2001 et la décision 2002/17 sur la création d'une réserve spéciale du PNUD au titre des cessations de service au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) (voir annexe I).

III. Arrangements en matière de programmation

19. Concernant le rapport sur les arrangements en matière de programmation pour la période 2004-2007 (DP/2002/28), le Conseil d'administration a poursuivi le débat entamé lors de la session annuelle, en juin 2002. Les observations des délégations et les réponses du PNUD ont donc été brèves et ont porté sur des questions précises. Il

a été dit à nouveau que l'essentiel des ressources devait être consacré aux pays à faible revenu et aux pays les moins avancés. Les délégations ont également rappelé que les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies devaient collaborer étroitement et souligné qu'il était important que le PNUD coordonne les activités du système des Nations Unies à l'échelon des pays.

20. Répondant à une question concernant le retrait du PNUD de certains pays qui, ayant atteint un certain niveau de développement, pouvaient se passer de son assistance, l'Administrateur associé a indiqué que de nouvelles consultations devraient avoir lieu avant qu'une position définitive puisse être adoptée à ce sujet. Il a cependant fait observer que le PNUD, plutôt que de se retirer complètement d'un pays, devrait envisager de nouvelles formes d'intervention.

21. À l'issue de consultations poussées, le Conseil d'administration a adopté la décision 2002/18 (voir annexe I), dont les grands points sont les suivants.

22. Le Conseil d'administration a réaffirmé les principes d'admissibilité de tous les pays bénéficiaires, qui étaient notamment l'universalité, la neutralité, le multilatéralisme et le financement volontaire et à titre gracieux et la capacité de répondre aux besoins de tous les pays bénéficiaires conformément à leurs propres politiques et priorités en matière de développement. Il a également souligné les principes à la base des activités du PNUD, qui comprenaient la progressivité, l'impartialité, la transparence et la prévisibilité des courants de ressources à destination de tous les pays bénéficiaires.

23. Le Conseil d'administration a reconfirmé l'objectif annuel de financement de 1,1 milliard de dollars et engagé tous les pays à contribuer à sa réalisation.

24. Le Conseil d'administration a confirmé que le processus d'affectation des ressources mis en place resterait inchangé, avec les quelques modifications ci-après : a) un montant minimal absolu de 350 000 dollars par bureau de pays serait alloué de manière à ce que le mandat de base du PNUD soit mené à bien et à faire en sorte que les bureaux de pays disposent d'une masse critique de ressources programmables qui leur permette de mobiliser d'autres ressources; b) l'affectation des ressources se ferait, à terme, à partir d'une réserve unique, contrairement au modèle de base actuel de répartition des ressources au titre des MCARB afin d'éviter les déséquilibres inhérents à ce modèle; c) un montant absolu fixe serait affecté à certaines rubriques ou composantes des programmes et les pourcentages appliqués aux rubriques restantes seraient quelque peu modifiés, la part allouée aux trois rubriques MCARB étant notamment augmentée.

25. À cet égard, le Conseil d'administration a décidé de réaffecter les ressources des anciens programmes d'appui à l'élaboration des politiques et des programmes d'appui aux services techniques aux MCARB et au programme d'appui au coordonnateur résident.

26. Le Conseil d'administration a souligné l'importance du maintien d'une étroite collaboration entre le PNUD et les institutions spécialisées et la nécessité de veiller à ce que cette coopération fasse partie intégrante de tous les programmes bénéficiant de l'aide du PNUD au niveau des pays et au niveau multinational, afin que les connaissances techniques des institutions spécialisées soient utilisées de manière optimale dans les domaines d'assistance du PNUD.

27. Le Conseil d'administration a également décidé que, eu égard à la prolongation de la période de programmation, qui avait été portée de trois à quatre ans, les allocations au titre des MCARB-1.1.1 seraient recalculées à mi-parcours, conformément au modèle de répartition convenu; il a, par ailleurs, décidé d'adopter un arrangement spécial pour recalculer les allocations au titre des MCARB-1.1.1 dans le cas des pays contributeurs nets dont les chiffres du RNB par habitant publiés par la Banque mondiale avaient chuté de 25 % au moins.

28. Le Conseil d'administration a prié l'Administrateur de lui présenter en 2007 un rapport contenant des propositions concernant de nouveaux arrangements en matière de programmation.

IV. Activités d'évaluation

29. Dans les observations qu'il a présentées au sujet du rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation (DP/2002/27), l'Administrateur associé a souligné que le PNUD avait adopté, aligné, internalisé et simplifié la gestion axée sur les résultats afin d'améliorer l'efficacité de l'organisation et de ses activités de développement.

30. Le Directeur de Bureau de l'évaluation a indiqué que le PNUD avait mis en place un système de responsabilité qui remplace l'ancien système d'évaluation *ex post*. La conformité aux normes d'évaluation n'est plus une question de chiffres, mais un choix stratégique des enseignements à tirer en établissant un lien entre les activités d'évaluation et les décisions d'administration et de programmation à venir. Il a fait observer qu'une responsabilité à trois niveaux et un système d'apprentissage aux niveaux des programmes, des pays et du monde entier ont été mis en place avec des résultats bénéfiques pour tous. Le système de suivi permet au Bureau de l'évaluation de s'assurer que l'évaluation a été réalisée selon les normes et fait partie intégrante des normes de bonne gestion.

31. Les délégations ont salué la haute tenue du rapport et les conclusions claires qu'il contient ainsi que les documents publiés par le Bureau de l'évaluation. C'est ainsi que les données contenues dans le rapport sur l'efficacité du développement ont aidé l'une des délégations dans ses délibérations internes sur l'affectation de fonds au PNUD après la Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002. De nombreuses délégations ont souscrit aux quatre thèmes principaux du rapport : a) nécessité de renforcer l'efficacité du développement; b) nécessité de renforcer les capacités nationales en matière d'évaluation, eu égard notamment aux objectifs du Millénaire pour le développement; c) nécessité de renforcer davantage au sein du PNUD la culture de la gestion axée sur les résultats; et d) volonté de tirer des enseignements de l'expérience, compte tenu de la place que le PNUD veut donner aux connaissances et à l'expérience s'agissant des pays.

32. Les délégations se sont déclarées satisfaites du rôle du Bureau de l'évaluation dans la gestion axée sur les résultats et dans les progrès réalisés pour ce qui est de trouver des méthodes systématiques d'évaluation ou d'estimer l'impact et l'efficacité des activités de développement. Ces délégations ont insisté sur la nécessité de définir des critères précis pour mesurer les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et invité instamment le Bureau de l'évaluation à participer au suivi et à l'évaluation de ces

objectifs. Le PNUD a été salué pour la contribution qu'il a apportée, en partenariat avec la Banque mondiale, à l'Association internationale de l'évaluation du développement (IDEA) pour renforcer les activités d'évaluation des autorités nationales. Le PNUD a également été félicité pour l'appui qu'il a apporté au Groupe de travail interorganisations sur l'évaluation, qui offre la possibilité de mobiliser le système des Nations Unies pour suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et évaluer les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Les délégations ont salué le travail effectué par le Bureau de l'évaluation en matière de gouvernance et de décentralisation. Le rapport sur les enseignements tirés sera soumis au Conseil d'administration à l'occasion de sa seconde session ordinaire, en septembre 2003.

33. Certaines délégations ont demandé des précisions ou un complément d'information concernant : a) l'indépendance du Bureau de l'évaluation, par comparaison avec d'autres institutions, la Banque mondiale par exemple, dans les rapports qu'il adresse au Conseil d'administration; b) les critères utilisés dans le choix et l'ordre de priorité des évaluations stratégiques; c) le nombre d'évaluations réalisées chaque année; d) la différence entre le rapport annuel axé sur les résultats et les rapports sur l'efficacité des activités de développement; et e) l'état d'avancement du rapport d'évaluation réalisé à la demande du Mozambique.

34. Certaines délégations ont estimé que le Bureau de l'évaluation devrait disposer d'un nombre accru de données, y compris des diagrammes fondés sur des séries chronologiques. D'autres délégations ont proposé de procéder à des évaluations sur des questions telles que l'égalité entre les sexes, des plans d'activité, le réajustement des programmes et la stratégie du partenariat. Compte tenu des responsabilités croissantes qui incombent au Bureau de l'évaluation, plusieurs délégations se sont demandé s'il serait en mesure de les assumer alors que son budget, qui était de 3 millions de dollars en 1998, dépasse à peine 1 million de dollars actuellement.

35. L'Administrateur a répondu aux questions qui avaient été soulevées. Il a rendu hommage à l'aide apportée par la direction du PNUD, relevant que s'il est indispensable que les conclusions soient présentées avec professionnalisme et objectivité, la direction donnant le ton, la question de l'indépendance du Bureau de l'évaluation est plus complexe. Il a indiqué que l'ordre du jour était établi à l'issue de consultations au sein du PNUD et entre le PNUD et ses partenaires, signalant que l'ordre du jour pour les évaluations stratégiques en 2002-2003 a déjà été affiché sur le site Web <www.undp.org/eo>.

36. Il a précisé ce qui distingue le rapport annuel axé sur les résultats et le rapport sur l'efficacité des activités de développement : alors que le premier est le résultat d'une évaluation interne du PNUD, le second se fonde sur des évaluations extérieures. Ces deux documents sont donc complémentaires pour la mesure des progrès réalisés. S'agissant du rapport d'évaluation sur le Mozambique, l'Administrateur a indiqué qu'après un démarrage assez lent, l'élaboration progresse depuis à un rythme satisfaisant. Les résultats et les données d'expérience seront communiqués au Conseil d'administration à sa seconde session ordinaire, en septembre 2003.

37. L'Administrateur a conclu son intervention en signalant, s'agissant de la possibilité d'accroître les données chronologiques, que le Bureau de l'évaluation devait trouver un point d'équilibre entre un excès ou une insuffisance de données. Il

a proposé que des consultations officielles aient lieu avec le Conseil d'administration à un moment opportun pour trouver une solution.

38. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2002/19 (voir annexe I).

V. Programmes de pays et questions connexes

39. Le Conseil d'administration a examiné huit esquisses de programme de pays, le programme d'assistance à la Somalie, le rapport oral sur le Myanmar, 10 cadres de coopération avec des pays et la prolongation du cadre de coopération avec la Sierra Leone.

40. Les délégations ont formulé de nombreuses observations au sujet des esquisses de programmes, les principales questions abordées étant les suivantes : a) secteurs prioritaires; b) rapports entre les activités en amont et en aval et entre les programmes nationaux et régionaux; c) questions de parité entre les sexes; d) processus de consultation; et e) coordination.

41. De nombreuses délégations se sont déclarées satisfaites des domaines d'action proposés, dont certains découlaient des évaluations communes de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, pour faire face aux principaux problèmes de développement tels que le VIH/sida et le renforcement des capacités.

42. Les délégations se sont également déclarées satisfaites du dosage des activités en amont et en aval et des liens entre elles. Dans le cas toutefois des esquisses de programmes multinationaux, les délégations ont souligné la nécessité d'établir une corrélation entre les programmes nationaux et les programmes multinationaux.

43. Les questions d'égalité entre les sexes ont beaucoup retenu l'attention au cours des débats. Certaines délégations ont noté que des efforts louables avaient été faits pour inscrire la lutte contre les inégalités entre les sexes parmi les secteurs prioritaires retenus dans les esquisses de certains programmes de pays.

44. S'agissant du processus de consultation, de nombreuses délégations ont fait observer que des consultations approfondies avaient eu lieu entre toutes les parties prenantes, y compris la communauté des donateurs, les organisations de la société civile et le secteur privé.

45. Certaines délégations ont formulé des observations au sujet du rôle de la coordination, soulignant qu'une coordination accrue de la part de tous les partenaires du développement était capitale pour assurer une utilisation rationnelle des ressources insuffisantes. L'accent a été mis sur le rôle du PNUD dans la mise en place ou le renforcement de partenariats stratégiques pour la mobilisation des ressources ainsi que pour la gestion et la coordination des activités relatives aux programmes. À cet effet, les bureaux de pays du PNUD devront être renforcés et maintenus.

46. Le Conseil d'administration a pris note de toutes les esquisses de programmes de pays et des observations faites à leur sujet. Les bureaux respectifs ont transmis immédiatement les observations aux bureaux de pays concernés pour qu'ils en tiennent compte dans le programme définitif. Ces observations seront affichées sur le site Web du secrétariat du Conseil d'administration, à l'adresse <www.undp.org/execbrd/index.htm>.

47. Conformément à la décision prise le 17 juillet 2002 par le Bureau du Conseil d'administration, le présent rapport traitera uniquement des grandes questions énumérées plus haut.

48. Les 10 programmes de pays ont été approuvés selon la procédure d'approbation tacite; aucune demande émanant d'au moins cinq membres du Conseil d'administration n'a été formulée pour qu'un programme de pays particulier soit examiné. Le Conseil d'administration a pris note de la prolongation d'une année du cadre de coopération avec la Sierra Leone.

Assistance à la Somalie

49. En application des décisions 93/4 et 99/7 du Conseil d'administration, l'Administrateur a présenté une note sur l'assistance à la Somalie (DP/2002/29), dans laquelle il décrivait le programme du PNUD en Somalie proposé pour la période allant de 2002 à 2004. Cette note tenait compte des conclusions de l'examen du programme et de la mission de reprofilage qui avaient eu lieu en 2001, de même que de la mission intersinstitutions de 2002. Le programme aurait pour thèmes prioritaires la gouvernance, la primauté du droit et la sécurité, la lutte contre la pauvreté, l'habilitation des organisations de la société civile et la parité entre les sexes. Dans cette note, l'Administrateur demandait au Conseil d'administration de l'autoriser à continuer d'approuver des projets au cas par cas.

50. Les délégations se sont déclarées satisfaites des résultats enregistrés à ce jour en dépit d'un environnement extérieur très peu propice. Elles ont approuvé la nouvelle orientation du programme et le maintien de l'approbation des projets au cas par cas. Elles ont salué les résultats obtenus par le PNUD, en particulier dans le domaine de la protection civile, tout en l'invitant à participer plus activement au maintien de la paix en intensifiant son engagement dans le nord-ouest du pays. Elles ont invité la communauté des donateurs à accroître son appui. Elles ont demandé une coordination accrue avec le système des Nations Unies et d'autres organismes représentés dans le pays. Le PNUD et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont également été invités à transformer les initiatives d'intégration des réfugiés en plans d'action concrets.

51. Répondant à ces délégations, le représentant résident a rappelé que la Somalie est caractérisée par une longue suite de destructions matérielles, de pertes de vies humaines et d'occasions manquées pour les enfants et les jeunes adultes. Il a également signalé que l'insécurité demeure un énorme problème dans de nombreuses régions du pays, mais qu'une action en faveur du développement était possible dans certaines zones de tranquillité. Des solutions novatrices à la mesure de la situation s'imposent pour pouvoir agir dans le pays.

52. Le Conseil d'administration a pris note de la note de l'Administrateur sur la prolongation de l'assistance à la Somalie.

Assistance au Myanmar

53. Le représentant résident a présenté au Conseil d'administration un rapport oral sur les conclusions et recommandations préliminaires de la mission indépendante d'évaluation qui a eu lieu en mai et juin 2002. Il a évoqué la situation des projets liés à l'Initiative pour le développement humain en soulignant l'impact de

l'assistance du PNUD sur le renforcement des capacités et la satisfaction des besoins sociaux de base des collectivités locales.

54. Il a indiqué que, selon les conclusions de la mission indépendante, les résultats obtenus grâce aux projets de l'Initiative pour le développement humain risquaient d'être annulés par la situation macroéconomique défavorable qui règne actuellement dans le pays, d'où la nécessité de financer des activités d'analyse et de sensibilisation dans le domaine des politiques en faveur des pauvres et de préserver les acquis des projets.

55. Le représentant résident a confirmé qu'il continuait à consulter régulièrement les représentants de la Ligue nationale pour la démocratie, la communauté internationale et les organisations de la société civile. Il a également signalé qu'après la levée de son assignation à résidence, Aung San Suu Kyi, dirigeante de la Ligue nationale pour la démocratie, s'était rendue sur les lieux d'exécution de projets de l'Initiative pour le développement humain du PNUD et s'était utilement informée des activités liées à ces projets et de leur impact.

56. Il a également signalé que l'équipe de pays des Nations Unies avait procédé à des échanges de vues au sujet des diverses stratégies et options possibles pour élargir l'assistance humanitaire, y compris les activités de lutte contre le VIH/sida et les interventions à effet rapide.

57. Les délégations se sont déclarées sensibles à la contribution que le PNUD a apportée pour répondre aux besoins humanitaires et aux besoins de développement de l'élément le plus pauvre de la population du Myanmar en dépit d'une situation économique et sociale difficile et qui va en se dégradant, au sujet de laquelle elles se sont déclarées préoccupées.

58. Malgré la lenteur avec laquelle évolue le dialogue politique, certaines délégations ont estimé que l'ampleur et la nature de l'assistance du PNUD devraient être modifiées et ont vivement invité le Conseil d'administration à réviser les restrictions actuelles. Elles ont aussi prié le Gouvernement de créer un environnement favorable dans lequel pourrait s'instaurer un véritable dialogue avec les organismes politiques.

59. Les délégations ont donné acte de ce qui suit : a) la teneur et les objectifs de l'Initiative pour le développement étaient conformes au mandat du Conseil d'administration; b) une large place a été accordée à l'appui à l'élément le plus pauvre de la population; et c) l'assistance a donné des résultats positifs, notamment une participation et un investissement conséquents de la collectivité aux activités et aux résultats des projets.

60. Dans sa réponse, le représentant résident a assuré le Conseil d'administration que les observations formulées seraient prises en considération selon que de besoin dans l'exécution des projets. Il a confirmé que le mécanisme thématique élargi des Nations Unies se composait de représentants de tous les organismes du système des Nations Unies dans le pays et de cinq membres de la communauté internationale. La possibilité d'élargir ce groupe pour y inclure un plus grand nombre de membres de la communauté des donateurs et d'organisations de la société civile faisaient l'objet de pourparlers.

61. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau pour l'Asie et le Pacifique a souligné que l'assistance du PNUD au Myanmar avait été adaptée aux conditions

spécifiques du pays. Si la prudence voulait que l'on continue à se conformer aux directives actuelles, il a indiqué que, dans un premier temps et afin d'intensifier rapidement les activités en cas de changement dans la situation politique, le PNUD procéderait à des évaluations et à des enquêtes d'ensemble dans certains secteurs prioritaires, ainsi que le Conseil d'administration l'avait décidé à sa seconde session ordinaire, en septembre 2001. Cela permettrait de mieux cibler la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire. Le PNUD continuerait aussi à participer activement au plan d'action des Nations Unies sur le VIH/sida et à l'évaluation de l'action humanitaire de l'Organisation des Nations Unies qui est envisagée. Il a également suggéré que la question de la participation du PNUD au choix des orientations pourrait être réexaminée à la première session ordinaire du Conseil d'administration, en janvier 2003, à l'occasion de l'examen du rapport de la mission d'évaluation.

62. Le Conseil a pris note du rapport oral sur l'assistance au Myanmar en soulignant que les observations qui ont été formulées devraient être prises en considération dans le rapport qui sera soumis à la première session ordinaire de 2003.

VI. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

63. L'Administrateur associé du PNUD s'est félicité des progrès remarquables réalisés jusqu'à présent par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) dans la mise en oeuvre de sa Stratégie et de son Plan d'exécution pour 2002-2003, et de ses initiatives en faveur du renforcement et de l'élargissement des partenariats avec le PNUD. Il a fait siennes les recommandations du Comité consultatif sur les arrangements proposés en matière de ressources humaines.

64. En présentant son rapport (DP/2002/30), la Directrice exécutive a rappelé le mandat d'UNIFEM, les cinq objectifs stratégiques de la Stratégie et du Plan d'exécution en cours, les trois domaines thématiques fondés sur le Programme d'action de Beijing, les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et d'autres recommandations issues de conférences des Nations Unies.

65. La Directrice exécutive a présenté les résultats obtenus par UNIFEM au cours de l'exercice biennal 2000-2002, en mettant en lumière les enseignements retirés et les difficultés rencontrées. Elle a parlé de la collaboration accrue du Fonds avec le système des Nations Unies et le PNUD en particulier, de sa collaboration à l'établissement des bilans communs de pays et aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement dans plus de 30 pays et de sa contribution à l'élaboration de documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté. Elle a indiqué aussi que des activités avaient été entreprises conjointement par le PNUD et UNIFEM en 2001 dans 51 bureaux de pays du PNUD, ce qui a contribué à une augmentation des activités en général par rapport à l'année 2000.

66. La Directrice exécutive a annoncé que les principaux défis tenaient notamment au fait que la demande en services d'experts d'UNIFEM en matière de parité était supérieure à l'offre; à la nécessité d'analyser plus systématiquement les besoins pour répondre à cette demande; et à la clarification des rôles et des responsabilités en matière d'intégration des sexes au sein du système des Nations Unies et dans les pays.

67. La Directrice exécutive a conclu sa présentation en indiquant que les ressources de base et les autres ressources d'UNIFEM avaient augmenté en 2001.

68. Les délégations, ainsi que le Président du Comité consultatif, ont rendu hommage à UNIFEM pour la qualité de son rapport et l'excellence de sa présentation. Ils ont souligné les résultats obtenus jusqu'à présent dans la mise en oeuvre de la Stratégie et du Plan d'exécution pour 2000-2003 et en matière de mobilisation des ressources de base et autres ressources; ont pris note que le mandat d'UNIFEM demeurait pertinent; et se sont vivement félicités de l'action stimulante du Fonds en faveur de la promotion des droits de la femme. Les délégations ont également loué le Fonds pour son action visant à faire davantage appel aux femmes dans les activités de rétablissement de la paix et de reconstruction, notamment en Afghanistan, aux fins de l'intégration des sexes dans le système des Nations Unies et pour évaluer les enseignements retirés de l'expérience acquise au cours des deux années écoulées.

69. De nombreuses délégations ont engagé UNIFEM : a) à faire davantage d'efforts dans les domaines de la prévention du VIH/sida, de la sécurité économique et de la mise en oeuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; b) à resserrer sa collaboration avec le PNUD et des entités comme la Banque mondiale; c) à fournir davantage d'informations sur la manière dont il suit les progrès de son action, les indicateurs utilisés et la définition des priorités et des stratégies de gestion; d) à fournir des informations sur les enseignements retirés des évaluations centrées sur l'apprentissage; et e) à renforcer ses partenariats avec les pays bénéficiaires des programmes. Il a également été demandé à UNIFEM d'afficher sur son site Web davantage d'informations sur sa situation financière et sur sa stratégie de renforcement des capacités des comités nationaux.

70. En réponse à ces observations, la Directrice exécutive a réaffirmé que l'intégration des sexes incombait aux plus hauts responsables du système des Nations Unies. La volonté politique était bien là, mais il n'en restait pas moins nécessaire de disposer de mécanismes de responsabilisation et de services d'experts spécialisés sur le terrain.

71. La Directrice exécutive a souligné que les objectifs du Millénaire en matière de développement constituaient un important cadre de référence pour les activités d'UNIFEM. Elle a également fait observer que les avancées vers la parité et l'autonomisation des femmes étaient essentielles à la réalisation des objectifs du Millénaire, et que le suivi des progrès en matière d'égalité des sexes demeurerait une stratégie majeure pour UNIFEM. Enfin, elle a fait valoir que le succès des programmes mis en oeuvre dépendait de la collaboration étroite entre les donateurs et les pays bénéficiaires.

72. S'agissant des ressources, la Directrice exécutive a déclaré qu'elle se réjouirait d'un accroissement des ressources de base, qui permettrait au Fonds d'exécuter son programme avec plus de latitude. En ce qui concernait les technologies de l'information et des communications, elle était d'avis que l'on pouvait les utiliser au profit de l'apprentissage collectif afin de répondre aux besoins croissants des équipes de pays de l'ONU en matière de services d'experts spécialisés.

73. Pour donner un aperçu de la stratégie et du plan d'exécution suivants d'UNIFEM, la Directrice exécutive a indiqué que le Fonds avait entrepris de

consulter les parties prenantes, en précisant que les objectifs du Millénaire en matière de développement constitueraient un important cadre de référence pour l'élaboration du nouveau plan. Elle a souligné que la programmation privilégierait des liens plus étroits entre chacun des domaines thématiques couverts par UNIFEM, et que le plan suivrait un cadre conceptuel associant des éléments liés à la promotion et à l'autonomisation des femmes et d'autres cadres touchant à la sécurité et aux droits des femmes, ainsi qu'à l'état de droit.

74. La Directrice-adjointe des programmes a noté que l'on était à mi-parcours de la mise en oeuvre de la Stratégie et du Plan d'exécution pour 2000-2003, et que c'était là l'occasion de tirer des enseignements et de revoir les cadres d'évaluation des résultats. Elle a fait observer qu'UNIFEM avait mené un certain nombre d'évaluations d'ordre thématique et au niveau des processus, dont les résultats seraient utiles à l'élaboration de la stratégie et du plan d'exécution suivants. Elle a en outre informé le Conseil d'administration qu'UNIFEM mettait en oeuvre une stratégie visant à renforcer les capacités des comités, en faisant d'eux des éléments dynamiques au sein du Fonds.

75. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2002/20 (voir annexe I).

VII. UNOPS : Questions financières, budgétaires et administratives

76. Le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a présenté le document contenant le rapport sur l'exécution du budget révisé pour 2002, les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2002-2003 et le rapport sur le montant de la réserve opérationnelle (DP/2002/33); l'annexe statistique à ce document (DP/2002/33/Add.1); le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2002-2003 (DP/2002/34); le rapport du Directeur exécutif sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2000-2001 (DP/2002/35); le plan d'action relatif aux économies découlant des réductions de personnel prévues (DP/2002/35/Add.1); le plan de secours concernant la réserve opérationnelle (DP/2002/35/Add.2); et les modalités relatives à l'examen indépendant du modèle d'activité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2002/36).

77. Le Directeur exécutif a rendu hommage au personnel de l'UNOPS et à leurs collègues du Bureau de la gestion des ressources humaines pour le travail exceptionnel accompli à un moment difficile pour aider le personnel touché par les suppressions d'emplois. Présentant le niveau actuel des recettes et des dépenses, il a noté que l'exécution des projets était légèrement en avance par rapport à l'objectif fixé. Il a prévenu cependant qu'un accroissement non prévu des dépenses de personnel pourrait entraîner un dépassement d'environ 800 000 dollars, que l'on pourrait contrebalancer par des économies éventuelles à d'autres postes du budget et par des recettes provenant de nouvelles activités réalisées avec des organismes des Nations Unies, parmi lesquels l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat).

78. Le Directeur exécutif a annoncé que l'UNOPS avait été retenu comme candidat à la fonction d'agent local par le nouveau Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme et son organisme de tutelle, la Banque mondiale. Les services assurés par l'UNOPS en qualité d'agent local du Fonds seraient analogues à ceux qu'il fournit au Fonds international de développement agricole.

79. Le Président du Comité de coordination de la gestion a fait des observations sur les mesures adoptées en vue d'améliorer la situation financière de l'UNOPS, les problèmes futurs et la possibilité de réaliser des activités avec d'autres organismes des Nations Unies. Il a lui aussi estimé que le personnel de l'UNOPS avait accompli un travail digne d'éloges dans des circonstances difficiles. Il a fait savoir que, de l'avis du Comité de coordination de la gestion, il ne devait pas y avoir de nouvelles réductions d'effectifs afin de garantir la stabilité de l'UNOPS.

80. Les délégations ont accueilli favorablement les dispositions prises en vue d'améliorer la situation financière de l'UNOPS et de réaliser de nouvelles activités avec les organismes des Nations Unies mentionnés plus haut. Certaines délégations, toutefois, se sont déclarées préoccupées par la situation financière actuelle et ont souligné l'importance du recouvrement des coûts.

81. Nombre de délégations ont appuyé la position exprimée par le Secrétaire général dans le document DP/2002/CRP.5, réaffirmant que l'UNOPS doit constituer une entité distincte, identifiable et autofinancée du système des Nations Unies, et ont encouragé les organismes des Nations Unies à utiliser pleinement les services proposés par l'UNOPS, suivant des critères de compétitivité et d'économie. Deux délégations ont suggéré que le Conseil envisage d'élargir la clientèle de l'UNOPS à des entités extérieures au système des Nations Unies, une délégation estimant cependant que le marché constitué par les entités du système était suffisant.

82. L'examen indépendant du modèle d'activité de l'UNOPS auquel il était envisagé de procéder a fait l'objet de débats assez longs; on s'est notamment demandé quand il faudrait procéder à un tel examen si l'on voulait éviter de perturber davantage les activités de l'UNOPS et de créer des incertitudes supplémentaires. Le Conseil d'administration a finalement décidé d'organiser un examen du modèle d'activité de l'UNOPS, de sa rentabilité et des possibilités d'élargissement de ses activités au sein du système des Nations Unies. Le Conseil a également adopté la décision 2002/22 (voir annexe I), dans laquelle il a décidé d'examiner l'état des contributions volontaires au titre du budget et les dates de l'examen indépendant à sa première session ordinaire, en janvier 2003.

83. Plusieurs délégations ont demandé des précisions à propos des divergences apparentes entre la note du Comité de coordination de la gestion de l'UNOPS (DP/2002/CRP.15) et le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) concernant les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2002-2003 (DP/2002/34).

84. Le Président du Comité de coordination de la gestion a rappelé que la note parue sous la cote DP/2002/CRP.15 avait été validée et approuvée par les membres du Comité. Il a également rappelé que le document DP/2002/CRP.15 avait été établi afin de rectifier certains des éléments d'informations présentés au CCQAB par le Directeur exécutif, sur lesquels le Comité consultatif avait fondé une partie de ses conclusions.

85. Les représentants de l'UNICEF et de l'UNESCO ont évoqué les nouveaux mécanismes de collaboration fondés sur les avantages comparatifs et les missions respectives que ces organismes ont adoptés avec l'UNOPS.

86. Le Président du Comité de coordination de la gestion a fait observer que le budget présenté au Conseil d'administration correspondait aux dernières prévisions élaborées par l'UNOPS et étaient le résultat d'un consensus entre le Comité et le Directeur exécutif.

87. Le Directeur exécutif a rappelé que les examens de la structure organisationnelle de l'UNOPS, y compris l'examen entrepris par le Bureau des services de contrôle interne, étaient une priorité. Il a appelé à reprendre la réforme de la structure de l'UNOPS, que le Comité de coordination avait suspendue en février 2002.

88. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2002/21 (voir annexe I), et approuvé les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2002-2003, conformément à la recommandation du CCQAB, ainsi que le plan de secours.

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

VIII. Rapports sur les missions sur le terrain

Rapport sur la mission au Viet Nam

89. Le rapporteur, présentant le rapport sur la mission au Viet Nam (DP/2002/CRP.7), a remercié le Gouvernement de ce pays, les bureaux de pays du PNUD et du FNUAP ainsi que le Secrétariat du Conseil d'administration des excellentes dispositions qu'ils avaient prises. Il a rendu un hommage particulier au Président du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP, qui a joué un rôle prépondérant pendant la mission.

90. Il a indiqué que la mission commune de membres des Conseils d'administration du PNUD et du FNUAP et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) avait montré que le système des Nations Unies devait être considéré comme une seule entité. La mission a permis d'évaluer et de comprendre les incidences des décisions des Conseils d'administration dans le pays. Le rapporteur a mis l'accent sur les éléments du rapport qui traitaient des activités opérationnelles des Nations Unies au Viet Nam.

91. Il a constaté que les membres des conseils d'administration ont eu un aperçu intéressant de la question de la coordination, en particulier de l'harmonisation et de la simplification des procédures qui, si elles étaient appliquées, pourraient améliorer l'efficacité et la cohérence.

92. Il a déclaré que le Viet Nam était l'un des premiers pays à avoir établi un rapport sur la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire, qui étaient étroitement liés aux stratégies de lutte contre la pauvreté et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Ces instruments nationaux ont favorisé la coordination et ont permis d'établir des priorités communes pour les organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et les donateurs bilatéraux au Viet Nam. Le rapporteur a indiqué que la Banque mondiale se félicitait des activités menées en amont par le PNUD dans le cadre du nouveau régime de

subventions prévu pour l'aide internationale au développement, précisant que cette institution, dans l'octroi de sa propre assistance, avait repris des projets pilotes du PNUD qui avaient donné de bons résultats à une plus grande échelle. Il a en outre fait remarquer l'évolution du rôle du Fonds monétaire international (FMI), qui avait fait une priorité du renforcement de la participation des pays en développement. Cette évolution du FMI, associée à une forte présence du secteur privé dans l'économie vietnamienne, avait incité la Banque mondiale à s'intéresser de près aux activités traditionnelles du système des Nations Unies. C'est pourquoi l'équipe de pays des Nations Unies et la Banque mondiale devaient établir un nouveau partenariat pour soutenir les efforts de financement conduits par les pays. En tant que coordonnateur du système des Nations Unies, le PNUD avait aussi un rôle essentiel à jouer dans l'appui au renforcement des capacités nationales.

93. Le rapporteur a mis en évidence le fossé qui existait entre les travaux du Conseil d'administration et les activités du PNUD et du FNUAP sur le terrain. Le Conseil était considéré sur le terrain comme distant et n'ayant qu'un impact limité. Ce fossé pouvait être comblé si un haut degré de priorité était accordé aux données d'expérience du pays dans les travaux du Conseil.

94. De nombreuses délégations, dont certaines avaient fait partie de la mission de visite, ont félicité le rapporteur de sa déclaration liminaire très complète, relevant en particulier que la mission commune avait été très productive et avait permis de mieux comprendre l'évolution et les problèmes du Viet Nam. Ils ont souligné les points suivants : a) importance d'une démarche plus systématique dans les méthodes de travail et dans les relations d'ensemble entre les organismes des Nations Unies d'une part, et les institutions financières internationales d'autre part; b) nécessité de faire du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement un instrument plus efficace pour la coordination et l'harmonisation des activités des Nations Unies au plan national; c) existence d'un lien entre les activités en amont et en aval; d) nécessité d'améliorer la marge de manoeuvre financière du coordinateur résident. Les délégations ont également souligné l'importance d'impliquer les pays dans les programmes financés par le système des Nations Unies et de sélectionner avec soin les pays dans lesquels ont lieu des missions communes afin d'en tirer des avantages optimaux.

95. Certaines délégations ont souligné la nécessité d'insister davantage sur les points suivants : a) questions de sexospécificités lors de missions futures; b) promotion des activités liées à la santé génésique et au VIH/sida; c) création de centres de contact sous-régionaux afin que les qualifications exigées soient décidées en fonction de l'évolution de la demande et que les bureaux de pays n'assument pas la totalité des coûts de leurs services. On a également souligné qu'il importait de combler l'écart entre les décisions du Conseil d'administration et les activités sur le terrain, et d'améliorer les liens entre les fonctionnaires du PNUD et du FNUAP au Siège et dans les bureaux de pays.

96. Répondant à ces délégations, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, a reconnu qu'il était indispensable de renforcer l'harmonisation et la coordination au sein des équipes de pays, ainsi que la collaboration entre les institutions financières internationales et les organismes des Nations Unies, même si le Viet Nam était considéré comme un pays modèle en matière de collaboration. Il a également accepté la nécessité de veiller à ce que les

instruments utilisés en amont et en aval soient étroitement liés dans la programmation afin d'avoir un effet de synergie.

97. En ce qui concerne l'implication des pays, l'Administrateur assistant a constaté que le Viet Nam s'était signalé par une forte implication dans le processus de programmation et une ferme volonté de réduire la pauvreté. Il a fait remarquer que la suite des travaux du PNUD liés aux objectifs du Millénaire seraient menés par le pays avec une nette implication du peuple vietnamien.

98. L'Administrateur assistant a relevé l'existence de certaines préoccupations autour de la question de savoir si le document stratégique de lutte contre la pauvreté devait prendre le pas sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le deuxième Plan-cadre a été élaboré pour répondre à cette préoccupation et pour disposer d'un instrument plus efficace pour la coordination et l'harmonisation des activités du système des Nations Unies. Le Plan-cadre demeurerait donc un instrument irremplaçable dont il s'agissait d'améliorer l'application, la coordination et la programmation commune. Pour atteindre cet objectif, des groupes thématiques et des groupes de mise en oeuvre ont été créés au Viet Nam.

99. L'Administrateur assistant a souligné que les questions sexospécifiques étaient examinées avec sérieux dans la région, faisant remarquer que la transition démographique en Asie créerait les conditions nécessaires pour l'autonomisation des femmes.

100. Le recours aux centres de contact sous-régionaux était une composante essentielle du processus de réforme au sein du PNUD, et les deux centres de la région donnaient de très bons résultats. L'Administrateur assistant a indiqué que les bureaux de pays assumaient les dépenses telles que les indemnités journalières de subsistance. Le reste des dépenses, les salaires par exemple, provenaient des ressources internationales et régionales. Les fonctionnaires des centres de contact étaient recrutés pour deux à trois ans, en tenant compte de l'évolution des qualifications demandées.

101. Le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique du FNUAP a remercié le Conseil d'administration des recommandations utiles qui figuraient dans le rapport sur la mission de visite. Il a déclaré que le FNUAP avait pris note de l'observation d'une délégation concernant le renforcement de la coordination sur le terrain. Il a fait remarquer que l'un des objectifs du processus de transition du Fonds était de renforcer les relations entre le siège et le terrain. Il a constaté que le programme de pays réalisé au Viet Nam avec l'appui du FNUAP, qui visait principalement à renforcer les services de santé génésique et à contribuer à relever le niveau de vie de la population allait en s'intensifiant. Il a remercié les donateurs qui lui avaient apporté leur appui. Il faisait sienne la remarque selon laquelle les données d'expérience du pays devaient figurer en bonne place dans les travaux du Conseil. Il a fait remarquer que tout processus de réforme devrait être mesuré en fonction de son incidence au plan national. Il a terminé en remerciant le Gouvernement du Viet Nam d'avoir accueilli la mission effectuée par les membres du Conseil.

102. Le Représentant du Viet Nam a remercié le Conseil d'administration de cette toute première mission commune, qui avait donné à ses membres l'occasion d'observer les effets d'une coopération productive entre l'Organisation des Nations Unies et le Viet Nam. Il a souligné que l'ONU bénéficiait de la confiance et du

respect de son pays. Il a remercié tout particulièrement le Gouvernement des Pays-Bas de l'appui supplémentaire apporté aux activités du FNUAP au Viet Nam.

103. Le Président du Conseil d'administration, qui avait dirigé la mission, a fait savoir que l'opération avait été extrêmement instructive, et il a remercié les membres de la mission et les équipes de pays du PNUD et du FNUAP d'avoir contribué à son agrément et à son utilité. Il a remercié le Gouvernement et le peuple vietnamiens de l'excellente préparation et des débats ouverts et directs qui avaient eu lieu.

104. Le Président a axé ses observations sur quatre domaines essentiels que le Conseil d'administration devra examiner à l'avenir. En premier lieu, il a souligné que la coordination et la cohérence au sein du système des Nations Unies, y compris les fonds et programmes, et entre le système des Nations Unies, les institutions financières internationales et les banques régionales était indispensable afin d'associer la force des idées et les moyens de financement. En deuxième lieu, il a souligné l'importance de l'implication des pays dans les activités et les programmes financés par le système des Nations Unies. En troisième lieu, il a souligné et regretté la distanciation entre le Conseil et les pays. Pour y remédier, le Président a indiqué que le Conseil devrait accorder un haut degré de priorité aux données d'expérience des pays dans ses travaux. En quatrième lieu, le Président a souligné l'importance d'accorder une marge de manoeuvre financière aux coordonnateurs résidents afin qu'ils puissent faire face aux demandes urgentes, de donner au PNUD réorganisé la capacité de gérer les ressources humaines dans les services consultatifs en amont, et d'établir un lien entre les activités en amont et en aval afin de renforcer l'efficacité du PNUD dans les pays.

105. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2002/23 (voir annexe I).

Débat consacré au FNUAP

IX. Questions financières, budgétaires et administratives

X. Stratégie de mise en valeur des ressources humaines

106. La Directrice exécutive a informé le Conseil d'administration des faits nouveaux importants survenus depuis la session annuelle du mois de juin. En premier lieu, elle a remercié le Conseil pour l'appui sans réserve qu'il a exprimé en faveur du FNUAP et de son programme à sa session annuelle ainsi que pour la résolution (2002/5) qu'il a adoptée à propos des questions cruciales relatives aux activités du Fond et à son financement. Elle a exprimé ses remerciements aux donateurs qui ont fourni des contributions supplémentaires ainsi qu'à ceux qui ont versé rapidement les contributions annoncées. S'agissant de la question des ressources, elle a souligné la nécessité de fournir au FNUAP un solide appui politique et financier ainsi qu'un financement de base accru, stable et prévisible au titre des ressources ordinaires du FNUAP, pour lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat. Elle a noté que la décision 2002/5 engage tous les pays, dans l'esprit du Consensus de Monterrey, à continuer de soutenir le FNUAP, en particulier en contribuant davantage à ses ressources ordinaires. Elle a souligné que seules les ressources ordinaires, grâce à leur neutralité et à leur universalité, permettaient au FNUAP de s'acquitter de son mandat en qualité de partenaire de

confiance apprécié et d'exercer une influence dépassant largement ses modestes ressources.

107. Elle a déclaré que le niveau des ressources du Fonds était dangereusement bas. Le montant des ressources ordinaires pour 2002 était de 242 millions de dollars, soit 10 % de moins en comparaison de 2001. Le montant total des ressources, ordinaires et autres qu'ordinaires, s'élevait à 317 millions de dollars, soit 20 % de moins que les années précédentes. La situation financière critique aura des incidences graves sur les programmes du FNUAP. Par exemple, les premiers rapports des bureaux de pays indiquent que dans nombre de pays, les plans d'achat de matériel médical ont été mis en attente; des programmes de planification familiale ont été suspendus; des initiatives pour arrêter la propagation du VIH/sida ont été ajournées tandis que les programmes d'éducation sexuelle et d'acquisition de compétences pour la vie quotidienne ont subi des coupes sombres.

108. La Directrice exécutive a fait part de sa vive reconnaissance à l'Union européenne pour son ferme appui qui s'est traduit par la résolution en date du 30 mai du Conseil des Ministres de la coopération au développement réaffirmant son appui au FNUAP en soulignant l'importance qu'elle attache aux activités du FNUAP; par l'annonce, en date du 24 juillet, d'une contribution de 32 millions d'euros destiné à un projet conjoint visant à fournir des services de planification familiale et de conseils en matière de population et de santé à 10 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. De ce montant, 20 millions d'euros seront versés au FNUAP au titre de ressources autres qu'ordinaires pour ce projet d'une durée de trois ans et demi. Elle a également exprimé ses remerciements au Groupe des 77 ainsi qu'au groupe régional africain et à la Chine pour leur appui sans réserve. Elle a attiré l'attention sur une initiative locale spontanée – la campagne des « 34 millions d'amis » – qui se déroule dans toute l'Amérique, invitant chaque personne à verser un dollar ou plus au FNUAP. Elle a déclaré que le FNUAP recevait une avalanche de lettres et qu'à ce jour les montants versés s'élevaient à 50 000 dollars. Elle a signalé que ces expressions spontanées de soutien étaient accueillies avec beaucoup de satisfaction par le FNUAP et qu'elles manifestaient à quel point le public se sentait concerné par les questions traitées par le FNUAP et les idéaux qu'il incarne.

109. En ce qui concerne le processus de transition du FNUAP, elle a signalé qu'il était dans ses dernières phases. L'évaluation des besoins des bureaux extérieurs menée par le FNUAP en juillet 2001 se situe au coeur de ce processus. Elle a informé le Conseil que le FNUAP avait mis en oeuvre plus de 75 % des 208 recommandations applicables. Le FNUAP donnera suite aux recommandations restantes au cours de l'année prochaine. Les trois prochains mois du processus de transition seront très chargés car le FNUAP a intensifié ses activités de recherche, de formation et le partage des connaissances dans le cadre des documents de stratégies de réduction de la pauvreté ainsi que dans celui des approches sectorielles; il a lancé le nouveau logo et la nouvelle image de marque du FNUAP en décembre afin d'assurer la même identité du FNUAP dans le monde entier; il a également élaboré les instruments, les directives et les procédures nécessaires pour la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie des ressources humaines, notamment au regard des compétences, des plans de carrière et du nouveau système de notation des fonctionnaires; il a également mis au point un programme de formation pour familiariser l'ensemble du personnel aux changements de politiques, de procédures et de systèmes découlant du processus de transition. Un engagement déterminé à promouvoir dans l'organisation une culture de partage des connaissances et de la

communication, qui constitue un objectif majeur de la transition, sous-tend l'ensemble de ces activités.

110. La Directrice exécutive a déclaré que la mise en oeuvre de la nouvelle direction stratégique du Fonds représentait un aspect crucial du processus de transition. Son impulsion était générée par la nécessité de situer le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) ainsi que les mesures clefs déterminées par CIPD+5 dans le contexte des préoccupations mondiales les plus urgentes qui sont reflétées dans les objectifs du Millénaire : éradication de la pauvreté; réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles; promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes; frein à la propagation du VIH/sida; et amélioration de la protection de l'environnement. Le processus de transition offre l'occasion idéale au FNUAP de montrer comment ses programmes contribuent à la réalisation de ces objectifs. Il constitue également un moyen idéal pour mobiliser le personnel du FNUAP en vue de placer ses programmes de pays au coeur des activités de réduction de la pauvreté et des objectifs approuvés du Millénaire. Elle a ajouté que la nouvelle typologie des bureaux extérieurs renforcerait les capacités de ces derniers et permettra au FNUAP d'avoir sur le terrain une présence renouvelée, à la fois plus efficace et mieux ciblée.

111. S'agissant de l'importante question de la culture et du développement, elle a dit que le FNUAP l'avait examinée en vue d'y déterminer un créneau spécifique. Le FNUAP possédait une grande expérience de projets conçus de façon à tenir compte du milieu culturel, bien que ces projets n'aient pas été étendus de façon systématique et n'aient pas donné lieu à l'élaboration d'une problématique. Le Fonds a lancé un programme régional sur la culture et la santé en matière de reproduction en Afrique. Le FNUAP a également élaboré une proposition de projet dont l'objectif est d'incorporer la variable culturelle dans l'ensemble des programmes du FNUAP. Le Fonds a entrepris l'examen approfondi d'un choix de projets sur le terrain qui utilisent des « lunettes culturelles » dans le domaine du VIH/sida et de ses dimensions sexospécifiques. Il étudiera également l'abondant matériel produit par l'Université Al-Azhar sur les questions de population et de santé en matière de reproduction dans l'Islam. Cette dernière étude contribuera à la formulation d'un projet visant à rendre ces connaissances accessibles dans le cadre des activités de plaidoyer auprès de divers milieux islamiques.

112. S'agissant des documents de stratégies sur la réduction de la pauvreté et les approches sectorielles, elle a relevé que le FNUAP avait pris l'engagement de devenir un partenaire efficace dans ces domaines. Toutefois, leurs processus exigent des connaissances techniques et une expertise différentes de celles qui étaient traditionnellement utilisées par le FNUAP. Le Fonds est persuadé que la clef d'une participation efficace aux documents de stratégies et aux approches sectorielles réside dans la formation et les expériences concrètes. Le FNUAP a élaboré par conséquent une proposition destinée aux donateurs intéressés, portant sur un projet de deux ans, visant à fortement augmenter sa capacité de participer activement aux documents de stratégies et d'approches sectorielles.

113. Quant aux objectifs du Millénaire, la Directrice exécutive a informé le Conseil d'administration que le FNUAP jouait un rôle actif tant aux niveaux mondial que de pays en appuyant les efforts nationaux visant à leur réalisation. Le FNUAP est pleinement conscient que le progrès dans ce domaine est, entre autres, largement

tributaire des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de la CIPD de donner un accès universel aux soins de santé en matière de reproduction. Elle a relevé qu'au niveau mondial, le FNUAP coprésidait le Groupe de travail sur les objectifs du Millénaire du Groupe des Nations Unies pour le développement et participait activement au Projet du millénaire. Au niveau de pays, tout en assurant que l'accès aux soins de santé en matière de reproduction figure au nombre des indicateurs utilisés dans les analyses et dans les rapports nationaux, le FNUAP a intégré les objectifs pertinents du Millénaire dans ses programmes de pays. Le Fonds encourage également l'incorporation des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire dans les documents de stratégies sur la réduction de la pauvreté pour que les questions de population, de santé en matière de reproduction et d'égalité des sexes reçoivent l'attention voulue. La Directrice exécutive a dit que le Fonds se félicitait tout particulièrement du fait que le Conseil d'administration ait reconnu dans sa décision 2002/5 le rôle vital joué par le FNUAP en aidant les pays à réaliser les objectifs du Millénaire.

114. Quant au récent Sommet sur le développement durable, auquel le FNUAP a activement participé, elle a noté aussi que les conclusions du Sommet avaient attribué une place plus centrale à la réduction de la pauvreté dans l'ordre du jour du développement durable. Ceci était conforme à la nouvelle orientation du FNUAP en matière d'appui aux programmes de pays. Le FNUAP prendra une part active et stratégique dans l'appui à la mise en oeuvre des activités de suivi du Plan d'action du Sommet. Le FNUAP saisira également l'occasion des nombreuses possibilités de collaboration offertes par la poursuite du Plan d'action pour travailler avec un large éventail de partenaires du développement dans le domaine qui lui est imparti par son mandat. Un objectif important de collaboration portera sur le renforcement du rôle critique de la dynamique démographique et des questions de santé en matière de reproduction sur le développement durable, notamment l'éradication de la pauvreté.

115. Pour ce qui a trait au dixième anniversaire de la CIPD dont la date se rapproche, elle a souligné la nécessité de se pencher sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des buts du Programme d'action. Élément encore plus important, un examen des progrès accomplis devrait être réalisé au niveau de pays en vue de permettre une accélération de la mise en oeuvre. Elle a ajouté que des consultations seraient organisées au niveau régional de façon à favoriser les échanges des données de l'expérience ainsi que des enseignements tirés dans chaque région. Elle a fait observer qu'il n'y avait nul besoin d'une « autre conférence », mais bien d'un examen collectif approfondi par tous les pays de l'état de la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD tout en accordant la place voulue aux questions de population et de développement dans l'ordre du jour mondial. Le FNUAP recherche activement un appui pour les manifestations modestes, bien qu'importantes prévues pour commémorer le dixième anniversaire de la CIPD.

116. La Directrice exécutive a conclu en exprimant ses vifs et sincères remerciements au Conseil d'administration pour son appui. Elle a souligné que le FNUAP restait solidement ancré dans le respect des normes internationalement reconnues des droits de l'homme et que tous programmes nationaux appuyés par le Fonds étaient conformes à ces normes.

117. Après la déclaration de la Directrice exécutive, la délégation des États-Unis a pris la parole pour expliquer sa décision sur le financement du FNUAP. Les États-Unis avaient longtemps soutenu activement le FNUAP, mais avaient décidé au mois

de juillet qu'ils n'étaient pas en mesure de poursuivre leur financement du Fonds en 2002 à cause de son programme en Chine, en application de l'amendement Kemp-Kasten qui empêche les États-Unis de financer un programme « qui apporte un soutien ou participe à la gestion d'un programme d'avortements ou de stérilisations forcés ». La délégation des États-Unis a demandé instamment au Fonds d'apporter des modifications à son programme en Chine, par exemple en séparant le FNUAP et le Gouvernement chinois par une cloison étanche, en ayant davantage recours à des organisations non gouvernementales internationales indépendantes ou encore en organisant un système de suivi qui permette de garantir que le programme n'apporte pas de soutien et ne participe pas à la gestion d'un programme d'avortements forcés.

118. La délégation des États-Unis a ajouté que lors de la Conférence internationale sur la population et le développement, la Chine avait accepté un principe important : le droit des femmes à choisir le nombre d'enfants qu'elles souhaitent avoir. La Chine devrait donc donner aux Chinoises le droit de choisir, librement et sans contrainte. La taxe sociale de compensation et les autres pratiques coercitives devaient être éliminées, et la Chine ne devait avoir recours qu'à des moyens volontaires dans le cadre de son programme de planification des naissances. Les États-Unis étaient prêts à coopérer avec le FNUAP et le Gouvernement chinois pour concevoir un programme qui respecte ces principes de la plus haute importance et ils souhaitaient que les réformes soient menées à bien le plus rapidement possible pour pouvoir reprendre leur financement du FNUAP. Les États-Unis avaient soutenu le Fonds dès sa création; ils espéraient pouvoir continuer de le faire et de collaborer avec les responsables du Fonds afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre des programmes.

119. La délégation chinoise a fait observer que son pays collaborait de manière fructueuse avec le FNUAP depuis plus de 20 ans et que les résultats obtenus étaient encourageants. Depuis la Conférence internationale sur la population et le développement, cette coopération avait pris un nouveau tour, et était désormais essentiellement axée sur l'offre de services de médecine de la procréation à certains groupes de la population, en particulier les femmes, qui en avaient cruellement besoin dans certaines régions pauvres de la Chine. L'accent était mis, dans les activités prévues, sur l'information et l'offre de conseils et de services de qualité axés sur les individus et les patients pour leur permettre de choisir librement et de manière informée une méthode de planification familiale. La délégation chinoise a souligné que l'aide du FNUAP était limitée du point de vue financier et s'établissait à 3,5 millions de dollars par an et que la Chine consacrait aux comtés concernés par le programme des sommes de trois à neuf fois supérieures à la contribution du FNUAP. Néanmoins, l'aide du Fonds, quoique limitée, avait eu un impact positif. Dans les régions concernées par le programme, le pourcentage de femmes choisissant leur propre méthode de contraception était passé de 53 % (au début du programme) à 83 %; le taux de mortalité maternelle de 66 à 62 pour 100 000 naissances vivantes; le taux de mortalité infantile avait été réduit et était désormais de 21 pour 1 000 naissances vivantes; le pourcentage d'accouchements réalisés par des sages-femmes convenablement formées et compétentes avait atteint les 96 % et le taux d'avortement n'était plus que de 11 %.

120. La délégation chinoise a indiqué que le programme de pays avait été examiné et approuvé par le Conseil d'administration, qu'il était conforme aux principes de la Conférence internationale sur la population et le développement et avait été élaboré dans l'ouverture et la transparence. Par ailleurs, l'application de ce programme était

étroitement surveillée et supervisée. Au cours des trois dernières années, la Chine avait fait l'objet de 160 missions et inspections de contrôle, y compris des missions composées de membres du Conseil d'administration, de représentants du Gouvernement des États-Unis et de parlementaires britanniques. Le Gouvernement chinois avait espéré que l'ouverture dont il faisait preuve serait appréciée à sa juste valeur mais au lieu de cela, certains, pour des raisons politiques, n'avaient pas hésité à proférer des allégations mensongères en disant que le Gouvernement chinois avait recours à des pratiques coercitives. La délégation chinoise a souligné que toutes les missions en question, y compris celle des États-Unis, étaient parvenues à la même conclusion, celle que ces allégations n'étaient aucunement fondées et elle a cité un passage du bilan de la mission d'évaluation menée récemment par l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique, M. William Brown : « Rien ne prouve que le FNUAP a apporté un soutien ou participé en connaissance de cause à la gestion d'un programme d'avortements ou de stérilisations forcés en République populaire de Chine. »

121. De nombreuses délégations ont remercié la Directrice exécutive pour l'éloquence et la profondeur de vue dont elle avait fait preuve dans sa déclaration. Certaines délégations se sont dites gravement préoccupées par la situation financière du Fonds. De nombreux intervenants ont renouvelé leur confiance au FNUAP, en soulignant qu'il jouait un rôle crucial dans les efforts déployés à l'échelle internationale pour réduire la pauvreté et atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Plusieurs délégations se sont réjouies que le Fonds ait adopté les objectifs du Millénaire, en soulignant qu'elles attachaient une grande importance au programme mondial du Fonds, inspiré du Programme d'action adopté lors de la Conférence internationale sur la population et le développement, de la CIPD+5 et des objectifs du Millénaire. De nombreux représentants ont souligné qu'il était important que le Fonds mette l'accent sur les droits de l'homme et lui ont demandé instamment de continuer à défendre envers et contre tout les droits en matière de procréation. Plusieurs délégations ont remercié le Fonds de bien vouloir contribuer aux études de la stratégie de lutte contre la pauvreté et aux approches sectorielles. Un certain nombre de représentants ont fait observer que le FNUAP jouait un rôle de premier plan dans le domaine de la population et qu'il méritait le soutien moral et financier de tous les pays. Un des représentants, prenant la parole au nom du groupe régional africain, a souligné que le FNUAP était l'organisme qui aidait le plus les pays d'Afrique. Un autre représentant a félicité le FNUAP du courage avec lequel il répondait aux attaques. Il a indiqué que le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de son gouvernement avait réaffirmé devant l'Assemblée générale que son pays soutenait entièrement le FNUAP, en soulignant la nécessité d'une action internationale en matière de santé de la procréation.

122. Plusieurs délégations se sont dites préoccupées par le fait que les États-Unis suspendent leurs contributions au FNUAP. Elles ont demandé au Gouvernement américain de revoir sa décision et de rétablir le financement. Certaines délégations ont indiqué que ce gel des contributions aurait notamment un impact sur les programmes de prévention du VIH/sida et de réduction de la pauvreté et qu'il aurait des effets dévastateurs sur les femmes et les enfants dans les pays en développement du monde entier. Plusieurs intervenants ont prié la communauté internationale de bien vouloir renouer avec l'esprit du Consensus de Monterrey, pour mener une action concrète en faveur des individus à l'échelon local. Par ailleurs, plusieurs

délégations ont demandé instamment au FNUAP de s'efforcer d'accroître le nombre de donateurs pour assurer sa stabilité financière. Un certain nombre d'intervenants ont souligné l'importance de la répartition des charges entre les donateurs. Plusieurs délégations ont remercié les pays qui ont versé des contributions additionnelles au FNUAP ou accru leur apport, en demandant instamment aux autres donateurs de bien vouloir suivre cet exemple.

123. De nombreuses délégations ont félicité le FNUAP d'exploiter pleinement les résultats de l'étude sur l'évaluation des besoins sur le terrain, en indiquant qu'elles approuvaient la nouvelle typologie des bureaux de pays et qu'elles se réjouissaient que le FNUAP mette encore davantage l'accent sur les activités de terrain. Plusieurs délégations se sont réjouies que le Fonds axe ses efforts sur les pays les moins avancés et la lutte contre le VIH/sida, d'autres ont approuvé l'accent mis sur le contexte culturel et la santé de la procréation. Plusieurs représentants, après avoir souligné le lien entre la santé de la procréation et les valeurs éthiques, ont fait valoir qu'il serait important d'étudier les relations entre les différentes religions. D'autres ont soutenu l'approche holistique adoptée par le Fonds en matière de santé de la procréation, en soulignant qu'il faisait oeuvre de pionnier dans le domaine culturel et que cela servirait d'exemple à d'autres organisations.

124. Plusieurs délégations ont remercié le FNUAP pour ses programmes dans leur pays. Un représentant a souhaité que l'accent soit mis davantage sur le renforcement des capacités à l'échelle nationale. En référence au Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, une délégation a fait observer qu'il restait encore beaucoup à faire et qu'il fallait accomplir des progrès tout au long de la décennie. Rappelant le rôle important des femmes en matière de développement, en particulier dans le domaine de la santé de la procréation, cette même délégation a regretté que, dans certaines cultures, les femmes souffrent du fait de leur position d'infériorité.

125. Plusieurs délégations se sont félicitées du lancement, au niveau de la collectivité, de la campagne « 34 millions d'amis ». Certains représentants ont suggéré que cette opération soit étendue à d'autres pays en développement, voire même au monde entier, en faisant appel tant aux particuliers qu'au secteur privé.

126. La Directrice exécutive a remercié les délégations pour leurs commentaires et leur ferme soutien. Elle a voulu rassurer le Conseil d'administration en indiquant que le FNUAP continuerait à se battre pour que la santé de la procréation demeure une des priorités d'action de la communauté internationale. Elle a affirmé de manière claire et sans équivoque que le FNUAP n'apportait un soutien et ne participait à la gestion d'aucun programme d'avortements ou de stérilisations forcés, en soulignant que tous les programmes du FNUAP étaient conçus et mis en oeuvre dans un cadre respectueux des droits de l'homme. Elle a accueilli avec satisfaction le dialogue entamé par les États-Unis et la Chine et indiqué que le FNUAP était prêt à aider le Gouvernement chinois, s'il le souhaitait, à développer le programme, à l'issue de ses consultations avec le Gouvernement américain. Elle a formé l'espoir que les États-Unis d'Amérique redeviennent un des défenseurs du FNUAP.

127. La Directrice exécutive a exprimé sa profonde gratitude à tous les donateurs qui avaient fait des annonces de contributions additionnelles ou indiqué qu'ils augmenteraient le montant de leurs contributions. Elle a également remercié les donateurs de leurs conseils et de la couverture médiatique que certains d'entre eux avaient récemment donnée aux activités du FNUAP. Elle a remercié la délégation

qui avait indiqué plus tôt avoir soutenu le FNUAP devant l'Assemblée générale; elle lui savait également gré d'avoir fourni des fonds en faveur de l'Afghanistan qui avaient permis, avec les contributions des autres pays, de mettre en place un hôpital mobile d'urgence d'une capacité de 72 lits et de réhabiliter la maternité de Khair Khana. Elle a informé le Conseil d'administration que le Fonds entendait bien accroître le nombre de donateurs et toucher 125 pays d'ici à 2002. Elle a indiqué que le FNUAP avait signé un accord avec le Fonds de l'OPEP pour le développement international.

128. Évoquant le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), la Directrice exécutive a fait observer qu'on pouvait espérer beaucoup de cette initiative. Elle a également appelé l'attention sur les résultats positifs obtenus lors de l'évaluation des activités du Fonds en Afrique, qui sont décrits dans le document présenté à l'Assemblée générale intitulé « Évaluation indépendante de l'application du Nouvel Ordre du Jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique ». Elle a dit qu'elle avait pris note des suggestions des délégations quant à la campagne « 34 millions d'amis », dont l'initiative ne revient pas au FNUAP, mais à deux Américaines, Jane Roberts et Lois Abraham. Après avoir noté que certaines organisations non gouvernementales européennes participaient déjà à la campagne, elle a formé l'espoir que le monde entier rejoigne cet effort. Elle a conclu en remerciant le Conseil d'administration de son soutien et de la confiance qu'il place dans le FNUAP.

129. Le Conseil d'administration a examiné en même temps les points 9 et 10 de l'ordre du jour. La Directrice exécutive a présenté les documents soumis au Conseil au titre de ces deux points : le budget d'appui biennal pour 2002-2003 : prévisions révisées (DP/FPA/2002/9); le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les prévisions révisées pour le budget d'appui biennal 2002-2003 (DP/FPA/2002/10); l'examen de la situation financière, 2001 (DP/FPA/2002/12); et la stratégie du FNUAP en matière de ressources humaines (DP/FPA/2002/11). La Directrice exécutive a indiqué que le budget d'appui biennal révisé tenait compte des résultats de l'étude sur l'évaluation des besoins sur le terrain et du réalignement du siège. Elle a souligné que le budget révisé occupait une place centrale, d'un point de vue stratégique, dans le processus de transition dans lequel s'était engagé le FNUAP l'année précédente. Elle a souligné les principales caractéristiques des propositions présentées au Conseil d'administration : l'adoption d'une nouvelle typologie des bureaux de pays; l'ouverture de trois nouveaux bureaux de pays et la fermeture de deux autres; une stratégie complète en matière de ressources humaines; la poursuite du réalignement structurel du siège; des investissements supplémentaires pour améliorer l'interconnexion des bureaux de pays et une réduction globale du nombre de postes permanents, qui doit passer de 1 020 à 972. Elle a souligné que des ressources extrabudgétaires avaient été demandées au titre de deux postes de dépense dans le document DP/FPA/2002/9, à savoir la mise en oeuvre du projet de planification des ressources de l'entreprise (PRE), en collaboration avec le PNUD et les indemnités de licenciement exceptionnelles liées à la nouvelle classification des bureaux de pays.

130. La Directrice exécutive a fait observer que le budget d'appui biennal révisé permettait de poser les premiers jalons en ce qui concerne la stratégie de gestion des ressources humaines. Elle a indiqué que le projet de budget biennal soumis au Conseil d'administration était de 13,1 millions de dollars inférieur à celui qui avait

été approuvé l'an dernier. Après l'application d'autres mesures de maîtrise des coûts, les crédits demandés par le Fonds ne seraient plus que d'un montant brut de 147,8 millions de dollars, soit une diminution de 20,5 millions de dollars (12,2 %) par rapport aux crédits de 168,3 millions de dollars dont le Conseil avait approuvé l'ouverture en 2001. La Directrice exécutive a indiqué que le FNUAP se verrait privé en 2002 des contributions de l'un de ses principaux donateurs et que cela aurait de profondes conséquences sur les programmes mis en oeuvre dans les pays qui bénéficient de l'assistance du FNUAP. Elle a noté que les recettes du FNUAP pour l'exercice biennal ne seraient que de 492 millions de dollars si d'autres donateurs ne prenaient la relève. La Directrice exécutive a fait part au Conseil d'administration des résultats de la réunion avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), en soulignant que le dialogue avait été constructif. En ce qui concerne les observations du CCQAB sur le problème du reclassement, la Directrice exécutive a souligné qu'il s'agissait du premier examen des reclassements mené par le FNUAP à l'échelle de l'organisation depuis 14 ans et qu'entre autres objectifs recherchés, il s'agissait d'aligner la structure de l'organisation sur les objectifs des programmes.

131. Le Directeur de la Division des services de gestion a fait un exposé sur le budget d'appui biennal révisé pour 2002-2003 en concentrant son attention sur les sujets suivants : budget révisé et plan de réserve; typologie des bureaux de pays, y compris les incidences sur les coûts et les postes; recettes, y compris les incidences d'une diminution des recettes et les mesures requises; analyse de la structure des dépenses et du rapport entre les dépenses et les recettes dans le budget d'appui biennal; facteurs qui déterminent les prévisions de dépenses et conséquences de l'incertitude qui pèse sur les recettes; questions soulevées par le CCQAB.

132. Au cours du débat ultérieur, de nombreuses délégations ont félicité le Directeur pour la qualité de son exposé. Tout en se déclarant préoccupées par la grave situation financière du Fonds, plusieurs délégations ont exprimé l'espoir que la situation s'améliorerait dans un avenir proche. Certaines ont remercié les pays donateurs qui avaient annoncé des contributions plus élevées au profit du FNUAP et exhorté les autres donateurs à suivre leur exemple. Nombreuses ont été celles qui ont souligné le rôle déterminant que le FNUAP jouait dans la réalisation des objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, de ceux fixés lors de l'examen quinquennal (CIPD+5) et de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

133. Une délégation a rappelé au Conseil d'administration la résolution que les ministres de la coopération pour le développement de l'Union européenne avaient adoptée en mai 2002 et dans laquelle ils soulignaient, entre autres, l'importance qu'ils attachaient aux activités du FNUAP et faisaient valoir que le FNUAP méritait que l'on continue à lui apporter un appui énergique pour lui permettre de poursuivre ses activités, contribuant ainsi à atteindre les objectifs de développement du Millénaire. Les ministres avaient invité tous les pays donateurs à maintenir leur appui au FNUAP et s'étaient félicités de l'intention de la Commission de renforcer sa coopération avec le Fonds. Un certain nombre de délégations se sont réjouies que l'appui apporté par les ministres de la coopération pour le développement de l'Union européenne au FNUAP ait été mentionné.

134. Plusieurs délégations ont donné leur adhésion au budget d'appui biennal révisé et au plan de réserve. Une délégation a émis des réserves au sujet du rapport entre le

budget d'appui biennal brut et les recettes (30 %) et engagé vivement le Fonds à réduire ce rapport dans toute la mesure possible. Une autre délégation a exprimé l'espoir que le plan de réserve n'aurait pas à être appliqué mais elle souscrivait à la proposition sur le rapport entre le budget et les dépenses d'appui, qui pourrait atteindre 30 %. Une troisième délégation souhaitait que la présentation soit mieux structurée et que le résumé analytique soit plus concis dans les budgets futurs. Elle a demandé des éclaircissements sur la remarque faite au paragraphe 113 du document DP/FPA/2002/9, où l'on dit que certains signes encourageants sembleraient annoncer un accroissement du soutien financier. Cette délégation a insisté sur le fait qu'il importait de varier et de multiplier les donateurs du Fonds et que le partage des charges entre ces derniers devait devenir une réalité. Elle a contesté la modification du taux de vacance de postes applicable aux bureaux de pays (10 % au lieu de 2 %) et s'est demandée si le Fonds pourrait continuer à fonctionner avec ce taux plus élevé. Elle a souligné que la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire était étroitement liée à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et que toutes les énergies devaient être mobilisées.

135. Faisant référence au solde de clôture nul indiqué dans le tableau de la page 14, une délégation a demandé si ce chiffre était bien exact et si un report avait été opéré sur le budget suivant. Si tel n'était pas le cas, comment les fonds avaient-ils été utilisés? Une délégation a noté avec préoccupation que des activités financées au moyen des autres ressources étaient subventionnées par des ressources ordinaires. Elle a exhorté le FNUAP à faire en sorte que les coûts soient dûment recouverts dans de tels cas. Une délégation a fait valoir qu'il serait utile, à l'avenir, de disposer d'informations sur la ventilation des dépenses par pays et par région pour les cycles budgétaires antérieurs.

136. De nombreuses délégations se sont félicitées de la stratégie que le Fonds avait adoptée pour la gestion des ressources humaines et, en particulier, de la nouvelle typologie des bureaux de pays et de l'accent mis sur le renforcement de ces bureaux. Une délégation a suggéré d'inclure des indicateurs et des jalons dans la stratégie; de fixer un horizon temporel plus lointain, de revoir le document et de le réviser après un certain temps pour l'adapter aux besoins de l'organisation; d'établir un plan d'action avec des objectifs et des jalons spécifiques; et d'incorporer dans la stratégie un chapitre sur les besoins du personnel en matière de formation. Une délégation a engagé le FNUAP à focaliser davantage son attention sur le renforcement des bureaux de pays. Elle a ajouté qu'il conviendrait de faire appel, dans une plus large mesure, à des agents locaux et que, si l'on recrutait des agents sur le plan international, il faudrait agir en consultation avec le gouvernement. Une autre délégation a noté avec préoccupation que, selon la classification envisagée pour les bureaux de pays, le poste du représentant du FNUAP serait supprimé dans son pays. Elle souhaitait qu'on lui explique comment le bureau de pays pourrait fonctionner sans un représentant du FNUAP à court, à moyen et à long terme.

137. Une délégation a déclaré que la stratégie de gestion des ressources humaines devait recueillir la pleine adhésion de l'Administration et qu'elle devait déboucher sur des mesures concrètes. Elle a ajouté que, après avoir établi un juste équilibre entre les hommes et les femmes au sein de son personnel, le FNUAP devait également veiller à leur assurer des possibilités d'avancement dans leur carrière. Elle a demandé un complément d'information sur la procédure de recrutement utilisée par le FNUAP et sollicité son opinion sur les coordonnateurs résidents

recrutés par le PNUD. Plusieurs délégations ont encouragé le FNUAP à maintenir son attention fixée sur le processus de transition et approuvé les reclassements proposés, ainsi que le projet de création de trois nouveaux bureaux de pays. Un certain nombre de délégations ont fait observer que le reclassement des postes était un élément indispensable dans le train de mesures proposées par le Fonds. Une délégation a demandé des éclaircissements sur l'observation faite par le CCQAB dans le document DP/FPA/2002/10, selon laquelle le reclassement d'un aussi grand nombre de postes ne se justifiait pas.

138. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leur soutien énergétique et d'avoir approuvé les divers éléments du processus de transition, notamment les reclassements et la stratégie de gestion des ressources humaines qui met l'accent sur la classification des bureaux de pays et sur la définition des compétences. Elle a remercié tout particulièrement le Canada et le Royaume-Uni pour les contributions supplémentaires qu'ils avaient versées. En ce qui concerne les éclaircissements demandés sur les signes encourageants qui semblent annoncer un accroissement du soutien financier, elle a indiqué que l'optimisme affiché par le Fonds tenait au fait que cinq pays avaient accru leurs contributions et que l'on escomptait recueillir éventuellement des ressources supplémentaires vers la fin de l'année. Elle a signalé que le FNUAP avait fixé l'objectif de 125 donateurs pour 2002 : on comptait déjà 106 donateurs et d'autres bailleurs de fonds viendraient probablement s'ajouter à eux le mois suivant. Elle a engagé les pays en développement à verser des contributions au FNUAP, même si elles étaient purement symboliques. À propos de la présentation du projet de budget, la Directrice exécutive a fait observer que le mode de présentation du budget d'appui biennal était harmonisé avec celui des organisations de la même famille. Elle a reconnu que le résumé analytique était trop long et promis au Conseil d'administration qu'il serait plus concis l'an prochain. Elle a également consenti à fournir des données sur les dépenses du cycle budgétaire précédent, à des fins de comparaison, la prochaine fois. À propos des éclaircissements demandés sur le taux de vacance de postes de 10 %, elle a indiqué que le FNUAP avait amélioré son système de suivi pour les postes vacants et que, pour cette raison, on estimait que le taux de 10 % correspondait mieux à la réalité. Elle a ajouté que le taux en question ne porterait pas atteinte au fonctionnement de l'organisation. Répondant à la question posée par une délégation sur la suppression du poste de représentant du FNUAP dans son pays, la Directrice exécutive a précisé que le Directeur de l'équipe de pays pour les services techniques assumerait simultanément deux fonctions, celle de directeur de l'équipe de pays des services techniques et celle de représentant du FNUAP. Elle a assuré au Conseil que, dans les pays où il n'y avait pas de représentant du FNUAP, le Fonds continuerait à fonctionner en employant des agents recrutés localement et en collaborant avec le bureau du PNUD.

139. À propos de l'observation du CCQAB sur les reclassements, à laquelle une délégation avait fait référence, la Directrice exécutive a indiqué que le FNUAP avait eu un échange de vues constructif avec le Comité consultatif. La dernière opération de reclassement menée à l'échelle du FNUAP remontait à 1988; il était nécessaire de procéder à des reclassements pour assurer une prise en compte adéquate des fonctions exercées par le personnel. S'agissant de la définition des compétences, la Directrice exécutive a signalé que le FNUAP avait distingué trois types de compétences : les compétences générales, les compétences en matière d'encadrement et les compétences fonctionnelles. Les compétences seraient

différentes pour des emplois de classes différentes. En même temps, leur codification permettrait des transferts latéraux entre le FNUAP et d'autres organisations. La Directrice exécutive a ajouté que les profils de compétences étaient actuellement utilisés dans la procédure de sélection des équipes de pays pour les services techniques. Le FNUAP avait tiré des enseignements du système de recrutement appliqué par le PNUD pour les coordonnateurs résidents et les appliquait s'il y avait lieu. À propos de l'observation faite par une délégation sur le renforcement des bureaux de pays, elle a confirmé que le FNUAP s'attachait en priorité à étayer et à renforcer les bureaux de pays. Elle a également indiqué que le Fonds restait vigilant à l'égard des questions relatives au recouvrement des coûts, que les postes de projet étaient financés au moyen des autres ressources et que l'on consultait systématiquement le gouvernement au sujet du recrutement de fonctionnaires internationaux dans un pays donné. La stratégie de mise en valeur des ressources humaines faisait actuellement l'objet d'une mise au point détaillée et elle comprendrait certainement des indicateurs, des jalons et des objectifs chiffrés. La Directrice exécutive a convenu à cet égard qu'il faudrait revoir la stratégie de temps à autre et la réviser pour l'adapter à des besoins nouveaux. En conclusion, elle a remercié le Conseil d'administration pour le soutien indéfectible qu'il apportait au FNUAP dans une période difficile.

140. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2002/24, intitulée « FNUAP : projet de budget d'appui biennal révisé pour l'exercice 2002-2003 » (voir annexe I).

XI. Programmes de pays et questions connexes

Région Afrique

141. La Directrice de la Division de l'Afrique a présenté les esquisses de programmes pour les pays suivants : Botswana (DP/FPA/CPO/BWA/4), Burundi (DP/FPA/CPO/BDI/5), Comores (DP/FPA/CPO/COM/4) et Guinée-Bissau (DP/FPA/CPO/GNB/4).

142. Une délégation, formulant des observations au sujet des esquisses pour le Burundi et le Botswana, a noté avec intérêt que le FNUAP apporterait un appui à deux pays où tant de vies se trouvaient menacées par l'épidémie de VIH/sida. S'agissant de l'esquisse de programme de pays pour le Burundi, la délégation s'est félicitée des aspects ci-après : place de premier rang accordée à un plus petit nombre de résultats escomptés en raison de la portée réduite du programme; importance accordée à l'appui à la collecte et à l'utilisation de données; accent mis sur les activités de plaidoyer, notamment les activités exécutées en collaboration avec des journalistes et des parlementaires. S'agissant de l'esquisse de programme pour le Botswana, la délégation s'est félicitée que le programme soit axé sur des domaines où le FNUAP a un avantage comparatif. La délégation a noté que les indicateurs semblaient très ambitieux et que certains comprenaient des mesures de résultats ou d'incidence (par exemple, une réduction de 10 % par an de la violence à l'encontre des femmes et des filles). Soulignant que la place accordée à la prévention du VIH/sida était vitale dans un pays où près de 40 % des adultes sexuellement actifs étaient séropositifs, cette délégation espérait que certains des indicateurs seraient principalement axés sur le VIH/sida. La même délégation a également demandé si le FNUAP avait procédé à une évaluation de ses activités de formation et, dans l'affirmative, quels en avaient été les résultats.

143. La Directrice de la Division de l'Afrique a remercié la délégation de ses observations et de son soutien. Se référant au programme pour le Botswana, elle a indiqué que le Gouvernement considérait comme une haute priorité la réduction de la violence à l'égard des femmes et des enfants, et elle a souligné l'importance de l'aide à ce pays. S'agissant de l'évaluation des activités de plaidoyer, elle a fait observer que le FNUAP procédait à l'évaluation finale du précédent programme de pays, qui prévoyait une formation de ce type, et qu'elle pourrait ainsi fournir ultérieurement des renseignements complémentaires. Elle a également noté que des indicateurs concernant précisément le VIH/sida seraient utilisés pour certains projets dans le cadre du nouveau programme de pays.

144. Le Conseil d'administration a pris note des esquisses de programmes de pays pour les pays ci-après et des observations formulées à leur sujet : Botswana (DP/FPA/CPO/BWA/4), Burundi (DP/FPA/CPO/BDI/5), Comores (DP/FPA/CPO/COM/4) et Guinée-Bissau (DP/FPA/CPO/GNB/4).

Région Asie et Pacifique

145. Le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique a présenté les esquisses de programmes de pays ci-après : Chine (DP/FPA/CPO/CHN/5), Timor oriental (DP/FPA/CPO/ETM/1), Maldives (DP/FPA/CPO/MDV/3) et sous-région du Pacifique-Sud (DP/FPA/CPO/PIC/3).

146. La délégation de la Chine a remercié le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique de la présentation qu'il a faite et a indiqué qu'elle appuyait les neuf esquisses de programmes de pays dont le Conseil d'administration était saisi.

147. Cette délégation a noté que la coopération entre la Chine et le FNUAP était principalement axée sur l'information d'une population de 17,3 millions de personnes dans 32 comtés et la mise en place de services de santé génésique de qualité à son intention. Cette coopération a conduit à une nette amélioration des indicateurs de santé génésique améliorés dans les 32 comtés visés par le projet. Par ailleurs, par un effet d'entraînement, de nombreuses régions autres que les 32 comtés avaient adopté les mêmes formes de services de santé génésique axés sur le client. Cette délégation a noté que le nouveau programme pour la Chine avait été conçu et formulé par des experts extérieurs qui avaient agi en concertation étroite avec le Gouvernement chinois, et avaient bénéficié des vues d'experts chinois et internationaux et de représentants des principaux donateurs, y compris les États-Unis. Inspiré des principes du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et des objectifs de développement pour le Millénaire, le programme de pays était parfaitement conforme au mandat du FNUAP. Cette délégation a indiqué que l'esquisse de programme de pays devait initialement être examinée par le Conseil d'administration à sa session annuelle de juin. Toutefois, en attendant que le rapport de la mission du Gouvernement des États-Unis dirigée par l'Ambassadeur Brown soit disponible et dans l'espoir que les États-Unis décideraient de verser à nouveau des contributions au FNUAP, la Chine avait accepté de reporter l'examen du programme à la deuxième session ordinaire du Conseil, en septembre. Cette délégation regrettait que ce geste de bonne volonté n'ait pas donné les résultats qu'en attendait la grande majorité des pays.

148. Cette délégation a souligné que le programme de coopération entre la Chine et le FNUAP avait toujours été ouvert, transparent et soumis à un contrôle complet et efficace. Elle a ajouté qu'au cours des trois dernières années, pas moins de

160 missions d'évaluation indépendantes, équipes d'inspection et groupes d'étude étaient venus observer l'exécution du programme. En d'autres termes, une équipe d'inspection avait visité les zones de projets tous les sept jours en moyenne. L'équipe des États-Unis s'était rendue séparément dans toutes les régions de Chine durant deux semaines et était arrivée à la même conclusion que les autres équipes, à savoir que la coopération entre la Chine et le FNUAP était totalement conforme au mandat du FNUAP et aux principes de la CIPD, et qu'aucune activité reposant sur la contrainte ne bénéficiait d'une aide. Cette délégation a indiqué que la Chine était prête à mener des consultations avec tous les pays intéressés, y compris les États-Unis, pour examiner les aspects détaillés du nouveau programme. Soulignant qu'elle appuyait les travaux du FNUAP, elle a fait observer qu'alors que la Chine ne recevait qu'une assistance limitée, elle versait 820 000 dollars par an au Fonds. Par ailleurs, la Chine versait des sommes importantes à titre de contribution aux dépenses administratives du bureau du FNUAP à Beijing. Pays en développement ayant une population de 1,3 milliard d'habitants, la Chine voyait dans la coopération avec le FNUAP des possibilités d'échanges permanents à l'échelon international dans le domaine de la population et du développement et un moyen d'acquérir les informations et les technologies les plus récentes en matière de santé génésique.

149. De nombreuses délégations, y compris celles qui ont pris la parole au nom des groupes régionaux de l'Asie et de l'Afrique et du Groupe des 77, ont exprimé leur appui à l'esquisse de programme de pays pour la Chine. Elles ont souligné que le programme était conforme au mandat du FNUAP et aux objectifs de la CIPD, de la CIPD+5 et aux objectifs de développement pour le Millénaire. Faisant état de la confiance qu'elles avaient dans le FNUAP, ces délégations ont souligné que les activités du Fonds en Chine s'inscrivaient dans une approche respectueuse des droits de l'homme, étaient totalement dans la ligne des principes du Programme d'action de la CIPD et contribueraient réellement à réduire la mortalité maternelle et infantile. Elles ont indiqué que les allégations dirigées contre le FNUAP étaient mensongères et sans fondement. Elles ont rappelé que de nombreuses missions de contrôle, notamment celles entreprises par des membres du Conseil d'administration, des parlementaires et des représentants des gouvernements des pays donateurs, étaient toutes arrivées à la même conclusion, à savoir que le FNUAP était une force positive en Chine et ne finançait aucun programme fondé sur la contrainte.

150. De nombreuses délégations ont souligné qu'une mutation décisive était intervenue lorsque l'approche administrative de la planification familiale avait cédé le pas à une approche de la santé génésique intégrée et à l'écoute du client dans les 32 comtés sur lesquels avait porté le programme exécuté avec l'aide du FNUAP en Chine. Plusieurs délégations ont fait l'éloge de l'effet dynamisant que le FNUAP avait eu dans ces 32 comtés et ont constaté avec plaisir que le Gouvernement chinois se proposait d'élargir certains aspects de cette approche de la santé génésique axée sur la qualité et à l'écoute du client à 827 autres comtés. Elles ont salué l'aide que le Fonds a apportée au Gouvernement chinois pour l'élaboration des politiques dans les domaines du VIH/sida, du vieillissement et de l'égalité des sexes. Elles ont encouragé le FNUAP à poursuivre cette collaboration fructueuse avec le Gouvernement chinois et la société chinoise.

151. Plusieurs délégations ont souligné que les priorités du programme bénéficiant de l'appui du FNUAP en Chine étaient appropriées; au nombre d'elles figuraient notamment l'amélioration de la disponibilité d'informations et de services de qualité

intégrés et à l'écoute du client en matière de santé génésique et de planification familiale, l'accent étant placé sur la possibilité de faire des choix en connaissance de cause ainsi que sur la prévention de l'avortement et des maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH/sida. Une délégation a estimé qu'il conviendrait de renforcer la corrélation avec les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en particulier en matière de mortalité maternelle. Plusieurs délégations se sont félicitées que le programme chinois de planification familiale témoigne d'une ferme intention de réforme et d'ouverture. Elles ont souligné que la suppression des objectifs de natalité et des quotas de naissance dans les régions bénéficiant de l'appui du FNUAP était un signe de réforme et une preuve de l'utilité de l'intervention du Fonds en Chine. Elles ont souligné qu'il était possible de renforcer la réforme par un engagement et un appui précisément selon le modèle du FNUAP. Une délégation a noté que le FNUAP était idéalement placé pour jouer le rôle d'« ami critique » dans les pays où il opérait, ajoutant que pour produire des changements positifs, le Fonds devrait continuer à collaborer avec les gouvernements. Affirmant que le FNUAP avait témoigné de la volonté d'encourager le changement et la réforme en Chine, la délégation l'a invité à veiller à la mise en pratique de ce qu'il a appris en matière d'égalité dans l'accès aux services pour les pauvres et les défavorisés. Cette délégation a également encouragé le Fonds à participer à la recherche des moyens d'éliminer les mécanismes de compensation sociale et à appuyer l'analyse des stratégies et la recherche, notamment en suivant l'application de la loi sur la santé génésique.

152. Une délégation, tout en affirmant qu'elle appuyait fermement les objectifs de la CIPD et les efforts réalisés par le FNUAP pour les atteindre, a indiqué qu'elle attendrait d'avoir de plus amples renseignements sur le programme chinois. Elle a rappelé qu'elle avait expliqué au Conseil d'administration les exigences juridiques auxquelles son pays subordonnait sa contribution au FNUAP en précisant que, par le passé, l'équipe dirigée par l'Ambassadeur Brown avait observé en Chine des éléments de contrainte dans la loi et dans la pratique, d'où l'impossibilité juridique, pour son gouvernement, de financer le FNUAP. Cette délégation a indiqué qu'elle examinerait avec soin la structure et la mise en oeuvre du nouveau programme pour la Chine afin de déterminer si elle pourrait reprendre sa contribution au FNUAP. Elle a ajouté que son pays, qui était de longue date un défenseur du FNUAP et un membre assidu du Conseil d'administration, espérait pouvoir juridiquement contribuer au FNUAP de façon à servir l'action conséquente menée par le Fonds pour promouvoir les objectifs de la CIPD.

153. Plusieurs délégations ont vivement déploré la décision des États-Unis de suspendre sa contribution au FNUAP. Elles ont noté que la décision aurait des conséquences préjudiciables pour les femmes et les enfants des pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et en Afrique subsaharienne. De nombreuses délégations ont instamment prié les États-Unis de revenir sur leur décision et de recommencer à financer le FNUAP. Plusieurs délégations ont souligné que le FNUAP avait besoin d'un solide appui politique et financier, et notamment d'un financement garanti pour les activités de base, afin de s'acquitter efficacement de son mandat. De nombreuses délégations ont à nouveau exprimé leur soutien résolu au FNUAP et ont souligné qu'elles le considéraient comme un partenaire précieux. Une délégation a noté que le programme bilatéral de son pays en Chine, qui était axé sur la santé maternelle et infantile et la prévention du VIH/sida, offrait des possibilités de synergie avec le programme bénéficiant de

l'appui du FNUAP. Une délégation a demandé si le Fonds sortirait finalement renforcé des difficultés actuelles.

154. S'agissant de l'esquisse de programme de pays pour le Timor oriental, une délégation a félicité le FNUAP d'avoir rapidement réagi à la situation dans ce territoire et d'apporter une assistance à ce pays nouvellement indépendant. Une délégation a noté que le rôle du Fonds au Timor oriental gagnait en importance du fait que le Gouvernement avait fait de la santé une haute priorité.

155. La Directrice exécutive a remercié toutes les délégations qui avaient exprimé leur soutien au FNUAP. Elle a rappelé que le Fonds était déterminé à faire appliquer le Programme d'action de la CIPD, qui constituait le cadre de référence de son mandat et le guide de ses activités. Elle a remercié les pays qui avaient annoncé des contributions supplémentaires pendant la session; en effet, le FNUAP avait fait certains calculs et le déficit était encore considérable. Elle a remercié la délégation des États-Unis et le Gouvernement des États-Unis, en particulier le Secrétaire d'État Colin Powell, qui recherchaient le moyen de coopérer avec le FNUAP et avec le Gouvernement chinois pour faciliter la reprise de la contribution des États-Unis au FNUAP. Elle a remercié le Gouvernement chinois du dialogue qu'il entretenait avec le FNUAP depuis qu'elle avait pris ses fonctions, et pendant les années antérieures. Elle a souligné que c'était grâce à un tel dialogue, entretenu pendant plusieurs années, que les objectifs et les quotas avaient été supprimés dans les comtés sur lesquels portait le programme du FNUAP et il était encourageant de voir que le Gouvernement chinois comptait élargir l'approche de la santé génésique axée sur le client à 827 autres comtés.

156. La Directrice exécutive a annoncé que le FNUAP poursuivrait son dialogue et sa collaboration avec le Gouvernement chinois. Elle a indiqué qu'elle-même continuerait également à aborder la question des mécanismes de compensation sociale qui avait été soulevée par l'une des délégations. Elle a signalé qu'elle avait effectué une visite officielle en Chine en décembre 2001 et s'était rendue dans diverses régions. Elle en était revenue en sachant que des liens solides avaient été créés entre le FNUAP et la Chine et ouvriraient la voie à un dialogue franc et ouvert. Elle a indiqué que pendant cette visite, elle avait évoqué la question de la compensation sociale. À son départ, le Gouvernement chinois était conscient que le FNUAP était bien un ami, mais un ami « critique ». Elle a souligné que le FNUAP tenait le rôle d'ami critique dans tous les pays où il opérait. S'agissant des droits de l'homme, elle a ajouté qu'il ne s'agissait pas seulement de quotas et d'objectifs; le FNUAP était déterminé à défendre les droits de l'homme dans tous les pays et, à cette fin, le dialogue qu'il entretenait avec les pays portait sur des sujets comme les mutilations génitales des femmes et la violence à l'égard de ces dernières. Elle a rappelé que le thème global des droits de l'homme était le cadre de référence des activités du FNUAP.

157. La Directrice exécutive a déclaré qu'elle attendait du Gouvernement des États-Unis une réponse positive à l'invitation à participer aux consultations sur l'élaboration du cinquième programme pour la Chine bénéficiant de l'appui du Fonds que la Chine a adressée à tous les pays. Revenant sur la question d'éthique qui avait été soulevée au cours de la session par la délégation des États-Unis, lorsque celle-ci avait rappelé que l'amendement Kemp-Kasten exigeait qu'aucun fonds public des États-Unis ne serve à appuyer ou financer un programme d'avortement forcé ou de stérilisation involontaire, elle a indiqué que le FNUAP

n'appuyait ni ne finançait de programme de ce genre. Jusqu'en 2001, l'accord passé avec le Gouvernement américain prévoyait qu'aucun fonds des États-Unis ne devait être utilisé en Chine et c'est pourquoi, après déduction d'un montant équivalent aux dépenses annuelles prévues dans le pays, la contribution des États-Unis avait été déposée dans un compte distinct. La Directrice exécutive a donné au Conseil d'administration l'assurance que, conformément à la procédure convenue par les États-Unis et le FNUAP, les fonds fournis par les États-Unis n'avaient jamais été utilisés en Chine, ajoutant que cet arrangement permettrait d'utiliser la contribution des États-Unis pour financer des programmes dans des pays autres que la Chine, ce qui pourrait encore être le cas pour toute contribution versée en 2002. Le véritable problème n'était pas le financement, mais plutôt une question à la fois de confiance et de respect et d'appui mutuels. Il incombait à tous de faire en sorte que les droits fondamentaux, en particulier ceux des femmes, soient respectés, non seulement en Chine, mais partout dans le monde.

158. S'agissant de suivre de plus près le programme en Chine, comme cela avait été demandé, la Directrice exécutive a souligné que, pour développer et/ou accroître ses capacités dans ce domaine, le FNUAP aurait besoin d'une augmentation plutôt que d'une réduction de ses ressources. Le Fonds était prêt à aider le Gouvernement chinois à élaborer des éléments de programme sur la base des résultats des consultations menées auprès de diverses organisations internationales et de divers donateurs et partenaires du développement, dont les États-Unis. La Directrice exécutive a remercié la délégation qui avait indiqué que le programme pour la Chine et le programme bilatéral de son pays avec la Chine pourraient avoir des effets synergiques. Se félicitant de cette information, elle a exprimé l'espoir qu'un partenariat s'instaure entre les deux programmes. Répondant à la question de savoir si le Fonds était sorti renforcé de ses difficultés récentes, elle a répondu par l'affirmative. Le Fonds devenait rapidement une référence aux États-Unis, où les personnes qui n'en avaient pas entendu parler auparavant commençaient à se familiariser avec son action, la crise actuelle ayant contribué à faire comprendre aux citoyens et aux organisations locales de ce pays que le Fonds aidait les pays du monde entier à appliquer le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et à promouvoir les droits de l'homme. Le Fonds avait également été renforcé par l'appui du Conseil d'administration, qui lui a fermement exprimé sa confiance et son attachement aux valeurs éthiques qu'il défend. Appréciant beaucoup la confiance du Conseil, le FNUAP s'en montrerait digne en s'employant encore plus activement à être plus transparent et à mériter son appui. La Directrice exécutive a conclu son intervention en assurant le Conseil d'administration de sa profonde gratitude pour son appui et sa confiance.

159. Le Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique a remercié les délégations de leur appui et de la confiance qu'ils accordaient au FNUAP. Il a déclaré que le Fonds fournirait une assistance technique au Timor-Leste pour le premier recensement national, dont les données seraient très utiles pour le développement socioéconomique du pays. En ce qui concerne l'esquisse de programme de pays pour la Chine, le Directeur a fait observer que l'articulation de ce programme avec les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire seraient renforcée au fil de l'élaboration du programme. Il a fait observer que le représentant de la Chine auprès du Fonds était présent dans la salle et serait prêt à expliquer tout aspect du programme pour la Chine qui bénéficie de l'appui du Fonds.

160. Le Conseil d'administration a pris note des esquisses de programmes de pays ci-après : Chine (DP/FPA/CPO/CHN/5); Timor-Leste (DP/FPA/CPO/ETM/1); Maldives (DP/FPA/CPO/MDV/3); et sous-région du Pacifique Sud (DP/FPA/CPO/PIC/3), ainsi que des observations y relatives.

Région de l'Amérique latine et des Caraïbes

161. La Directrice de la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes a présenté l'esquisse de programme de pays pour la Colombie (DP/FPA/CPO/COL/4).

162. Une délégation a déclaré qu'elle appuyait cette esquisse, mais que la satisfaction des besoins essentiels, notamment en matière de santé, et la protection des droits fondamentaux des personnes touchées par les conflits devaient être prioritaires en Colombie. Cette délégation a ajouté qu'il importait d'aider davantage les personnes les plus vulnérables, notamment les personnes déplacées, les enfants, les femmes, les autochtones et les mulâtres, et souligné la pertinence des résultats escomptés pour l'amélioration de l'accès des populations déplacées, en particulier des adolescents, aux services d'hygiène sexuelle et de santé génésique. S'agissant des résultats escomptés pour une meilleure intégration des facteurs démographiques dans les plans et politiques de développement national, cette délégation espérait que, ainsi qu'il est indiqué dans l'esquisse, le programme ferait une large place aux déplacements internes et aux migrations internationales. De l'avis de cette délégation, il faudrait par ailleurs préciser les liens entre le programme de pays et les questions relatives à la paix et à la sécurité et prévoir les moyens de poursuivre l'exécution du programme si la situation se détériorait. Une autre délégation s'est félicitée que le programme tente de régler les graves problèmes auxquels la Colombie est confrontée et s'est déclarée préoccupée par la sécurité dans le pays. Elle a également remercié le FNUAP de l'aide qu'il apportait à son propre pays.

163. La Directrice de la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes a remercié les délégations de leur soutien et de leurs observations. Elle a confirmé que le FNUAP veillait à répondre aux besoins des personnes déplacées en Colombie et que, pour l'essentiel, il comptait s'appuyer sur les programmes déjà en place. Elle a reconnu que les liens entre le programme et les questions de paix et de sécurité étaient de la plus haute importance. Conformément aux besoins et aux priorités du Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies en Colombie avait entrepris de mettre au point un plan humanitaire à l'application duquel le Gouvernement souhaitait que le Fonds participe de manière stratégique, au plus haut niveau. La Directrice de la Division a fait observer qu'il serait possible d'apporter des précisions au programme en cours d'élaboration. Soulignant que la Colombie avait un grand besoin de ressources et que le programme était modeste, elle a invité la communauté internationale des donateurs à participer aux activités de cofinancement.

164. Le Conseil d'administration a pris note de l'esquisse de programme de pays pour la Colombie (DP/FPA/CPO/COL/4).

XII. Questions diverses

Fonds d'équipement des Nations Unies

165. À la réunion officieuse que le Conseil d'administration a tenue pour examiner la situation financière du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU),

l'Administrateur associé s'est dit préoccupé par l'effritement des ressources au cours des 10 dernières années, ce qui avait entravé l'action du Fonds pour répondre à la demande croissante des pays bénéficiaires. Il a formulé l'espoir que le Conseil d'administration trouverait une solution à ce problème et conviendrait d'une stratégie de mobilisation de ressources pour le Fonds.

166. Le Secrétaire exécutif a exprimé la crainte que, si la situation financière du Fonds ne s'améliorait pas, son existence même et l'impact de ses opérations seraient compromis. Il a fait valoir que, pour continuer à disposer de la masse critique nécessaire pour aider les pays les moins avancés, le FENU devrait mobiliser chaque année 30 millions de dollars de ressources ordinaires (de base) et 10 millions de dollars d'autres ressources (autres que les ressources de base).

167. Les délégations, notamment celles des pays africains et des pays les moins avancés, ont remercié le FENU et l'ont encouragé à poursuivre son action utile dans les pays bénéficiaires. Dans cette perspective, elles ont appuyé l'objectif annuel de 30 millions de dollars proposé pour la stratégie de mobilisation des ressources de base. Certains donateurs ont annoncé qu'ils reverraient à la hausse le montant de leur contribution actuelle au FENU afin que tous les pays qui avaient droit à un appui puissent en bénéficier.

168. Il a été également suggéré que des investissements dans les relations publiques pourraient servir à améliorer l'image du Fonds, ce qui était indispensable pour mobiliser des ressources. Une autre délégation a demandé si le FENU avait accès aux ressources de base du PNUD.

169. Dans sa réponse, l'Administrateur associé a indiqué que le PNUD et le FENU recevaient des contributions de base distinctes et qu'aucun transfert de ressources du premier en faveur du second n'était prévu dans leurs arrangements de programmation.

170. Le Secrétaire exécutif s'est associé à la réponse de l'Administrateur associé concernant le transfert de ressources de base du PNUD en faveur du FENU, ajoutant cependant que la collaboration entre les deux entités avait contribué à une utilisation optimale des ressources de base. Il s'est également fait l'écho des sentiments exprimés par les délégations concernant l'impossibilité pour le FENU, faute de ressources, d'apporter une aide suffisante à tous les pays qui y avaient droit.

171. S'agissant de la possibilité d'investir dans les relations publiques, le Secrétaire exécutif a déploré que le FENU ne dispose pas de ressources à cet effet. Il a suggéré que les pays bénéficiaires fassent savoir aux donateurs à quel point ils appréciaient les travaux du FENU et leur demandent d'accroître leur appui au Fonds pour améliorer sa situation financière.

172. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2002/26 (voir annexe I) et demandé à la communauté internationale d'aider le FENU à mobiliser 30 millions de dollars par an afin de pouvoir s'acquitter de son mandat.

Exposé sur le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés

173. Le Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a fourni des informations au Conseil d'administration au sujet du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

174. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2002/25 (voir document DP/2003/2) relative au Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

Réunion commune des Conseils d'administration

175. Les membres du Conseil d'administration ont fait observer que, dans le passé, les réunions communes des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial avaient permis à leurs membres d'échanger des informations et des données d'expérience sur des questions d'intérêt mutuel. Les délégations, reconnaissant que ces réunions communes devraient être maintenues, ont pensé que le temps qui leur est alloué était insuffisant pour donner lieu à un débat interactif sur le fond.

176. Les Conseils d'administration ont adopté la décision 2002/27 (voir annexe I) prévoyant la tenue d'une réunion commune de deux jours en janvier 2003.

Note sur l'établissement des rapports en 2003

177. Le Directeur du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques a présenté la note sur l'établissement des rapports, dans laquelle il informait le Conseil d'administration qu'en septembre 2003, l'Administrateur proposerait un cadre pluriannuel de financement pour la période 2004-2007. Ce cadre de financement tiendra compte de l'analyse de la demande au niveau des pays, des objectifs de développement pour le Millénaire et des six domaines d'intervention, et s'appuiera sur l'expérience acquise pendant le premier cadre de financement, pour la période 2000-2003. Cette expérience permettra d'établir un rapport sur le cadre pluriannuel de financement qui sera examiné à la fois par le PNUD et le Conseil d'administration à la session annuelle de 2003, avant la mise au point définitive du cadre de financement pluriannuel pour la période 2004-2007.

178. Le Conseil d'administration a conclu ses travaux en adoptant la décision 2002/28 (voir annexe I).

Annexe I

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2002

Table des matières

<i>Numéro de la décision</i>		<i>Page</i>
Première session ordinaire de 2002 (28 janvier-8 février, New York)		
2002/1	Contribution du PNUD au plan d'action stratégique des Nations Unies sur le VIH/sida pour 001-2005	154
2002/2	Relations entre le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	154
2002/3	Arrangements futurs concernant le Programme consultatif technique du FNUAP	155
2002/4	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2002	156
Session annuelle de 2002 (17-28 juin, Genève)		
2002/5	Rapport annuel du FNUAP et engagement de financement pris à son égard	160
2002/6	Le FNUAP et les approches sectorielles	161
2002/7	Audit et contrôle internes du PNUD et du FNUAP	161
2002/8	Rapport annuel de l'Administrateur pour 2002, dont le rapport annuel axé sur les résultats (RAAR)	162
2002/9	Stratégie concernant les ressources de base du PNUD	163
2002/10	Arrangements en matière de programmation	163
2002/11	Demande présentée par l'Argentine	164
2002/12	Volontaires des Nations Unies	164
2002/13	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	165
2002/14	Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010	167
2002/15	Récapitulation des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2002	168
Seconde session ordinaire de 2002 (23-27 septembre, New York)		
2002/16	FNUAP : Examen annuel de situation financière, 2001	172
2002/17	Réserve spéciale du PNUD au titre des cessations de service au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	173
2002/18	Arrangements en matière de programmation pour la période 2004-2007	173

2002/19	Rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation de 2001	176
2002/20	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	177
2002/21	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	179
2002/22	Examen indépendant du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	180
2002/23	Missions de visite	184
2002/24	FNUAP : projet de budget d'appui biennal révisé pour l'exercice 2002-2003	184
2002/25	Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001 à 2010	186
2002/26	Fonds d'équipement des Nations Unies	186
2002/27	Réunion commune des Conseils d'administration en janvier 2003	187
2002/28	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa seconde session ordinaire de 2002	187

2002/1

Contribution du PNUD au plan d'action stratégique des Nations Unies sur le VIH/sida pour 2001-2005

Le Conseil d'administration,

1. *Appuie* l'ensemble des orientations stratégiques et domaines d'action retenues par le PNUD dans la lutte qu'il mène contre le VIH/sida en tant que partenaire de l'ONUSIDA, et approuve le lancement d'initiatives à l'échelon des pays pour appliquer la Déclaration d'engagement adoptée par les États Membres lors de la session extraordinaire sur le VIH/sida tenue par l'Assemblée générale le 27 juin 2001;

2. *Prend note avec satisfaction* de la contribution du PNUD au plan d'action stratégique du système des Nations Unies sur le VIH/sida pour 2001-2005 (DP/2002/3);

3. *Souscrit* à l'approche générale retenue par le PNUD pour assumer la coordination des activités du système des Nations Unies à l'échelon des pays, en s'appuyant sur les mécanismes des Nations Unies existants et sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et sur le partenariat établi avec les divers organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et le secteur privé pour faire face à la crise du VIH/sida;

4. *Demande* que des ressources additionnelles soient mobilisées auprès de toutes les sources de financement pour permettre au PNUD d'appliquer sa stratégie de lutte contre le VIH/sida, de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en tant qu'organisme coparrainant l'ONUSIDA et d'aider efficacement les pays à atteindre dans les délais fixés les objectifs définis dans la Déclaration d'engagement adoptée par les États Membres lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida;

5. *Souligne* que la présente décision doit être appliquée dans le respect de la Déclaration d'engagement adoptée par les États Membres lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida.

1er février 2002

2002/2

Relations entre le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note avec satisfaction* de la note du Secrétaire général contenue dans le document DP/2002/CRP.5 et du document de séance présenté conjointement par le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) (DP/2002/CRP.4);

2. *Encourage* le PNUD et l'UNOPS à collaborer en tirant parti de leur complémentarité, comme indiqué dans le document DP/2002/CRP.4;

3. *Souscrit* aux propositions figurant dans la note du Secrétaire général contenue dans le document DP/2002/CRP.5;

4. *Réaffirme* que l'UNOPS doit impérativement se faire rembourser l'intégralité du coût des services qu'il fournit, comme il est recommandé dans l'évaluation de ses relations avec le PNUD (DP/2000/13);

5. *Souligne* que l'UNOPS ne doit en aucune manière s'engager dans des activités d'appel de fonds;

6. *Souligne* que l'UNOPS a pour vocation de fournir des services aux organismes du système des Nations Unies, y compris aux institutions de Bretton Woods, et, par leur intermédiaire, aux gouvernements, aux organisations non gouvernementales et au secteur privé des pays bénéficiaires si l'organisme des Nations Unies concerné en a fait la demande ou a donné son accord;

7. *Souligne* le rôle qui lui revient dans la formulation des orientations et la supervision de l'UNOPS et réaffirme qu'il doit disposer de suffisamment de temps pour l'examen des questions relatives au Bureau au cours du débat qu'il consacre au PNUD lors de ses sessions;

8. *Demande instamment* à l'Administrateur et au Directeur exécutif de faire en sorte que les améliorations opérationnelles recommandées dans le document DP/2002/CRP.5 soient mises en oeuvre sans délai et les prie de lui présenter, à sa session annuelle de 2002, un rapport détaillé sur les progrès accomplis, notamment en ce qui concerne le fonctionnement du Comité de coordination de la gestion et du groupe de travail;

9. *Prie* le PNUD et l'UNOPS d'examiner les questions, y compris l'ouverture de débouchés, qui intéressent le Bureau des services d'achats interorganisations, et de lui faire rapport à ce sujet à sa session annuelle de 2002.

1er février 2002

2002/3

Arrangements futurs concernant le Programme consultatif technique du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* l'option proposée pour le Programme consultatif technique du FNUAP (DP/FPA/2002/3);

2. *Autorise* le Directeur exécutif à engager pour sa mise en oeuvre un montant de 76 millions de dollars sur la période de quatre ans 2002-2005;

3. *Prie* le Directeur exécutif de lui présenter, à sa session annuelle de 2003, un rapport sur un système de suivi et d'évaluation du Programme consultatif technique;

4. *Prie également* le Directeur exécutif de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2004, un rapport sur l'examen à mi-parcours du Programme consultatif technique.

5 février 2002

2002/4

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2002

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2002, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Élu pour 2002 les membres du Bureau dont les noms suivent :

Président :	S. E. M. Dirk Jan van den Berg (Pays-Bas)
Vice-Présidente :	S. E. Mme Noemí Espinoza Madrid (Honduras)
Vice-Président :	M. Hazem Fahmy (Égypte)
Vice-Président :	M. Bali Moniaga (Indonésie)
Vice-Présidente :	Mme Jana Simonová (République tchèque)

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2002 (DP/2002/L.1 et Corr.1 et 2), tels qu'ils avaient été modifiés oralement;

Approuvé le rapport de sa session annuelle de 2001 (DP/2001/20);

Approuvé le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2001 (DP/2002/1);

Approuvé son plan de travail annuel pour 2002 (DP/2002/CRP.1);

Approuvé le calendrier ci-après pour ses sessions de 2002 :

Session annuelle de 2002	17-28 juin 2002 (Genève)
Deuxième session ordinaire de 2002	23-27 septembre 2002

Débat consacré au PNUD

Point 2

Plans d'action du PNUD pour 2000-2003

Pris note du document intitulé « Réactualisation du rôle du PNUD dans les situations de crise et d'après conflit : changements structurels » (DP/2002/CRP.3);

Pris note du rapport sur les plans d'action du PNUD pour 2000-2003 (DP/2002/CRP.2);

Point 3
Cadres de coopération de pays et questions connexes

Approuvé les cadres de coopération régionale ci-après :

Deuxième cadre de coopération régionale pour l'Afrique	DP/RCF/RBA/2
Deuxième cadre de coopération régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	DP/RCF/RLA/2
Deuxième cadre de coopération régionale pour les États arabes	DP/RCF/RAS/2

Approuvé les cadres de coopération de pays ci-après :

Deuxième cadre de coopération avec l'Angola	DP/CCF/ANG/2
Deuxième cadre de coopération avec l'Érythrée	DP/CCF/ERI/2 et Corr.1
Deuxième cadre de coopération avec le Gabon	DP/CCF/GAB/2
Deuxième cadre de coopération avec le Ghana	DP/CCF/GHA/2
Deuxième cadre de coopération avec la Guinée	DP/CCF/GUI/2
Deuxième cadre de coopération avec la Namibie	DP/CCF/NAM/2
Deuxième cadre de coopération avec le Rwanda	DP/CCF/RWA/2
Deuxième cadre de coopération avec Sao Tomé-et-Principe	DP/CCF/STP/2 et Corr.1 (Français seulement)
Deuxième cadre de coopération avec l'Afrique du Sud	DP/CCF/SAF/2 et Corr.1
Deuxième cadre de coopération avec la République démocratique populaire lao	DP/CCF/LAO/2
Deuxième cadre de coopération avec la République de Corée	DP/CCF/ROK/2
Deuxième cadre de coopération avec les Philippines	DP/CCF/PHI/2
Deuxième cadre de coopération avec le Koweït	DP/CCF/KUW/2
Deuxième cadre de coopération avec le Maroc	DP/CCF/MOR/2
Deuxième cadre de coopération avec la République arabe syrienne	DP/CCF/SYR/2
Deuxième cadre de coopération avec la Tunisie	DP/CCF/TUN/2
Deuxième cadre de coopération avec les Émirats arabes unis	DP/CCF/UAE/2
Deuxième cadre de coopération avec la République du Yémen	DP/CCF/YEM/2
Deuxième cadre de coopération avec la République d'Albanie	DP/CCF/ALB/2
Deuxième cadre de coopération avec la République de Bulgarie	DP/CCF/BUL/2
Deuxième cadre de coopération avec l'Ukraine	DP/CCF/UKR/2
Premier cadre de coopération avec la Yougoslavie	DP/CCF/YUG/1
Deuxième cadre de coopération avec le Guyana	DP/CCF/GUY/2
Deuxième cadre de coopération avec Haïti	DP/CCF/HAI/2
Deuxième cadre de coopération avec la Jamaïque	DP/CCF/JAM/2
Deuxième cadre de coopération avec le Paraguay	DP/CCF/PAR/2

Pris note des prolongations de cadres de coopération de pays (DP/2002/8);

Approuvé l'octroi de la prime d'indépendance à la Yougoslavie;

Point 4

VIH/sida

Adopté la décision 2002/1 du 1er février 2002 sur la contribution du PNUD au plan d'action stratégique du système des Nations Unies sur le VIH/sida pour 2001-2005;

Point 5

Fonds et programmes spéciaux

Pris note du rapport sur les activités du PNUD financées par le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds multilatéral du Protocole de Montréal (DP/2002/4);

Point 6

Évaluation

Pris note du rapport annuel de l'Administrateur sur l'évaluation (DP /2001/26);

Pris note du rapport sur l'évaluation des ressources du PNUD autres que les ressources de base (DP/2001/CRP.12);

Pris note du rapport sur l'évaluation de l'exécution directe (DP/2001/CRP.13);

Adopté la décision 2002/2 du 1er février 2002 sur les relations entre le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS);

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 7

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes 1998-1999

Pris note des rapports sur la mise en oeuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1998-1999 relatives au Programme des Nations Unies pour le développement (DP/2002/5), au Fonds des Nations Unies pour la population (DP/FPA/2002/2) et au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2002/6);

Point 8

Rapports au Conseil économique et social

Pris note des rapports de l'Administrateur du PNUD (DP/2002/7) et du Directeur exécutif du FNUAP (DP/FPA/2002/1) au Conseil économique et social et décidé de les transmettre au Conseil, avec les observations formulées à ce sujet;

Débat consacré au FNUAP

Point 9

Programme consultatif technique

Adopté la décision 2002/3 du 5 février 2002 sur les arrangements futurs concernant le Programme consultatif technique du FNUAP;

Point 10

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes d'assistance ci-après :

Assistance au Gouvernement algérien	DP/FPA/DZA/3
Assistance au Gouvernement brésilien	DP/FPA/BRA/3
Assistance au Gouvernement cap-verdien	DP/FPA/CPV/4
Assistance au Gouvernement de la République démocratique du Congo	DP/FPA/COD/2
Assistance au Gouvernement dominicain	DP/FPA/DOM/3
Assistance au Gouvernement gabonais	DP/FPA/GAB/4
Assistance au Gouvernement guinéen	DP/FPA/GIN/5
Assistance au Gouvernement haïtien	DP/FPA/HTI/3
Assistance au Gouvernement hondurien	DP/FPA/HND/5
Assistance au Gouvernement lao	DP/FPA/LAO/3
Assistance au Gouvernement libanais	DP/FPA/LBN/2 et Corr.1
Assistance au Gouvernement malawien	DP/FPA/MWI/5
Assistance au Gouvernement mexicain	DP/FPA/MEX/4
Assistance au Gouvernement népalais	DP/FPA/NPL/5
Assistance au Gouvernement nicaraguayen	DP/FPA/NIC/6
Assistance au Gouvernement paraguayen	DP/FPA/PRY/5
Assistance au Gouvernement rwandais	DP/FPA/RWA/5
Assistance au Gouvernement sud-africain	DP/FPA/ZAF/2
Assistance au Gouvernement tanzanien	DP/FPA/TZA/5
Assistance au Gouvernement togolais	DP/FPA/TGO/4
Assistance au Gouvernement yéménite	DP/FPA/YEM/3
Assistance au Gouvernement zambien	DP/FPA/ZMB/5

Point 11

Questions diverses

Pris note du rapport oral du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur les résultats financiers provisoires de l'exercice 2001;

Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF, avec la participation du PAM

Tenu une réunion commune des Conseil d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF, avec la participation du PAM, sur le thème intitulé : « Priorités du Groupe des Nations Unies pour le développement pour 2002 et au-delà : réponse à

l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ».

5 février 2002

2002/5

Rapport annuel du FNUAP et engagement de financement pris à son égard

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Directeur exécutif pour 2001 (DP/FPA/2002/4, Parts I-IV) et le rapport sur les engagements de financement pris à l'égard du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) (DP/FPA/2002/5);

2. *Prend note avec satisfaction* des progrès accomplis par le FNUAP dans l'application du plan de financement pluriannuel;

3. *Se félicite* de la transition globale;

4. *Se félicite* du début d'application d'une approche axée sur les résultats et encourage le FNUAP à continuer de progresser dans ce domaine;

5. *Souligne* que le FNUAP joue un rôle vital, dans l'exercice de son mandat, en aidant les pays bénéficiaires à réaliser les buts et objectifs arrêtés à l'unanimité qui figurent dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD)¹, CIPD+5² et la Déclaration du Millénaire;

6. *Constate* que le FNUAP contribue au développement durable, en particulier à l'élimination de la pauvreté, en aidant les pays bénéficiaires à s'attaquer à la dynamique de la population et aux questions de santé génétique;

7. *Constate* avec inquiétude que, à ce jour, les projections concernant les recettes pour 2002 sont en baisse par rapport à l'exercice financier précédent;

8. *Engage* tous les pays à reconnaître l'importance du rôle que le FNUAP assume, dans le cadre de son mandat, pour le prochain Sommet mondial pour le développement durable et le suivi du Sommet;

9. *Souligne* que, pour pouvoir s'acquitter efficacement de son mandat, le FNUAP a besoin d'un solide appui politique et financier ainsi qu'un financement de base accru, stable et prévisible;

10. *Encourage* le FNUAP à mobiliser des ressources financières supplémentaires provenant de toutes les sources possibles, dont les donateurs bilatéraux, les pays bénéficiaires, les fondations, les entreprises et d'autres secteurs de la société civile;

11. *Encourage* tous les pays à renforcer, dans l'esprit du Consensus de Monterrey, leur appui au FNUAP, notamment en renforçant la sensibilisation et le

¹ *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18, chap. I, résolution I, annexe).

² Résolution de l'Assemblée générale A/RES/S-21/2, Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, adoptée le 8 novembre 1999.

financement, en particulier pour ce qui est des ressources de base du Fonds;

12. *Encourage* tous les pays qui sont en mesure de le faire à verser des contributions au début de l'exercice et à faire des annonces de contributions sur plusieurs années;

13. *Salue* l'action que mène le FNUAP pour élargir sa base de donateurs et l'encourage à poursuivre dans cette voie.

21 juin 2002

2002/6

Le FNUAP et les approches sectorielles

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur le FNUAP et les approches sectorielles (DP/FPA/2002/6);

2. *Encourage* le FNUAP à participer davantage aux approches sectorielles lorsque les pays bénéficiaires en font la demande;

3. *Prie* le FNUAP de contribuer dans le cadre de son mandat, à la demande des pays bénéficiaires, aux activités nationales, y compris aux approches sectorielles, afin de renforcer l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement¹ en vue de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement;

4. *Prie* le Directeur exécutif de présenter les progrès accomplis dans le rapport annuel.

21 juin 2002

2002/7

Audit et contrôle internes du PNUD et du FNUAP

Le Conseil d'administration

Encourage l'Administrateur et le Directeur exécutif à prendre les mesures nécessaires pour aborder les questions figurant dans les rapports sur l'audit et le contrôle internes (DP/2002/12 et DP/FPA/2002/8) et à lui faire rapport à sa session annuelle de 2003 dans le contexte de leurs rapports respectifs sur l'audit et le contrôle internes.

21 juin 2002

2002/8
Rapport annuel de l'Administrateur pour 2001,
dont le rapport annuel axé sur les résultats (RAAR)

Le Conseil d'administration

1. *Remercie* l'Administrateur de son rapport annuel, dont le rapport annuel axé sur les résultats (DP/2002/15), et en souligne l'intérêt et la clarté;
2. *Constate* que le Programme des Nations Unies pour le développement continue de montrer la voie dans l'application de la gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies et *approuve* et *encourage* le partage de son expérience en matière de gestion axée sur les résultats avec les autres membres du système des Nations Unies et les pays de programme;
3. *Salue* la franchise avec laquelle le Programme a reconnu ses points faibles, en particulier dans le domaine de la prise en compte du souci de l'égalité des sexes, et *se félicite* qu'il se propose d'y remédier;
4. *Constate* que le rapport annuel axé sur les résultats contient un aperçu utile des activités menées au titre des six objectifs prescrits, et *encourage* le PNUD à continuer d'améliorer ce rapport;
5. *Reconnaît* l'importance du rôle assigné au Programme des Nations Unies pour le développement dans la réalisation des buts et objectifs en matière de développement international contenus dans la Déclaration du Millénaire et *encourage* le Programme à introduire dans le rapport annuel axé sur les résultats :
a) des informations sur les résultats des activités du Programme liées aux ressources qui y sont allouées; b) la méthode appliquée par le Programme pour évaluer son rôle dans l'accomplissement de progrès dans la réalisation des buts et objectifs en matière de développement international contenus dans la Déclaration du Millénaire; c) la mesure du rôle qu'il joue dans la réalisation des buts et objectifs en matière de développement international figurant dans la Déclaration du Millénaire;
6. *Estime* que le rapport annuel axé sur les résultats, en tant que rapport sur les résultats annuels du plan de financement pluriannuel, pourrait être un outil efficace de sensibilisation qui permettrait de démontrer l'importance de l'action du PNUD tout en favorisant l'accroissement des ressources de base;
7. *Se déclare vivement intéressé* par la méthode adoptée pour évaluer la performance du Programme des Nations Unies pour le développement et encourage celui-ci à examiner diverses possibilités d'analyse pour ce qui est de la base de données et la comparabilité des données entre pays et régions;
8. *Encourage* le Programme à entreprendre l'élaboration du prochain plan de financement pluriannuel en tenant compte notamment de la Déclaration du Millénaire, des résultats des grandes conférences des Nations Unies et de l'expérience de l'application du plan en cours.
9. *Prie* l'Administrateur de continuer de donner suite aux recommandations figurant dans les rapports du Corps commun d'inspection (DP/2002/15/Add.1).

27 juin 2002

2002/9

Stratégie concernant les ressources de base du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Réaffirme* ses décisions 98/23, 99/1 et 99/23, par lesquelles il a mis en place un mécanisme de financement du Programme des Nations Unies pour le développement visant à instaurer un dialogue dans la transparence au sujet du financement ordinaire et à faciliter l'accroissement des ressources et une meilleure prévisibilité;

2. *Se félicite* de l'augmentation des ressources globales du Programme enregistrée en 2001, tout en rappelant que les ressources de base sont le fondement même du PNUD et sont indispensables à la préservation du caractère multilatéral et universel de son action;

3. *Estime* que, compte tenu du Consensus de Monterrey, une occasion unique est offerte d'examiner de manière globale et détaillée le financement futur des organisations multilatérales s'occupant de développement.

27 juin 2002

2002/10

Arrangements en matière de programmation

Le Conseil d'administration

1. *Réaffirme* les caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement qui sont notamment l'universalité, la neutralité, le multilatéralisme et le financement volontaire et à titre gracieux;

2. *Prend note* du document DP/2002/17 intitulé « Amélioration des arrangements actuels en matière de programmation : principes et options possibles » et *prie* l'Administrateur de présenter à la seconde session ordinaire de 2002 un rapport contenant de nouvelles précisions au sujet des diverses questions soulevées par les membres du Conseil d'administration lors de la session annuelle de 2002;

3. *Approuve* la proposition tendant à abandonner la formule du cadre de programmation triennal en faveur d'un cadre quadriennal pour la période commençant en 2004 afin de faire en sorte qu'à l'avenir, les projets de budget d'appui biennal du Programme des Nations Unies pour le développement et le plan financier des ressources ordinaires soient présentés à la même session du Conseil d'administration au moins tous les quatre ans;

4. *Invite* l'Administrateur à soumettre, dans le contexte de la préparation du prochain cycle de plan de financement pluriannuel, une proposition visant à synchroniser à l'avenir les procédures conduisant à l'approbation des PFP et des cadres financiers des programmes;

5. *Prie* l'Administrateur de lui présenter à sa seconde session ordinaire de 2002 des propositions concernant d'éventuelles modifications à apporter à l'affectation des ressources au titre des MCARB 1.1.1 au cours de la période

quadriennale, et de proposer dans ce contexte une formule permettant de recalculer ces affectations pour les pays qui ont connu une modification importante de leur revenu national brut par habitant, ainsi que des critères permettant de définir les changements importants.

27 juin 2002

2002/11

Demande présentée par l'Argentine

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la demande de l'Argentine présentée dans le document DP/2002/CRP.9;

2. *Se déclare vivement préoccupé* par le grave déclin économique que connaît l'Argentine depuis le début de 2002;

3. *Est conscient* de la chute, selon les estimations, du revenu national brut par habitant et de la situation sociale et économique difficile qui en résulte pour la population;

4. *Décide* de suspendre immédiatement, à titre provisoire et exceptionnel, le statut de pays contribuant net de l'Argentine et les obligations qui en découlent, comme indiqué dans le document DP/2002/CRP.9, jusqu'à ce que la Banque mondiale ait établi le revenu national brut par habitant pour 2002;

5. *Prie* le Programme des Nations Unies pour le développement de constituer un fonds d'affectation spéciale de façon que l'Argentine puisse bénéficier immédiatement de son assistance technique et de ses conseils en matière de politique générale;

6. *Prie* l'Administrateur de lui présenter à sa seconde session ordinaire de 2002 des propositions concernant d'éventuelles modifications à apporter à l'affectation des ressources au titre des MCARB 1.1.1 au cours de la période quadriennale, et de proposer dans ce contexte une formule permettant de recalculer ces affectations pour les pays qui ont connu une modification importante de leur revenu national brut par habitant, ainsi que des critères permettant de définir les changements importants.

27 juin 2002

2002/12

Volontaires des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* des activités menées dans le cadre du Programme des Volontaires des Nations Unies pendant l'exercice biennal 2000/2001 et du fait que, pour la première fois, au moment où il célèbre son trentième anniversaire, il a déployé plus de 5 000 volontaires;

2. *Salue* la contribution du Programme des Volontaires des Nations Unies, qui a permis de sensibiliser la communauté internationale et le système des Nations Unies à l'importance du volontariat face aux problèmes de développement;

3. *Prend en compte* le rôle joué par le Programme des Volontaires des Nations Unies, qui favorise les échanges Sud-Sud et offre aux citoyens du monde entier l'occasion de participer à titre bénévole aux activités de l'ONU en faveur de la paix et du développement;

4. *Réaffirme* l'importance du Fonds bénévole spécial qui permet au Programme des Volontaires des Nations Unies de continuer de mener des initiatives qui illustrent le rôle du volontariat et des volontaires dans le développement;

5. *Salue* le rôle joué par le Programme des Volontaires des Nations Unies en tant que mécanisme de coordination de l'Année internationale des volontaires et l'invite à continuer de valoriser, de faciliter, de coordonner et de promouvoir le volontariat.

27 juin 2002

2002/13

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Réaffirme* sa décision 2002/2 concernant les relations entre le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;

2. *Rappelle* que le Secrétaire général s'est engagé, dans le document DP/2002/CRP.5, à encourager les entités des Nations Unies à recourir aux services du Bureau;

3. *Déplore* la parution tardive dans toutes les langues des documents relatifs au Bureau (DP/2002/19, DP/2002/CRP.10, DP/2002/CRP.11, DP/2002/CRP.12, DP/2002/CRP.13);

4. *Se déclare vivement préoccupé* par le fait que les dépenses du Bureau n'ont pas été alignées sur les recettes correspondant aux projets et autres services, ce qui s'est traduit par un déficit de 5,6 millions de dollars en 2001, ramenant le niveau de la réserve opérationnelle bien en deçà du niveau requis par la décision 2001/14;

5. *Prend note avec préoccupation* de l'important déficit qui avait été prévu en mars 2002 pour l'année civile 2002, et qui est abordé dans le budget révisé présenté dans le document DP/2002/CRP.10;

6. *Approuve* le budget révisé pour 2002 figurant dans le document DP/2002/CRP.10;

7. *Prie* le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets de lui rendre compte à sa seconde session ordinaire, en septembre 2002, de l'exécution du budget révisé pour 2002 et des révisions du budget pour la seconde moitié de l'exercice biennal 2002-2003;

8. *Déplore* que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires n'ait pu être consulté avant la session annuelle du Conseil d'administration de juin 2002 et invite le Comité consultatif à lui communiquer, à sa seconde session ordinaire, en septembre 2002, ses observations concernant tous les documents pertinents demandés par le Conseil d'administration dans sa décision, et notamment le budget révisé pour 2002 et les révisions relatives à la seconde année de l'exercice biennal 2002-2003;

9. *Se félicite* des efforts déployés récemment pour améliorer le contrôle exercé par le Comité de coordination de la gestion et son groupe de travail chargé du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, et *encourage* le Comité de coordination de la gestion, le Groupe de travail et le Bureau à continuer, dans le cadre de leurs mandats respectifs, à suivre l'exécution du budget révisé;

10. *Prend note* de la mise en place récente du Comité de coordination de la gestion élargi;

11. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Comité des commissaires aux comptes à l'Assemblée générale sur les comptes du Bureau pour l'exercice biennal terminé en décembre 2001 (DP/2002/CRP.13);

12. *Constate avec préoccupation* que l'avis du Comité des commissaires aux comptes concernant les états financiers pour 2000-2001 n'est pas assorti de réserves, bien qu'étant modifié afin d'appeler l'attention sur les risques liés à l'avenir du Bureau;

13. *Note également* que le Comité des commissaires aux comptes a assorti de réserves son avis au sujet de la non-application par le Bureau de la décision 2001/14 du Conseil d'administration relative au niveau de la réserve opérationnelle;

14. *Prie* le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets d'élaborer un plan d'action clair et concret concernant les économies qui découleront des réductions de personnel prévues, conformément aux Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, sur la base des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, afin qu'il soit soumis au Conseil d'administration à sa seconde session ordinaire, en septembre 2002;

15. *Prend note avec préoccupation* des renseignements figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes (DP/2002/CRP.13) au sujet de la situation financière passée et prévue du Bureau, concernant notamment les importantes obligations non provisionnées relatives à des prestations de fin de service qui n'ont pas été incluses dans les états financiers;

16. *Prie* le Bureau d'établir un plan de réserve énonçant les mesures à prendre au cas où la réserve opérationnelle ne permettrait pas d'absorber les déficits éventuels, que le Conseil d'administration devra approuver à sa seconde session ordinaire, en septembre 2002;

17. *Engage* le Bureau, en tant qu'entité autofinancée, à réexaminer le fondement et le calcul du coût de ses services afin de veiller à ce que tous les coûts soient quantifiés et recouverts;

18. *Prie* le Bureau d'appliquer ses recommandations et de lui rendre compte à sa seconde session ordinaire, en septembre 2002, de son plan d'exécution ainsi que des progrès accomplis;

19. *Encourage* le Bureau à diversifier davantage son portefeuille de clients, avec l'aide du Comité de coordination de la gestion et des clients potentiels et sur la base de l'engagement du Secrétaire général;

20. *Prie* le Comité de coordination de la gestion et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets de lui soumettre, aux fins d'examen et d'approbation à sa seconde session ordinaire, en septembre 2002, le projet de mandat et le calendrier d'une étude externe indépendante du modèle d'activité du Bureau, son rapport coût-efficacité et les perspectives d'expansion des débouchés du Bureau dans le système des Nations Unies, afin de constituer le cadre de la viabilité du Bureau;

21. *Rappelle* que toute la documentation doit être prête six mois avant les réunions du Conseil d'administration.

27 juin 2002

2002/14

Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* que l'Assemblée générale des Nations Unies ait, dans sa résolution 55/279 du 12 juillet 2001, souscrit à la Déclaration de Bruxelles (A/CONF.191/12) et au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (A/CONF.191/11);

2. *Rappelle* les caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles du système des Nations Unies figurant dans la résolution 56/201 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2001;

3. *Souligne* que le Programme des Nations Unies pour le développement doit accorder une attention particulière soutenue à l'application du Programme d'action de Bruxelles;

4. *Invite* l'Administrateur du PNUD à incorporer l'application du Programme d'action de Bruxelles dans le programme de travail du PNUD, ainsi que l'Assemblée générale l'a demandé au paragraphe 4 de la résolution 56/227, et dans les activités des fonds gérés par le Programme, en particulier celles du Fonds d'équipement des Nations Unies.

27 juin 2002

2002/15
Récapitulation des décisions adoptées
par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2002

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 2002, il a :

Point 1

Organisation des travaux

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa session annuelle de 2002 (DP/2002/L.2), tel qu'ils ont été amendés oralement;

Adopté le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire de 2002 (DP/2002/10);

Convenu du calendrier ci-après pour ses sessions de 2002 et de 2003 :

Seconde session ordinaire de 2002 : 23-27 septembre 2002

Première session ordinaire de 2003 : 20-29 janvier 2003

Session annuelle de 2003 : 9-20 juin 2003 (New York)*

Seconde session ordinaire de 2003 : 8-12 septembre 2003

Tenu une manifestation spéciale du FNUAP : « Le rôle des femmes et des hommes en matière de santé génésique dans les situations d'après conflit, en particulier dans la région des Grands Lacs »;

Débat consacré au FNUAP

Point 2

Rapport du Directeur exécutif pour 2001

Adopté la décision 2002/5 du 21 juin 2002 au sujet du rapport annuel du Directeur exécutif pour 2001 et des engagements de financement;

Point 3

Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP

Adopté la décision 2002/5 du 21 juin 2002 concernant le rapport annuel du Directeur exécutif pour 2001 et les engagements de financement;

Point 4

Le FNUAP et les approches sectorielles

Adopté la décision 2002/6 du 21 juin 2002 concernant le FNUAP et les approches sectorielles;

* Adopté à titre provisoire, à examiner lors d'une prochaine réunion du Bureau du Conseil d'administration.

Point 5
Évaluation

Pris note du rapport périodique sur l'évaluation du FNUAP (DP/FPA/2002/7);

Point 6
Programmes de pays et questions connexes

Pris note des esquisses de programme de pays ci-après et des observations y relatives :

Esquisse de programme de pays pour le Cameroun	DP/FPA/CPO/CMR/4
Esquisse de programme de pays pour la Côte d'Ivoire	DP/FPA/CPO/CIV/5
Esquisse de programme de pays pour la Guinée équatoriale	DP/FPA/CPO/GNQ/4
Esquisse de programme de pays pour le Mali	DP/FPA/CPO/MLI/5
Esquisse de programme de pays pour la Mauritanie	DP/FPA/CPO/MRT/5
Esquisse de programme de pays pour le Nigéria	DP/FPA/CPO/NGA/5
Esquisse de programme de pays pour le Bangladesh	DP/FPA/CPO/BGD/6
Esquisse de programme de pays pour l'Inde	DP/FPA/CPO/IND/6
Esquisse de programme de pays pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée	DP/FPA/CPO/PGN/3
Esquisse de programme de pays pour Djibouti	DP/FPA/CPO/DJI/2
Esquisse de programme de pays pour la Jordanie	DP/FPA/CPO/JOR/6
Esquisse de programme de pays pour la Bolivie	DP/FPA/CPO/BOL/4
Esquisse de programme de pays pour El Salvador	DP/FPA/CPO/SLV/5
Esquisse de programme de pays pour le Venezuela	DP/FPA/CPO/VEN/1

Approuvé les programmes d'assistance suivants :

Assistance au Gouvernement centrafricain	DP/FPA/CAF/5
Assistance au Gouvernement égyptien	DP/FPA/EGY/7
Assistance au Gouvernement tunisien	DP/FPA/TUN/7
Assistance aux pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes	DP/FPA/CAR/3

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 7
Audit et contrôle internes

Adopté la décision 2002/7 du 21 juin 2002 relative à l'audit et au contrôle internes pour le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population;

Pris note du rapport sur l'audit et le contrôle internes du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2002/13/Add. 1);

Point 8
Rapports sur les missions de visite

Pris note du rapport sur la mission de visite au Sénégal (DP/2002/CRP.6);

Pris note de l'exposé sur la mission de visite au Viet Nam;

Débat consacré au PNUD

Point 9

Rapport annuel de l'Administrateur

Adopté la décision 2002/8 du 27 juin 2002 sur le rapport annuel de l'Administrateur pour 2001, dont le rapport annuel axé sur les résultats;

Point 10

Fonds d'équipement des Nations Unies

Pris note du rapport annuel axé sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies (DP/2002/14);

Point 11

Engagements de financement

Adopté la décision 2002/9 du 27 juin 2002 sur la stratégie concernant les ressources de base du PNUD;

Point 12

Financement du programme

Adopté la décision 2002/10 du 27 juin 2002 relative aux arrangements en matière de programmation;

Point 13

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé le deuxième cadre de coopération régionale avec l'Europe et la Communauté d'États indépendants (DP/RCF/REC/2);

Pris note des esquisses de programme de pays ci-après et des observations y relatives :

Esquisse de premier programme de pays pour le Botswana	DP/CPO/BOT/1
Esquisse de premier programme de pays pour le Cameroun	DP/CPO/CAM/1
Esquisse de premier programme de pays pour les Comores	DP/CPO/COM/1
Esquisse de premier programme de pays pour la Guinée équatoriale	DP/CPO/EQG/1
Esquisse de premier programme de pays pour la Côte d'Ivoire	DP/CPO/CVI/1
Esquisse de premier programme de pays pour la Guinée-Bissau	DP/CPO/GBS/1
Esquisse de premier programme de pays pour le Libéria	DP/CPO/LIB/1
Esquisse de premier programme de pays pour le Mali	DP/CPO/MLI/1
Esquisse de premier programme de pays pour le Nigéria	DP/CPO/NIR/1
Esquisse de premier programme de pays pour les Seychelles	DP/CPO/SEY/1
Esquisse de premier programme de pays pour l'Inde	DP/CPO/IND/1
Esquisse de programme de pays pour la Malaisie	DP/CPO/MAL/1

Esquisse de premier programme de pays pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée	DP/CPO/PNG/1
Esquisse de premier programme de pays pour la Mauritanie	DP/CPO/MAU/1
Esquisse de premier programme de pays pour la Bolivie	DP/CPO/BOL/1
Esquisse de premier programme de pays pour Cuba	DP/CPO/CUB/1
Esquisse de premier programme de pays pour la République dominicaine	DP/CPO/DOM/1
Esquisse de premier programme de pays pour le Panama	DP/CPO/PAN/1
Esquisse de premier programme de pays pour le Venezuela	DP/CPO/VEN/1

Approuvé les cadres de coopération suivants :

Deuxième cadre de coopération avec l'Éthiopie	DP/CCF/ETH/2
Deuxième cadre de coopération avec l'Algérie	DP/CCF/ALG/2
Deuxième cadre de coopération avec le Liban	DP/CCF/LEB/2
Deuxième cadre de coopération avec le Belize	DP/CCF/BEL/2
Deuxième cadre de coopération avec le Honduras	DP/CCF/HON/2

Pris note des prolongations des cadres de coopération avec Cuba et la Thaïlande (DP/2002/22);

Adopté la décision 2002/11 du 27 juin 2002 relative à la demande présentée par l'Argentine;

Point 14 **Volontaires des Nations Unies**

Adopté la décision 2002/12 du 27 juin 2002 relative aux Volontaires des Nations Unies;

Point 15 **Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

Point 16 **Relations entre le PNUD et l'UNOPS**

Point 7 **Audit et contrôle internes**

Adopté la décision 2002/13 du 27 juin 2002 relative au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;

Point 17. Questions diverses

I. Consultations officielles

Tenu des consultations officielles sur l'approche et la coordination, à l'échelle du système, de la lutte contre le VIH/sida (avec la participation de l'Organisation internationale du Travail, du Secrétariat du Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, de l'Organisation mondiale de la santé et des bureaux de pays du Cambodge et du Swaziland).

Tenu des consultations officieuses sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil d'administration.

Tenu des consultations officieuses sur l'agenda pour le développement de Doha, l'assistance au commerce et le renforcement des capacités (avec la participation du Centre du commerce international, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'Organisation mondiale du commerce.

II. *Décision concernant les pays les moins avancés*

Adopté la décision 2002/14 du 27 juin 2002 relative au Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

27 juin 2002

2002/16

PNUD : Examen annuel de situation financière, 2001

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen annuel de la situation financière (DP/2002/25 et Add.1);
2. *Rappelle* que, pour pouvoir s'acquitter de son mandat, le PNUD doit disposer d'une base de financement suffisante, sûre et régulière, garantissant son caractère multilatéral, impartial et universel;
3. *Rappelle également* qu'il est essentiel que les contributions soient versées dans les délais fixés pour éviter les problèmes de liquidités;
4. *Encourage* tous les pays qui sont en mesure de le faire à verser leurs contributions au début de l'année et à annoncer des contributions pluriannuelles;
5. *Prend note avec satisfaction* de la tendance à la hausse des ressources ordinaires pour la première fois en huit ans;
6. *Constate* que l'accroissement des ressources demeure modeste par rapport aux objectifs qu'il a fixés dans le plan de financement pluriannuel et engage les pays qui sont en mesure de le faire à contribuer aux ressources ordinaires (de base);
7. *Prend note* du niveau soutenu des fonds versés à l'Organisation au titre des autres ressources et de leur contribution à la réalisation des objectifs énoncés dans le plan de financement pluriannuel, tout en sachant que ces ressources ne peuvent pas remplacer les ressources ordinaires (de base);
8. *Demande* au PNUD de revoir la présentation de ses tableaux financiers et des données correspondantes pour pouvoir donner au Conseil d'administration un aperçu plus clair des contributions au niveau des pays, en particulier si des programmes sont financés par des ressources provenant de sources différentes;
9. *Note avec préoccupation* qu'en 2001, la moitié seulement des ressources ordinaire (de base) ont pu être utilisées pour financer des programmes et prie

l'Administrateur de lui proposer des moyens d'utiliser davantage les autres ressources pour financer le budget d'appui et les autres dépenses de l'Organisation;

10. *Prie* le PNUD de mettre en train le processus d'élaboration du plan de financement pluriannuel pour la période 2004-2007, compte tenu de la décision 2002/8, et d'y inclure une stratégie dynamique de mobilisation des ressources en provenance de toutes sources, en particulier au titre des ressources ordinaires (de base).

26 septembre 2002

2002/17

Réserve spéciale du PNUD au titre des cessations de service au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

Le Conseil d'administration

1. *Déplore* que le document DP/2002/CRP.16, concernant la constitution d'une réserve spéciale du Programme des Nations Unies pour le développement au titre des versements à effectuer à la cessation de service à des fonctionnaires du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, ait été présenté si tard;

2. *Autorise* la constitution d'une réserve spéciale de 1,5 million de dollars, qui apparaîtra dans les états financiers vérifiés du PNUD pour 2002-2003;

3. *Prie* l'Administrateur du PNUD de lui faire rapport sur ces obligations affectant le PNUD au cours de sa première session ordinaire en janvier 2003.

27 septembre 2002

2002/18

Arrangements en matière de programmation pour la période 2004-2007

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du document DP/2002/28 sur les arrangements en matière de programmation pour la période 2004-2007 qui, conformément à la décision 2002/10, contient de nouvelles précisions au sujet d'un certain nombre de propositions relatives à d'éventuelles améliorations des arrangements actuels, qui avaient été présentées précédemment dans les documents DP/2002/17 et DP/2002/WP.1;

2. *Réaffirme* les principes d'admissibilité de tous les pays bénéficiaires sur la base des caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles du système des Nations Unies qui sont notamment l'universalité, la neutralité, le multilatéralisme, le financement volontaire et à titre gracieux, et la capacité de répondre aux besoins de tous les pays bénéficiaires conformément à leurs propres politiques et priorités en matière de développement, et, dans ce contexte, souligne les principes à la base des activités du Programme des Nations Unies pour le développement qui comprennent la progressivité, l'impartialité, la transparence et la

prévisibilité des courants de ressources à destination de tous les pays bénéficiaires, en particulier les pays en développement;

3. *Reconfirme* l'objectif annuel de financement de 1,1 milliard de dollars et *engage* tous les pays à contribuer à sa réalisation;

4. *Confirme* que, dans le contexte des arrangements en matière de programmation et des décisions connexes, le montant des ressources ordinaires programmables au cours d'une année donnée correspond au total des recettes ordinaires pour l'année considérée, déduction faite : a) du montant alloué au budget d'appui biennal pour ladite année; et b) de toute autre partie des recettes ordinaires qui doit être réservée, conformément à l'autorisation du Conseil d'administration, à d'autres fins que les rubriques des programmes du cadre financier, ainsi qu'il est indiqué aux paragraphes 8 et 9 ci-dessous;

I. Cadre financier

5. *Décide* que le montant des ressources ordinaires programmables sera réparti en deux temps : a) des ressources seront prévues au titre des montants fixes, à affecter à des programmes précis, définis au paragraphe 8; b) le solde des ressources sera réparti entre les rubriques variables et les programmes nationaux, mondiaux et régionaux, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 9;

6. *Souligne* l'importance du maintien d'une étroite collaboration entre le PNUD et les institutions spécialisées et la nécessité de veiller à ce que cette coopération fasse partie intégrante de tous les programmes bénéficiant de l'aide du PNUD au niveau des pays et au niveau multinational, afin que les connaissances techniques des institutions spécialisées soient utilisées de manière optimale dans les domaines d'assistance du PNUD;

7. *Décide* de réaffecter les ressources des anciens programmes d'appui à l'élaboration des politiques et des programmes d'appui aux services techniques aux lignes 1.1.1 et 1.1.2 du montant cible pour l'affectation des ressources de base (MCARB-1.1.1 et MCARB-1.1.2), ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 9, et au programme d'appui au coordonnateur résident, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 8 c);

8. *Souscrit* à la proposition de l'Administrateur visant à assurer le financement des fonctions ci-après du PNUD au moyen des ressources ordinaires, en établissant des montants absolus fixes pour certaines rubriques ou composantes des programmes du cadre financier, ainsi qu'il est indiqué aux paragraphes 33 à 55 du document DP/2002/28 :

a) Un montant annuel fixe de 5,3 millions de dollars pour le Bureau du Rapport sur le développement humain, un montant annuel fixe de 1,1 million de dollars pour le Bureau des études sur le développement et un montant fixe de 4,5 millions de dollars pour le programme de déploiement d'économistes;

b) Un montant fixe de 6 millions de dollars pour les Services d'appui au développement;

c) Un montant annuel fixe de 13,5 millions de dollars pour l'appui au coordonnateur résident;

d) Un montant annuel fixe de 2,5 millions de dollars pour le Bureau de l'évaluation;

e) Un montant annuel fixe de 3,5 millions de dollars pour la coopération technique entre pays en développement;

9. *Décide* qu'après déduction des montants fixes visés au paragraphe 8 ci-dessus, le solde des ressources programmables sera réparti comme suit :

a) MCARB-1.1.1 et MCARB-1.1.2 : 78,8 % des ressources programmables;

b) MCARB 1.1.3 : 7,2 % des ressources programmables;

c) Programmes régionaux : 9 %;

d) Programmes mondiaux : 5 %;

10. *Décide* que si le montant total des ressources ordinaires programmables tombait en dessous de 450 millions de dollars, tous les montants fixes seraient réduits en proportion directe du déficit de financement;

II. Répartition des ressources au titre des rubriques 1.1.1 et 1.1.2 des MCARB

11. *Décide* que les arrangements actuels en matière de programmation, tels qu'ils sont énoncés dans les décisions 95/23, 98/19 et 99/2 du Conseil d'administration, continueront d'être appliqués au cours de la période 2004-2007, sous réserve des modifications décrites dans les paragraphes ci-après;

12. *Décide* que les changements suivants seront apportés à la méthode de répartition des ressources au titre des MCARB-1.1.1 :

a) La formule existante ne sera plus appliquée à deux réserves de ressources distinctes calculées sur la base d'une part fixe de ressources déterminée à l'avance pour les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire;

b) L'Administrateur veillera à ce que la part des ressources au titre des MCARB-1.1.1 et 1.1.2 allouée aux pays à faible revenu se situe dans une fourchette allant de 85 à 91 % du montant total de ces ressources; il ne consultera à nouveau le Conseil d'administration au sujet des principaux paramètres de la formule de répartition que si les valeurs obtenues en appliquant la formule actuelle au montant total des ressources disponibles au titre des MCARB-1.1.1 pour la part des ressources allouées aux pays à faible revenu se situaient hors de cette fourchette;

c) L'allocation d'un montant minimal de 350 000 dollars au titre des MCARB-1.1.1 à tous les pays non contributeurs nets où est établi un bureau de pays du PNUD et l'établissement d'un taux plancher absolu correspondant pour les huit bureaux multinationaux, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 12 du document DP/2002/28; si le montant total des ressources ordinaires programmables tombait en dessous de 450 millions de dollars, l'allocation minimale considérée de 350 000 dollars serait réduite en proportion directe du déficit de financement;

d) Au cas où un pays, en dépit de l'augmentation des ressources programmables au titre des MCARB-1.1.1, voyait son allocation correspondante réduite du fait de l'établissement du montant minimal de 350 000 dollars, l'Administrateur devrait utiliser les MCARB-1.1.2 pour combler ce déficit;

13. *Décide* que, eu égard à la prolongation de la période de programmation qui a été portée de trois à quatre ans conformément à la décision 2002/10, les allocations au titre des MCARB-1.1.1 seraient recalculées à mi-parcours, conformément au modèle de répartition convenu, sur la base des derniers chiffres du revenu national brut (RNB) par habitant et de la population publiés dans l'*Atlas de la Banque mondiale*. Dans le cas des pays pour lesquels on ne dispose pas de données de la Banque mondiale, le PNUD continuera à demander au Bureau des statistiques de l'Organisation des Nations Unies des estimations établies suivant la méthode utilisée pour l'*Atlas de la Banque mondiale*. Les affectations ainsi recalculées remplaceraient les affectations initiales au titre des MCARB-1.1.1 pour les deux années restantes de la période de programmation;

14. *Décide* d'adopter, à compter du 1er janvier 2004, un arrangement spécial pour recalculer les allocations au titre des MCARB-1.1.1 dans le cas des pays contributeurs nets dont les chiffres du RNB par habitant publiés par la Banque mondiale ont chuté de 25 % au moins par rapport à ceux sur la base desquels leur dernière allocation avait été calculée et sont tombés en dessous du seuil de 4 700 dollars. Les ajustements nécessaires seront financés par prélèvement sur la réserve non allouée du Programme;

15. *Décide* que, pour les pays qui seront classés dans la catégorie des nouveaux pays contributeurs nets sur la base des chiffres de leur RNB par habitant pour 2001, la période de grâce au cours de laquelle ils continueront à recevoir une allocation au titre des MCARB-1.1.1 sera de quatre ans afin que, toutes autres choses restant égales, elle coïncide avec la durée de la période de programmation;

16. *Prie* l'Administrateur de lui présenter, dans son rapport annuel axé sur les résultats, des chapitres supplémentaires sur les activités entreprises et les résultats obtenus dans le cadre des programmes régionaux et mondiaux et des différents programmes visés aux alinéas a), b) et c) du paragraphe 8 ci-dessus;

17. *Prie également* l'Administrateur de lui présenter en 2007 un rapport contenant des propositions concernant de nouveaux arrangements en matière de programmation.

27 septembre 2002

2002/19

Rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation de 2001

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation de 2001 (DP/2002/27);

2. *Réaffirme* qu'il continue d'être nécessaire de renforcer encore et d'intégrer davantage la culture de la gestion axée sur les résultats au sein du PNUD;

3. *Prie* le PNUD de veiller à ce que les évaluations soient transparentes et impartiales et que le processus d'évaluation soit mené de manière professionnelle, tout en tenant compte également des vues de tous les acteurs concernés;

4. *Reconnaît* la nécessité d'accroître l'efficacité des activités en matière de développement, ce qui exige que l'on s'efforce d'obtenir de meilleurs résultats et de mieux les mesurer, et que l'on mette davantage l'accent sur le respect des principes de responsabilité;

5. *Réitère*, dans le contexte de la fonction d'évaluation, les principes de l'universalité des activités du PNUD et du rôle joué par les pays dans la programmation;

6. *Reconnaît* qu'il est nécessaire de tenir compte de la diversité des situations qui existent, tout en tirant des enseignements au niveau mondial aux fins de l'élaboration des politiques;

7. *Souligne* qu'il est nécessaire de renforcer les capacités d'évaluation au niveau national pour assurer la réalisation de l'objectif commun du suivi des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, y compris des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire;

8. *Encourage* le PNUD à se fonder sur les conclusions du Bureau de l'évaluation pour renforcer les avantages comparatifs de l'organisation aux niveaux mondial, régional et national;

9. *Encourage* le PNUD à assurer l'entière participation des autorités nationales à la rédaction des mandats, à l'élaboration des méthodologies d'évaluation et des indicateurs, et au choix des équipes d'évaluation dans toutes les évaluations effectuées au niveau des pays;

10. *Invite* le Bureau de l'évaluation à procéder à des évaluations stratégiques des questions d'organisation qui revêtent une importance prioritaire pour le PNUD, en tenant compte des éléments clefs des plans d'action de l'Administrateur pour la période 2000-2003, et *demande* que les sujets éventuels de telles évaluations stratégiques soient présentés au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2003;

11. *Encourage* le Bureau de l'évaluation à étudier les possibilités de participation avec d'autres partenaires compétents, entre autres le Groupe de travail interorganisations sur l'évaluation et le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, y compris à des évaluations communes de caractère stratégique.

27 septembre 2002

2002/20

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Le Conseil d'administration

1. *Note avec satisfaction* les résultats obtenus par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme dans la mise en oeuvre de sa Stratégie et de son Plan d'exécution pour la période 2000-2003, figurant dans le document DP/2002/30;

2. *Note* les progrès que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme continue de réaliser pour devenir un centre d'excellence, dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement, pour promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes, conformément à son mandat tel qu'il est défini dans la résolution 39/125 de l'Assemblée générale, et, à cet égard, demande instamment qu'il soit davantage représenté dans les instances intergouvernementales;

3. *Demande* au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et à toutes les entités compétentes du système des Nations Unies de travailler en étroite collaboration, compte tenu de leurs mandats respectifs et de leurs avantages comparatifs, pour assurer l'objectif commun consistant à intégrer une perspective sexospécifique dans toutes les activités des Nations Unies;

4. *Encourage en particulier* le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme à travailler en étroite coopération avec le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour le développement pour faire en sorte que les aspects sexospécifiques de tous les objectifs internationaux de développement, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, soient pris en compte et incorporés dans les activités opérationnelles des organismes des Nations Unies;

5. *Rappelle* le rapport annuel de l'Administrateur pour 2001, y compris le rapport annuel axé sur les résultats (DP/2002/15) et, eu égard à sa décision 2002/8, *prie* le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme d'inclure dans sa Stratégie et son Plan d'exécution pour 2004-2007 une stratégie visant à aider à remédier à ses points faibles en ce qui concerne la prise en compte du souci de l'égalité des sexes;

6. *Encourage* le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme à prendre des mesures pour renforcer la coordination avec les pays bénéficiaires de programmes en ce qui concerne ses activités sur le terrain;

7. *Prend note avec satisfaction* de la collaboration accrue entre le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et le Programme des Nations Unies pour le développement et encourage les deux organisations à renforcer les liens qui existent entre elles en appuyant le système des coordonnateurs résidents, en particulier en faisant appel davantage aux compétences spécialisées du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme dans les domaines où il a un avantage comparatif;

8. *Réaffirme* le rôle joué par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme dans la promotion de l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les activités opérationnelles du système des Nations Unies, dans le cadre du système des coordonnateurs résidents, et en particulier dans les bilans communs de pays et les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, y compris le processus des documents stratégiques de réduction de la pauvreté et celui du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

27 septembre 2002

2002/21**Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur l'exécution du budget révisé pour 2002, des prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2002-2003, du rapport sur le montant de la réserve opérationnelle (DP/2002/33), du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 2002-2003, et du rapport du Directeur exécutif sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2000-2001 (DP/2002/35 et Add.1 et Add.2);

2. *Réaffirme* l'importance du rôle joué par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) en tant qu'entité distincte, identifiable et autofinancée, chargée de fournir des services de gestion et d'exécution aux organismes des Nations Unies, ainsi qu'il est indiqué dans la note du Secrétaire général (DP/2002/CRP.5);

3. *Rappelle* que le Secrétaire général s'est engagé à inciter toutes les entités du système des Nations Unies à avoir recours aux services de l'UNOPS, ainsi qu'il est indiqué dans le document DP/2002/CRP.5;

4. *Approuve* les prévisions budgétaires révisées pour 2002-2003 (DP/2002/33) et le plan de secours de l'UNOPS pour 2002-2003 (DP/2002/35/Add.2);

5. *Prie* le Directeur exécutif de l'UNOPS, par l'intermédiaire du Comité de coordination de la gestion, de fournir au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2003 un rapport sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2000-2001;

6. *Rappelle* que le mandat du Comité de coordination de la gestion, défini à l'article 3.1 du Règlement financier de l'UNOPS (annexe au Règlement financier et règles de gestion financière du PNUD contenu dans le document DP/1995/7/Add.1), est de fournir des orientations opérationnelles et de donner des directives en matière de gestion;

7. *Se félicite* de l'instauration de nouveaux partenariats avec les organismes des Nations Unies et encourage le Directeur exécutif, avec l'appui continu du Comité de coordination de la gestion, d'en créer d'autres encore avec d'autres entités des Nations Unies;

8. *Engage* l'UNOPS, en tant qu'entité autofinancée, à évaluer la base de calcul des coûts de ses services de manière à ce que ceux-ci soient tous identifiés et recouverts et, à cet égard, prie l'UNOPS d'examiner avec ses clients la possibilité d'ajustements éventuels;

9. *Prie* le Directeur exécutif de lui faire rapport, par l'intermédiaire du Comité de coordination de la gestion, sur l'exécution du budget révisé de 2002, y compris les changements du montant de la réserve opérationnelle, d'ici au 15 novembre 2002.

27 septembre 2002

2002/22

Examen indépendant du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Décide* d'organiser un examen indépendant du modèle d'activité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), de sa rentabilité et des possibilités d'élargissement de ses activités au sein du système des Nations Unies;
2. *Décide* que la portée de cet examen est modifiée ainsi qu'il est indiqué dans l'annexe 1 ci-après;
3. *Prie* le Comité de coordination de la gestion et le Directeur exécutif de l'UNOPS de lui présenter dès que possible un budget détaillé, tenant compte notamment des questions contractuelles et financières pertinentes;
4. *Demande* à tous les pays qui sont en mesure de le faire d'envisager, lorsqu'ils seront saisis du budget détaillé visé au paragraphe 3 ci-dessus, de contribuer au financement de l'examen indépendant;
5. *Décide* d'examiner l'état des contributions volontaires au titre du budget et les dates de l'examen indépendant à sa première session ordinaire, en janvier 2003;
6. *Demande* que le rapport de la mission d'examen, y compris les observations du Directeur exécutif de l'UNOPS, lui soient communiquées par l'intermédiaire du Comité de coordination de la gestion.

27 septembre 2002

Annexe 1

Portée de l'examen indépendant du modèle d'activité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et questions connexes

Contexte

1. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a été créé en application de la résolution 48/501 adoptée par l'Assemblée générale en 1994, qui prévoyait d'en faire une entité distincte et autofinancée du système des Nations Unies, prestataire de services destinés aux organismes des Nations Unies (y compris les institutions de Bretton Woods) mais n'ayant pas de mandat propre; il a ouvert le 1er janvier 1995.
2. L'UNOPS offre une large gamme de services, allant de la gestion générale de projets à une participation ponctuelle. Grâce à son approche souple, il est en mesure de fournir des services adaptés aux besoins particuliers de ses clients, de recourir à des méthodes efficaces et économiques et de mobiliser des partenaires d'exécution divers.
3. À sa session annuelle de 2002, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) s'est déclaré préoccupé par le fait que les dépenses d'administration de l'UNOPS n'avaient pas été en adéquation avec ses

recettes au cours des deux années écoulées, ce qui avait entraîné un déficit d'exploitation de 5,6 millions de dollars en 2001 et la diminution progressive de sa réserve opérationnelle, qui n'était plus que de 5 millions de dollars à la fin de 2001, soit un niveau considérablement inférieur à celui exigé dans la décision 2001/14. En conséquence, le Conseil d'administration a décidé de réaliser un examen indépendant du modèle d'activité de l'UNOPS, de sa rentabilité et des possibilités d'élargissement de ses activités au sein du système des Nations Unies afin de mettre au point un cadre garantissant la viabilité de l'UNOPS.

4. Le Conseil d'administration a demandé au Comité de coordination de la gestion et à l'UNOPS de lui présenter les propositions de modalités et un projet de calendrier d'exécution aux fins d'examen et d'approbation à sa seconde session ordinaire en septembre 2002.

Objectif de l'examen

5. L'examen a pour objectif de formuler une stratégie tournée vers l'avenir qui garantisse le développement et la viabilité à long terme de l'UNOPS en aidant celui-ci à s'adapter à l'environnement en constante évolution du système des Nations Unies, y compris des institutions de Bretton Woods. Il donnera lieu à une série de recommandations et de propositions pragmatiques tendant à : a) faire concorder les structures des coûts avec celles des recettes et à définir de nouvelles possibilités d'élargissement des activités de l'UNOPS offrant des marges d'exploitation rentables; b) définir la situation organisationnelle et financière nécessaire.

Portée de l'examen

6. Dans la note qu'il a adressée au Conseil d'administration (DP/2002/CRP.5), le Secrétaire général a réitéré son appui aux activités réalisées par l'UNOPS tout en faisant des propositions pour l'amélioration de son fonctionnement. Cette note, ainsi que, notamment, les documents DP/2002/CRP.4 et la décision 2002/2 adoptée en janvier 2002 par le Conseil d'administration, constituent les documents de base utilisés dans le cadre de l'examen. Ils rappellent également certains principes fondamentaux sur lesquels il n'est pas nécessaire de revenir.

7. L'examen portera essentiellement sur le modèle d'activité, l'environnement concurrentiel et la structure de gouvernance de l'UNOPS. Il comprendra par conséquent une évaluation du marché potentiel pour les services de l'UNOPS, la compétition à laquelle il doit faire face, y compris les autres prestataires de services analogues, tant dans le cadre du système des Nations Unies qu'en dehors, et l'avantage comparatif de l'UNOPS sur ce marché.

8. L'examen comprendra une analyse des structures des coûts et des recettes de l'UNOPS, ses marges d'exploitation sur les produits et services fournis ainsi que ses procédures internes et les outils de gestion dont il dispose. Il accordera une large place aux méthodes d'établissement et à l'utilisation des projections relatives aux recettes, à la compétitivité, à la rentabilité et à l'autofinancement.

9. *Compétitivité.* Afin de placer l'UNOPS dans une bonne position concurrentielle sur le marché et d'assurer ainsi sa viabilité financière à long terme, il faudra évaluer ses résultats par rapport à la pratique couramment acceptée en matière de passation des marchés au niveau international et de gestion des projets. Il

s'agira notamment d'examiner les questions de rentabilité, de valeur des services apportés, de méthodologies d'établissement et d'utilisation des projections relatives aux recettes, d'ouverture des procédures d'appel d'offres, de transparence et de responsabilité, qui jouent un rôle essentiel dans les normes actuelles et les pratiques optimales en matière de gestion des projets et de passation des marchés au niveau international. L'examen portera également sur les produits et services actuellement offerts ou pouvant être offerts par l'UNOPS, qui font l'objet d'une demande croissante et pour lesquels l'UNOPS est capable de fournir une prestation de qualité et d'obtenir des marges d'exploitation rentables. L'examen devrait comprendre une évaluation de tous les clients potentiellement concernés au sein du système des Nations Unies. Les raisons de la perte de clients seront également examinées, le cas échéant.

10. *Rentabilité.* Il convient de déterminer la relation qui existe entre les recettes et les dépenses dans le cadre de la fourniture de produits ou de services. L'examen de la structure des coûts devrait inclure les coûts fixes et variables et contribuer à définir le champ des possibilités d'amélioration de la rentabilité en termes de procédures internes, de structure organisationnelle, de lieu, etc.

11. *Autofinancement.* Il s'agit de fournir des modèles permettant de mesurer avec précision le recouvrement des coûts dans le cadre de l'exécution de programmes pluriannuels pouvant connaître des pics d'activité et des périodes de ralentissement. Il convient notamment d'évaluer les systèmes qui permettent actuellement de contrôler et de mesurer les dépenses et d'accroître l'efficacité de l'exécution. Il est nécessaire d'inclure les projections concernant le financement de l'UNOPS basées sur différents scénarios et les conséquences sur la réserve d'exploitation ainsi que des précisions concernant les hypothèses sous-tendant ces projections. Les systèmes, procédures et modalités contractuelles qui conviennent à une entité autofinancée soumise à des fluctuations de la demande et permettent à l'UNOPS d'atténuer les effets de ces irrégularités en s'adaptant avec souplesse aux périodes d'activité intense et de ralentissement doivent également faire l'objet d'un examen. Les règles des Nations Unies en ce qui concerne le personnel et les opérations de l'UNOPS devraient faire l'objet d'un examen qui permette d'identifier celles qui sont plus contraignantes que celles d'opérations privées et réduisent par conséquent la compétitivité de l'UNOPS. Une attention particulière devrait être accordée à la possibilité d'adopter des arrangements concernant la modulation des effectifs ainsi qu'aux règles et procédures grâce auxquelles l'UNOPS pourra accroître et réduire rapidement ses capacités en fonction de l'évolution de la demande.

Démarche

12. L'examen contribuera à établir un bilan des conclusions et recommandations contenues dans les décisions, examens et évaluations existants.

13. Il conviendra d'effectuer des comparaisons avec d'autres prestataires de services des Nations Unies, multilatéraux, bilatéraux, publics et privés non subventionnés, spécialisés dans les divers domaines de la gestion de projets, notamment l'exécution, la mise en oeuvre, la supervision, l'administration des prêts, la formulation et le conseil, en vue de faire ressortir les pratiques recommandables en termes de modulation des effectifs ou de mise en place de modèles d'activité et de procédures internes efficaces. Il conviendra également d'évaluer la répartition

des tâches entre les organismes des Nations Unies en ce qui concerne les services d'achat et de formuler des recommandations à ce sujet.

Produits

14. L'examen s'inspirera des examens effectués antérieurement pour formuler un ensemble de recommandations et de propositions pragmatiques visant à améliorer la contribution de l'UNOPS aux activités des organismes des Nations Unies. Parmi ces recommandations et propositions d'action, on retiendra :

a) La définition du rôle joué par l'UNOPS au sein du système des Nations Unies afin de tirer pleinement parti des avantages que présente le modèle d'activité de l'UNOPS;

b) La mise en place de mécanismes permettant à l'UNOPS de s'adapter facilement aux fluctuations de la demande grâce à une structure des coûts plus souple et à des procédures internes efficaces;

c) La recherche de possibilités d'élargissement des activités sur la base de la demande et de la rentabilité des marges d'exploitation;

d) Le recours aux outils nécessaires à la gestion du changement d'un point de vue organisationnel, notamment :

i) Dans le domaine *financier* : définition de l'autofinancement, du cycle budgétaire et de la (des) réserve(s) d'exploitation;

ii) Dans le domaine des *ressources humaines* : modèle de gestion des effectifs, mesures d'incitation et responsabilisation; et

iii) Dans le domaine de *la gestion* : structure, système de contrôle et établissement de rapports au Comité de coordination de la gestion et au Conseil d'administration, besoins immédiats et à long terme en matière de technologie de l'information.

Logistique et budget

15. L'équipe chargée de l'examen aura accès à l'ensemble des décisions, rapports et autres documents, y compris les questionnaires et études et les rapports des missions sur le terrain contenus dans les examens et études antérieurs, afin d'éviter la réalisation de nouvelles études approfondies faisant double-emploi. En outre, l'équipe pourra entrer en contact, sans entrave, avec les membres du Conseil d'administration, l'actuel et le futur Directeur exécutif de l'UNOPS, le personnel de l'UNOPS, ses clients ainsi que les bénéficiaires et les partenaires des projets. Au cours de l'examen, l'équipe travaillera en liaison avec le Comité de coordination de la gestion, y compris le Directeur exécutif.

16. L'examen devrait durer 90 jours. L'équipe de base se composera de trois experts en administration publique internationale/prestation de services, spécialisés dans la gestion du secteur public, en particulier de comptabilité et de restructuration d'organisations. L'un des membres de l'équipe devrait posséder une connaissance approfondie des activités de coopération pour le développement menées par les divers organismes des Nations Unies. Les membres de l'équipe devraient être également familiers avec les activités de maintien de la paix et d'assistance humanitaire des Nations Unies. Ils devraient, en outre, avoir la possibilité de faire

appel, si nécessaire, à des services de consultants à court terme, ne dépassant pas 30 jours de travail au total, notamment en expertise comptable. Le nombre total de jours de travail pouvant être facturés s'élève donc à 120, ce qui représente environ 200 000 dollars.

17. Le coût réel de l'examen dépendra de la composition de l'équipe et de la démarche globale adoptée dans le cadre de l'examen (selon qu'il comprendra ou non des visites sur le terrain, par exemple). Aucun crédit n'ayant été prévu à cet effet dans le budget de l'UNOPS approuvé par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2002, les membres du Conseil pourraient envisager de faire appel à des contributions volontaires.

2002/23

Missions de visite

Le Conseil d'administration

1. *Remercie* le Gouvernement vietnamien d'avoir accueilli du 16 au 25 avril 2002 la mission de visite du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), avec la participation du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF);

2. *Prie* l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement d'examiner, avec le Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement, la possibilité d'organiser une mission de visite intégrée en 2003;

3. *Demande* à l'Administrateur du PNUD, en consultation avec le Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement, de présenter à la première session ordinaire du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP en 2003 un bref rapport sur les consultations visées au paragraphe 2 ci-dessus et sur les moyens qui pourraient permettre au Conseil d'administration et aux représentants du PNUD, du FNUAP, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, du Fonds d'équipement des Nations Unies et des Volontaires des Nations Unies faisant partie des équipes de pays des Nations Unies d'approfondir leur compréhension mutuelle de la façon dont les activités opérationnelles des Nations Unies pourraient répondre aux besoins de développement, compte tenu des modalités de financement disponibles.

27 septembre 2002

2002/24

FNUAP : projet de budget d'appui biennal révisé pour l'exercice 2002-2003

Le Conseil d'administration

Ayant examiné le projet de budget d'appui révisé du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour l'exercice 2002-2003, tel qu'il figure dans le document DP/FPA/2002/9,

1. *Souligne* que le FNUAP joue un rôle vital dans l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD¹), son examen quinquennal (CIPD+5²) et la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire;

2. *Appuie* le processus de transition lancé par le Directeur exécutif en 2001, en vue d'accroître l'efficacité du FNUAP, en particulier sur le terrain et, dans ce contexte, se félicite de la mise au point de la stratégie du FNUAP en matière de ressources humaines (DP/FPA/2002/11), qui constitue un élément clef du processus de transition;

3. *Approuve* des crédits d'un montant brut de 155,2 millions de dollars aux fins indiquées ci-après et décide que les recettes prévues, d'un montant de 20,1 millions de dollars, viendront en déduction du montant brut des crédits à ouvrir, dont le montant net s'élèvera donc à 135,1 millions de dollars;

Budget d'appui biennal (révisé) pour l'exercice 2002-2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

Appui aux programmes	
Bureaux de pays	76 027,3
Siège	31 571,8
Total partiel	107 599,1
Gestion et administration de l'organisation	47 597,0
Montant total brut des crédits ouverts	155 196,1
<i>À déduire</i> : montant estimatif des recettes	(20 070,0)
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	135 126,1

4. *Autorise* le Directeur exécutif à virer des ressources d'une ligne de crédit à l'autre jusqu'à concurrence de 5 % du montant correspondant à la ligne de crédit à laquelle le virement est effectué;

5. *Autorise* le Directeur exécutif à :

a) Réserver un montant de 10 millions de dollars au titre de la mise en oeuvre du nouveau système de planification des ressources;

b) Dépenser 2 millions de dollars au titre des versements à la cessation de service résultant de l'application de la nouvelle typologie des bureaux de pays;

6. *Prie* le Directeur exécutif de faire preuve de la plus grande prudence et transparence possibles, compte tenu des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport

¹ *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe.

² Résolution de l'Assemblée générale A/RES/S-21/2, principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, adoptée le 2 juillet 1999.

(DP/FPA/2002/10), lorsqu'il procédera aux reclassements de postes;

7. *Prie* le Directeur exécutif de veiller à ce que, au cas où il serait nécessaire d'appliquer le plan de réserve présenté dans le document DP/FPA/2002/9, le montant total brut des crédits à ouvrir soit ajusté en conséquence.

27 septembre 2002

2002/25

Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001 à 2010

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* que l'Assemblée générale des Nations Unies ait, dans sa résolution 55/279 du 12 juillet 2001, souscrit à la Déclaration de Bruxelles et au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (A/CONF.191/11);

2. *Rappelle* les caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles du système des Nations Unies énoncées dans la résolution 56/201 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2001;

3. *Note* l'appui énergique que le Fonds des Nations Unies pour la population apporte aux pays les moins avancés;

4. *Souligne* que le Fonds des Nations Unies pour la population doit continuer à accorder une attention particulière soutenue à l'application du Programme d'action de Bruxelles;

5. *Invite* le Directeur exécutif à incorporer l'application du Programme d'action de Bruxelles dans les activités du Fonds des Nations Unies pour la population, dans le cadre de son programme de travail, comme l'Assemblée générale l'a demandé au paragraphe 4 de sa résolution 56/227 du 24 décembre 2001.

26 septembre 2002

2002/26

Fonds d'équipement des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport annuel axé sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies (DP/2002/14);

2. *Note* que la mission du Fonds d'équipement des Nations Unies est compatible avec l'objectif principal de la Déclaration du Millénaire concernant l'élimination de la pauvreté et joue un rôle important dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés adopté en 2001;

3. *Réaffirme* le rôle spécial qui incombe au Fonds d'équipement des Nations Unies, dans le cadre de l'architecture internationale pour le financement du

développement, en tant que petit organisme multilatéral d'investissement ayant pour mandat de soutenir les efforts de développement que les pays les moins avancés déploient dans ses deux principaux domaines d'activité : microfinancement et petits investissements publics décentralisés/gouvernance locale;

4. *Note* que les ressources ordinaires (de base) dont dispose le Fonds d'équipement des Nations Unies sont loin de correspondre à la demande des pays bénéficiaires de programme, en particulier les pays les moins avancés, concernant ses investissements de faible envergure et ses services de renforcement des capacités dans ses deux domaines d'activité principaux;

5. *Invite* la communauté internationale à aider le Fonds d'équipement des Nations Unies à atteindre son objectif de mobilisation de ressources ordinaires de 30 millions de dollars par an, et *demande* aux partenaires de développement, aux organismes des Nations Unies et aux autres organisations multilatérales de collaborer avec lui pour l'aider à s'acquitter de son mandat.

27 septembre 2002

2002/27

Réunion commune des Conseils d'administration en janvier 2003

Le Conseil d'administration

1. *Décide* de proposer la tenue, en janvier 2003, d'une réunion commune des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population (PNUD/FNUAP), du Programme alimentaire mondial (PAM) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF);

2. *Prie* le Bureau du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP de proposer un ordre du jour et de le communiquer aux Bureaux des Conseils d'administration de l'UNICEF et du PAM, et *prie* les Bureaux des trois Conseils d'administration d'arrêter l'ordre du jour le 1er décembre 2002 au plus tard.

27 septembre 2002

2002/28

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa seconde session ordinaire de 2002

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa seconde session ordinaire de 2002, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa seconde session ordinaire de 2002 (DP/2002/L.3 et Corr.1);

Approuvé le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2002 (DP/2002/24);

Approuvé la liste des questions devant être examinées par le Conseil d'administration en 2003 (DP/2002/CRP.14);

Approuvé le calendrier ci-après pour ses sessions de 2003 :

Première session ordinaire :	20-29 janvier 2003
Session annuelle :	9-20 juin 2003 (New York)
Seconde session ordinaire :	8-12 septembre 2003

Débat consacré au PNUD

Point 2

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2002/16 du 26 septembre 2002 sur l'examen annuel de la situation financière du PNUD en 2001;

Pris note du rapport intitulé « Informations concernant les dépenses de coopération technique du système des Nations Unies, 2001 » (DP/2002/26 et Add.1);

Pris note du rapport du Bureau des services d'achats interorganisations pour l'exercice biennal 2000-2001 (DP/2002/31);

Pris note du rapport statistique du Bureau des services d'achats interorganisations (DP/2002/32);

Adopté la décision 2002/17 du 27 septembre 2002 sur la constitution d'une réserve spéciale du PNUD au titre des versements à la cessation de service au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS);

Point 3

Arrangements en matière de programmation

Adopté la décision 2002/18 du 27 septembre 2002 sur le rapport relatif aux arrangements de programmation pour la période 2004-2007;

Point 4

Évaluation

Adopté la décision 2002/19 du 27 septembre 2002 relative au rapport annuel de l'Administrateur sur l'évaluation;

Point 5

Programmes de pays et questions connexes

Pris note du rapport sur l'assistance à la Somalie (DP/2002/29);

Pris note des esquisses de programme de pays ci-après et des observations y relatives :

Esquisse de premier programme de pays pour le Cap-Vert	DP/CPO/CVI/1
--	--------------

Esquisse de premier programme de pays pour la République démocratique du Congo	DP/CPO/DRC/1
Esquisse de premier programme de pays pour le Bahreïn	DP/CPO/BAH/1
Esquisse de premier programme de pays pour la Jordanie	DP/CPO/JOR/1
Esquisse de premier programme de pays pour la Jamahiriya arabe libyenne	DP/CPO/LIB/1
Esquisse de premier programme de pays pour le Timor oriental	DP/CPO/ETM/1
Esquisse de premier programme de pays pour les Maldives	DP/CPO/MDV/1
Esquisse de premier programme de pays pour Samoa	DP/CPO/SAM/1
Esquisse de premier programme multinational pour les îles Cook, Nioué et les Tokélaou	DP/MPO/CNT/1
Esquisse de premier programme multinational pour les pays insulaires du Pacifique	DP/MPO/PIC/1

Approuvé les cadres de coopération de pays ci-après :

Deuxième cadre de coopération avec l'Égypte	DP/CCF/EGY/2
Deuxième cadre de coopération avec le Soudan	DP/CCF/SUD/2
Deuxième cadre de coopération avec l'Argentine	DP/CCF/ARG/2
Deuxième cadre de coopération avec la Colombie	DP/CCF/COL/2
Deuxième cadre de coopération avec le Costa Rica	DP/CCF/COS/2
Deuxième cadre de coopération avec El Salvador	DP/CCF/ELS/2
Deuxième cadre de coopération avec le Mexique	DP/CCF/MEX/2
Deuxième cadre de coopération avec le Nicaragua	DP/CCF/NIC/2
Deuxième cadre de coopération avec le Suriname	DP/CCF/SUR/2
Deuxième cadre de coopération avec la Trinité-et-Tobago	DP/CCF/TRI/2 et Corr.1

Pris note de la prolongation du cadre de coopération avec la Sierra Leone (DP/2002/37);

Pris note du rapport de situation oral sur l'assistance au Myanmar;

Point 6

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Adopté la décision 2002/20 du 27 septembre 2002 sur le rapport de la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;

Point 7

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) : questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2002/21 du 27 septembre 2002 sur l'exécution du budget révisé de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2002-2003;

Adopté la décision 2002/22 du 27 septembre 2002 sur l'examen indépendant de l'UNOPS;

Point 8**Missions de visite**

Pris note du rapport sur la mission de visite au Viet Nam (DP/2002/CRP.7);

Adopté la décision 2002/23 du 27 septembre 2002 sur les missions de visite;

Débat consacré au FNUAP**Point 9****Questions financières, budgétaires et administratives**

Adopté la décision 2002/24 du 27 septembre 2002 sur le projet de budget d'appui biennal révisé du FNUAP pour l'exercice 2002-2003;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget d'appui biennal révisé du FNUAP pour l'exercice 2002-2003 (DP/FPA/2002/10);

Pris note de l'examen annuel de la situation financière du FNUAP en 2001 (DP/FPA/2002/12);

Point 10**Stratégie de mise en valeur des ressources humaines**

Adopté la décision 2002/24 du 27 septembre 2002 sur le projet de budget d'appui biennal révisé pour l'exercice 2002-2003;

Point 11**Programmes de pays et questions connexes**

Pris note des esquisses de programme de pays ci-après :

Esquisse de programme de pays pour le Botswana	DP/FPA/CPO/BWA/4
Esquisse de programme de pays pour le Burundi	DP/FPA/CPO/BDI/5
Esquisse de programme de pays pour les Comores	DP/FPA/CPO/COM/4
Esquisse de programme de pays pour la Guinée-Bissau	DP/FPA/CPO/GNB/4
Esquisse de programme de pays pour la Chine	DP/FPA/CPO/CHN/5
Esquisse de programme de pays pour le Timor oriental	DP/FPA/CPO/ETM/1
Esquisse de programme de pays pour les Maldives	DP/FPA/CPO/MDV/3
Esquisse de programme de pays pour la sous-région du Pacifique Sud	DP/FPA/CPO/PIC/3
Esquisse de programme de pays pour la Colombie	DP/FPA/CPO/COL/4

Point 12**Questions diverses****I. Consultations officielles et réunions d'information**

Tenu des consultations officielles sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil d'administration;

Tenu une réunion d'information sur le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés avec M. Anwarul K. Chowdhury, Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement;

Adopté la décision 2002/25 du 26 septembre 2002 sur le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés;

Tenu une réunion d'information sur la situation financière du Fonds d'équipement des Nations Unies;

Adopté la décision 2002/26 du 27 septembre 2002 sur la situation financière du Fonds d'équipement des Nations Unies;

II. Réunion commune des Conseils d'administration

Adopté la décision 2002/27 du 27 septembre 2002 sur les points à inscrire à l'ordre du jour de la réunion commune des Conseils d'administration en janvier 2003.

Annexe II

Composition du Conseil d'administration en 2002

(Les mandats viennent à expiration le dernier jour de l'année indiquée)

États d'Afrique : Cap-Vert (2005); Comores (2004); Djibouti (2003); Gabon (2003); Mauritanie (2003); Mozambique (2003); République démocratique du Congo (2003); Tunisie (2005).

États d'Asie et du Pacifique : Chine (2003); Inde (2005); Iran (République islamique d') (2003); Népal (2005); Pakistan (2004); Philippines (2003); Yémen (2004).

États d'Amérique latine et des Caraïbes : Antigua-et-Barbuda (2004); El Salvador (2005); Équateur (2003); Pérou (2004); Uruguay (2005).

États d'Europe orientale : Bulgarie (2003); Fédération de Russie (2005); République tchèque (2004); Roumanie (2004).

États d'Europe occidentale et autres États : Allemagne (2003); Australie (2005); Canada (2004); États-Unis d'Amérique (2004); Finlande (2003); France (2003); Italie (2005); Japon (2005); Norvège (2005); Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2004); Suède (2003); Suisse (2004)

